John Carter Brown.

342

Lacks map

DESCRIPTION
GEOGRAPHIQUE
ET HISTORIQUE
DES COSTES
DE L'AMERIQVE
SEPTENTRIONALE.

Avec l'Hiſtoire naturelle du Païs.

Par Monſieur DENYS, *Gouverneur Lieutenant General pour le Roy, & proprietaire de tontes les Terres & Iſles qui ſont depuis le Cap de Campſeaux, juſques au Cap des Roziers.*

TOME I.

A PARIS,
Chez Loüis Billaine, au ſecond pillier de la grand'Salle du Palais, à la Palme & au grand Ceſar.

M. DC. LXXII.
Avec Privilege du Roy.

AV ROY.

SIRE,

JOHN CARTER BROWN.

Les effets de voſtre Royale protection ſe font tellement ſentir par tout où le Commerce

& la Navigation ſe peuvent étendre, que quand mon devoir & mon inclination ne me porteroient pas à vous dédier cét Ouvrage, la raiſon toute ſeule m'y obligeroit. Le Canada ne commence à reſpirer, que depuis les ſoins que prend Voſtre MAIESTE', de donner une nouvelle face à cette Colonie chancelente. L'Acadie ſeroit encore injuſtement entre les mains de nos voiſins ſans ce meſme ſoin qui veille inceſſamment à tout ce qui peut enrichir vos ſujets par le Commerce Maritime; Mais, SIRE, puis que le pays dont

je prens la liberté de vous presenter la Description fait la principale partie de la Nouvelle France, la plus utile, & la plus aisée à peupler; j'ose esperer que Vostre MAIESTE' voudra bien luy faire quelque part de cette application universelle, par le moyen de laquelle nous voyons tous les jours changer en abondance ce qui avoit paru de plus infructueux jusques à cette heure. Trente-cinq ou quarante années de frequentation ou de sejour en cette partie de l'Amerique, où j'ay l'honneur de Commander pour Vostre MAIESTE'

depuis quinze ans, m'ont donné assez de connoissance de sa fertilité : j'ay eu d'ailleurs le loisir d'examiner & d'estre convaincu des avantages qu'on en peut tirer pour l'Architecture navale, & des moyens d'y etablir la Pesche sedentaire avec un gain presque incroyable à qui en entendra l'œconomie, en faisant avec douze hommes ce qu'on n'a pû faire jusques à present avec cinquante; Mais, SIRE, ce Pays tel & meilleur encore que je ne le represente, a besoin pour devenir utile au nostre de ses bien-heureuses influences dont

il a plû à Voſtre MAIESTE'
de regarder ſes voiſins. Tant
de Treſors dont l'Eſpagne s'eſt
enrichie ſeroient peut-eſtre enco-
re en l'Amerique ſans la pro-
tection que Chriſtophe Cou-
lomb receut de Ferdinand &
d'Iſabelle : Bien qu'il n'euſt
quaſi que des conjectures du
pays dont il propoſoit la dé-
couverte, & que les richeſ-
ſes qui en ſont venuës ne fuſ-
ſent encore qu'en idée, ſa con-
ſtance enfin triompha des refus
dont tout autre que luy auroit
eſté rebuté, & une audience
favorable acquit au Roy d'Eſ-
pagne ce qu'un des Predeceſ-

seurs de Vostre MAIESTE' avoit traité de chimere. Je ne viens pas, SIRE, luy proposer la découverte d'un Pays que je ne connoiſt point, ny luy promettre des mines d'or, bien qu'il y en puiſſe avoir dans la Nouvelle France, je viens ſeulement luy offrir les experiences que j'y ay acquiſes & dans la Marine pendant tant d'années. Ie ſouhaite qu'elles me puiſſent procurer une audience qui me donne le moyen d'expliquer moy-meſme à Voſtre MAIESTE' des choſes dont j'ay creu ne devoir pas informer le Public. En at-

tendant cette grace, trouvez bon, SIRE, qu'avec mon Ouvrage je consacre encore ce qui me reste de vie au service de Vostre MAIESTE', & que je me serve de cette occasion pour luy témoigner avec combien de respect, de zele, & de soûmission, je suis,

SIRE,

de Vostre MAIESTE',

Le tres-humble, tres-obeyssant, & tres fidel sujet & serviteur DENYS.

AVERTISSEMENT
AV LECTEVR.

CE n'a pas été sans beaucoup de peine que je me suis enfin rendu à la priere de quelques-uns de mes amis, & que j'ay accordé à leur curiosité la Description que je vous donne de la plus belle partie de la Nouvelle France; ma resistance en cela ne venoit pas de la disette des choses que j'avois à dire,

mais bien du peu d'application que j'ay eu toute ma vie à la ſymmetrie des mots ou à leur arrengement : En effet il auroit eſté à ſouhaiter pour la ſatisfaction du Lecteur, que cet Ouvrage euſt eſté écrit d'un ſtile differend de celuy qu'il y a cinquante ans que je pratique, ſans que mes occupations maritimes & une frequentation de prés de quarante années avec des Sauvages m'aient jamais pû donner le loiſir de le changer. Mais ſi l'on ne trouve pas toute la grace & la regularité qui devroit eſtre dans

le discours, du moins puis-je asseurer que la sincerité y supléra en toutes les choses que j'y traitte.

Les divers voiages que j'ay fait en tous les lieux maritimes de la nouvelle France & le long-temps qu'il y a que j'ay l'honneur de commander pour le Roy, tant aux Isles de la grande Baye de saint Laurens qu'en la Terre ferme, & que j'y reside avec ma famille, m'a donné le loisir de faire suivant mon inclination, des observations sur tout ce qui m'a paru en ce païs-là d'uti-

le ou de curieux.

J'ay fait une Carte pour ſervir à l'intelligence de la poſition de chaque lieu conformément aux hauteurs que j'y ay priſes, & à laquelle je renvoie le Lecteur pour la latitude des endroits que je décris. J'ai fait inſerer auſſi quelques figures des choſes qui concernent la peſche, & que la Deſcription toute ſeule n'auroit pas renduë aſſez intelligibles.

J'ai expliqué autant que j'ai pû dans le corps du diſcours les termes de la navigation, d'architecture nava-

le & de peſche pour la commodité de ceux qui n'en ont que peu ou point de connoiſſance.

C'eſt par ma propre experience que je me ſuis deſabuſé de l'opinion où l'on a long-temps eſté que le froid exceſſif rendoit ce grand païs inhabitable, & j'ai reconnu qu'il n'y dure pas plus qu'en France; & qu'aux lieux où l'on a defriché, la terre y eſt preſque par tout propre à produire toutes les eſpeces de fruits, de grains & de legumes que nous avons en nos Provinces : ce qu'on ne

ſçauroit revoquer en doute, puis que le climat eſt pareil au noſtre & ſous la meſme élevation. Il eſt plus facile à peupler qu'aucune des terres de l'Amerique où nous avons des Colonies, parce que le voiage en eſt court, & ſe fait preſque tout entier ſous le meſme parallele d'où l'on a couſtume de partir pour y aller.

Tout ce qu'on y couppe de bois pour deſerter la terre, y eſt propre ou pour la conſtruction des maiſons ou pour bâtir & mâter des vaiſſeaux, ou pour des cendres, & tous les

autres usages où le bois peut estre emploié, outre que la grande quantité de havres seurs qui sont par toute la coste faciliteront beaucoup le commerce qui s'y peut faire.

Il y a des mines de charbon de terre dans l'étenduë de ma concession & sur le bord de la mer, qui se trouve aussi bon que celui d'Ecosse, par les épreuves que j'en ay faites diverses fois sur le lieu & en France où j'en ay fait apporter des essais: Enfin tout y contribuë à faire reüssir l'intention qu'a le

Roy

Roi de rendre heureuſes les peuplades qu'il envoye dans les païs étrangers.

Et parce que perſonne ne s'eſt encore aviſé de décrire la peſche de la moluë, tant ſur le grand banc qu'à la coſte de la nouvelle France & iſles adjacentes, & qu'à la reſerve des Capitaines & Matelots qui s'y emploient, quique ce ſoit preſque n'eſt informé de la maniere dont elle ſe fait ny de ce qui s'y paſſe, j'en donne un détail où j'ay fait mon poſſible de ne rien obmettre de ce qui peut ſervir à la faire bien

comprendre. J'ai décrit le plus particuliement que j'ay pû la police qui s'obſerve entre les Capitaines, leur œconomie, leur diſcipline, les inſtruments & les machines dont ils ſe ſervent à la peſche, les fatigues qu'on y eſſuïe, les riſques qu'on y court, & quantité d'autres particularitez curieuſes, qui feront peut-eſtre excuſer par leur nouveauté ce qui pourroit d'ailleurs n'eſtre pas d'un gouſt general dans cet Ouvrage.

On peut dire a l'avantage de cette manne inepuiſable,

qu'encore que peu de perſonnes ſoient informées du détail de cette peſche, ny des ſaiſons & des lieux qui y ſont propres, ny de beaucoup d'autres circonſtances qui la concernent; il eſt toutefois certain qu'il n'y a point de marchandiſe plus connuë ny mieux debitée en Europe, ſans ce qui ſe tranſporte continuellement dans les autres parties du monde par les voiages de long cours. Si l'on conſidere qu'il n'y a pas trente-cinq ans que plus de cinq cens navires François eſtoient annuellement

occupez à cette pesche, & qu'il n'i en a pas trois cens qui s'y emploient presentement. On s'appliquera peut-estre davantage à nous maintenir en la possession ou nous sommes de temps immemorial de tous les lieux où ce poisson se trouve en plus grande abondance.

Que si la pesche des moluës a attiré nos navires en ces côtes-là: le commerce a produit le mesme effet à l'égard des Sauvages, qui sont tellement changez de mœurs par la frequentation des François, que

j'ay jugé à propos de faire remarquer la difference qu'il y a entre leur conduite & maniere de vie presente d'avec celle qu'ils pratiquoient avant que les débauches d'eau de vie & du vin eussent corrompu leurs premieres inclinations.

A l'égard des animaux qui s'y rencontrent, peut-estre n'a-ton rien veu de si singulier que ce que je dis de l'instinct des castors, de leur industrie, de leur discipline, de leur subordination, de leur obeïssance dans le travail, de la grandeur de leurs ouvra-

ges de la solidité de leur architecture aux édifices publics, que le soin de leur conservation leur fait faire.

On tombera aussi d'accord que l'habileté des renards à attraper des outardes, passe en ce païs-là tout ce qu'on dit en celui-ci de leurs finesses, & la souplesse des chiens pour les imiter ne paroîstra pas moins surprenante. Le soin qu'ont les hiboux de conserver des animaux envie pour leur servir de provision pendant l'Hiver, passeroit pour une fable, s'il n'y avoit des milliers

d'hommes témoins de cette verité.

J'eſperois donner à la fin de ce traité en faveur de ceux qui aiment la navigation, un eſſai de tables pour ſervir à trouver à toutes les heures du jour que le Soleil paroiſt, la Latitude de chaque lieu par une ſeule operation, & avec les inſtruments ordinaires dont les Pilotes ont accoûtumé de ſe ſervir : mais comme le calcul ne s'en peut achever qu'avec beaucoup plus de temps que je ne m'étois propoſé, j'ay mieux aimé ſatisfaire mes amis qui

me pressoient de leur donner cet Ouvrage, que de leur en faire attendre un autre qu'ils ne me demandoient pas, & qui est peut-estre plus de mon inclination que de leur gouſt.

TABLE

TABLE

DES CHAPITRES contenus en ce premier Tome.

CHAPITRE PREMIER.

QVi traite de toutes les costes, isles & rivieres, de la bonté de la terre, de la qualité des bois, des oyseaux, poissons, animaux, & autres choses con-

tenuës dans toute l'étenduë des coſtes, depuis la riviere de Pantagoüet juſques à celle de ſaint Jean, avec la redition qu'en ont fait les Anglois, & ce qui y eſt arrivé à l'Auteur. page 1

CHAP. II. *Qui traite de la riviere de ſaint Jean, des mines du Port royal, de toute la Baye Françoiſe, de la terre, des bois, de la chaſſe, & de tout ce qui s'y eſt paſſé.* 35

CHAP. III. *Deſcription de la coſte depuis l'Iſle longue juſques à la Haive, des rivieres, des iſles, de la chaſſe, de la*

pesche, de la terre, & de diverses sortes de bois, l'établissement d'une pesche sedentaire, comme elle a esté détruite, & autres particularitez. 58

CHAP. IV. *Suite de la coste d'Acadie depuis la Haive jusques à Campseaux où elle finit, où sont décrites toutes les rivieres, les isles, les bois, la bonté de la terre, les diverses especes de chasses & de pesches, & des rencontres & avantures qui sont arrivées à l'Auteur.* 105

CHAP. V. *Description de Campseaux, de la Baye &*

petit passage de Campseaux jusques au cap de saint Loüis, des rivieres, des isles, des havres, des bois, de la chasse, de la pesche, & de ce qui y est de plus particulier, 126

CHAP. VI. *Qui décrit de l'Isle du Cap Breton, des ports, havres, ses rivieres & les isles qui en dépendent, la nature de la terre, des especes des bois, de la pesche, de la chasse & de tout ce qu'elle contient.* 145

CHAP. VII. *Contenant la Description de la grande Baye de saint Laurent, depuis le cap saint Loüis jus-*

ques à l'entrée de la Baye des Chaleurs, avec toutes les rivieres & isles qui sont le long de la coste de Terre ferme & de l'isle saint Jean, la qualité des terres, les especes des bois : de la pesche, de la chasse, & quelque chose de la conduite & des mœurs des Sauvages. 164

CHAP. VIII. Description de l'Isle saint Iean & des autres isles qui sont dans la grande Baye de saint Laurent jusqu'à son entrée, mesme de l'isle de Sable, & de tout ce qui les concerne ; soit à l'égard de la terre,

des bois, & de la pesche, chasse, rivierrs, & autres particularitez. 195
CHAP. IX. *Description de la Baye des Chaleurs, & de tout le reste de la coste de la grande Baye jusque à l'entrée de la grande riviere de saint Laurent, y compris toutes les rivieres, ports, & havres, les qualitez des terres, des bois, des especes de chasse.* 204
Articles arrestez entre le sieur Vvak Chevalier & Ambassadeur du Roy de la grande Bretagne, deputé dudit Seigeur Roy, & les

ſieurs de Buillion Conſeillers du Roy tres-Chreſtien en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Bouthillier Conſeiller de ſa Majeſté en ſeſdits Conſeils, & Secretaire de ſes Commandemens, Commiſſaires deputez par ſa Majeſté pour la reſtitution des choſes qui ont eſté priſes depuis le traité fait entre les deux Couronnes, le vingt-quatre Avril mil ſix cens vingt-neuf. 238

Enſuit la teneur du Pouvoir dudit ſieur Iſaac Vvak Chevalier, Ambaſſadeur du Roy de la grande Breta-

gne. 254
Enſuit la teneur du Pouvoir deſdits ſieurs de Buillion & Bouthillier Commiſſaires deputez par ſa Majeſté tres-Chreſtienne. 262

L'Auteur prie le Lecteur de ſupléer aux fautes qui ſe pourront rencontrer en la preſente impreſſion.

DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE

Des Coſtes de l'Amerique Septentrionale.

Chapitre Premier.

Qui traite de toutes les Coſtes, Iſles & Rivieres, de la bonté de la terre, de la qualité des bois, des oyſeaux, poiſſons, animaux & autres choſes contenuës dans toute l'étenduë des coſtes, depuis la riviere de Pentagoüet juſques à celle de S. Iean, avec la redition qu'en ont fait les Anglois, & ce qui y eſt arrivé a l'Autheur.

LA Riviere de Pentagoüet, ainſi nommée par les Sau-

vages, est celle qui joint la nouvelle Angleterre, que je n'ay point veuë, ny la coste jusques à la riviere de saint Jean, c'est pourquoy je n'en parleray que suivant le recit que m'en ont fait ceux qui y ont demeuré, pendant le temps que feu Monsieur le Commandeur de Razilly fut pour habiter ce pays-là aprés le siege de la Rochelle; le fort de Pentagoüet avoit été basty par feu Monsieur de la Tour, & ayant esté pris sur les François par les Anglois durant les guerres, fut remis par un accommodement fait avec la France, à la priere de Messieurs de la Compagnie de Canada, entre les mains du sieur de Razilly, aux conditions portées par le Traité, cy-aprés inseré à la

fin de ce Livre; Depuis ce temps là il y a toûjours entretenu garnison, jusques à sa mort, aprés quoy Monsieur d'Aunay Charnizé luy succeda par accommodement qu'il fit avec le frere du sieur de Razilly, ensuitte le sieur le Borgne de la Rochelle s'en mit en possession par Arrest du Parlement de Paris, & comme creancier dudit sieur d'Aunay, tant pour Pentagoüet, le Port royal, que la Haive, premiere habitation dudit sieur de Razilly, où il avoit fait de grandes dépences, tant en ses bastiments, & fortifications, qu'à y faire venir du monde pour y habiter; Il y avoit déja un beau défrichement qu'il auroit bien augmenté, & mis ce pays en un autre estat,

que ceux qui luy ont succedé, lesquels au lieu d'y faire aucune augmentation, ont au contraire détruit la Haive, emmené les habitans au Port royal, fait la guerre à tous leurs voisins; & en l'année 1654. le Borgne, qui pretendoit estre Seigneur de tous ces pays-là, comme creancier du sieur d'Aunay, ayant appris que j'estois venu à l'Isle du Cap Breton avec commission de Messieurs de la Compagnie pour la faire habiter, prit le temps pour me deposseder, qu'ayant mis tout mon monde à terre pour travailler au défrichement, j'étois allé à sainte Anne pour y voir ce Havre; Il envoya soixante hommes au Cap Breton, qui surprirent mes gens, & s'en rendirent maistres, aussi bien que du Na-

vire que j'y avois laiſſé, & de tout ce qui eſtoit dedans ; ils envoyerent enſuitte vingt-cinq hommes en embuſcades ſur le chemin qu'ils ſçavoient que je devois tenir ; ils me prirent, n'ayant avec moy que trois hommes ſeulement, & ſans armes ; & m'emmenerent priſonnier au Port royal avec tous mes gens, l'équipage qu'ils avoient pillé, & mon Navire & marchandiſes, dont la perte ſe montoit pour moy à cinquante trois mil livres à quoy me revenoit l'embarquement, dont je n'ay jamais pû rien retirer ; le Borgne mit l'année ſuivante un Commandant dans le fort que j'avois fait baſtir au Cap Breton au lieu appellé ſaint Pierre.

Me menant prisonnier au Port royal, nous passâmes à la Haive; ceux qui me conduisoient avoient ordre de mettre le feu par tout, sans épargner mesme la chapelle, qui fut consommée en trois ou quatre heures avec la fortereſſe, & autres logements, dont la perte se montoit à plus de cent mil livres. Je ne fus pas plûtoſt arrivé au Port royal, qu'on me mit dans un cachot, les fers aux pieds, d'où estant élargi quelque temps aprés, je revins en France pour faire mes plaintes; où ayant ensuite obtenu une autre Commiſſion de Meſſieurs de la Compagnie, qui me fut confirmée par Lettres patentes du Roy, pour mon rétabliſſement. Je retournay en 1654. en l'habita-

tion de saint Pierre, au Cap Breton qui me fut renduë en vertu de mes Lettres patentes & de ma Commission, par celuy qui y commandoit pour le Borgne, qui estoit allé pour lors à la riviere saint Jean, pour tascher de surprendre le sieur de la Tour, à qui elle appartenoit, sous pretexte de l'accommoder de quelques victuailles, ce que j'ay sceu depuis par un homme que j'avois envoyé exprés pour luy signifier mes Patentes, ce qu'il executa en vertu du pouvoir qu'il avoit. Cela obligea le Borgne à remettre l'execution du dessein qu'il avoit contre le sieur de la Tour à une autre fois, pour tascher par le moyen de son monde, qu'il fit rembarquer dans deux chaloupes

& retourner au Port royal, de surprendre à son retour celuy qui luy avoit signifié ma Commission, & se saisir des Originaux, pour ensuite me venir surprendre & me deposseder, comme il avoit déja fait ; cela luy reüssit tout autrement, car dés le lendemain de leur départ, les Anglois arriverent dans la riviere de saint Jean, attaquerent le sieur de la Tour, & le sommerent de se rendre, à quoy il fut obligé de consentir, estant sans victuailles, & n'en ayant point eu du sieur le Borgne comme il pretendoit, ce qui l'empescha de tenir ; Les Anglois furent de là au Port royal où commandoit le Borgne qu'ils sommerent pareillement de se rendre, ce que n'ayant voulu

faire, les Anglois mirent à terre trois cens hommes ; pour s'y opposer ledit le Borgne envoya son Sergent avec partie de son monde ; il y eust combat entre les deux parties où ledit Sergent fut tué, le reste s'étant mis en fuite, le Borgne se trouva bien en peine, car de six vingts hommes des siens avec les habitans, qui faisoient bien cent cinquante, il n'en pût pas trouver un seul capable de commander ; ce qui les obligea de se rendre à composition, plûtost manque de courage, que de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche, dont ils avoient suffisamment pour tenir bon, plûtost que se rendre par composition ; Les Anglois, estans maistres du fort, ne voulurent

plus tenir aucun des articles, qui leur avoient accordées, la lâcheté des vincus servant de pretexte aux victorieux ; depuis ce temps les Anglois sont toûjours demeurez en possession des forts de Pentagoüet, de la riviere saint Jean, du Port royal, & de la Haive, jusques à present que le Roy les a retirés.

Quelque temps aprés, le fils du sieur le Borgne revint pour s'établir à la Haive, où il fit un fort de pieux ; il avoit avec luy un nommé Guilbault Marchand de la Rochelle, qui luy fournissoit toutes les victuailles & marchandises dont il avoit besoin, & desquelles il devoit prendre le rembourse-ment sur la traite qui se feroit ; cependant les Anglois sçachant

que le Borgne estoit à la Haive, y furent pour le prendre; mais les voyant venir, le Borgne se retira dans les bois avec quelques-uns des siens, dont la plus grande partie demeura avec Guilbault dans le fort en resolution de se deffendre; en effet ils soustinrent l'attaque des Anglois, dont il y eut plusieurs tuez sur la place, entre autres leur Commandant; ce qui les obligea à se retirer pour quelque temps; mais Guilbault qui n'avoit autre interest dans cette affaire que de sauver son bien, convint depuis avec les Anglois de leur remettre le Fort entre les mains, à la charge que tout ce qui luy appartenoit, ou à ceux qui estoient avec luy, leur seroit rendu, ce qui fut executé;

mais les Anglois estans entrez dans le Fort, & n'y ayant point trouvé le Borgne, ne voulurent point qu'il fut compris dans la capitulation ; ce qui l'obligea s'estant retiré dans les bois sans victuailles de se venir rendre peu de temps aprés prisonnier; Ils l'emmenerent à Baston, où l'ayant gardé long-temps, le mirent enfin en liberté par un accommodement qui n'a pas tenu depuis, ce qui a causé ensuite plusieurs guerres entr'eux, qui ne laisserent pas de me causer beaucoup de pertes, bien que je n'y prisse point de part, & que je n'eusse pour but que de m'appliquer dans mon district, à mon établissement & à mes affaires, sans me méler de celles des autres.

Mais j'étois reservé à d'autres

disgraces, & quelque peine que je prisse à faire valoir ma concession de la maniere la plus pacifique qui m'étoit possible; le sieur de la Giraudiere qui s'étoit venu établir depuis quelque temps en la riviere de sainte Marie, obtint par surprise une seconde concession de Messieurs de la Compagnie, leur faisant entendre que le Cap de Campseaux estoit au Cap saint Loüis, qui en est éloigné de plus de vingt cinq lieuës; il amena cent hommes au pays, qui arriverent à Campseaux, où ils sçavoient que mon navire devoit venir, comme il fit bien-tost aprés, lequel il arresta & fit deffenses au Capitaine de ne rien donner, en vertu de sa nouvelle concession qu'il m'envoya signifier, & faire com-

mandement de luy remettre mon habitation, avec tout ce que je pretendois jusques au Cap saint Loüis, que l'on avoit dit estre ce Cap de Campseaux; à la verité ayant esté un peu surpris, je fis réponse que l'on avoit exposé faux à Messieurs de la Compagnie, qui ne pouvoient pas donner ce qu'ils m'avoient déja vendu; mais m'ayant dit, que si je ne le rendois d'amitié l'on me le feroit rendre de force, plus de six vingt hommes que j'avois avec moy, scachans que mon Navire étoit arresté, & que je n'avois pas de victuailles suffisamment pour les retenir, me demanderent leurs congez, que je leur accorday, aprés toutesfois les avoir employez à renfermer, & fortifier tous mes

logemens, de deux petits baſtions, qui garnis de huit pieces de canon & quelques pierriers avec une enceinte de bariques remplies de terre, me mirent en eſtat de deffences : enſuite de quoy n'ayant de tout mon monde retenu que douze hommes, je renvoyay le reſte à l'Iſle du Cap Breton, avec lettres aux Capitaines des Peſcheurs de les recevoir, leur donner paſſage, & m'envoyer quelques victuailles, s'ils en avoient ; ce qu'ils firent du mieux qu'ils purent ; Quelque-temps aprés la Giraudiere & ſon frere, avec tout leur monde, ſçachans le départ des miens & ne croyant pas trouver de reſiſtance, vinrent à deſſein de me forcer à luy ceder, ce que je leur avois refuſé ; mais

ils furent bien étonnés de me voir en estat de resister à leur entreprise ; ils me firent un second commandement de leur remettre la place, autrement qu'ils la forceroient, & que je ne devois pas exposer ma vie de la sorte, mais leur ayant fait réponse qu'ils eussent plus de soin de la leur, & qu'ayant douze hommes avec moy aussi resolus de deffendre mon bien qu'ils estoient pour le prendre injustement, nous ne les épargnerions pas ; ils se contenterent d'estre trois jours à la veuë du Fort, sans rien faire que tourner d'un costé & d'autres, puis ils s'en retournerent ; & quelque temps aprés le sieur le Bay, frere de la Giraudiere me vint revoir & demanda à me parler, il me

il me dit qu'il avoit pris mon habitation de saint Pierre, où il n'y avoit que cinq hommes que j'y tenois seulement pour la traite, & m'ayant proposé de nous accommoder ensemble aprés plusieurs contestations que nous eusmes en cette conference, nous tombasmes d'accord qu'il me rendroit saint Pierre, & que je leur remettrois Chedaboutou, où j'étois pour lors, qu'ils me remmeneroient en France dans leur Navire n'y en ayant plus d'autre à la Coste, que nous remettrions nos pretentions entre les mains de Messieurs de la Compagnie pour nous regler, & que nous nous en tiendrions à ce qu'ils en jugeroient, ce qui fut signé reciproquement.

Ils m'amenent ensuitte en

France, suivant nostre accord & aprés avoir exposé nos differends, à Messieurs de la Compagnie, ils declarerent avoir esté surpris, & donnerent une Sentence, par laquelle ils cassoient tout ce que Monsieur de la Giraudiere avoit obtenu d'eux, & me rétablissoient dans tous mes droits : cette affaire ne laissa pas de me causer pour plus de quinze mil escus de perte, tant pour les advances que j'avois faites, pour l'entretien & la conduite de six vingts hommes, que pour mes défrichemens, bastimens & bestiaux qui furent tous perdus & ruinez, ce qui rompit toutes mes mesures, en telle sorte que je n'ay pû m'y rétablir, de maniere que je fus obligé de me retirer à saint Pierre au Cap Bre-

ton, où je me fusse sans doute remis de mes pertes, par la rencontre de quelques Sauvages que l'on ne connoissoit point encore, lesquels me vinrent trouver, & m'apporterent plain deux Chaloupes de peletrie outre ma traite ordinaire, ce qui pouvoit bien monter à vingt-cinq mil livres sans que par un mal-heur, dont on n'a jamais pû connoistre la cause, le feu ayant pris de nuit à un grenier, où on n'avoit point coûtume d'en porter, embrasa tous mes logemens; toutes mes marchandises, meubles, munitions, victuailles, farines, vin, armes, bref tout ce que j'avois dans ce lieu fut consommé sans pouvoir rien sauver, & tout mon monde fut

obligé aussi bien que moy d'en éviter la violence tous nuds en chemise, & ne fut sauvé que demie barique d'eau de vie & autant de vin, avec environ cinq cens gerbes de bled qu'on eut bien de la peine a tirer d'une grange où le feu n'estoit pas encore pris, sans quoy nous eussions esté tous contraints d'aller chercher à vivre dans les bois, avec les Sauvages; en attendant le Printemps suivant : Voila comme jusques à present je n'ay rien pû faire dans ce pays-là, tant à cause des guerres que l'on ma suscitez par envie, que par la disgrace du feu, dont je n'ay jamais pû, comme j'ay déja dit, découvrir la cause, ce que l'on ne doit pas imputer, ny à ma negligence ny au deffaut de la

terre, non plus qu'au manque de connoissance du pays, dont je sçavois assez les avantages, ce qui me fait avancer avec certitude, que sans les disgraces j'aurois fait en peu de temps un établissement considerable par mes soins & mon travail, & aurois tiré de cette terre tous les avantages qu'elle m'offroit.

Il est donc tres-certain qu'on la peut habiter avec autant de satisfaction que la France mesme, pourveu que l'envie des François, les uns contre les autres ne ruinent pas les desseins des mieux intentionnez, & que ce qui aura esté donné une fois à un Particulier de pays à cultiver, luy demeure sans pouvoir estre troublé, ny dépossedé de sa concession, autrement per-

sonne ne travaillera jamais avec affection pour rendre ce pays habitable, & il demeurera toûjours exposé aux entrepriſes des plus forts, ou de ceux qui ſeront le plus en credit, & ce qui ruinera toutes les bonnes entrepriſes, que ceux qui en ont la connoiſſance y peuvent faire, avec beaucoup de gloire pour ſa Majeſté, & un grand avantage pour la France meſme.

Mais laiſſons la mes diſgraces & continuons ma deſcription; La riviere de Pentagoüet eſt aſſés large à ſon entrée, & entre dix ou douze lieuës dans les terres; les Vaiſſeaux de deux à trois cens tonneaux y peuvent monter juſques au fort des François qui eſt à la droite en entrant; les Anglois ſont habituez à la gauche,

& y ont beaucoup de monde avec grande eſtenduë de terre défrichée ; le pays y eſt fort agreable, & la terre bonne; des deux coſtez de la riviere les Arbres y ſont beaux & en grande quantité, comme cheſnes, boulleaux, haiſtres, freſnes, erables, & de toutes autres ſortes que nous avons en France; Il y a auſſi grand nombre de Pins ſauvages qui n'ont pas le grain du bois bien gros, mais ils ſont de quarante à ſoixante pieds de haut ſans branches, fort propres à faire des planches, tant pour les baſtimens de mer, que ceux de terre ; Il y a auſſi beaucoup de Sapins de trois eſpeces, dont les uns ont la feüille plate, de la longueur & largeur d'un fer d'aiguillette, en pointe ran-

gée le long de la branche, qui eſt celuy dont le grain eſt le plus gros ; la ſeconde eſpece a bien la feüille de meſme, mais elle vient tout au tour de la branche & picque, & la troiſiéme a auſſi la feüille tout au tour, mais plus claire & éloignée & ne pique point ; on l'appelle Pruſſe, ayant le grain beaucoup plus ſerré que les autres ; il eſt bien plus propre pour la mâture & le meilleur ; les cheſnes de cet endroit, ſont auſſi meilleurs qu'en tous les autres lieux de la nouvelle France, & plus l'on va vers le Nord & moins bons y ſont toutes ſortes de bois.

Il y a auſſi grand nombre de mâtures en la nouvelle Angleterre, qui en fournit à preſent toute l'Angleterre, & que l'on

trouve

trouve beaucoup meilleure que celle qui vient de Norvegue ; la raiſon que j'en puis donner, c'eſt que plus ce Sapin a le grain ſerré & mieux il vaut, celuy de la Norvegue eſtant de cette qualité, ce qui vient à mon advis, de ce que ces arbres croiſſent ſur des montagnes où ils ont le pied ſec, & que les grands froids qu'il fait en ces quartiers reſſerrent le bois, en ſorte que la ſéve ne luy donne pas aſſez de nourriture pour en faire enfler le grain, mais ſeulement pour ſa hauteur, & ne groſſit qu'à proportion qu'il croiſt.

En la nouvelle Angleterre la chaleur fait le meſme effet, car les Sapins y viennent auſſi dans les lieux ſecs & élevez, mais le Soleil par ſa force deſſechant

l'humeur superfluë de ces arbres, qui empesche que le grain n'en grossisse, le tenant plus serré, leur donne une liaison bien plus forte, qui les rend de meilleure qualité que celle qui est communiquée à ceux du Nord par le froid.

La preuve de mon raisonnement, est que toute la mâture qui vient dans la nouvelle France, depuis la Haive jusqu'à l'entrée de la grande riviere de saint Laurent où le pays est temperé, n'est pas bonne, parce qu'elle a le grain bien plus gros que celle qui vient au Port royal, en la riviere saint Jean, ou en celle de Pentagoüet qui est la meilleure.

Pour celle de Kébec, elle doit estre aussi de la bonne qualité,

en ce qu'il y a du froid au bas de la riviere, & de la chaleur dans le haut, c'eſt ce que j'en puis dire n'en ayant point veu.

Revenant à la riviere de Pentagoüet, il y a quantité d'Ours, qui ſe nourriſſent du gland qu'ils y trouvent, ils ont la chair fort delicate, & blanche comme celle du veau : il y a auſſi grand nombre d'Orignaux, ou Eſlans, peu de Caſtors, & de Loutres, mais force Lievres, Perdrix, Tourtres, & autres ſortes d'oyſeaux de terre, au Printemps, & encore plus l'Hyver de ceux de riviere & de mer qui y viennent en tres-grande quantité, comme Outardes, Canards, Cercelles, Moyaques, Cormorans, & de pluſieurs autres eſpeces, qui l'Eſté vont vers

le Nord, & retournant là l'Hyver, quand les rivieres gelent, ce qui arrive tres-rarement du costé du Sud.

Avant que d'entrer dans la riviere, il y a plusieurs Isles un peu au large, autour desquelles les Anglois peschent grand nombre de Maquereaux, & méme dés l'entrée de la riviere, où est l'Isle des Monts deserts ; En allant vers Baston il y a encore nombre d'Isles où les Anglois font leurs peschs de Maquereaux au Printemps, dont ils font tres-grand trafic dans toutes leurs Isles des Barbades ou Antilles, ce qui les a le plus enrichis. Pour du Hareng, ils n'en ont pas beaucoup, mais bien du Gasparot, qui en est une espece, qui n'est pas si bon à beaucoup

prés : Pendant l'Hyver seulement, ils y peschent autour de ces Isles de la Moluë, qu'ils font sécher à la gelée; nos François la vont achepter au Printemps, & leur portent en eschange du Sel, du Vin, de l'eau de Vie & autres marchandises : Dans le haut de cette riviere il y a forces Saumons, Truites & beaucoup d'autres poissons de mer, car de celuy d'eau douce je n'ay point encore oüy dire qu'on en ait pesché.

Depuis la riviere de Pentagoüet, jusques à celle de saint Jean, il peut y avoir quarante à quarante cinq lieuës; la premiere riviere que l'on rencontre le long de la coste; est celle des Etechemins, qui porte le

nom du pays, depuis Baſton juſques au Port royal, dont les Sauvages qui habitent toute cette étenduë, portent auſſi le meſme nom, Il y a dans cette riviere grand nombre d'Iſles, quelques-unes de deux lieuës de tour, les autres plus ou moins, qui ſont toutes dans une ance de grand circuit, où il ſe peut mettre des Navires de cent cinquante tonneaux en toute ſeureté; dans le fond de cette ance où ſe déchargent de petits ruiſſeaux, dans leſquels on trouve du Saulmon, de la Truitte, du Barc, du Gaſparot, & le long de la coſte ils y peſchent de la Moluë, & autres poiſſons de toutes ſortes : Allant vers la riviere de ſaint Jean ils y rencontrent des Iſles, & de grandes ances, qui

en ſont auſſi remplies, & à quatre ou cinq lieuës des Etechemins, il y a une autre riviere qui a environ demie lieuë de large, dans laquelle montant deux ou trois lieuës l'on rencontre de petites Iſles couvertes de ſapins, bouleaux, quelques cheſnes, & autres bois: Plus haut à ladite riviere il y a un ſaut qui empeſche les baſtimens de paſſer plus outre; les canots y peuvent aller. Je n'ay pas pû ſçavoir ſon étenduë; il y a quelques montagnes qui paroiſſent dans le haut & nombre de prairies qui la bordent, dont quelques-unes ſont aſſez grandes, à ce qu'on dit, tous les bois y paroiſſent beaux, il y a force cheſnes, & d'autres eſpeces d'arbres, dont j'ay déja

parlé : On tient que ce lieu s'appelloit autrefois sainte Croix, & que c'est où les sieurs de Mont & de Champlain, ont voulu faire bastir une habitation, tant ils trouverent ce lieu bon & agreable plus que tous les autres qu'ils avoient veus.

Vis à vis de la derniere ance au large dans la mer, paroissent des Isles, la plus grande desquelles s'appelle l'Isle de Menane, qui se void de loing, venant de la mer, & sert de connoissance pour la riviere saint Jean, quoy qu'elle en soit éloignée de six à sept lieuës de l'entrée.

Dans toutes ces Isles qui sont en mer, à deux ou trois lieuës de la grande terre, il y a grand nombre de toutes sortes d'oy-

ſeaux, qui vont au Printemps y faire leurs petits, & entre autres force Margots, qui ſont des oyſeaux gros comme des Poules, qui ont les aiſles fort grandes, dont les petits ſont excellens à manger : Ces oyſeaux peſchent le Maquereau, le Hareng & le Gaſparot où ils en trouvent : Il y a auſſi des Outardes, des Canards, des Moyaques, des Goiſlans, Eſterlets, Perroquets de mer, Pigeons de mer, & de toute autres ſortes d'oyſeaux en grand nombre.

De la derniere ance en allant à la riviere de ſaint Jean, ce ne ſont que des rochers ſix ou ſept lieuës durant, la coſte en eſt fort dangereuſe, & environ trois quarts de lieuës plus en mer que l'Iſle de Menane, il y

a un rocher qui ne se découvre que tous les six ou sept ans, qui est au rapport des Sauvages de lapis Lasuli : J'en ay veu un morceau dont ils firent present au feu Commandeur de Razilly, qui l'envoya en France pour le faire voir, auquel on rapporta que c'étoit veritablement du lapis Lasuli, dont on pouvoit faire de l'azur, qui auroit valu dix écus l'once : On fit ensuite ce que l'on pût pour apprendre des Sauvages l'endroit où étoit le rocher, qu'ils ne voulurent jamais indiquer, quelque chose qu'on leur promist, mais seulement qu'il étoit proche de Menane, comme j'ay dit.

CHAPITRE II.

Qui traitte de la riviere ſaint Jean, des Mines, du Port royal, de toute la Baye Françoiſe, de la Terre, des Bois, de la Chaſſe, & de tout ce qui s'y eſt paſſé.

L'Entrée de la riviere ſaint Jean, eſt de dangereux abord, rangeant la terre des deux côtez; le meilleur endroit eſt du côté de Stribord ou main droite, ſans trop approcher la terre: cette entrée eſt étroite, à cauſe d'une petite Iſle qui eſt à Baſbord, ou coſté gauche,

laquelle passée, la riviere est bien plus large : du mesme côté de l'Isle, il y a de grands marais ou prairies qui sont couvertes de plaine mer, le rivage est sable vaseux, qui fait une pointe, laquelle passée, il y a une ance qui entre dans lesdits marais, dont l'entrée est étroite, où feu Monsieur de la Tour avoit fait faire une écluse, où l'on peschoit un grand nombre de ces Gasparots que l'on faisoit saller pour l'Hyver, il s'y en peschoit quelques-fois une si grande quantité que l'on étoit obligé de rompre l'écluse, & de les jetter à la mer, autrement ils auroient empuanty l'écluse, qui en auroit esté perduë, on y trouvoit aussi quelques-fois des Saulmons,

des Alozes, & du Bar, qui eſt le maigre de la Rochelle, qui ſervoit tous les Printemps d'une grande mâne pour ceux du pays.

Un peu plus avant, au delà de ladite écluſe, il y a une petite butte, où d'Aunay fit bâtir ſon Fort que je n'ay pas trouvé bien placé à mon avis, pour eſtre commandé d'une Iſle qui eſt tout proche plus élevée, & derriere laquelle tous Navires ſe peuvent mettre à couvert du Fort, dans lequel il n'y a que de l'eau de puits, qui n'eſt pas bien bonne non plus que celle qui eſt hors du Fort: Il auroit eſté à mon avis mieux placé derriere l'Iſle où moüillent les Vaiſſeaux, & où il auroit eſté plus élevé, & par conſe-

quent point commandé d'autres endroits voisins, & auroit eu de bonne eau, comme dans celuy que fit bastir ledit feu sieur de la Tour, lequel fut rüiné par d'Aunay aprés s'en estre rendu le maistre assez injustement, n'y ayant aucun droit, ce qu'il auroit eu bien de la peine à executer s'il n'eust esté adverty de l'absence dudit sieur de la Tour, qui avoit mené avec luy une partie de son monde, & n'avoit laissé que sa femme avec le reste des siens à la garde du Fort; laquelle aprés avoir soûtenu pendant trois jours & trois nuits toutes les attaques de d'Aunay, & l'avoir obligé de s'éloigner de la portée de ses canons, fust enfin obligée de

ceder le quatriéme jour qui étoit le jour de Paſques, ayant eſté trahie par un Suiſſe qui étoit en garde ce jour-là, pendans qu'elle faiſoit repoſer ſes gens, eſperant quelques relâches. Le Suiſſe ſe laiſſa corrompre par les gens de d'Aunay, & ſouffrit qu'ils montaſſent à l'aſſaut, qui fut encore ſoûtenu quelque temps par la Commandante à la teſte de ſon monde, qui ne ſe rendit qu'à l'extremité, & ſous condition que ledit d'Aunay donneroit quartier à tous, ce qu'il n'executa pas, car s'étant rendu maiſtre de la place, il les fit mettre tous en priſon avec la Commandante, enſuite de l'avis de ſon Conſeil, les fit pendre, à la reſerve d'un ſeul qui

eut la vie sauve à la charge qu'il en feroit l'execution, & la Commandante les assista à la potence la corde au col comme auroit esté le plus grand scelerat : Voila le tiltre dont le Borgne s'est servy pour pretendre comme Creancier dudit sieur d'Aunay la proprieté de la riviere saint Jean.

Passé l'Isle, dont j'ay parlé, au dessous duquel moüillent les Vaisseaux pour estre plus à l'abry, il n'y a qu'une bonne portée de canon jusqu'au saut, où ils ne peuvent passer, mais bien des chalouppes & petites barques, de plaine mer seulement : mais avant que d'entrer plus avant en la riviere, il y a une chose qui est assez surprenante ; à la chûte du saut est

eſt une grande foſſe d'environ trois ou quatre cens pas de tour qui eſt faite par la chûte de l'eau qui paſſe entre deux rochers qui forment un détroit à la riviere, ce qui la rend plus rapide en cet endroit. Dans cette foſſe il y a un grand arbre debout, qui flotte, & quelque courant qu'il y ait il n'en ſort jamais & ne paroiſt que de temps en temps, l'on eſt quelques-fois, huit, dix, ou quinze jours ſans le voir, le bout qui paroiſt ſur l'eau eſt à peu prés gros comme le tour d'une barique, & quand il paroiſt, c'eſt tantoſt d'un coſté & tantoſt d'un autre: Tous les Sauvages qui paſſoient anciennement par là, qui ſont en grand nombre en ces quartiers, luy rendoient

hommage, mais peu le font à preſent, ayans eſté deſabuſez, ils appelloient cét arbre le Manitou, qui eſt à dire le Diable. L'hommage qu'ils luy rendoient anciennement étoit un ou deux caſtors, ou autre pelletrie qu'ils attachoient ſur la teſte de cét arbre, avec un fer de fleche qui étoit fait d'un os d'Orignac, qu'ils appointiſſoient avec des roches: lors qu'ils paſſoient par là, & que leur Manitou ne parroiſſoit point ils tenoient cela à mauvais preſage, diſant qu'il eſtoit faché contre eux: Depuis que les François ſont en ces quartiers-là, que l'on leur a donné des fers de fleches de fer, ils ne ſe ſervent plus des autres, & le pauvre Manitou en a la teſte ſi couverte qu'à

peine y pourroit-on mettre une épingle : Je l'ay veu, & des hommes de Monſieur de la Tour qui demeuroient avec luy, & depuis avec moy m'ont aſſuré qu'il fit une fois attacher des cordes à la teſte de cét arbre, & que des chalouppes avec dix avirons à nager de toutes leur forces avec le courant ne l'ont jamais pû tirer hors de la foſſe.

Ayant paſſé le ſaut, la riviere s'élargit beaucoup plus en un endroit qu'en l'autre, à cauſe des Iſles : Il y en a trois qui ſont grandes, dans leſquelles il y a de fort belles prairies, & auſſi tout le long des deux côtez de la riviere, leſquelles ſont inondées tous les ans par la fonte des neges qui arrive

ordinairement au Printemps. Elle va fort avant dans les terres, & meſme les Sauvages par le moyen de cette riviere, en traverſant quelques terres vont tomber en d'autres rivieres, dont les unes vont finir dans celle de ſaint Laurent, les autres tombent dans la grande baye de ſaint Laurent & à Nepiziguit dans la baye des chaleurs : Il y a à chaque traverſe deux ou trois portages de canots, au travers des bois, où l'on trouve des chemins qui vont d'une riviere à l'autre, qu'ils appellent Louniguins, les autres portages ſont des endroits dans les rivieres où la navigation eſt empeſchée par les ſauts ou cheuttes d'eau cauſée par des

rochers qui les retiennent & en retreſſiſſent le paſſage, ce qui rend le courant ſi rapide, & fait que l'eau tombe de ſi haut, que l'on eſt obligé de porter les canots ſur les épaules ou ſur la teſte juſques au lieu où le cours de la riviere eſt uny. Le plus ſouvent ces portages ſont de cinq à ſix lieuës, quelques fois juſques à dix, ce qui eſt rare, c'eſt ce que les Sauvages appellent Louniguins, dont ils entreprennent volontiers le trajet par la facilité qu'ils ont de porter leurs canots qui ſont tres legers, comme il ſera aiſé de remarquer par la deſcription que j'en feray en ſon lieu. Les chalouppes ne peuvent entrer dans cette

riviere plus haut que dix-huit à vingt lieuës, à cauſe des ſauts & des rochers, qui y ſont ſemez ce qui oblige de ſe ſervir de canots.

Outre tous les bois que je vous ay déja nommés, il y a encore icy grands nombre de cheſnes fort beaux, qui ſeroient bons à baſtir des Navires, & doivent eſtre meilleurs que ceux du coſté du Nord, dont le bois eſt trop gras : il y a auſſi des haiſtres en quantité, tres gros & hauts de branches : il eſt auſſi abondant en noyers ſauvages, dont les noix ſont triangulaires qui ſont difficiles à ouvrir, mais les preſentant au feu elles s'ouvrent aiſément, ce qu'il y a dedans a le gouſt de noix : l'on y trouve encore grande quantité

de Lambruches, de vignes ſauvages qui portent du raiſin, dont le grain eſt gros & de fort bon gouſt, mais l'écorſe en eſt épaiſſe & dure : il vient à maturité, & ſi elle eſtoit cultivée & tranſportée je ne doute point qu'elle ne produiſiſt de tres-bon vin ; ce n'eſt pas un ſigne que le froid y ſoit ſi aſpre, ny les neges en ſi grande quantité, que tout le monde dit : je croy qu'il y a bien des contrées en France qui ne vallent pas ce pays, pour le climat, & où il habite bien du monde, qui n'eſt pas ſi à ſon aiſe que l'on ſeroit dans ces regions quoy qu'éloignées.

Depuis l'entrée de la riviere ſaint Jean, juſques à celle du Port royal, il y a douze lieuës de trajet, qui forme, ce que

nous appellons la baye Françoise, & qui s'enfonce dix ou douze lieuës avant dans les terres. En sortant de la riviere saint Jean sur la main gauche il y a une pointe qui avance en mer, & l'ayant doublée, on entre dans une grande baye qui s'avance dans la terre environ une lieuë, au fonds de laquelle il y a deux Isles, & continuant le long de la coste, environ trois ou quatre lieuës, l'on trouve deux petites bayes distantes d'une lieuë l'une de l'autre, où l'on dit y avoir des mines de fer: continuant cette route on voit une grande pointe qui avance à la mer, derriere laquelle il y a une petite riviere : allant plus avant, on voit un cap,

que

que l'on nomme le cap des deux bayes dont les entrées ſont étroites qui avancent dans les terres quinze ou ſeize lieuës, il y a force rochers dedans ces bayes qui ſont dangereux, en ce que la mer y monte huit ou dix braſſes & les couvre, ce que j'ay oüy dire à ceux qui y vont en traitte avec des barques, & qu'ils ſont obligés de moüiller l'ancre à quinze & ſeize braſſes pour eſtre en ſeureté : il y a pluſieurs rivieres qui tombent dans ces bayes par le moyen deſquelles les Sauvages vont dans celle de ſaint Jean, d'autres par où ils vont tomber dans des lacs qui vont vers Campſeaux, & le cap ſaint Loüis qui eſt dans la grande baye ſaint Laurens : il y a des

terres à traverſer pour aller d'un lieu à l'autre, & les Sauvages de ces quartiers-là, portent leur pelletrie dans la riviere ſaint Jean aux Anglois. Le ſieur d'Aunay y a traitté de ſon temps juſques à trois mille orignaux par an, ſans les caſtors & loutres, ce qui fut la cauſe qu'il en dépoſſeda le ſieur de la Tour ; Ces bayes s'appellent des mines, parce qu'il y a de ces pierres de mines dont on ſe ſervoit anciennement pour les arquebuzes à roüet, & tous ceux qui y ont été diſentqu'il y a auſſi des mines de cuivre en pluſieurs endroits.

Dans ces bayes il y a force montagnes dans les terres, & quelques-unes bien hautes : il y a auſſi du plat pays, & grand nombre de pins, ſapins, pruſ-

ſe, mêlez d'autres bons bois; mais peu ſur les bords de la mer : tout le tour des deux bayes a environ une lieuë, ou lieuë & demie : Plus avant dans les terres il y a de beaux bois qui ſont beaucoup plus clairs, à ce que tous les Sauvages rapportent, il s'en trouveroit là nombre pour mâtures & bordages, tant cheſnes qu'autres eſpeces.

En ſortant de ces bayes des mines continuant ſon chemin vers le Port royal, il y a une Iſle d'une grande hauteur, & de cinq quarts de lieuës de tour ou environ; elle eſt platte au deſſus, & nonobſtant ſa hauteur, il y a une ſource d'eau; on dit qu'il y a auſſi une mine de cuivre : de là rengeant la terre ſix à ſept lieuës durant qui

ne sont que rochers: on trouve l'entrée du Port royal qui est assez étroite, ce qui fait un grand courant de marée, & si l'on veut faire entrer ou sortir un navire avec la marée, il faut que ce soit la poupe premiere, & si il faut bien prendre garde à soy.

Le Port royal est un tres-beau lieu & un tres-beau bassin qui a plus d'une lieuë de large & environ deux de longueur, à l'entrée il y a dix-huit à vingt brasses d'eau, il n'y a pas moins de quatre à six brasses d'eau entre la terre & l'Isle que l'on nomme l'Isle aux chevres qui est environ le milieu du bassin; là il peut moüiller de grands Navires & en seureté comme dans une boëste, le fonds est bon par tout, dans le fonds du bas-

ſin il y a comme une pointe de terre où Monſieur d'Aunay avoit fait faire un beau & bon Fort : cette pointe a deux rivieres, l'une à droite & l'autre à gauche, qui ne vont pas bien avant dans les terres, l'une large à ſon entrée, l'autre n'eſt pas ſi large, mais elle eſt bien plus profonde & la marée y monte huit à dix lieuës : Il y a quantité de prairies des deux coſtez, & deux Iſles qui ont des prairies qui ſont à trois ou quatre lieuës du Fort en montant : Il y a une grande étenduë de prairies que la marée couvroit & que le ſieur d'Aunay fit deſecher : elle porte à preſent de beau & bon froment, & depuis que les Anglois ont eſté maiſtres du pays, les habitans

qui s'estoient logez proche le Fort, ont la pluspart abandonné leurs logemens, & se sont allez establir au haut de la riviere, & ont fait leurs défrichemens au dessous & au dessus de cette grande prairie, qui appartient à present à Madame de la Tour, où ils ont encore assechez d'autres terres qui portent du froment en plus grande abondance que celles qu'ils cultivoient autour du Fort, quoy qu'elles fussent bonnes : Tous ces habitans-là sont ceux que Monsieur le Commandeur de Razilly avoit fait venir de France à la Haive, qui depuis ce temps-là ont bien multiplié au Port royal, où ils ont grand nombre de vaches & de porcs : Outre les deux

rivieres dont je viens de parler, il s'en décharge encore une dans le baſſin tres poiſſonneuſe auſſi bien que les deux autres, où il ſe peſche une grande quantité de poiſſon, comme gaſparots, ſaulmons, truittes, eſguilles, & autres ſortes.

Dans le haut de ces trois rivieres, il y a quantité de cheſnes, & ſur leurs rivages des pins & ſapins de trois façons, bouleaux, mignogons, haiſtres trembles, herables, freſnes & cheſnes. Ce pays n'eſt point trop montagneux, le lembruche de vigne, & le noyer y eſt auſſi : il y a fort peu de neges en ce pays-là, & fort peu d'hyver : la chaſſe y eſt bonne toute l'année, du lapin, de la perdrix, des tourtres & autre

gibier de bois, pour le gibier d'eau il y en a grande abondance, Esté & Hyver le pays y est fort agreable.

Sortant du Port royal allant vers l'Isle longue à deux ou trois lieuës l'on trouve une grande ance, où des vaisseaux peuvent moüiller, il y a bon fonds, mais l'abry n'est pas general, & ce n'est proprement qu'une rade: continuant le long de la coste six ou sept lieuës, l'on trouve des ances & rochers couverts d'arbres jusques à l'Isle longue, qui a environ six à sept lieuës de long, elle fait un passage pour sortir de la baye Françoise, & aller trouver la terre d'Acadie: il y a entre l'Isle longue & la terre du Port royal des rochers qui

font le grand & le petit paſſage, les courans y ſont forts rudes, entre autres au petit paſſage qui n'eſt que pour des barques, j'y ay voulu paſſer une fois, mais le vent ne nous eſtant pas favorable pour refouler la marée & nous porter au grand paſſage, je voulus faire moüiller l'ancre quoy qu'il n'y euſt que deux braſſes & demie d'eau à l'entrée : le courant eſtoit ſi fort, que l'ancre n'ayant pû prendre fonds, nous la perdiſmes avec noſtre cable qui fila par le bout, il nous falut relâcher à la riviere ſaint Jean, où l'on me donna un ancre & un autre cable ; de-là je revins paſſer au grand paſſage de l'Iſle longue.

CHAPITRE III.

Description de la coste depuis l'Isle longue jusques à la Haive, des Rivieres, des Isles, de la Chasse, de la Pesche, de la Terre, & de diverses sortes de bois, l'établissement d'une Pesche sedentaire; comme elle a esté détruite, & autres particularitez.

SOrtant de la baye Françoise, pour entrer à la coste d'Acadie, prenant la route vers le cap Fourchu, qui est

distant de l'isle longue de douze ou quinze lieuës : Toute cette coste est saine & sans rochers, & à six lieuës de l'Isle longue il y a une riviere où de petits Navires peuvent entrer ; elle se nomme la riviere aux Ours, elle prend son nom du grand nombre qui s'y en trouve, il y a peu de pins & de sapins, mais quantité de chesnes mélez d'autres beaux arbres, comme ceux que j'ay déja nommez ; le pays est beau & parroist assez plat, il y a force prairies tout le long, & la terre qui y doit estre tres-bonne, à ce que j'en ay pû juger. Il y a pesche de moluës à la coste, & de saulmons, truittes, & esperlans au haut de la riviere.

Continuant jusques au cap fourchu, la coste parroist fort belle, il y a peu de sapins, mais beaucoup d'autres especes de bois & de grandes prairies, il y a belle chasse tout le long de cette coste de toute sorte de gibier, & continuant la même route, on trouve à cinq lieuës de la riviere aux Ours une entrée entre deux rochers pour une chalouppe, où je fus & où je vis quantité d'étangs d'eau de mer, qui estoient remplis de canards, outardes, oyes, cravans, sarcelles, & tout autre gibier, dont nous tuasmes plus de cinq cens pieces de toutes façons: Il y a quantité de tres-beaux arbres, comme ceux que j'ay déja nommez; le pays est plat, & la terre n'y peut

eſtre que tres-bonne, la ſituation y eſt tres-agreable, il peut y avoir delà au cap fourchu ſix ou ſept lieuës.

Le cap fourchu ſe nomme ainſi en ce qu'il eſt fait comme une fourche, les vaiſſeaux s'y peuvent mettre à couvert, la peſche de la moluë y eſt abondante & n'eſt pas loin de terre, & s'y fait plûtoſt qu'en aucun lieu de l'Acadie. Le pays y eſt tres beau & bon, pour les bois ils ſont comme les autres, mais li y a des cheſnes, erables, & des trembles en plus grand nombre. Un nommé de Lomeron y a eu autrefois une habitation, & s'appelloit le port Lomeron du temps du ſieur de la Tour: Dés le commencement qu'il fut en ces quartiers-là cette habita-

tion fut rüinée par les Anglois du temps de la guerre de la Rochelle.

Du cap fourchu, allant au cap de sable, l'on trouve une grande baye, dans laquelle il y a force Isles, qu'on appelle les Isles de Tousquet; elles sont toutes couvertes de beaux & bons bois de mesmes especes que les autres dont nous avons déja parlé; il y a forces praïries en ces Isles où abondent toutes sortes d'oyseaux qui y font mesme leurs nids; il y a des oyes, gruës, outardes, canards, sarcelles, herons, beccasses, beccasines, corbeaux, tournevires, chevaliers, & tant d'autres sortes d'oyseaux que cela est surprenant; le pays est des plus agreables & des meilleurs que j'aye encore veus, il est

plat & la terre y eſt tres-bonne, la peſche y eſt abondante en truittes, ſaulmons, & l'eſperlan y donne au Printemps en grande quantité, dans les ruiſſeaux où il vient jetter ſes œufs; il eſt grand pour l'ordinaire comme un moyen harang. Le ſieur la Tour y avoit une habitation pour la traite des pelletries, ou trafic avec les Sauvages, qui y venoient de pluſieurs endroits, & n'eſt pas éloignée de plus de deux ou trois lieuës de la terre.

L'on va de là au cap de ſable qui a des battures & des rochers au large, neantmoins le Port eſt bon, & la peſche de la moluë y eſt abondante: Entre le cap fourchu & le cap de ſable, trois ou quatre lieuës en

mer il y a plusieurs Isles, les unes d'une lieuë, & les autres de deux, trois, & à quatre de tour, que l'on nomme les Isles aux loups marins, elles sont assez difficiles à approcher à cause des rochers qui sont à l'entour, elles sont couvertes de sapins, bouleaux, & autres bois qui n'y sont pas fort gros, elles s'appellent Isles aux loups marins, parce qu'ils vont là faire leurs petits qui sont grands & puissans, il y en a de plusieurs especes dont je feray un article à part, ils viennent pour mettre bas vers le mois de Fevrier, montent sur les roches & se mettent autour des isles où ils font leur petits, qui sont en naissant plus gros que le plus gros porc que l'on voye, & plus longs,

longs. Ils ne demeurent à terre que peu de temps, aprés quoy leurs pere & mere les emmennent à la mer, ils reviennent quelques-fois à terre ou sur des roches, où la mere les fait tetter. Monsieur d'Aunay y envoyoit du Port royal du monde avec des barques pour en faire la pesche dans la saison, qui est au mois de Fevrier lors que les petits y sont, l'on va tout autour des isles avec de forts bastons, les pere & mere fuyent à la mer, & on arreste les petits qui taschent de suivre, en leur donnant un coup de baston sur le nez dont ils meurent, l'on va le plus viste que l'on peut, car les pere & mere estans à la mer, font un grand bruit qui donnant l'alarme par

tout, ce qui les fait tous fuïr, mais il se sauve peu de petits à qui l'on n'en donne pas le temps; il y a des journées que l'on en tuë jusques à six, sept, & huit cens, ce sont les petits qui sont les plus gras, car les pere & mere sont maigres; l'Hyver, il en faut bien trois ou quatre petits pour faire une barique d'huile qui est bonne à manger estant fraîche, & aussi bonne à brûler que l'huile d'olive, & n'a point d'odeur en brûlant comme les autres huîles de poisson qui sont toûjours pleines de lie épaisse, ou de saletez au fonds des bariques, mais celle-cy est toûjours claire. Sur ces isles aux loups marins il y a un si grand nombre de toutes sortes d'oyseaux, que

cela n'eſt pas croyable, & ſur tout pendant le Printemps qu'ils y font tous leurs nids : ſi l'on y va, on en fait lever une ſi grande quantité qu'ils font un nuage en l'air que le Soleil ne peut pas penetrer, & pour les tuer il ne faut point de fuzils, mais ſeulement des baſtons, car ils ſont pareſſeux à ſe lever de leurs nids ; pour des petits on en prend, tant que l'on veut à charger des chalouppes & meſme des œufs.

De là traverſant la baye de Touſquet, l'on va trouver le cap de ſable, qui eſt une iſle qui fait une pointe qui avance en la mer, & entre la grande terre & l'iſle, il y a paſſage pour des barques, mais au delà de l'iſle vers l'eau, il y a des roches

& battures qui avancent une bonne lieuë en la mer, les ayant passées environ de deux lieuës l'on entre en la baye de sable, qui est fort grande; là les Navires peuvent moüiller en toute seureté, & en y passant, en 1651 j'y rencontray Monsieur Gabaret Capitaine pour le Roy en la marine, qui y estoit moüillé & revenoit de courses du Golfe de Mexique, & en ce mesme lieu là, Monsieur de la Tour a eu une habitation, où il estoit pendant le siege de la Rochelle, il y avoit un bon Fort qui luy servit bien, d'autant que son pere estoit pour lors en Angleterre où il se maria à une Dame d'honneur de la Reine, de grande condition, & en faveur de ce mariage le Roy d'Angleterre

le fit Chevalier de la Jarretiere, pour l'obliger d'aller trouver ſon fils & l'engager à remettre le Fort en l'obeyſſance de ſa Majeſté Britanique. Pour cét effet on fit armer deux Navires de guerres, dans l'un deſquels s'eſtoit embarqué la Tour & ſa femme; ils ne furent pas plûtoſt arrivez à la veuë du Fort, que la Tour pere mit pied à terre, où il fit ſon poſſible pour perſuader ſon fils de remettre le Fort à l'obeyſſance du Roy d'Angleterre, qu'il continuëroit d'y commander auſſi abſolument qu'il avoit fait juſques alors, & que luy & ſa femme y demeureroient auſſi pour ſa ſeureté.

Que pour cét effet l'on avoit apporté des Commiſſions en

son nom, avec l'Ordre de la Jarretiere pour les honorer, & d'autres avantages qui luy furent promis par ceux qui commandoient les vaisseaux, tout cela se passa sans qu'ils entrassent dans le Fort, & le jeune la Tour leur fit réponse qu'il avoit beaucoup d'obligation au Roy d'Angleterre d'avoir tant de bonne volonté pour luy ; mais qu'il avoit un maistre capable de reconnoistre la fidelité qu'il estoit obligé de luy garder ; qu'il ne pouvoit pas leur remettre la place entre les mains, ny prendre d'autre Commission que celle qu'il avoit, qu'il remercioit le Roy d'Angleterre de l'honneur qu'il luy faisoit, mais qu'il ne pouvoit recevoir de recompense que du Roy son

maiſtre ; ce qui obligea ſon pere & tous les Commandans des vaiſſeaux, d'employer toutes les plus belles paroles du monde à le perſuader, mais inutilement, car il demeura ferme dans ſa reſolution & dit courageuſement à ſon pere que luy ny ſa femme n'entreroient jamais dans ſon Fort, ce qui le fit retirer avec les autres & retourner à bord de leurs Navires, d'où ils envoyerent le lendemain un homme à terre, avec une lettre du pere, par laquelle il luy mandoit tout ce qui pouvoit ſervir, à l'obliger de ſe rendre de bonne amitié ; autrement qu'on eſtoit reſolu de luy faire rendre de force, qu'ils avoient du monde pour cela, qu'il priſt garde de ne ſe

point mettre dans les mauvaises graces du Roy d'Angleterre, que c'estoit le vray moyen de se perdre, & qu'il n'estoit pas en estat de resister à ses forces. Tout cela n'eut pas plus de pouvoir qu'auparavant, & pour toute réponse de bouche à celuy qui luy avoit apporté la lettre, il dit que les Commandans & son pere en useroient comme ils le jugeroient à propos, & qu'il estoit tout preparé & son monde à les recevoir; le messager s'en retourna porter cette nouvelle, ensuite de quoy ils prirent resolution d'attaquer le Fort, & le lendemain ils firent mettre du monde a terre avec leurs grands batteaux, attaquerent le Fort; le combat dura tout ce jour & la nuit: ils tâcherent

cherent d'approcher pour couper les pieux, ou pour mettre le feu, mais ceux de dedans eſtoient tellement ſur leurs gardes qu'ils n'en peurent venir à bout; il y eut beaucoup d'Anglois tuez & de bleſſez en cette attaque, ce qui ne leur confirma que trop la reſolution du jeune la Tour; le lendemain ils debarquerent tous les Matelots & Soldats pour l'épouvanter par le grand nombre qu'ils firent paroiſtre, & ſe rengeant derriere des retranchemens de terre, qu'ils avoient fait la nuit aux quatre coings du Fort, d'où ils faiſoient grand feu auſſi bien que ceux de dedans, qui ne tiroient point à faux, & qui en tuerent encore & bleſſerent pluſieurs, ce qui fit renoncer

les Anglois à la prise du Fort, les Matelots ne voulant plus donner, & les Soldats n'estant pas en grand nombre n'en ayant amené que ce qu'il en falloit pour y mettre en garnison, tant ils estoient asseurez, sur le recit de la Tour pere de n'y trouver aucune resistance, dés qu'il luy auroit parlé des honneurs & des avantages dont sa Majesté l'honnoroit.

De la Tour voyant que les Capitaines des Vaisseaux étoient resolus d'abandonner l'entreprise & de partir, fut bien estonné, car il n'osoit pas retourner en Angleterre de crainte qu'on ne luy fit-là mauvais party; sa femme l'embarassoit fort aussi, à qui il n'osoit se découvrir, ce qu'il fut enfin

obligé de faire, en luy disant qu'il ne trouvoit rien de plus asseuré ny d'autre party à prendre que celuy de demeurer avec son fils n'y ayant pas plus de seureté en France pour luy qu'en Angleterre apres la tentative qu'il venoit d'hazarder; qu'elle pouvoit y aller si bon luy sembloit, qu'à son égard il prieroit son fils de luy permettre de demeurer avec luy, sa femme luy témoigna qu'elle ne l'abandonneroit point si son fils leur vouloit permettre de demeurer; la resolution prise ils la communiquerent au Capitaine qui le trouva bon; il écrivit à son fils, & le pria de souffrir que sa femme & luy demeurassent dans le pays, qu'aprés ce qui s'estoit passé ils n'osoient pas retourner en Angle-

terre puis qu'il y alloit de sa teste; son fils luy fit réponse qu'il ne vouloit point estre la cause de sa mort, mais qu'il ne luy pouvoit accorder sa demande, qu'à condition qu'il n'entreroit ny luy ny sa femme dans son Fort, qu'il leur feroit bastir un petit logement au dehors, que c'estoit tout ce qu'il pouvoit faire; il receut la condition que son fils luy fit; le Capitaine envoya tout leur équipage à terre, où la Tour pere décendit avec sa femme, deux hommes pour le servir & deux filles de chambre pour sa femme; le jeune de la Tour leur fit bastir un logement à quelque distance du Fort, où ils s'accommoderent du mieux qu'ils peurent, ils avoient apporté quelques

victuailles, qui ne furent pas plûtoſt conſommées que la Tour fils y ſupplea, en nourriſſant ſon pere & toute ſa famille. Environ l'an mil ſix cens trente cinq, je paſſay par là; je fus voir le jeune de la Tour, qui me receut tres-bien, & me permit de voir ſon pere en ſon logement dont j'ay parlé, ce que je fis, il me receut bien, m'obligea de dîner avec luy & ſa femme; ils eſtoient fort proprement meublez; dans le temps que j'y eſtois il y arriva un Pere Recollet à qui la femme témoigna la joye qu'elle avoit de me voir, enſuite je m'entretins avec le Recollet qui me fit recit de ſon Jardin, & me convia de l'aller voir, ce que j'acceptay; j'eſtois curieux de

voir tout & d'observer mesme ce qui s'offroit digne de remarque; il me fit embarquer avec luy dans son canot, sans faire autrement reflexion sur le danger où je m'exposois n'ayant point encore éprouvé cette espece de navigation. Le Pere accommoda sa voile & la mit au vent, nous traversâmes la baye qui avoit bien une lieuë & demie, & comme en arrivant à terre mon Conducteur voulut baisser la voile de crainte d'échoüer trop rudement & de briser son canot, sur le devant duquel il m'avoit placé, je m'avisay de regarder derriere moy, & pour n'avoir presque fait que tourné la teste & avoir mis le canot par ce petit mouvement hors de l'équilibre où il é-

toit il fut renverſé en un inſtant, bien nous prit d'eſtre proche du bord; cette ſorte de navigation eſt bizarre, difficile & dangereuſe, ſur tout lors qu'on en fait les premieres experiences; nous arrivâmes au Jardin, il me dit qu'il l'avoit défriché tout ſeul, il pouvoit avoir demy arpent de terre, il y avoit quantité de tres-beaux choux pommez & de toutes autres ſortes d'herbes potageres & de legumes; il y avoit quelques pommiers & poiriers qui étoient bien pris & tres-beaux, mais non pas encore en eſtat de porter, eſtans venus petits de France, & n'ayant eſté plantez que de l'année precedente; je fus content de voir tout cela, mais bien plus, lors qu'il me montra

ſes pois & ſon froment qu'il avoit ſemé ; les pois me raviſſoient à voir leur hauteur, ils eſtoient ramez, mais ſi couverts de gouſſes, que cela ne ſe peut croire à moins que de le voir, & le froment de meſme, il n'y avoit grain de bled qui n'euſt ſept à huit pailles les moindres, les autres douze & treize ; le moindre épy de demy pied de longueur, bien fournis de grain, mais entre autres, il me montra un grain de bled qui eſtoit venu à l'écart, qui avoit cent cinquante pailles toutes portant épy & que je comptay ; il avoit un grand cercle, ou cerceau, de barique qui les entouroit pour les maintenir & ſupporter de crainte d'eſtre couchés par le vent. Le

jeune de la Tour avoit auſſi un jardin proche de ſon Fort, du bled, & des pois, qui n'eſtoient pas ſi bien ſoignez que ceux du Recollet; La terre eſt platte dans le fonds de cette baye les arbres y ſont tres-beaux des ſortes que j'ay nommez cy-devant, il ny a pas ſi grand nombre de ſapins; il y a pluſieurs ruiſſeaux qui tombent en ladite baye, en laquelle il s'y peſche du poiſſon, de petites moluës, maquereaux, plaiſes de mer, & autre ſorte de poiſſon, & aux entrées des ruiſſeaux force eſperlan au Printemps; il y a auſſi une riviere, où il ſe peſche du ſaumon & de la truite, & tirant vers le cap de ſable, l'on y trouve nombre de cocquillage, comme cocques, bourgos,

moulles, coutellieres, & autres coquilles, & des hommars qui ſont eſcreviſſes de mer, il y en a dont la coquille de la patte de devant tient une pinte & plus; l'on trouve quantité de belles prairies en montant dans cette riviere & le long des ruiſſeaux qui s'y deſchargent.

Sortant de la baye de ſable, continuant ſon chemin on apperçoit un petit cap ou pointe, & quelques Iſles qui ſont le long de la coſte couvertes d'arbres & ſapins; il y a force oyſeaux tout autour qui y viennent faire leurs nids au Printemps, la coſte en eſt auſſi pareillement garnie, le pays ne parroiſt pas montagneux; cette coſte eſt remplie de rochers qui avancent en la mer, ce qui

fait qu'elle eſt fort dangereuſe à l'aborder ; à trois ou quatre lieuës de là on trouve un port où il y a une petite riviere qui entre aſſez avant dans les terres ; le port eſt bon, & des Vaiſſeaux de raiſonnable grandeur y peuvent moüiller en toute ſeureté, il s'appelle le port du cap Naigre ; tous les bois y ſont ſemblables aux autres que j'ay nommez, & la terre y eſt auſſi bonne, à ce que j'en ay pû juger, la peſche de la mouluë y eſt fort avantageuſe, bien que je n'y aye point veu de Navire ; paſſant plus outre on trouve une grande Iſle qui fait un bon Port entre la terre & elle qui ſe nomme le Port aux Moutons, les Vaiſſeaux y peuvent entrer & en ſortir des deux cô-

tez ; j'ay veu des Navires y faire leur peſches de moluës, ils vont environ deux lieuës ou deux & demie pour trouver la mouluë, l'on la fait ſecher ſur des Vignaux, qui ſont des eſpeces de clayes ſur leſquels on eſt obligé de la faire ſecher lors qu'il ne ſe trouve au lieu où ſe fait la peſche que du ſable & de l'herbe, ce qui n'y eſt pas propre, comme je l'expliqueray en ſon lieu ; l'Iſle eſt couverte de bois, force ſapins ; au derriere de cette iſle vers la grande terre eſt une grande baye qui a bien trois bonnes lieuës de large & autant de profondeur ; dans le fonds il y a deux petites rivieres où l'on n'y peut entrer avec chaloupes bien avant à cauſe des gros

rochers qui y ſont en grand nombre ; la terre y eſt quaſi toute couverte de pierres, il ne s'y voit point de montagnes au haut des rivieres & les arbres y paroiſſent beaux & grands.

Venant le long de la coſte pour trouver l'autre coſté de la baye l'on trouve une grande étenduë de marécages d'environ deux lieuës de longueur & une de largeur où la marée monte, qui fait une grande quantité de petits étangs qui ſont tous remplis de gibier, outardes, cravans, canards, ſarcelles, oyes blanches & griſes, beccaſſes, beccaſſines, alloüettes, corbegeos & beaucoup d'autres ſortes de bon gibier, & tous ces marécages ſont couverts de tres bonne herbe de

pré; continuant la route le long de la coste l'on trouve un petit Havre qui est à l'autre extremité de la baye, distante de l'Isle aux Moutons de deux lieuës, & cela s'appelle le Port Rossignol qui est tres bien situé pour la peſche de la mouluë qui y est en abondance.

Cet endroit est le premier lieu où j'ay voulu établir la Peſche sedentaire, & pour cet effet j'avois fait compagnie avec feu Monsieur de Razilly, & un marchand d'Auray en Bretagne; le Commandeur de Razilly demeuroit pour lors à la Haive qui me protegeoit; ma peſche me reüssit assez bien pour ce voyage, je renvoyay le Navire chargé en Bretagne, où le poiſſon fut assez bien vendu, cela

nous obligea d'en avoir un plus grand. Un nommé la Catherine de deux cens tonneaux que nous achetâmes du Roy, nous le fismes équiper pour la pesche, & un de mes freres nommé de Vitray, qui a esté depuis Capitaine de Navire du Roy, fut mis dessus pour le commander, il me l'amena en la nouvelle France où nous luy fismes faire sa pesche, qui nous reüssit encore fort bien, estant chargé de moluë nous donnâmes ordre à mon frere d'aller à Porte en Portugal pour le vendre, ce qu'il fit avec avantage; dés qu'il y fut arrivé il toucha environ la valeur du tiers de sa charge en reaux qu'il fit tenir à la Rochelle, mais pendant qu'il achevoit de décharger & livrer

le reſte, la guerre fut declarée entre les deux Couronnes, & l'on accorda aux François trois mois pour ſe retirer des Eſtats du Roy d'Eſpagne, dont le Portugal en ce temps-là faiſoit partie, pour n'eſtre point ſurpris avant les trois mois expirez mon frere preſſa ſon payement: cependant il arriva un ordre du Roy d'Eſpagne pour arrêter tous les vaiſſeaux à la reſerve du noſtre qui ſe pouvoit retirer, mais nos Marchands de poiſſon ne ſe preſſoient pas de payer faiſans toûjours des remiſes, & un mois devant que les trois mois fuſſent expirez, ils propoſerent à mon frere d'achepter le navire pour leur voyage des Indes, le marché en fut fait & conclu, à condition

tion de le payer comptant, & qu'il ſeroit permis à mon frere d'embarquer ſon argent & ſon monde dans un autre baſtiment François qui eſtoit là, & devoit partir dans ſept ou huit jours : l'on luy compte bonne partie de ſon argent qu'il fit porter au bord de ce vaiſſeau qui eſtoit déja en rade, il ſurvint un ſecond ordre du Roy d'arreſter tout, ſur cet ordre le Gouverneur arreſte celuy de mon frere, diſant appartenir aux Marchands Eſpagnols & qu'il eſtoit propre pour la guerre ; mon frere ſe plaint au Gouverneur, il demande ou le reſte de ſon payement ou ſon navire, le Gouverneur luy promit de le faire payer, & pour cet effet envoya un homme avec luy fai-

re commandement aux marchands d'achever le payement, ils le promettent & n'en font rien, au contraire ils le font chicaner tant que les trois mois expirent, & le jour devant le terme expiré, ils firent arrester le navire où estoit l'argent, qu'ils prirent & soûtinrent en Justice qu'ils n'estoient pas obligez de le payer, puis que le Roy s'en estoit mis en possession avant qu'il fut à eux, qu'il pouvoit avoir son recours contre le Roy qui s'en estoit saisi avant les trois mois expirez.

Le Gouverneur luy donna des lettres pour cela avec lesquelles il alla à Madrid où il sollicita son affaire, & fit si bien connoître son bon droit, qu'on fut obligé, pour éviter de luy ren-

dre justice de luy faire une querelle d'Allemand, en vertu de laquelle on le mit en prison, ce qui fut tout son payement.

L'Ambassadeur de France qui estoit pour lors à Madrid le fut voir en la prison où il estoit, il luy compta son affaire, mais il n'en tira point d'autre consolation ny esperance, l'Ambassadeur l'ayant asseuré qu'il n'en devoit rien attendre, ayant à faire à des fourbes qui n'avoient autre dessein que de luy faire perdre son navire & sa marchandise, neantmoins qu'il en parleroit, & que dans deux ou trois jours il luy en rendroit réponse, ce qu'il fit; mais aussi infructueusement que la premiere fois, l'ayant asseuré que l'on ne l'avoit fait mettre pri-

ſonnier que pour l'empeſcher de demander ſon deub, qu'il pouvoit ſortir pourveu qu'il ne demandaſt rien, ce qu'il fit à la caution d'un Savetier pour un écu. Eſtant en liberté il fut voir l'Ambaſſadeur de temps en temps qui le prit en amitié, & le trouva propre pour faire ſçavoir au Cardinal de Richelieu ce qui ſe paſſoit lors en Eſpagne contre la France ne pouvant pas écrire de crainte que les lettres ne fuſſent interceptées; il fit donc aprendre par cœur à mon frere tout ce qu'il avoit à mander & fut envoyé en France avec une lettre de creance pour le Cardinal de Richelieu. Apres avoir preſenté ſa lettre à ce premier Miniſtre & luy avoir dit qu'il avoit

à l'entretenir seul de choses de consequence dont l'Ambassadeur l'avoit chargé, il s'en aquitta de telle sorte que le Cardinal témoigna en estre satisfait & luy promit sa protection pour tascher de luy faire tirer payement de son navire, mais ces belles paroles furent tout le recouvrement que nous en avons fait. Quant au Commandeur de Razilly, le Marchand Breton & moy, car à l'égard de mon frere, le Cardinal luy donna le commandement d'un navire du Roy. Voila à peu prés le succez qu'eut le projet que j'avois fait pour établir dans la suite une pesche sedentaire, & bien qu'on ait crû que mon principal bût dans toutes mes entrepriſes en ces

pays-là a toûjours esté le negoce des pelleteries avec les Sauvages ; je n'ay jamais compté là-dessus que comme sur un accessoire qui pouvoit servir en quelque façon au capital de ce qui se peut faire dans le païs qui est la pesche sedentaire & la culture de la terre, supposé l'établissement d'une ou plusieurs colonies en tous les lieux de la coste où l'un & l'autre se peuvent avantageusement pratiquer.

Continuant la route, on trouve une coste, & tout le long des Isles de distance en distance il y a passage pour de petites barques & chalouppes, entre la grande terre, & les Isles qui sont couvertes de sapins & bouleaux. Ayant fait six à sept lieuës le

long de cette coſte, l'on trouve une petite riviere dont l'entrée eſt bonne pour des barques; elle ne vient pas de bien loin dans la terre, mais c'eſt un tres-beau & tres-excellent pays; c'eſt le lieu où le Commandeur de Razilly avoit fait faire une partie de ſon défrichement; il y avoit environ quarante habitans qui recueilloient déja quantité de froment lors qu'il mourut. Il n'avoit point d'autre paſſion que de faire peupler le pays, & tous les ans il faiſoit venir du monde le plus qu'il pouvoit à ce deſſein. L'on alloit de là à la Haive par terre; il y avoit environ demie lieuë de traverſe, & par mer une lieuë. Il n'y avoit qu'une pointe à doubler pour entrer dans

le havre de la Haive. A son entrée à la gauche il y a une isle qui s'apelle l'Isle aux Framboises, le dessus n'estant que framboisiers; le Printemps elle est toutes couverte de tourtres qui les vont manger; à la droite en entrant il y a un gros cap de roche que l'on appelle le cap Doré, parce que quand le Soleil donne dessus il paroist tout doré, l'entrée est entre l'isle & le cap, elle n'est pas bien large; estant dedans l'on trouve un beau bassin où il tiendroit bien mille vaisseaux. Le logement de Monsieur de Razilly estoit à une lieuë de l'entrée sur une petite pointe, qui a d'un costé la riviere, & de l'autre il y a un étang & des marests qui s'avancent dans la terre

terre environ cinq cens pas, & au bout il n'y a pas grande terre à couper pour enfermer d'eau environ trois ou quatre arpens de terre où estoit basty le Fort, la riviere monte cinq à six lieuës dans les terres, jusques où l'on peut aller avec des chalouppes; cela passé il se faut servir de canots. Tout le long de cette riviere ce sont de belles & bonnes terres, fors beaux bois des especes que j'ay déja nommées, mais les chesnes, & les ormeaux y sont plus abondans des deux costez de la riviere, dans laquelle il y a une infinité de conniffle, qui sont de grandes coquilles comme celles que les Pelerins rapportent de saint Michel & de saint Jacques, c'est un excellent manger, l'an-

guille y est tres-bonne, l'aloze, le saumon, moluë & d'autres sortes de bons poissons; la chasse ny est pas moins abondante toute l'année de toutes sortes d'oyseaux que j'ay déja nommez. C'est là le lieu que le Commandeur de Razilly avoit choisi pour sa retraite, pour moy j'avois choisi un autre endroit de l'autre costé de la riviere où la terre estoit tres-bonne, & sur le bord d'une autre petite riviere qui tomboit dans la grande où j'avois fait bastir un logement: j'avois douze hommes avec moy, les uns laboureurs, les autres faiseurs de mairrain ou douves pour barriques, charpentiers, & d'autres pour la chasse, j'étois muny de toutes sortes de

proviſions, nous faiſions bonne chere car le gibier ne nous manquoit point, du haut de ma petite riviere traverſant quatre ou cinq cens pas dans le bois j'allois en de grands étangs plains de gibier où je faiſois ma chaſſe, laiſant la grande riviere au Commandeur. En ces endroits tout le bois n'étoit que cheſnes, qui eſtoit ce que je chercheois. Je mis là mes ouvriers de mairrain & mes charpentiers en beſongne ; en deux années j'eus quantité de mairrain, de poutres pour les baſtimens toutes eſcaries, auſſi bien que des ſolives. Monſieur de Razilly qui ne ſouhaitoit que de faire connoiſtre la bonté du païs pour y attirer du monde, eſtoit ravy que je chargeaſſe

tout le bois sur les navires qui luy apportoient ses provisions, sans quoy ils auroient esté obligez de s'en retourner à vuide en France.

Ce m'estoit une commodité qui ne luy coûtoit rien, tout cela luy donnoit une grande satisfaction, & m'eust donné un grand profit & à ma compagnie de la Pesche sedentaire que je voulois établir comme j'ay dit, & qui manqua, non seulement par la perte de nostre navire, & ensuite par la mort de Monsieur de Razilly à qui le sieur d'Aunay succeda, par un accommodement avec le frere du Commandeur, cela apporta bien du changement dans le païs; le premier ne souhaitoit que de faire connoistre sa bon-

té & le faire peupler, & l'autre tout au contraire apprehendoit qu'il s'habitaſt, & auſſi n'y à il fait paſſer perſonne, & emmena tous les habitans de la Haive au Port royal, les tenans toûjours eſclaves ſans leur y laiſſer faire aucun profit, ſon humeur & celle de ſon conſeil eſtoit de regner, ce qu'ils n'euſſent pû faire ſi l'on euſt conneu la bonté du pays, & qu'il euſt eſté peuplé, ils me l'ont bien fait connoiſtre, car depuis la mort de Monſieur de Razilly je n'ay pû avoir la liberté de faire venir mon bois, ny n'a jamais voulu que ces vaiſſeaux m'en ayent apporté, qui revenoient à vuide, quoy que je luy aye voulu donner la moitié de la vente du bois. Mon maiſtre

faiſeur de marain le fut trouver au Port royal, à qui j'avois donné la moitié de ce que j'en pretendois, qui euſt eſté le quart pour luy & le quart pour moy. Voyant que cét homme le preſſoit pour avoir la liberté de faire enlever ſes bois, il luy permit s'il pouvoit trouver un navire pour cela. Pour lors il y avoit une petite barque de Baſton qui leur avoit apporté quelques victuailles, il en parla à celuy que la commandoit, qui luy dit qu'on luy acheteroit à Baſton, il demanda permiſſion d'y aller, on luy accorda. D'Aunay, à ſon retour luy fit accroire qu'il les avoit trahis ſous pretexte de venir querir ſon bois, que c'eſtoit pour les ſurprendre : il le fit

mettre en une basse fosse, où il n'y avoit point de jour, avec des fers de cinquante livres aux pieds, & on l'y fit mourir de misere, & tant que d'Aunay à vécu, sa conduite à toûjous esté de mal-traiter ceux qu'il croyoit capable de faire peupler le païs par leur exemple, en sorte que je fus contraint d'abandonner le païs & pour plus de vingt mille livres de bois de toute sorte, tout façonné : ce qui fait bien connoistre que quelque bonne que puisse estre une terre, il n'est point d'homme qui en puisse tirer du fruit, s'il est persecuté dans ses entrepriſes, & il à beau avoir des talents, de l'experience & du sçavoir faire, si on luy lie les mains, & qu'on

l'empeſche de s'en ſervir, ce qui eſt aſſez bien prouvé par mon exemple. Et enſuite les deſordres que d'Aunay cauſa dans le païs ; ſes enfans furent bien heureux de trouver un azile chez moy, aprés avoir eſté chaſſez des Anglois : mon établiſſement ayant ſervy, non ſeulement à la ſubſiſtance de ma famille, mais à la leur propre, pendant prés d'un an dans leur beſoin, & à tous ceux qui m'ont perſecuté.

CHAPITRE IV.

Suitte de la coſte d'Acadie depuis la Haive juſques à Campſeaux où elle finit, où ſont décrites toutes les rivieres, les Iſles, les bois, la bonté de la terre, les diverſes eſpeces de chaſſes & de peſches, & des rencontres & avantures qui ſont arrivées à l'Autheur.

SOrtant de la Haive & ayant doublé le cap Doré environ une lieuë, l'on entre dans la baye de Mirligaiche qui a prés de tros lieuës de profondeur, rem-

plie de plusieurs Isles, entre autres il y en a une d'un quart de lieuë de tour, ce n'est qu'une roche couverte de petit bois comme des bruyeres; je fus en cette baye avec Monsieur de Razilly & des Sauvages qui nous conduisoient, & un Truchement nous dît, passant proche de cette Isle, que les Sauvages n'y mettoient jamais pied à terre, & luy en ayant demandé la raison, il fit réponse, que lors qu'un homme mettoit les pieds sur cette Isle, qu'en mesme temps le feu luy prenoit à ses parties, & qu'elles brûloient, au rapport des Sauvages, ce qui nous donna sujet de rire, & encore plus lors que le Commandeur de Razilly dit à un Pere Capucin âgé de soixante ans & plus d'y aller

pour desabuser ces gens-là de leurs erreurs, ce qu'il refusa & n'en voulut jamais rien faire, quoy que Monsieur de Razilly luy pût dire, l'on passa donc outre : nous allâmes jusques au fonds de cette baye où nous trouvâmes plusieurs autres belles Isles remplies en partie de grands chesnes.

Continuant nostre chemin nous abordâmes au lieu où mon monde travailloit aux bois de charpente & au marrain, dont Monsieur de Razilly fut ravy voyant une si grande quantité de bois & si bien conditionné, il dît mille belles choses sur la bonté du païs, sur le grand nombre de monde qui pâtit en France & qui pourroit estre à son aise en ce païs ; il en dît bien davantage

lors que je le fis entrer dans une salle que j'avois fait faire couverte de feüillages, où il trouva une table assez bien garnie, des potages de tourtres, avec des outardes & cravans, où tout son monde se réjoüit bien autant que luy, car ils avoient tous bon apetit; à ce service en succeda un autre de cravans & de sarcelles, & à celuy-cy un troisiéme de beccasses, beccassines & alloüettes en piramides, ce fut un ravissement à tout le monde de voir tant de gibier à la fois, tout cela n'avoit coûté que deux journées de mes chasseurs. Des framboises & des fraises en abondance servirent de dessert m'ayant esté apportées par les enfans des Sauvages que j'avois employez pour

ne point distraire mes gens de leur travail. Le vin blanc & clairet ne manqua pas à cette petite feste, en sorte que Monsieur de Razilly & toute sa suitte furent forts satisfaits aussi bien que mes gens qui eussent souhaité que Monsieur de Razilly les fust venu voir souvent, à quoy je n'aurois pas trouvé mon compte, non pour la dépence du gibier qui ne me manquoit point, ils en avoient tous les jours, mais pour le retardement de mon travail.

Sortant de la baye allant le long de la coste, à trois ou quatre lieuës de là l'on rencontre une riviere qui a deux entrées par le moyen d'une Isle qui est au milieu; du costé de la premiere entrée il y a de tres-belles

& bonnes terres couvertes de grands & beaux arbres, à l'autre entrée à la droite on ne trouve point de beaux bois que l'on ne monte avant dans la riviere ; il n'y a que des roches pellées assés hautes; entre ces roches il y a un petit havre où les navires moüillent, & où il y en a souvent qui y font leur pesche & font secher leur poisson sur les roches qui sont Isolées, & les chalouppes qui vont en pescheries entrent & sortent des deux costez ; un peu au large de ces Isles, la pescherie y est bonne & abondante en moluë, les maquereaux & le harang donne fort à la coste; ce lieu s'appelle Passepec, du costé de la mer ce n'est que rochers qui sont tous pelez l'espace de quatre à cinq lieuës. Le long

de cette coſte n'eſt que ſapins meſlés de quelques autres bois; continuant l'eſpace de cinq à ſix lieuës le long de la coſte l'on trouve une baye d'environ une lieuë de large où il y a quelques Iſles, là les arbres & la terre commencent d'eſtre agreables, & vis à vis trois ou quatre liuës au large il y a une Iſle de roches, qui eſt grande avec de petit bois deſſus; elle eſt aſſez mal-aiſée à aborder, j'y ay eſté une fois avec une chalouppe au temps que les oyſeaux font leurs nids, nous y en trouvâmes une ſi grande abondance de toutes les ſortes que j'ay nommez, que tout mon équipage & moy nous eſtans mis à couper des bâtons nous en tuâmes un ſi grand nombre tant petits que peres

& meres, qui estoient si paresseux à se lever de dessus leurs nids, que nous ne les peûmes emporter tous, outre que la quantité de ceux qui s'estoient sauvez & élevez en l'air faisoient un nuage si épais, que les rayons du Soleil ne pouvoient pas penetrer au travers. Nous nous rembarquâmes avec nôtre chasse, & retournâmes à terre faire bonne chere. Continuant nostre route environ cinq lieuës, l'on trouve une riviere que l'on appelle la riviere de Theodore qui a belle entrée pour des navires, les chalouppes y peuvent monter cinq à six lieuës, le reste en canots : le pays y est bien agreable, le terroir est bon, mais il y a quelques roches semées

semées par cy par là qui ne sont pas bien grosses & ne tiennent pas en terre : pour les bois il y en a de toutes les sortes & y sont gros & de belle hauteur, les sapins n'y sont pas si communs que les pins sauvages.

A cinq lieuës de cette riviere continuant le long de la coste l'on trouve la baye de toutes Isles qui a bien dix-huit lieuës de large : avant que d'y entrer l'on trouve des rochers le long de la coste, & toutes les Isles qui sont dans cette baye sont rochers, les unes contiennent bien plus de tour que les autres, il y en a une bonne partie où il n'y a que de la mousse dessus, d'autres des brieres ou brandes, d'autres de petits sapins fort

bas & tout branchus. Entrant dans la baye il y a de plus grandes Isles où les sapins sont plus beaux, & en toute cette espace de dix-huit lieuës, ce ne sont qu'isles dont je n'ay jamais pû sçavoir le nombre ny celuy du gibier qui y abonde de toute parts: il y a passage de l'une des pointes à l'autre de ladite baye entre ces Isles pour une chalouppe & pour une barque, mais il faut bien sçavoir le chemin pour y passer: cette baye à bien prés de quatre lieuës de profondeur, & plusieurs rivieres qui descendent dedans, elles sont petites, ce ne sont quasi que gros ruisseaux par où les Sauvages vont & viennent, ils y sont en grand nombre à cause de la chasse qui est bonne dans

le haut des terres y ayant des montagnes toutes remplies d'orignaux : il ne laiſſe pas d'y avoir de beaux bois & de bonne terre & des endroits beaux & agreables : ſortant de cette baye à trois ou quatre lieuës de là on trouve une riviere où de petits navires peuvent entrer, mais il y a une forme d'Iſle qui jette des battures de ſable au large où la mer briſe fort deſſus, ils les faut paſſer, & puis revenir le long de la terre il y a un petit canal par où l'on peut entrer, eſtant dedans l'on trouve aſſez d'eau & la riviere paroît fort belle, beau païs plat : les arbres y ſont beaux, ce ſont toûjours les meſmes eſpeces de bois dont j'ay déja parlé, la chaſſe y eſt tres-bonne & force gibier.

Continuant sa route aprés avoir fait cinq lieuës on trouve une autre riviere qui a une petite Isle ronde à l'entrée couverte d'herbe qui s'appelle l'Isle Verte, & la riviere a esté nommée sainte Marie par la Giraudiere qui si est venu habiter, & qui avoit fait bastir une maison à trois lieuës, au dessus de son embouchure les chalouppes ne pouvant pas aller plus avant : le païs y est plat depuis l'entrée de la riviere, & jusques à demie lieuë au dessus du logement & plus haut ce sont tous rochers, la riviere sort d'un grand lac qui est à deux lieuës ou environ au dessus des rochers, tous les logemens de la Giraudiere estoient enclos d'un Fort de quatre petits bastions, le tout fait de

gros picquets ou pieux : il y avoit deux pieces de canon de fonte & des pierriers, le tout en assez bonne deffence.

La Giraudiere avoit fait faire du défrichement, mais ce terroir là n'estoit pas des meilleurs pour estre sableux, il ne laissa pourtant pas de rapporter de bons bleds, mais cela n'a pas continué, au reste la pesche & la chasse y estoient abondantes, mais n'en estans pas contens cela ne le satisfaisoit pas ; ce qui le fit songer à trouver moyen de me faire querelle comme il fit, passa en France, surprit les interessez de la Compagnie ancienne, se fit donner mon habitation & vingt cinq lieuës de terres à moy concedée (dont je parleray lors que j'y

seray arrivé.) Ledit de la Giraudiere qui estoit venu en France avec moy pour cette affaire, se voyant debouté de sa pretention par la Compagnie, n'y a pas retourné, & de Bay son frere qui commandoit au païs en sa place a aussi repassé en France, qui a laissé en sa place un nommé Huret, qui y a toûjours demeuré depuis, jusques en mille six cens soixante neuf.

Un nommé la Montagne qui avoit esté à moy & que j'avois marié à une des servantes de ma femme, travailloit pour son compte à saint Pierre en l'isle du cap Breton : il y avoit bien six arpens de bonne terre défrichée sans racine où il receuilloit de bon froment, des pois, & des

féves, par le moyen des avances que je luy avois faites : la Giraudiere me l'avoit débauché dans le temps qu'il me venoit voir sous pretexte d'amitié, l'ayant engagé luy & sa femme de me demander leur congé gé pour retourner en France, ils m'importunerent tant que je fus contraint de leur accorder : ils furent à Campseaux pour trouver passage où ils demeurerent tout le temps de la pesche : les navires estans prés à partir, la Giraudiere dît aux Capitaines qu'ils leurs refusassent leur passage pour me donner lieu de croire que s'ils les retiroient en leur habitation c'étoit par charité, ne sçachant ou aller manque de passage : il ne se contenta pas de m'avoir

débauché ceux-là, il en attira encore d'autres : la Montagne y demeura environ deux années, mais voyant qu'il ny trouvoit pas son compte & que l'on ne luy tenoit pas ce qu'on luy avoit promis, il eut bien voulu revenir trouver son défrichement, mais je ne me voulus plus fier en luy. Le Borgne le prist, sa femme & ses enfans, où il demeura bien autant à travailler sans rien gagner, il ne sçavoit quel mestier faire en France où il n'avoit pas le moyen de vivre, cependant le Borgne croit luy donner assez que de les nourrir tous, mais enfin la Montagne quite le Borgne comme il avoit fait la Giraudiere.

Ne sçachant ou donner de la teste,

teſte, il prit reſolution d'aller au Port royal avec toute ſa famille, il ſe rendit ſerviable aux Anglois & en tira de la poudre & du plomb aprés quoy il ſe retira à la coſte, où il fit une petite cabane à la mode des Sauvages, il faiſoit quelques peaux dont il avoit de la poudre, du plomb, de l'eau de vie & autres commodités des Capitaines des navires peſcheurs : il vivoit de la ſorte, lors qu'il rencontra une barque Angloiſe qui venoit de ſainte Marie pour ſurprendre Huret Commandant dans l'habitation du ſieur de Cangé : Les Anglois luy firent confidence de leur entrepriſe & comme ils les avoient manquez, mais la Montagne leur ayant promis de les

faire reüssir en ce dessein s'ils y vouloient retourner, & qu'il les y accompagneroit volontiers pour se vanger du tort qu'il en avoit receu & leur serviroit de guide sçachant toutes les routes & leur maniere d'agir : il les mena au travers les bois tout proche du Fort, justement à l'heure du dîner : il va à la découverte, trouve que l'on étoit à dîner la porte ouverte, il avertit les Anglois qui prennent leurs courses pour entrer dans le Fort : comme ils couroient un homme vint à sortir par hazard, les ayant apperceus ils fermerent les portes & crierent aux armes, mais les Anglois gagnerent les embrazures, où ayant passé leurs fuzils tirerent sur le premier qui sortit du lo-

gis, enſuite ſur un autre, & les tinrent ainſi aſſiegez, ils travaillerent pour faire entrée, & menaſſerent de tuer tout s'ils ne ſe rendoient, ce qu'ils firent: Les Anglois eſtans les maiſtres les lierent, une partie les gardant pendant que les autres pillerent & chargerent tout en leur bâtiment, & apres avoir mis le feu dans le Fort, les emmenerent à leur bord où ils leur donnerent une chalouppe pour aller où ils pourroient, ne ſçachant où donner de la teſte, Huret & ſon monde vinrent en mon habitation de Nipigiguit dans le fonds de la baye des chaleurs, où ma femme en mon abſence les a nourris tout un Hyver, j'ay ſon billet dont je n'ay pas encore eſté payé;

& voila comme mon assiduité & mon travail m'ont donné occasion d'assister dans leurs disgraces ceux qui croyoient ne pouvoir jamais avoir assez de terre à leur gré, & qui n'aspiroient qu'à me traverser & me détruire dans le temps que la Providence me faisoit travailler à leur subsistance & à leur donner du pain dans leur misere, cecy soit dit sans reproche.

De la riviere sainte Marie au cap de Campseaux il y a bien dix lieuës, & ayant fait quatre à cinq lieuës le long de la coste, l'on trouve une baye où il y a des roches, il n'y a de retraite que pour des chalouppes : environ trois lieuës au large il y a des Isles où un ou deux navires

peuvent moüiller, mais avec peu de seureté, là ils font leurs pesches & font sécher le poisson sur les Isles, où il n'y a pas grand bois : de cette baye continuant son chemin tout le long de la coste il y a des terres hautes & rochers sans retraitte.

Chapitre V.

Description de Campseaux, de la baye & petit passage de Campseaux jusques au cap de saint Louis, des rivieres, des Isles, des Havres, les Bois, de la Chasse, de la Peschе, & de ce qui y est arrivé de plus particulier.

CAmpseaux est un Havre qui a bien trois lieuës de profondeur, qui du cap commence l'entrée de la grande baye de saint Laurent. Le Havre

n'eſt compoſé que d'un nombre d'Iſles, il y en a une grande d'environ quatre lieuës de tour, où il y a ruiſſeaux & fontaines : elle eſt couverte d'aſſez beaux arbres, mais la plus grande partie ne ſont que ſapins, qui eſt la commodité des peſcheurs pour faire leurs échaffaux, dont je parleray en ſon lieu : cette Iſle eſt dans le milieu des autres, & fait deux Havres, l'un pour l'Amiral ou premier navire arrivé qui eſt le plus proche de l'entrée du coſté de la mer, l'ancrage du navire eſt entre deux Iſles où il eſt en ſeureté, & l'autre Havre, pour le vis-Amiral: & de l'autre coſté de l'Iſle où les navires n'ont pas un ſi bon abry : ces deux places ont de la grave, mais ils n'en ont pas aſſez

pour se passer de vignaux ; j'expliqueray ces deux termes lors que je parleray de la pesche des moluës : la troisiéme place est à la petite entrée du costé de la baye de Campseaux, celle-là n'a point de grave, l'on se sert de vignaux, toutes les entrées d'un costé & d'autre sont dangereuses, il faut que les navires passent entre des rochers : la coste y est fort poissonneuse, sur tout en moluë, maquereau & en haran, dont les pescheurs font leurs boites pour prendre la moluë qui en est fort friande : les pescheurs appellent boite ce que nous nommons appas qui s'attache à l'hameçon, la moluë se prenant à la ligne.

Entrant dans le fonds de la baye de Campseaux qui a huit

lieuës de profondeur : ſortant de Campſeaux y allant le long de la coſte l'on trouve trois lieuës durant des roches, apres cela l'on trouve une grande ance qui a une Iſle au milieu, derriere laquelle les chalouppes ſe peuvent mettre à couvert : plus l'on va en avant dans la baye, plus ce pays ſe trouve beau, & à trois lieuës de cette ance, on trouve une petite riviere que j'ay nommé la riviere au Saumon : y allant une fois pour y peſcher, je fis donner un coup de ſaine à l'entrée, où il ſe prit une ſi grande quantité de Saumon, que dix hommes ne la peurent amener à terre, & quoy qu'elle fuſt neufve, ſi elle n'euſt crevé le Saumon l'auroit emportée, nous en euſmes enco-

re plein nostre chalouppe : les Saumons y sont forts, les moindres ont trois pieds de long. Une autre fois je fus pescher à quatre lieuës dans le haut de la riviere jusques où les chalouppes peuvent aller : il y a deux fosses où je fis jetter la saine : en une je pris bien dequoy emplir une barique de truites saumonnées, & en l'autre six-vingts Saumons : la riviere monte bien avant dans les terres, il n'y va que des canots : au costé gauche de cette riviere il y a des terres hautes couvertes de beaux arbres, & le long de cette coste proche de l'eau il y a force pins : au costé droit les terres y sont plus basses & couvertes des mesmes especes de bois que j'ay déja décrits, & en montant

la riviere on trouve des prairies, jusques où les chalouppes peuvent monter, la riviere fait une Isle qui n'est encore que des prairies : l'herbe y est bonne & y vient aussi haute qu'un homme, c'estoit la provision de nos vaches, estant à Chedabouctou qui est à deux lieuës plus avant au fonds de la baye.

Chedabouctou est le mot sauvage que porte cette riviere, il s'y est fait un beau Havre par le moyen d'une digue de cailloux de six cens pas de long qui barre l'emboucheure de cette riviere, à la reserve de l'entrée qui a une portée de pistolet de large & qui fait par dedans une espece de bassin : cette digue paroist encore de cinq ou six pieds de haute mer, en sorte que l'en-

trée en est fort aisée ; un navire de cent tonneaux y peut entrer facilement & y demeurer toûjours à flot : la terre y est bonne, quoy que les deux costez de la riviere soient bordez de rochers : sur le haut il y a de tres-beaux arbres, des especes que j'ay déja nommées.

C'est le lieu que j'avois choisi pour faire mes magazins pour l'établissement de ma Pesche sedentaire, j'avois six-vingt hommes à y travailler tant aux bâtimens qu'au labourage, j'avois environ trente arpens de terre défrichée dont une partie estoit ensemencée : toutes ces terres se sont remises en friches, & les bâtimens sont rüinez ; j'en avois déja fait achever deux de soixante pieds de long, & un

autre pareil dont la charpente estoit preste à monter, lors que la Giraudiere me vint attaquer ; ce qui m'obligea de quiter tout & me retirer au Fort saint Pierre en l'Isle du cap Breton, & m'a ruiné de telle sorte en toutes mes affaires, qu'il n'a presque pas esté en mon possible de les remettre sur le pied où elles estoient auparavant.

Sortant de Chedabouctou allant à l'entrée du petit passage de Campseaux l'on passe quatre lieuës de terre hautes & de rochers, qui vont en descendant jusques à une petite Isle ; & là les terres sont plattes, marécageuses & pleines de petits étangs d'eau salée, dans lesquels il se trouve grand nombre de gibier : une lieuë plus avant on

trouve une autre baye où il y entre un grand courant de marée : l'entrée y est estroite, il y a une barre de sable, & les chalouppes n'y peuvent entrer que de pleine mer, le dedans assèche de basse mer où tombe deux petits ruisseaux : l'on nomme ce lieu, la riviere du Mouton ; la chasse est excellente dans les terres qui sont tres-bonnes, le païs agreable : les bois y sont beaux, il y a peu de sapins, & toute la coste est de mesme jusqu'à l'entrée du petit passage de Campseaux qui est entre la terre ferme & l'Isle du cap Breton où paroist un gros cap de terre rouge. Continuant huit ou neuf lieuës l'on trouve un grand cap fort haut, & toute cette coste est haute avec des rochers cou-

verts de grands ſapins : au bas de ce grand cap qui eſt eſcarpé à pied droit, il y a une ance où les vaiſſeaux qui vont dans la grande baye de ſaint Laurens pour faire leur peſche, & qui arrivent à la coſte de trop bonne heure, qui ne peuvent entrer dans la grande baye de ſaint Laurens par le grand paſſage à cauſe des glaces, viennent chercher ce petit paſſage, & ſe mettre à l'ancre dans cette ance pour laiſſer paſſer les glaces : ce lieu s'appelle Fronſac ; j'y ay veu juſques à huit ou dix vaiſſeaux, & quoy que le courant ſoit extremement fort dans ce petit paſſage, les glaces n'incommodent point les vaiſſeaux en cet endroit, à cauſe d'une grande pointe qui avance, &

qui détourne la marée qui pourroit apporter ces glaces de la grande baye, les rejette du costé de l'Isle du cap Breton, & celles qui pourroient venir de l'autre costé sont jettées aussi par le gros cap du costé de cette Isle : cet endroit-là est le plus estroit du petit passage, & il n'y peut avoir que la portée d'un bon canon de la terre ferme à l'Isle.

Sortant de cette ance, avant que d'en passer la pointe il y a des étangs d'eau sallée où il se trouve quantité de bonnes huîtres & fort grosses, & des moules encore davantage : passé la pointe on trouve une petite riviere ou des chalouppes peuvent entrer ; estant dedans on trouve une Isle qui separe une grande

de baye en deux, où tombent deux ruisseaux, il s'y trouve aussi force huistres & moules: le païs est agreable & beau, les arbres y sont comme les autres, mais il y a plus de cedres & de trembles, la terre y est basse; la baye a bien deux lieuës de tour & platte en des endroits: elle assèche de basse mer; ce sont | sables vazeux, & l'on y trouve quantité de coquillages de toutes façons bonnes à manger, c'est la plus grande subsistance des Sauvages pendant le Printemps. De là aprés avoir fait encore deux lieuës suivant la coste, on trouve une autre baye qu'on nomme Articougnesche: suivant la coste ce sont tous sables, qui de basse mer assechent

bien trois lieuës vers l'eau, & à l'entrée des terres il y a force étangs d'eau sallée & de belles prairies où l'on trouve grand nombre de gibier, & plus avant que les prairies les terres y sont bonnes & de tres-beaux bois, puis ayant avancé environ six lieuës, continuant la route le long de la coste l'on trouve une riviere par où les Sauvages viennent au Printemps en canots apporter en cachette leurs pelleteries aux pescheurs à qui elle n'est pas permise, & qui ne laissent pas neantmoins de leur donner du tabac & de l'eau de vie en échange.

Continuant le tour de la baye la terre y est diversifiée d'étangs & de prairies, à la reserve de quelques lieux couverts

de ſapins & de cedres, & dans le fonds de la baye l'on trouve une petite entrée entre deux pointes qui va dans une grande ance toute plate, dans laquelle il y a un canal par où les chalouppes peuvent entrer : à une bonne portée de canon de cette entrée l'on trouve la riviere de Mirligueſche qui donne le nom à cette baye : elle eſt profonde & s'étend bien avant dans les terres : pendant le Printemps & l'Automne, cette ance eſt toute couverte d'outardes, canards, ſarcelles & de toutes autres ſortes de gibier, le nombre en eſt ſi grand que cela ne ſe peut pas imaginer, ils y demeurent juſques apres la Touſſaint : en ce meſme lieu il y a des huiſtres excellentes, & à l'en-

trée de la riviere à gauche il y en a encore davantage, elles sont en roches les unes sur les autres : en montant la riviere il y a du costé gauche deux lieuës durant des roches de plâtre qui sont assez hautes ; cela passé les terres sont bonnes trois lieuës durant des deux costez, & couvertes de beaux arbres gros & fort hauts entremeslées de chesnes, & de quelques pins : au bout de ces trois lieuës l'on rencontre deux autres rivieres en fourche qui tombent dans celle-là, qui viennent de loin dans les terres par où les Sauvages qui y sont en grand nombre viennent au Printemps pour le trafic de leurs peaux : la chasse y est assez bonne : le pays y est plat, avec une grande esten-

duë de prairies des deux coſtez. Ces deux rivieres viennent des lacs qui ſont dans le haut des deux rivieres, & dans leſquels les Sauvages tuent quantité de caſtors.

A trois lieuës de cette riviere en continuant la route le long de la coſte, l'on trouve une petite ance où la marée entre, dont le fond n'eſt que vaſe, & au milieu de laquelle paſſe un ruiſſeau : pendant le Printemps & l'Automne l'on y peſche une grande quantité de bars, qui eſt un tres-bon poiſſon long de deux à trois pieds; les Sauvages les prennent avec une épée anmanchée à un baſton d'environ ſept pieds de long qu'ils dardent ſur le poiſſon lors qu'ils l'apperçoivent, & en une heu-

re ils en chargent un canot qui eſt environ deux cens de ces poiſſons. Delà la coſte va juſqu'au cap ſaint Loüis toûjours en montant quatre lieuës durant; ce cap là eſt auſſi extremement haut, il ſe void de vingt lieuës : j'ay monté juſques au haut où il y a de beaux arbres, & fort hauts & gros, bien que d'embas ils ne paroiſſent que des bruieres : en deſcendant du coſté de la grande baye de ſaint Laurens la terre eſt couverte des meſmes bois : au pied de ce cap il y a des rochers qui font un petit baſſin où l'on ſe peut mettre à l'abry du mauvais temps en cas de beſoin avec une chalouppe, il y a entrée des deux coſtez : il s'y trouve quantité de homars entre toutes

ces roches-là ; s'y l'on y estoit assiegé de mauvais temps l'on y trouveroit toûjours dequoy subsister : il s'y trouve aussi quelques canards & moyaques, le long de la coste qui se mettent à l'abry derriere quelques roches pour éviter les brisants de la mer qui sont furieux lors que les vents portent à la coste : si l'on passe pardevant ce cap-là il faut bien se donner de garde de porter la voile haute, & les plus sages les mettent toutes basses pour luy rendre l'hommage, j'entends pour des chalouppes, car les vaisseaux passent au large & ne s'approchent pas de si prés que les chalouppes, encore qu'il ne fasse de vent que pour faire enfler la voile : la hauteur du cap fait une rafale si furieuse

de ce peu de vent qu'il y a, que s'il rencontroit la voile haute il feroit renverser la chaloupe la quille en haut, plusieurs y ayant tourné, il faut passer cét endroit à la rame pour le plus seur, & il n'est pas plûtost passé qu'on trouve le vent tout calme.

CHAPITRE VI.

Qui décrit de l'Iſle du cap Breton, des Ports, Havres, ſes rivieres & les Iſles qui en dépendent, la nature de la terre, des eſpeces des bois, de la peſche, de la chaſſe & tout ce qu'elle contient.

IE reviens à l'Iſle du cap breton avant que de paſſer plus avant. Elle eſt diſtante de dix lieuës du cap de Campſeaux; elle a quatre vingt lieuës de tour, y compris l'Iſle de ſainte Marie qui en eſt adjacente, & ſituée en ſorte qu'elle forme

deux passages ; l'un entre elle & la terre ferme appellée l'entrée du petit passage de Campseaux, dont nous avons parlé cy-dessus, & l'autre entrée est une intervale de six lieuës qui est entre elle & l'Isle du cap Breton, par où l'on va du petit passage de Campseaux au Fort de saint Pierre ; le trajet ne s'en peut faire que par des barques, encore faut-il bien prendre garde au chenal ou canal de l'entrée du petit passage : allant le long de l'Isle de sainte Marie par dehors l'on trouve une petite Isle toute ronde à trois lieuës de là nommée l'Isle Verte, pour y aller il faut tenir le large : la coste y est semée de rochers qui avancent une bonne lieuë en mer, trois lieuës

durant, & où il s'eſt perdu autrefois des vaiſſeaux; cela paſſé venant trouver l'Iſle verte, il la faut laiſſer à droite pour entrer dans la baye de ſaint Pierre; l'on y moüille devant une pointe de ſable un peu au large; les vaiſſeaux ne peuvent approcher plus prés de ſaint Pierre qu'à la diſtance de trois lieuës les barques y peuvent venir, mais il faut bien ſçavoir le canal qui cerpente, outre qu'il y a quantité de roches qui ne paroiſſent pas; le fort eſt baſty au pied d'une montagne qui eſt quaſi toute droite, l'on a peine à monter deſſus de ce coſté-là: il y a un étang au haut qui fait pluſieurs fontaines, au pied de la montagne laquelle va en baiſſant d'un coſté vers La-

brador huit ou neuf cens pas de long ; de l'autre costé de l'entrée elle descend environ cinq cens pas, sur une ance où une petite riviere tombe, dans laquelle on prend l'hiuer force ponnamon ; c'est un petit poisson presque semblable au goujon qui est excellent. Tout le haut de cette montagne est de bonne terre ; les arbres y sont beaux, & c'est là dessus que j'ay fait faire mon défrichement : j'y ay bien quatre vingt arpens de terres labourables que je faisois ensemencer tous les ans avant mon incendie.

L'autre costé de terre qui est au pied de la montagne où est le Fort a plus de dix lieuës ; ce ne sont que sapins autour, ou la terre ne vaut rien jusques à

une petite riviere, où il se trouve de bonnes terres & dans laquelle l'on pesche des Saumons: il y a aussi des prairies ; la traite y est assez bonne en tirant vers Labrador. Ce que l'on appelle Labrador est une intervale de mer, qui couppe par la moitié l'Isle du cap Breton, à la reserve de huit cens pas de terre ou environ qu'il y a depuis le Fort saint Pierre jusques à l'extremité de cette mer de Labrador, qui fait une espece de golfe, dont l'ouverture est à l'Orient de l'Isle du cap Breton, & finit à l'Occident du costé du Fort saint Pierre. J'ay fait faire un chemin dans cette espace pour faire passer à force de bras des chalouppes d'une mer à l'autre, & pour éviter le circuit qu'il

faudroit faire par mer : la marée monte jusques à l'extremité du golfe, & l'on compte vingt lieuës depuis son entrée jusques à huit cens pas du Fort où elle aboutit, & lors qu'il est pleine mer en Labrador, il est basse mer de l'autre costé vis à vis le Fort ; l'ouverture de cette petite mer de Labrador est à l'Est justement à l'opposite de l'autre costé : ce qui fait cette difference de marée, c'est que la baye de saint Pierre a son ouverture droit à l'Oüest, joint qu'il n'est jamais pleine mer dans un Havre, que la Lune ne soit droit à l'opposite de l'entrée du Havre, soit dessus ou dessous l'orizon. Dans Labrador il y a un grand bassin ou étang de huit lieuës de longueur & de cinq de

largeur avec des ances de chaque costé qui entrent fort avant dans les terres : tout le tour de Labrador est bordé de montagnes dont partie sont de plâtre : les terres ny sont pas bien bonnes quoy que les montagnes soient couvertes d'arbres, dont la plus grande partie sont pins & sapins meslez de boulleaux & haistres : la pesche n'y est pas bonne ; il s'y trouve seulement des huistres qui ne sont pas bonnes quand elles sont nouvellement peschées à cause qu'elles sont trop douces, mais elles ont une proprieté, qui est que l'on les peut garder huit ou dix jours sans qu'elles perdent leur eau, apres quoy elles sont sallées & perdent cette fadeur que leur cause l'eau douce des rivieres, à

l'embouchure desquelles l'on les pesche.

Sortant du port de saint Pierre par le costé de Campseaux pour faire le tour de l'Isle tirant vers la partie Orientale, l'on trouve l'Isle Verte; de là l'on va aux Isles Michaur qui en sont à trois lieuës, ce sont des roches que l'on nomme ainsi: la pesche de la moluë y est bonne, & de là au Havre l'Anglois on compte dix lieuës: toute la coste n'est que rochers, & à l'entrée de ce Havre l'on trouve une Isle qu'il faut laisser à gauche, les navires estans dedans y sont en seureté: l'ancrage y est bon; toutes les terres du dedans ne sont que costes de rochers assez hautes; au bas il y a un petit étang où l'on prend

grand nombre d'anguilles : la pesche de la moluë y est tres-bonne ; les Olonnois venoient anciennement hiverner là pour estre des premiers sur le grand banc pour la pesche de la moluë verte, & estre des premiers en France, parce que le poisson se vend beaucoup mieux à la nouveauté. A trois lieuës de là l'on trouve le port de la Baleine, qui est encore un bon Havre, mais de difficile entrée, à cause de quantité de rochers qui s'y rencontrent : de là on va au Forillon qui est derriere le cap Breton : le cap Breton n'est qu'une Isle, & la partie de l'Isle qui porte ce nom & qui regarde le Sudest, ce sont tous rochers entre lesquels l'on ne laisse pas de mettre des na-

vires à l'abry pour la peſche qui y eſt tres-bonne. Toutes les terres de ce païs-là ne vallent gueres, quoy qu'il y ait de beaux bois dans le haut des montagnes, comme bouleaux, haiſtres & la plus grande part ſapins & quelques pins. Paſſant plus avant l'on trouve la riviere aux Eſpagnols, & à l'entrée de laquelle des navires peuvent eſtre en ſeureté : il y a une montagne de tres-bon charbon de terre à quatre lieuës avant dans la riviere, la terre y eſt aſſez bonne ; de l'autre coſté elle eſt couverte de boulleaux, haiſtres, erables, freſnes, & quelques-peu de chefnes : il s'y trouve auſſi des pins & des ſapins : du haut de la riviere on traverſe à Labrador ; il faut paſſer deux

ou trois lieuës de bois pour cela. Sortant de la riviere aux Eſpagnols pour aller à l'entrée de Labrador, l'on fait trois lieuës qui ſont tous rochers, au bout deſquels eſt l'entrée du petit Chibou ou de Labrador; en cette entrée il y a encore du charbon de terre : là commence une grande baye qui va proche de Niganiche, elle a huit ou dix lieuës de large : dedans cette baye il y a forces roches où les cormorands font leurs nids : en terre de toutes ces roches à la droite eſt le grand Chibou, qui eſt l'entrée du Havre de ſainte Anne, qui eſt bon & fort ſpacieux; ſon entrée eſt entre deux pointes & n'a pas cent pas de large; les vaiſſeaux de trois ou quatre cens tonneaux y peu-

vent entrer de toutes marées : l'ancrage est bon, & quand les cables manqueroient l'on n'échoueroit que sur des vases ; le Havre peut contenir mille vaisseaux ; le bassin est entouré de montagnes, de roches forts hautes ; les navires peuvent mettre le beau pré en terre à la droite en entrant, c'est à dire se mettre sans danger si prés de terre que le mast de beaupré qui est à l'avant du navire y puisse toucher la roche y est escarpée ; il y a quelques petites rivieres & ruisseaux qui tombent dedans & qui viennent de toutes ces montagnes. Du bout ou extremité du Havre il y a une montagne de roche blanche comme lait, qui est aussi dure que le marbre : en un autre endroit il y a une

terre toute mélée de petits cailloux de plusieurs couleurs ; il en est tombé des morceaux à la coste d'assez bonne grosseur, contre lesquels la mer bat sans qu'elles se mettent en pieces ; bien au contraire elles s'endurcissent si fort à l'air & à l'eau que les outils n'en sçauroient faire sortir la moindre petite pierre, ce qui me fait croire qu'ils ne seroient pas moins beaux au poly que le marbre, aussi bien que la roche blanche dont je viens de parler, si l'on en vouloit faire l'essay. Il y a pesche de Saumon dans le Havre, mais le maquereau y est abondant, il s'y en pesche de monstrueux en grosseur & longueur, on les prend à la ligne à l'entrée du Havre : c'est une pointe de sable

où l'on trouve force coquillage il y a aussi des étangs au bas des montagnes où il y a tres-bonne chasse d'outardes, de canards & de toutes autres sortes de gibier.

Sortant de là allant à Niganiche, l'on passe huit lieuës de costes de roches extremement hautes & escarpées comme une muraille, si un navire s'y perdoit il n'y auroit point de ressource pour personne, & Niganiche qui est à deux lieuës de la pointe ne vaut gueres non plus; ce n'est proprement qu'une rade, entre des Isles qui sont un peu au large vis à vis une ance de sable; les navires moüillent là entre les Isles & la terre; il s'y met quelquefois jusques à trois navires, mais il n'y sont pas en

ſeureté ; c'eſt pourtant la place la premiere priſe de toute la coſte, parce que la peſche y eſt bonne & prime ; ce mot de prime veut dire que le poiſſon y donne & s'y peſche de bonne heure. Du Fourillon au cap Breton il y peut avoir vingt à vingt-deux lieuës juſques à Niganiche, & de là au cap de Nort cinq à ſix lïeuës, toutes coſtes de rochers : il y a place au cap de Nort pour un navire qui peut y faire ſa peſcherie : du Chadye au cap de Nort il y a environ quinze à ſeize lieuës : toute cette coſte-là n'eſt que rochers, couverts de ſapins, mélez de quelques petits boulleaux : il s'y trouve quelques ances de ſables où à peine ſe peut retirer une chalouppe : cette coſte eſt

dangereuse : Le Chadye est une grande ance qui a environ deux lieuës de profondeur ; dans le fonds est une grave de sable mélée de cailloux que la mer y a faite, derriere laquelle est un étang d'eau sallée, & cette ance est bordée de rochers des deux costez : la moluë donne beaucoup dans cette baye, ce qui y attire les navires, bien qu'il s'y en perde souvent à cause du peu d'abry qu'il y a.

Continuant sa route le long de la coste qui sont montagnes de roches jusques à quatre lieuës de là, l'on trouve une petite Isle vis à vis d'une ance de sable propre à mettre des chalouppes à couvert : dedans cette ance il y a une montagne de pierre noire dont les Charpentiers

tiers se servent à marquer leurs ouvrages ; elle n'est pas des meilleures estant un peu dure : aprés avoir fait encore huit lieuës de coste l'on trouve des terres basses & plattes couvertes de bois de toutes sortes, comme fresnes, boulleaux, haîtres, erables, pins, & sapins, mais tous ces bois-là ne sont pas des plus beaux : de là l'on entre dans une petite riviere à chalouppes où l'on pesche force saumons : il y a une mine de charbon de terre ; l'on m'a dit qu'il y avoit aussi du plâtre, mais je ne l'ay pas veu : le bois est assez beau en cette riviere, & le terrain n'en est pas montagneux : de l'emboucheure de cette petite riviere jusques à l'entrée du petit passage de

Campseaux du costé du Nord il n'y a que trois lieuës ; & de là à l'autre entrée du costé du Sud environ dix lieuës, ou j'ay commencé pour faire le tour, & c'est ou finit le circuit de cette Isle du cap Breton, à laquelle on donne communement quatre vingt lieuës de tour, dont la circonference & le dedans ne contiennent presque que des montagnes de roches ; mais ce qui la fait estimer sont les ports & rades ou les navires se mettent pour faire leur pescherie : le maquereau & le harang donne fort autour de l'Isle, & les pescheurs en font leur boitte ou l'appast pour pescher la moluë qui en est fort friande, & qu'elle court sur toute autre chose : cette

Isle a encore esté estimée pour la chasse de l'orignac ; il s'y en trouvoit autrefois grand nombre, mais à present il n'y en a plus, les Sauvages ont tout détruit & l'ont abandonnée n'y trouvant plus de quoy vivre ; ce n'est pas que la chasse du gibier n'y soit bonne & abondante, mais cela n'est pas suffisant pour leur nourriture, outre qu'il leur couste trop en poudre & en plomb ; car d'un coup de fuzil, dont ils abattent un orignac, ils ne tueront qu'ue outarde ou deux, quelquefois trois, & cela n'est pas suffisant pour les nourrir avec leurs familles comme fait une grande beste.

CHAPITRE VII.

Contenant la description de la grande Baye de S. Laurent, depuis le Cap de S. Loüis jusques à l'entrée de la Baye des chaleurs, avec toutes les rivieres & isles qui sont le long de la coste de Terre ferme, & de l'Isle S. Jean, la qualité des terres, les especes de bois: de la Pesche, de la Chasse, & quelques choses de la conduite & des mœurs des Sauvages.

IL faut retourner au cap saint Loüis pour suivre le reste de la coste jusques à l'entrée de la

Baye des chaleurs, partant de ce cap à dix lieuës de là l'on trouve une petite riviere dont l'entrée a une barre qui se bouche quelquefois, lors que le temps est mauvais & que la mer pousse les sables à l'entrée, mais quand la riviere se fait grosse elle passe par dessus & fait l'ouverture, il n'y peut entrer que des chaloupes: elle ne va pas avant dans les terres qui sont assez belles & couvertes d'arbres de toutes les especes que j'ay déja nommées. Continuant la route environ douze lieuës la coste n'est que de rochers, à la reserve de quelques ances de differentes grandeurs, les terres sont basses en ces endroits-là, elles paroissent bonnes & couvertes de beaux arbres, parmy lesquels il y a

quantité de chesnes ; l'on arrive ensuite à une grande riviere dont l'entrée est toute platte environ une lieuë & demie vers la mer, & a bien trois lieuës de large à son embouchcure, qui asseche presque par tout de basse mer, en sorte qu'on remarque aisément que son fonds est de sable ; il n'y peut entrer que de petits bastimens de pleine mer comme barques de douze à quinze tonneaux, encore faut-il qu'ils attendent la pleine mer, l'on trouve mesme à l'entrée quelques battures de roches. A la gauche de cette embouchcure est une petite riviere qui n'est separée de la grande que par une pointe de sable, elle entre avant dans les terres & est fort estroite à l'entrée : cela passé l'on trouve

une grande ouverture où il se fait plusieurs anses par le moyen des pointes de terres basses ou prairies, dans lesquels sont plusieurs étangs où il y a une si grande abondance de gibier de toutes les façons que cela est surprenant, & si la chasse y est abondante, la terre n'y est pas moins bonne : il y a quelques petits costeaux qui ne sont pas desagreables : tous les arbres y sont tres-beaux & gros : il y a des chesnes, des haistres, des erables, des mignenogons, des cedres, pins, sapins, & toute autre sorte de bois : la grande riviere est droite à l'entrée, les chalouppes y vont sept à huit lieuës dedans, aprés quoy l'on rencontre une petite Isle couverte des mesmes bois & des

lambruſques de vignes, au delà de laquelle l'on ne peut monter plus haut vers ſa ſource qu'avec des canots : la terre des deux coſtez de la riviere vers ſa ſource eſt couverte de pins gros & petits l'eſpace d'une lieuë ; en remontant des deux coſtez ce ſont tous beaux arbres, comme cy-deſſus : les coſteaux y ſont un peu plus hauts que ceux de la petite riviere, mais la terre n'y eſt pas moins bonne : il y a auſſi le long de ſes bords des ances & cul de ſacs avec des prairies où la chaſſe eſt bonne, cela s'appelle la riviere de Pictou.

A une lieuë & demie dans la riviere, ſur la gauche il y a une grande ance où l'on trouve quantité d'excellentes huiſtres, les unes en un endroit ſont quaſi

toutes

toutes rondes, & plus avant dans l'ance elles ſont monſtrueuſes, il s'y en trouve de plus grandes qu'un ſoulier & à peu prés de meſme figure, & ſont toutes fort pleines & de bon gouſt : & à l'entrée de cette riviere ſur la droite à une demie lieuë de ſon embouchure, il y a encore une grande baye qui entre prés de trois lieuës dans la terre, & qui contient pluſieurs Iſles & nombre d'ances des deux coſtez où il ſe trouve force prairies & du gibier en abondance : allant trois lieuës plus avant on rencontre une autre ance bien plus grande auſſi, garnie de quantité d'Iſles d'inégales grandeurs, parties couvertes d'arbres, les autres de prairies, & une infinité d'oyſeaux de toutes les eſpe-

ces : toutes les terres sont belles & bonnes, elles ne sont point trop montagneuses, mais couvertes de beaux arbres, entre lesquels il y a quantité de pins & de chesnes.

Passant huit ou neuf lieuës plus avant la coste est haute avec des rochers ; elle n'est pas trop saine, il faut un peu prendre le large, l'on y trouve pourtant quelque ance où la terre est basse, mais il n'y a pas beaucoup d'abry pour des chaloupes, & la mer y brise fort. L'on trouve une autre riviere qui a force roches à son entrée, & un peu au large vers la mer, une autre petite Isle couverte de bois que l'on appelle l'Isle l'Ormet : avant que d'entrer dans cette riviere l'on trouve

une grande baye de deux bonnes lieuës de profondeur & d'une de largeur ; en pluſieurs endroits la terre baſſe eſt toûjours couverte de beaux arbres, dans le fonds de cette baye l'on void deux pointes de terre qui s'approchent & font un détroit qui eſt l'entrée de la riviere qui vient de trois ou quatre lieuës dans les terres : elle eſt platte à ſon entrée, les chalouppes n'y entrent pas bien avant : le païs eſt aſſez beau, il paroiſt quelques montagnes dans les terres d'une mediocre hauteur, il s'y peſche auſſi force huiſtres & coquillages. Sortant de là ſuivant la coſte à deux lieuës ou environ, l'on trouve encore une autre riviere qui entre aſſez avant dans les terres, les

deux costes sont montagneuses.

Passant plus avant suivant la coste environ douze lieuës, l'on va trouver le cap Tourmentin; c'est une grande pointe qui avance à la mer, & n'est qu'à deux lieuës & demie de l'Isle saint Jean qui est le plus estroit de tout le passage : cette coste n'est que montagnes & rochers tres-dangereux qui sont fort au large, vis à vis de luy les unes paroissent & les autres découvrent de basse mer seulement. Cette pointe est entre deux grandes bayes bordées de montagnes & de roches; tout le dessus n'est quasi que pins & sapins, & quelque peu d'autres arbres : ayant doublé cette pointe & fait environ dix lieuës le long de cette coste l'on trouve une

autre riviere où les barques entrent, il faut bien prendre le canal, passé une petite Isle on est bien à couvert, & l'on trouve de l'eau assez : l'on moüille l'ancre devant une grande prairie qui fait une ance d'une raisonnable étenduë où l'on se met à l'abry : j'ay nommé cette riviere la riviere de Cocagne, parce que j'y trouvay tant dequoy y faire bonne chere pendant huit jours que le mauvais temps m'obligea d'y demeurer, & tout mon monde estoit tellement rassasié de gibier & de poisson qu'ils n'en vouloient plus; soit d'outardes, canars, sarcelles, pluviers, beccasses, beccassines, tourtres, lapins, perdrix, perdreaux, saumon, truites, maquereaux, esperlans, huistres,

& d'autres sortes de bons poissons ; tout ce que je vous en puis dire, c'est que nos chiens se couchoient contre la viande & le poisson tant ils en estoient rassasiez : le païs est aussi agreable que la bonne chere, ce terroir là est plat, couvert de tres-beaux arbres, tant en grosseur qu'en hauteur de toutes les sortes que je puis avoir nommez ; il y a aussi de grandes prairies le long de la riviere qui entre environ cinq à six lieuës dans les terres, le reste n'est navigable qu'en canot, & il s'y trouve beaucoup plus de pins que d'autres arbres.

Continuant nostre chemin nous fusmes en la riviere de Rechibouctou, qui est environ à dix lieuës de la derniere dont nous

venons de parler : cette riviere a des grands platins de sables à son entrée qui vont prés d'une lieuë, au milieu desquels il y a un canal pour le passage des navires de deux cens tonneaux, aprés qu'on y est entré l'on trouve un bassin d'une grande étenduë, mais plat en quelques endroits : les navires ne peuvent pas aller bien avant dedans cette riviere, mais les barques y naviguent prés de trois lieuës. Deux autres rivieres tombent dans ce bassin, dont l'une est petite & l'autre assez grande, par où les Sauvages vont à la riviere saint Jean, en portant deux fois leurs canots pour traverser d'une riviere à l'autre, du haut de laquelle ils vont dans un grand lac & puis se rendent à

une autre riviere qui tombe dans celle de saint Jean ; ils employent deux jours à faire ce trajet quand ils ne se veulent point arrester, ce qui ne leur arrive gueres n'estans jamais bien pressez, & c'est par ce moyen que les Sauvages de la riviere de saint Jean & ceux-cy se visitent souvent ; à l'égard de la petite riviere qui est à droit en entrant ; elle sert par le moyen d'un autre portage à la communication de Miramichi, qui est l'habitation que j'ay dans la baye des chaleurs. Le Capitaine de Rechibouctou nommé Denis est un suffisant & pernicieux Sauvage, tous les autres de la grande baye l'aprehendent, & qui a sur le bord du bassin de cette riviere un Fort fait de pieux assez gros,

avec deux formes de baſtions, & dans lequel eſt ſa cabanne & les autres Sauvages cabannent autour de luy : il a fait mettre une grande piece de bois droit au haut d'un arbre avec de grandes chevilles qui paſſent au travers à la maniere d'une eſtrapade, qui ſervent d'eſchelons pour monter au haut, où il envoye de temps en temps un Sauvage pour voir s'il ne verra rien le long des coſtes ; de là l'on découvre fort loin à la mer ; ſi l'on apperçoit quelque bâtiment ou canots, il fait mettre tout ſont monde en armes avec leurs arcs & fleſches & leurs fuzils, met une ſentinelle à l'avenuë pour demander quelles gens ce ſont, & puis ſelon ſa fantaiſie il les fait attendre, ou

les fait venir sur le champ. Avant que d'entrer il faut qu'ils fassent une décharge de leurs fuzils pour salut & quelquefois deux, puis ce Chef entre, & sa suite aprés : il ne sort jamais de sa cabanne pour recevoir ceux qui le viennent visiter ; il est toûjours là planté sur son cul comme un Singe la pipe à la bouche, s'il a du tabac ; il ne parle point le premier, il attend qu'on luy fasse compliment, quelque temps aprés il répond avec une gravité magistrale : s'il va à la cabanne de quelque Sauvage, en arrivant il fait tirer un coup de fuzil pour avertir tous les autres Sauvages qui sortent de leurs cabannes, & vont au devant de luy avec leurs fuzils, pour lors il descend de sa cha-

loupe mettant pied à terre, tous les Sauvages qui ſont là tirent leurs fuzils, puis l'accompagnent juſques à leur cabannes, lors qu'il entre dedans ils tirent encore chacun un coup de fuzil. Voilà la maniere dont il ſe fait recevoir, plus par crainte que par amitié; ils ſouhaittent tous ſa mort, il n'eſt aimé de pas un; s'ils manquoient à leur devoir, il les battroit, non pas eſtans en nombre, car en ce cas il ne le feroit pas impunément; mais quand il les attrape ſeuls il les fait ſouvenir de leur devoir: ſi les Sauvages font la débauche, il n'eſt jamais de la partie, il ſe cache, car en l'ivrongnerie ils ſont auſſi grands Capitaines que luy, & s'il leur diſoit quelque choſe qui les fâchaſt ils l'aſſom-

meroient. En ces temps-là il est sage, & ne parle jamais de sa grandeur. Il est bon de remarquer que les Sauvages de la côte ne se servent de canots que pour les rivieres & ont tous des chalouppes pour la mer, qu'ils acheptent quelques fois des Capitaines qui sont sur leur depart, apres avoir achevé leur pesche, mais la plus part les prennent où les Capitaines les ont fait cacher à la coste ou dans des étans pour s'en servir en un autre voyage; mais lors que les proprietaires ou autres y ayant droit les reconnoissent, ils ne font pas plus de ceremonie à les reprendre que les Sauvages à s'en servir. Pour revenir au Capitaine Denis, son païs de Rechibouctou est beau, les terres bonnes qui

ne ſont ny trop baſſes ny trop hautes : la chaſſe y eſt abondante, la peſche du maquereau auſſi, qui y eſt tresgros: pour les bois ils ſont comme ceux des autres endroits mélez de ſapins & de pins.

Sortant de Rechibouctou pour aller à Miramichi, à la gauche l'on trouve de grands platins de ſables qui avancent fort au large vers la mer, & meſme toute la coſte qu'il ne faut pas approcher de trop prés l'eſpace de huit à dix lieuës, apres quoy l'on trouve une grande baye qui entre plus de deux lieuës dans les terres & qui a bien autant de large : toute cette baye eſt auſſi de platins dont la plus grande partie découvre de baſſe mer, & la mer y eſt tres-dangereuſe de mauvais temps, parce qu'el-

le brise par tout. Il y a pourtant un petit canal qui conduit dans la riviere qui est bien tortu, & il le faut bien sçavoir pour y entrer, encore n'y peut il passer que des barques de douze à quinze tonneaux de pleine mer : toute l'estenduë de ces platins continuë jusques à l'emboucheure de la riviere de Miramichy dont l'entrée est fort estroite, à cause d'une petite Isle qui est à la droite en entrant qui ferme l'ouverture. Cela passé l'on trouve une belle riviere large d'une portée de canon qui est assez profonde : les deux costez sont rochers assez hauts, sur lesquels il y a de beaux bois : l'on y trouve pourtant quelques petites ances basses où l'on peut aborder & descendre avec des chaloup-

pes ou canots : cette riviere a cinq ou ſix lieuës de long où les baſtiments peuvent monter, & là l'on trouve deux autres rivieres aſſez groſſes qui tombent dedans & aboutiſſent toutes les deux en pointes qui font une fourche, mais il n'y peut monter que des canots à cauſe des roches qui y ſont çà & là : Celle qui eſt à gauche en montant va à la riviere de Rechibouctou, l'autre qui eſt à droit va du coſté de la baye des chaleurs : du haut de cette riviere l'on va tomber par le moyen d'un portage de canot en la riviere de Nepigiguit qui eſt dans le fonds de la baye des chaleurs. Les Sauvages m'ont dit que dans le haut de ces rivieres la terre eſt belle & platte, que les arbres y ſont

beaux, gros & clairs ſemez, qu'il n'y a point de petits arbres qui les empeſchent pour la courſe de l'eſlan, ce ſont meſme eſpeces de bois que j'ay cy-devant nommez : dans les vallons où les eaux font un mareſcage il y a force ſapins, mais petits & fort épais : pour le bas des rivieres où ſe fait la fourche à la gauche ſe ſont rochers, & à la droite c'eſt un plat païs où il y a une grande prairie de plus de deux lieues de long, & demie lieuë de large en un endroit, & de trois quarts de lieuë en l'autre : il y a quelques petits arbres dedans & fort éloignez les uns des autres : il ſe trouve auſſi grande quantité de fraiſes & framboiſes dedans, où il s'amaſſe un ſi grand nombre de

tourtres

tourtres qu'il n'eſt pas croyable. J'y ay demeuré une fois huit jours vers la ſaint Jean, pendant quoy tous les matins & tous les ſoirs nous en voyions paſſer des bandes, dont les moindres étoient de cinq à ſix cens, les unes ſe poſoient dans les prairies, les autres vis à vis ſur une pointe de ſable, de l'autre coſté de la riviere elles ne demeuroient pas poſées plus d'un quart d'heure au plus, qu'il en venoit d'autres bandes ſe poſer au meſme lieu, les premieres ſe levoient & paſſoient outre; je vous laiſſe à penſer s'il en fut tué en quantité & s'il en fut mangé de toutes façons: ſi les tourtres nous tourmentoient par leur abondance, les ſaumons nous donnoient bien plus de peine,

il en entre en cette riviere une si grande quantité, que la nuit l'on ne peut dormir tant est grand le bruit qu'ils font en tombant sur l'eau aprés s'estre jettez ou élancez en l'air, ce qui vient de la peine qu'ils ont eus à passer sur ces platins pour le peu d'eau qu'il y a, apres quoy ils s'égayent à leur aise lors qu'ils rencontrent plus de fonds, ensuite ils montent dans les rivieres qui vont bien avant dans les terres & qui descendent de plusieurs lacs qui dégorgent les uns dans les autres: en tous ces lacs l'on trouve force castors & peu d'orignaux ; pour la chasse du gibier elle est aussi tres-bonne & tres-abondante, le coquillage n'y manque pas, les platins en sont toûjours remplis : les

Sauvages ſont dans ces rivieres en plus grand nombre que dans les autres:

Pour en ſortir il faut paſſer tous ces platins, puis ſuivre la coſte juſques à l'Iſle de Miſcou qui en eſt éloignée de dix à douze lieuës, la coſte eſt quaſi toûjours de ſable: il s'y trouve pluſieurs ances grandes & petites, où il y a des prairies & des étangs d'eau ſalée que la mer fait en montant: il ſe trouve auſſi quelques gros ruiſſeaux, & en tous ces endroits la chaſſe des oyſeaux de toutes eſpeces n'y manque point: la coſte eſt toute remplie de bois pareils aux autres, à la reſerve que les cedres y ſont plus communs. Deux lieuës avant que de trouver les Iſles de Miſcou, l'on trouve

une grande ance qui est le passage de Caraquet qui aboutit à la baye des chaleurs, où il y a des isles dont je parleray en leur lieu.

Aprés avoir fait deux lieuës le long de la coste, l'on trouve une autre petite entrée pour des barques qui est entre les deux Isles de Miscou, l'entrée est dangereuse de mauvais temps parce qu'il y a une barre de sable qui brise furieusement, des deux costez des Isles il y a des pointes de sable qui rendent l'entrée étroite, mais dés qu'on les a passeés le dedans s'élargit, à la droite en entrant est la petite Isle de Miscou qui a quatre ou cinq lieuës de tour : ayant passé la pointe il en paroist une partie comme une grande étendue de terre sans arbres, qui ne

ſont que mareſcages tous pleins de brandes, quand l'on marche là deſſus l'on fait tout trembler à plus de cinquante pas autour de ſoy, là les outardes vont faire leurs petits & ſe deplumer pendant le Printemps, ceux qui ſe déplument ne pondent point cette année-là, & les autres qui ne déplument point pondent : je vous en diray les particularitez quand je parleray des proprietez des oyſeaux de ces païs-là.

En ſuivant noſtre route lors qu'on a paſſé les mareſts, l'on trouve de la terre couverte de ſapins mêlez de quelques petits bouleaux, apres quoy l'on rencontre une grande pointe de ſable qui fait une ance d'une grandeur conſiderable : c'eſt là que

moüillent les navires qui y vont faire leur pescheries à l'abry des deux Isles ; l'on peut dire avoir là un navire en seureté : j'y ay veu jusques à cinq ou six navires pour y faire leur pesche ; ils font des Vignaux sur cette pointe de sable, car il n'y a point là de grave, ce que j'expliqueray plus au long lors que je parleray de la pesche. L'eau douce est fort éloignée de ce quartier-là, mais en en recompense, à quelque deux cens pas de la coste, vis à vis ou environ le milieu de ces bois dont je viens de parler, il sort du fonds de la mer un boüillon d'eau douce gros comme les deux poings qui conserve sa douceur dans un circuit de vingt pas, sans se méler en façon quelconque, soit

par le flux ou le reflux de la mer, en ſorte que le boüillon d'eau douce hauſſe & baiſſe comme la marée : les pecheurs y vont faire leurs eaux avec leurs chalouppes pleines de bariques qu'ils empliſſent à ſeaux, comme s'ils puiſoient dans le baſſin d'une fontaine. A l'endroit où eſt cette ſource extraordinaire, il y a une braſſe d'eau aux plus baſſes marées, & l'eau eſt ſalée tout autour comme le reſte de la mer.

La grande Iſle de Miſcou a ſept à huit lieuës de tour, avec pluſieurs grandes ances, prés deſquelles ſont pluſieurs prairies & étangs où la mer monte & où il ſe trouve une grande quantité de chaſſe de toutes ſortes d'oiſeaux, il s'y trouve auſſi beaucoup

de perdrix & de lapins, il y a là quatre ruisseaux qui coulent en la mer, dont deux peuvent porter canots, les autres non; les bois y sont comme aux autres endroits, il y a neantmoins plus de sapins; la terre y est sablonneuse & ne laisse pas d'estre bonne, tous les herbages y viennent tres-bien, & lors que j'y avois une habitation j'y fis planter force noyaux de pesche, pavie, presse, & de toutes sortes de fruits à noyau qui y vinrent à merveille; j'y fis aussi planter de la vigne qui reüssit admirablement: mais deux ans aprés d'Aunay m'en depossеda en vertu d'un Arrest du Conseil, quoy que j'eusse une concession de la Compagnie, en consideration de laquelle il fit accommodement

ment avec celuy qui y commandoit pour moy, l'on inventoria toutes les marchandiſes & victuailles que j'y avois, de la valeur deſquelles il donna ſa promeſſe payable l'année ſuivante, avec les riſques de la groſſe avanture dont je n'ay jamais pû rien retirer. Ainſi tant qu'il n'y aura point d'ordre & que l'on ne ſera point aſſeuré de la joüiſſance de ſes conceſſions, le païs ne ſe peuplera jamais & ſera toûjours à l'abandon des Ennemis de la France.

La ſortie & l'entrée des navires eſt entre la grande Iſle & cette grande pointe de ſable de la petite Iſle, il faut coſtoyer la grande Iſle pour prendre le bon chenal, qui a toûjours braſſe & demie & deux braſſes d'eau, ſor-

tant de là il faut entrer dans la baye des Chaleurs & en faire le tour pour aller à l'isle Percée.

CHAPITRE VIII.

Description de l'Isle S. Jean & des autres Isles qui sont dans la grande Baye de saint Laurent jusqu'à son entrée, mesme de l'Isle de Sable & de tout ce qui les concerne; soit à l'égard de la terre, des bois, & de la pesche, chasse, rivieres, & autres particularitez.

AVant que d'entrer dans la baye des Chaleurs je vous feray icy la description de l'isle de saint Jean & de toutes les autres isles qui sont dans la grande baye de saint Laurent.

Je reprends mon chemin

dés la grande entrée qui est entre le cap de Rest en l'isle de Terre neufve & le cap de Nort dans l'isle du cap Breton, dans cette espace l'on trouve l'isle de saint Paul qui est éloignée environ de cinq lieuës du cap de Nort, & dix-huit du cap de Rest : de là entrant vingt lieuës dans la grande baye de S. Laurent l'on trouve les isles aux Oiseaux, elles portent ce nom à cause du grand nombre qui s'y trouve, & si les navires pescheurs qui entrent en cette baye ont beau temps en y passant, ils envoyent leurs chalouppes qui s'y chargent d'œufs & d'oiseaux, puis passant le long des isles Ramées qui sont sept toutes rangées le long de l'isle du cap Breton à sept ou huit lieuës au lar-

ge, il y a passage entre les deux pour de grands vaisseaux; j'y ay passé avec un navire de cinq cens tonneaux que je menois à Miscou faire la pesche & porter des victuailles à mon habitation. Au bout des isles Ramées est l'isle de la Magdeleine, qui est bien plus grande que toutes les autres, il y a un petit havre pour des vaisseaux de quatre vingts ou cent tonneaux, la pesche de la moluë y est abondante, il s'y trouve aussi des loups marins; les Anglois ont voulu y habiter déja plusieurs fois d'où je les ay chassez, les François estant en possession de ces lieux-là de tems immemorial, & n'estant pas juste qu'ils nous viennent troubler dans nos concessions si anciennes, puisque nous les laissons

joüir en paix de tant de nouvelles Colonies qu'ils ont eſtablies dans noſtre voiſinage, outre qu'ils ne permettent à aucun François de faire peſcherie quelle qu'elle ſoit en leur coſte : par le meſme droit ils ne la doivent pas faire aux noſtres, ils n'ont pas laiſſé de la venir faire en l'iſle de Sable, qui eſt à quinze lieuës du cap Breton dans la baye de Campſeaux. Cette iſle eſtoit remplie de vaches, y eſtant venus habiter ils ont tout détruit pendant le ſejour qu'ils y ont fait, ils pretendoient auſſi y faire peſche de vaches marines mais ils n'en purent pas venir à bout, ils furent contraints de l'abandonner : il y a dans le milieu un eſtang d'eau douce & quelque peu d'herbes qui pouſſent

au travers du sable, elle a bien vingt ou vingt-cinq lieuës de longueur & une portée de canon de largeur, elle est dangereuse à cause des battures qu'elle a du costé de la mer, qui mettent trois ou quatre lieuës hors & sont toutes plattes, & assechent de basse mer plus d'une lieuë, il n'y a plus dessus que l'étang & de l'herbe, n'y estant resté aucunes vaches, on les a seulement tuées pour en avoir les peaux.

Revenant à nos isles de Brion & de la Magdeleine, ce ne sont que rochers & dessus des sapins entremêlez de petits bouleaux: à huit ou dix lieuës de là l'on rencontre l'isle de saint Jean sur la route de l'isle Percée, l'on en passe à la veuë selon la rencon-

tre des vents il ne la faut pas approcher de prés, car toute la côte du costé de la baye n'est que sable & qui a des battures à plus d'une lieuë au large. Cette isle a bien vingt-cinq ou trente lieuës de longueur & une lieuë de large au milieu, estant à peu prés de la figure d'un Croissant, & pointuë des deux bouts : le costé qui regarde la Terre ferme est bordé de rochers, il y a deux ances où deux ruisseaux viennent se décharger dans la mer, des barques y peuvent entrer y ayant dedans des especes de petits havres, de ce costé-là les bois y sont tres beaux, ce qu'il y a de terre y paroist assez bonne: cette isle n'est couverte presque que de sapins mêlez de quelques hestres & bouleaux. Du costé

qui regarde la grande baye il y a auſſi deux havres d'où ſortent deux petits ruiſſeaux, mais les entrées ſont fort plattes, il y a aſſez d'eau dedans, j'ay autrefois entré dans celuy qui eſt le plus proche de la pointe de Miſcou, j'y ay veu trois grands vaiſſeaux Baſques, mais pour y entrer il leur falloit tout décharger en rade, porter tout à terre, & ne laiſſer de l'eſte que pour ſouſtenir les vaiſſeaux, & puis le coucher ſur le coſté comme pour leur donner carenne, puis les remorquer dedans avec des chalouppes: ils ſortoient de meſme maniere, apres quoy il portoient tout leur poiſſon en rade pour le charger, l'on n'y peut plus aller à preſent les entrées en eſtant bouchées & le

risque trop grand, ce qui les obligeoit d'aller là estoit l'abondance du poisson qui est à cette coste, outre qu'ils estoient proche du banc aux Orphelins où le poisson est aussi grand que celuy du grand banc, la marée entre bien avant en des endroits de cette isle, ce qui fait de grandes prairies & plusieurs estangs; en tous ces lieux là le gibier y abonde, il s'y trouve force pasturage, ils y font leurs nids & s'y déplument: l'on y trouve des gruës, des oyes blanches & des grises comme en France, pour des orignaux il n'y en a point, il y a des cariboux qui est une autre espece d'orignaux, ils n'ont pas les bois si puissant, le poil en est plus fourny & plus long, & presque tous blancs, ils sont ex-

cellents à manger, la chair en eſt plus blanche que celle d'orignac, il y en a peu, les Sauvages les trouvent trop bons pour les y laiſſer croiſtre : cette beſte a la cervelle partagée en deux par une toile qui fait comme deux cervelles.

Chapitre IX.

Description de la Baye des chaleurs & de tout le reste de la coste de la grande Baye jusques à l'entrée de la grande riviere de saint Laurent, y compris toutes les rivieres, ports & havres, les qualitez des terres, des bois, des especes de peſche, de chaſſe, &c.

IE reviens pour entrer dans la Baye des chaleurs estant sorty du havre de Miscou, laissant la grande Isle à la gauche on la costoye environ trois lieuës durant, apres quoy on trouve le

petit passage qui vient de la baye de Miramichy dont je vous ay marqué l'entrée cy-dessus, ce passage est propre pour des barques qu'on voudroit faire aller par là en la baye des chaleurs,& leur faire cottoyer les Isles de Tousquet, qui ne sont à proprement parler que des platins ou bancs de sables dont partie assechent de basse mer, mais à la grande Isle il y a deux endroits où les navires pescheurs peuvent moüiller, il y faut entrer par la baye des chaleurs pour y aller, l'on trouve deux canoaux ou chenaux, dont l'un va à un bout de l'Isle & l'autre à l'autre bout où les vaisseaux moüillent à fourchez sur quatre cables, la grande Isle de Tousquet a quatre à cinq lieuës de tour, elle

a deux grandes ances où les vaisseaux moüillent,ils sont proches de leur échaffaux, ils ont de la grave & des vignaux pour faire secher leur poisson ; la pesche est tres-bonne en ces quartiers-là,le harang y donne à force aussi bien que le maquereau, il s'en prend grande quantité aux eschaffaux quoy que la plus part de la coste ne soit que sable & petits cailloux que la mer roule au bord, & qui fait ce qu'on appelle grave, propre à secher le poisson, & en quelques endroits le tout est roches; pour les bois la plus grande partie sont sapins, dans le milieu de l'Isle il se trouve quelques beaux arbres ; l'autre Isle n'est pas si grande pour la terre & le bois, c'est quasi la mesme cho-

se, la chasse est bonne en toutes ces Isles qui sont environnées d'ances & de prairies, où le gibier trouve force pâture, les costes sont bordées de roziers, pois & framboisses sauvages : cette baye de Tousquet a environ trois à quatre lieuës d'étenduë.

Sortant de là entrant dans la baye des chaleurs, l'on costoye dix lieuës de roches escarpée au pied desquels la mer bat, en sorte que si un navire s'y perdoit il ne s'en sauveroit personne, le dessus est couvert de méchans petits sapins : cela passé on trouve une petite riviere dont l'entré en'est propre que pour des chalouppes, & de pleine mer seulement : trois lieuës plus avant il y a une grande ance,

dont une pointe qui avance vers la mer fait un costé de l'entrée du bassin de Nepegiguit : toute l'estenduë de cette grande ance est d'une lieuë de long : elle a derriere elle de grandes & belles prairies qui s'étendent une grande demie lieuë au delà de l'entrée du bassin, lequel a plus d'une lieuë & demie de longueur & bien prés d'une de large : à trois lieuës au large & vis à vis de son entrée en mer il y a des battures, dont la moitié assechent de basse mer, il reste un petit canal par où des chaloupes peuvent entrer environ une portée de fuzil dans le bassin, & tout le reste du bassin asseiche de basse mer : il s'y voit une si grande quantité d'outardes, canards & cravans, que cela n'est

n'eſt pas croyable, & tout cela fait un ſi grand bruit la nuit que l'on a peine à dormir : lors que la mer monte elles ſe retirent à la coſte où l'on en tüe en quantité à l'abry du bois, il ſe décharge quatre rivieres dans ce baſſin, dont trois viennent des montagnes qui paroiſſent à leurs extremitez, & l'autre qui eſt la plus grande, tombe dans ce baſſin à main gauche en entrant : c'eſt celle par où l'on va & vient de Miramichy qui n'eſt que pour des canots : il y monte force ſaumon dans les trois autres, & l'on n'a jamais veu une ſi grande abondance de toutes ſortes de coquillages, de plyes, & de homars, qu'il s'en trouve ſur ces platins, ce ne ſont preſque que des prairies

d'un costé & d'autres de ce bassin, ensuite desquelles la terre est chargée de beaux arbres de toutes les especes que j'ay marquée cy-dessus : il y a aussi à la droite en entrant une grande pointe de sable, qui répond quasi vis à vis de l'autre, ce qui rend l'entrée du bassin étroite : lors que la mer monte & entre dedans, l'on pesche à cette entrée grand nombre de maquereaux : il y entre aussi des esturgeons qui ont plus de six pieds de long & qui ressortent avec la marée, & force saumons qui montent dans les rivieres. Mon habitation de Nepigiguit est sur le bord de ce bassin, à une lieuë à la droite de son entrée de basse mer un canot n'en sçauroit approcher : c'est où j'ay esté obli-

gé de me retirer aprés l'incendie de mon Fort de saint Pierre en l'Isle du cap Breton. Ma maison y est flanquée de quatre petits bastions avec une palissade dont les pieux sont de dix-huit pieds de haut, avec six pieces de canon en batteries : les terres n'y sont pas des meilleures, il y a des roches en quelques endroits : j'y ay un grand jardin dont la terre est bonne pour les legumes qui y viennent à merveille : j'ay aussi semé des pepins de poires & pommes, qui ont levé & s'y sont bien conservés qu'on oy que ce soit le lieu le plus froid que j'aye, & où il y a plus de nege : les pois, & le bled y viennent passablement bien, les framboises & les fraises y sont en abondance par toute

Sortant de Nepegiguit pour achever ma route vers l'Isle percée, aprés avoir fait deux lieuës l'on trouve une petite riviere où entre une chalouppe environ demie lieuë, les canots y montent fort haut, il y entre du saumon d'une longueur extraordinaire, il s'y en est pris de six pieds de long, il s'y trouve aussi grande abondance de chasse, la terre y est bonne, les arbres sont beaux de toutes les especes susdites.

Environ trois lieuës plus avant, l'on trouve une grande baye qui a quatre lieuës d'ouverture, & dix-huit à vingt lieuës de profondeur: les terres y sont hautes & presques toutes montagnes de roches: il y a plusieurs petits ruisseaux & ri-

vieres qui tombent dedans cette baye, il y en a par où les Sauvages peuvent monter ſi avant dans les terres, que par le moyen de quelques portages de canots ils entrent dans des lacs qui ſe déchargent dans la grande riviere de ſaint Laurens d'où ils vont à Kebec, en ſorte que de Nepegiguit à la grande riviere, ils n'emploient pour l'ordinaire que trois jours à faire ce chemin: il ſe trouve auſſi en cette baye des terres baſſes & de grandes ances où la mer entre, ce qui fait des prairies & étangs où l'on trouve grande abondance de toutes ſortes de gibier, la terre y eſt bonne par des endroits, les bois y ſont beaux, comme freſnes, bouleaux, mignogon, erables, cedres, & de

toutes autres sortes d'arbres ; sur les costeaux des montagnes il s'y trouve des mesmes arbres, mais beaucoup de sapins & pins. Sortant de cette grande baye qui se nomme la baye de Ristigouche, continuant son chemin l'on trouve encore environ cinq ou six lieuës de terres hautes & rochers ; cela passé la terre s'abaisse, & l'on trouve une grande ance où la mer fait des prairies & des étangs qui est païs de chasse, & dans la terre qui est au fonds de ces prairies il y a de fort beaux arbres, puis l'on costoye deux bonnes lieuës de terre qui s'avancent vers l'eau, ce qui fait un cap que l'on nomme le petit Paspec-biac : il y a une riviere où les chalouppes se mettent à

l'abry lors qu'ils viennent faire leur degrat du grand Paſpecbiac qui eſt à quatre lieuës de là. Nous expliquerons ce que c'eſt que dégrat lors que nous traiterons de la peſche : la moluë donne à l'un quand elle manque à l'autre, mais tous les vaiſſeaux peſcheurs moüillent au grand : les quatre lieuës de coſtes ſont hautes & de rochers, au pied deſquels la mer bat quand elle eſt haute : Cela paſſé on trouve une grande pointe de cailloux que la mer y a amaſſez meſlez de ſable, c'eſt ce que l'on appelle grave, ſurquoy les peſcheurs font ſecher leur poiſſon. A la pointe de cette grave il y a une entrée pour des chalouppes où la mer monte, qui fait de grandes prairies &

étangs : derriere cette riviere l'on trouve force mousles, plyes, hommars, & abondance de gibier, & au temps des tourtres il y en vient une infinité, & d'oyes blanches & grises ; mais elles n'y tardent que pour paistre, puis elles passent outre, partie vont dans le bassin de Nepegiguit, & si tost que les unes se levent les autres s'y posent : cette grave fait une grande ance où les navires pescheurs moüillent à quatre cables, car ce n'est proprement qu'une rade qui n'est pas mauvaise, & la tenuë y est bonne proche de terre, deux vaisseaux y peuvent tenir à l'aise au milieu de l'ance.

Pour en sortir il faut doubler une grande pointe de sable, aprés laquelle on trouve une autre

autre ance qui a bien une lieuë de profondeur, enſuite dequoy l'on cottoye une lieuë de rochers eſcarpez, au bout deſquels l'on trouve encore une autre ance qui s'enfonce un bon quart de lieuë dans les terres, & dans le fonds eſt une petite riviere où il ne peut entrer que des chalouppes : la terre y eſt bonne dedans & les bois fort beaux ; de cette riviere au port Daniel il y a trois à quatre lieuës qui ne ſont encore que des coſtes de rochers eſcarpez, au pied deſquels la mer bat, en ſorte que depuis Paſpecbiac juſques au port Daniel perſonne ne ſe pourroit ſauver d'un naufrage qui s'y feroit, ſi ce n'eſt en cette petite riviere, ou au port Daniel ; ſon entrée a une bonne

demie lieuë d'ouverture, les deux costez ne sont que rochers assez hauts, sa gauche en entrant a des roches qui s'avancent vers l'eau en sorte qu'il faut ranger le costé à droit pour y entrer, un navire n'y peut entrer plus avant qu'un bon quart de lieuë ; on y peut moüiller l'ancre ; vis à vis le moüillage il y a une grande ance de sable à la droite où les barques vont moüiller : entrant plus avant du mesme costé c'est une grande montagne de roches qui est de pierre à chaux ; de l'autre costé sont des platins qui assechent de basse mer : il y a une pointe de sable vis à vis du rocher qui fait un petit détroit où les barques peuvent passer, & l'on entre dans un grand bassin qui a

bien une lieuë de profondeur, & peu moins de largeur, il tombe dedans deux grands ruiſſeaux & d'autres petits, cela fait un canal qui n'eſt que pour les canots, tout le reſte aſſeche de baſſe mer : c'eſt le lieu que le gibier demande, auſſi y eſt-il en grande quantité de toutes façons, les coquillages ne manquent jamais dans les platins, non plus que les hommars : il y a auſſi des prairies tout le long de ce baſſin, les terres y ſont belles & baſſes toutes couvertes de tres-beaux arbres & de toutes les eſpeces que je puis avoir nommées, ce lieu eſt fort agreable.

Sortant du port Daniel l'on cottoye encore deux lieuës de rochers, aprés quoy l'on trou-

ve un cap de roche fort haut qui se nomme la pointe au maquereau, vis à vis de laquelle il s'y en pesche grande quantité, il y a aussi bonne pesche de moluë, ce cap là est à douze lieuës du cap d'Espoir, & entre les deux il y a une grande ance qui a bien quinze lieuës de tour, il y a trois rivieres qui tombent dedans, la moluë donne fort en toute cette baye, mais il n'y a point de place pour mettre un navire, sinon entre deux Isles qui sont à une bonne lieuë de la pointe au maquereau, encore ce ne peut estre qu'un vaisseau de soixante ou quatre vingts tonneaux; trois lieuës plus avant toûjours en suivant la coste de cette grande ance, l'on trouve une petite riviere dont l'en-

trée eſt étroite, la mer y a grand courant, les barques y peuvent entrer bien aiſement pourveu qu'on en ſcache l'entrée, car elle n'eſt pas droite : eſtant dedans il y a un grand baſſin de deux lieuës de circuit, & dont une partie aſſeche : les moûles, les coquillages, & les huiſtres y ſont en abondance, & grande quantité de gibier : ce lieu eſt beau & plaiſant, la terre bonne & baſſe, les arbres beaux, la pluſpart cedres, pins, ſapins, ſur les bords, & plus avant dans les terres, erables, freſnes, bouleaux, mignoguon, cheſnes, & autres ſortes de bois : cinq lieuës plus avant l'on en trouve un autre qui ſe nomme la petite riviere, il n'y peut auſſi entrer que des barques, l'entrée

est plus facile n'y ayant qu'un détroit où la terre conduit ; le dedans n'est pas si large que l'autre, il y a aussi plus d'eau & l'on y entre plus avant ; le païs est à peu prés de mesme, tant pour le terroir que pour les arbres, la pesche du coquillage & la chasse y est abondante, & de plus l'on y prend du maquereau ; à quatre lieuës plus avant l'on en trouve une autre qui se nomme la grande riviere, parce qu'elle est plus profonde, mais l'entrée en est plus difficile en ce qu'il y a barre, & il s'y fait une digue de cailloux & sable que la mer y ammene ; l'entrée est tantost à un endroit & tantost à l'autre, parce qu'elle est dans le fonds de la baye, & que quand le vent vient

de la mer par tourmente il donne droit dans l'embouchure, & l'emplit de cailloux jusques à ce que l'abondance de l'eau qui a esté renfermée quelque temps fasse assez d'effort pour repousser cét obstacle & en laisser l'ouverture libre par l'endroit où la tourmente avoit moins pouſſé de cailloux : c'est dans ces deux rivieres qu'on a accoûtumé de se sauver : les batteaux Normands du banc aux orphelins, lors qu'ils y sont trop pressez de la tempeste, pendant que leurs navires sont à l'Isle percée qui est à dix-huit ou vingt lieuës du banc aux orphelins où ils ne peuvent gagner, à moins que le vent ne leur serve à se sauver vers leurs vaisseaux, sinon ils n'ont point d'au-

tre retraite qu'en ces deux rivieres : il s'eſt bien perdu de ces batteaux là autrefois, à preſent il n'y vient plus tant de Normands, la traitte des pelleteries n'y eſt pas ſi bonne que par le paſſé, ils cherchoient bien plûtoſt cela que la moluë.

Le dedans de la grande riviere n'eſt pas large quoy qu'il y ait quelque prairie, la chaſſe n'y eſt pas non plus s'y abondante qu'aux autres lieux, les terres y ſont plus hautes, auſſi y a-t'il plus de ſapins qu'aux autres endroits. Continuant la meſme route environ ſix lieuës la coſte eſt des terres hautes & des rochers, au pied deſquels la mer bat, le haut eſt chargé de ſapins & de quelques autres arbres meſlez; cette coſte eſt dan-

gereuſe, il s'y eſt perdu un navire Baſque il y a ſix ou ſept ans; le bout de cette coſte eſt le cap d'Eſpoir eſloigné de quatre lieuës de l'iſle percée, & d'une lieuë du cap Enragé; en cet endroit ſe trouve bien ſouvent deux vents contraires : un navire par exemple viendra de Miſcou ou baye des chaleurs portant beau frais le vent arriere, l'autre navire viendra de la baye des moluës ou l'Iſle Percée avec auſſi vent derriere, qui eſt à l'oppoſite l'un de l'autre, lors qu'ils approchent de ces caps ils trouvent le vent tout calme tous deux, ou bien il faut que l'un des deux vents l'emporte ſur l'autre & le repouſe, cela arrive ſouvent en cet endroit : de là à l'iſle Per-

cée toute la coste est fort haute de roches couppées, la mer bat au pied, & quand il y arrive quelque naufrage c'est sans ressource, mais dans le milieu l'on trouve une petite ance où une chalouppe se peut mettre à couvert.

L'Isle Percée est une grande roche qui peut bien avoir cinquante à soixante brasses de hauteur escarpée à pied droit des deux costez, & peut avoir de largeur trois ou quatre brasses; de basse mer, l'on y va de terre ferme à pied sec tout autour, elle peut avoir de long trois cens ciquante ou quatre cens pas: elle a esté bien plus longue, allant auparavant jusques à l'Isle de Bonne-avanture, mais la mer l'a mangée par le pied ce qui la fait tomber, & j'ay veu

qu'il n'y avoit qu'un trou en forme d'arcade par où une chaloupe passoit à la voille, c'est ce qui luy avoit donné le nom de l'isle Percée; il s'en est fait deux autres depuis qui ne sont pas si grands, mais qui à present croissent tous les jours; il y a apparence que ces trous affoiblissant son fondement, & seront cause à la fin de sa cheute, apres quoy les navires n'y pourront plus demeurer: tous ceux qui y viennent faire leur peſche moüillent l'ancre à l'abry de cette Isle, à une longueur ou deux de cable d'icelles, il y a trois ou quatre brasses d'eau, en s'éloignant on trouve toûjours plus de profondeur: ils sont tous ancrez à quatre cables, & mettent des flottes ou pieces de bois

de cedre à leurs cables pour les supporter crainte des roches qui sont au fonds, quand le mauvais temps vient de la mer, qui porte sur l'Isle la houlle qui donne contre & fait une ressaque qui retourne contre les navires, qui empesche que les cables ne travaillent ; à la longueur de quatre à cinq cables de l'Isle, il y a trois roches qui couvrent de pleine mer, & la plus au large est à deux ou trois longueurs de cable de la terre : ces rochers là rompent encore la mer, qui fait qu'elle n'en est pas si rude.

J'y ay veu jusques à unze navires pescheurs qui ont tous chargé de moluë : la pesche y est tres-abondante, on y prend grand nombre de maquereaux

& harangs pour la boitte, l'éperlan, & le lanſon donnent auſſi à la coſte où il s'échouent qui eſt encore tres-bon pour la boitte, la moluë les ſuit, ce qui rend la peſche bonne, la terre ne l'eſt pas moins : le long de la coſte, qui eſt platte, les peſcheurs y ont apporté de petits cailloux pour faire une grave, afin de faire ſecher la moluë ; au de là de cette grave il y a des prairies où ils font des vignaux ; ces prairies ſe ſont faites par la grande quantité de ſapins que les peſcheurs y ont abbattus pour faire leur échaffaux, & qu'ils abattent tous les jours, toute cette coſte là n'eſtant auparavant que ſapins, à preſent il n'y en a plus que des petits qui y ſont revenus, ils leurs en

faut aujourd'huy aller chercher à la montagne qui est à deux portée de fuzil de la coste, & les apporter sur leurs épaules, ce qui est une grande fatigue, autrement ils les vont querir dans le fonds de la baye des moluës avec des chalouppes; il leur en faut pour faire leurs échaffaux sans quoy ils ne pourroient habiller la moluë; la montagne est fort haute & s'apelle la table à Rolant, elle se voit en mer de dix-huit à vingt lieuës; elle est platte & de forme carrée, ce qui luy a donné ce nom : il y a d'autres montagnes joignantes aussi hautes. Ces montagnes-là vont toutes en descendant jusqu'au fonds de la baye des moluës, qui est à trois bonnes lieuës de l'isle Percée, où

la chasse y est bonne, à la saison des tourtres où les pescheurs en font grand meurtre & grande chere : Ils font des jardins où ils cultivent des choux, des pois des fèves, & de la salade, ils envoyent aussi à la chasse en la baye des moluës pour se bien traitter. Mais avant que d'y entrer, parlons de l'Isle de Bonneavanture qui est à une lieuë & demie de l'isle Percée & vis à vis, elle est aussi haute que l'isle Percée & de figure ovalle ; elle a deux lieuës de tour toute couverte de sapins, parmy lesquels il se trouve aussi d'autres arbres, la chasse des lapins y est bonne, de trente collets tendus le soir, l'on a du moins vingt lapins le lendemain matin : les tourtres y abondent par la

quantité des fraiſes & des framboiſes dont elles ſont friandes, pour la peſche elle y eſt auſſi bonne qu'à l'iſle Percée, mais la commodité n'y eſt pas pareille, il n'y a de grave que pour un navire, j'y ay veu trois navires moüiller devant une petite ance par où l'on aborde en cette Iſle, tous les autres vaiſſeaux en cet endroit ſeulement peuvent avoir des vignaux, mais il faut qu'ils faſſent un chemin avec des ſapins depuis le bord de l'eau avec des eſchaffaux qui vont toûjours en montant juſques à douze ou quinze braſſes de haut par où il leur faut porter leur poiſſon pour le faire ſecher ſur leurs vignaux.

Sortant de Bonne-aventure & de l'iſle Percée, l'on entre en

la baye des moluës qui a quatre lieuës d'ouverture, & trois de profondeur, le costé qui joint l'isle Percée sont ces montagnes qui vont en baissant jusques au fonds ; de cette baye où est l'emboucheure d'une petite riviere de barre, les chalouppes n'y entrent que de beau temps, la mer asseche assez loin de l'entrée, il n'y a pas grande eau dedans de basse mer, sinon un petit canal pour des canots ; c'est une grande étenduë de platins & prairies qui rendent la chasse abondante & la pesche de toutes sortes de coquillages ; le saumon y monte en quantité, ce lieu-là est assez agreable, la terre bonne & toutes sortes d'arbres & fort gros, il s'y trouve de beaux sapins, si les pescheurs

ont manque de mâture il l'a vont chercher en ce lieu; de là suivant la coste pour aller à l'autre bout de la baye, il faut faire quatre à cinq lieuës de coste qui vont toute en remontant, mais non pas si haut que de l'autre costé; ce sont des rochers couverts de sapins, & quelques autres petits arbres de bouleaux & fresnes, il s'y en trouve peu de gros, cette pointe se nomme le Forillon, il y a une petite Isle devant où les pescheurs de Gaspé viennent faire leur degrad pour trouver la moluë; de cette isle en la riviere de Gaspé ou moüillent les vaisseaux pescheurs, l'on compte quatre bonnes lieuës, scavoir deux lieuës à l'entrée de la riviere & deux ou sont les vaisseaux; les pescheurs ont la une

belle grave suffisamment pour deux grãds vaisseaux, la terre des environs de cette grave, est bien haute, sur laquelle est une grande espace toute couverte d'herbe, & au delà des bois de toutes sortes qui ne sont pas bien gros & force sapins ; une lieue plus avant dans la riviere, est une ance où l'on peut mettre pied à terre ; sur le haut est le lieu où l'on a voulu faire trouver une mine de plomb, & Messieurs de la Compagnie y ont fait de la dépense, sur ce que des personnes leur en ont apporté quelques morceaux qui veritablement étoient bons, mais c'estoit seulement de quelques petites vaines qui couroient sur la roche, que la force du Soleil avoit purifiées, car toute la mine n'est au-

tre choſe qu'antimoine & qui n'eſt pas abondante, je la connoiſſois il y a plus de vingt ans; ſi elle euſt eſté bonne je ne l'aurois pas laiſſée inutille, j'ay trouvé aſſez de perſonnes qui l'ont voulu entreprendre ſur les eſchantillons que j'ay fait voir, je n'ay jamais voulu, ſçachant bien que je les aurois trompez, c'eſt ce que je ne ſuis point capable de faire, à moins que je ne fuſſe moy-meſme trompé ſans le connoiſtre, il ne paroiſt que de grandes montages au haut de cette riviere, elles ſont ſeparées les unes des autres toutes couvertes de bois, il ſe peſche du harang à l'entrée de cette riviere & force maquereau; au tour du moüillage des vaiſſeaux. La peſche de la molue y eſt bon-

ne, & la chasse de la tourtre aussi: Sortant de cette riviere l'on passe un grand cap, & à trois ou quatre lieuës de là paroist le cap des Roziers qui est la borne de ma concession; je n'ay point esté de ce costé-là, je l'ay veu seulement de loin passant pour aller à Kebec il fait l'entrée de la grande riviere de saint Laurens du costé du Sud, & borne ma concession du costé du Nord. Voilà l'estenduë des costes depuis la nouvelle Angleterre jusques à la grande riviere de saint Laurent & des Isles, du moins des principales.

Articles arrestez entre le sieur Vvak Chevalier & Ambassadeur du Roy de la grande Bretagne deputé dud. Sr Roy & les sieurs de Buillon Conseillers du Roy tres-Chrestien en ses Conseils d'Etat & Privé, & Bouthillier Conseiller de sa Majesté en sesd. Conseils & Secretaire de ses commandemens, Commissaires deputez par sadite Majesté pour la restitution des choses qui ont esté prises depuis le Traité fait entre les deux Couronnes le 24. Avril 1629.

DE la part de sadite Majesté de la grande Bretagne, le

ſieur Iſaac Vvak Chevalier & ſon Ambaſſadeur prés du Roy tres-Cheſtien en vertu du pouvoir qu'il a, lequel ſera inſeré en fin des Preſentes, à promis & promet pour & au nom de ſadite Majeſté de rendre & reſtituer à ſadite Majeſté tres-Chrêtienne tous les lieux occupez en la nouvelle France, l'Accadie & Canadas par les Sujets de ſadite Majeſté de la grande Bretagne, iceux faire retirer deſdits lieux, & pour cet effet ledit ſieur Ambaſſadeur délivrera lors de la paſſaſſion & ſignature des preſentes aux Commiſſaires du Roy tres-Chreſtien en bonne forme le Pouvoir qu'il a de ſadite Majeſté de la grande Bretagne pour la reſtitution deſdits lieux; enſemble les commandements de

ſadite Majeſté à tous ceux qui commandent dans le Port royal, Fort de Kebec & Cap Breton, pour eſtre leſdites Places & Forts rendus & remis és mains de ceux qu'il plaira à ſa Majeſté tres-Chreſtienne, ordonner huit jours aprés que leſdits commandements auront eſté notifiés à ceux qui commandent ou commanderont leſdits lieux : ledit temps de huit jours leur eſtant donnez pour retirer cependant hors deſdits lieux Places & Forts, leurs armes, bagages, marchandiſes, or, argent, uſtenciles & generalement tout ce qui leur appartient, auſquels & à tous ceux qui ſont eſdits lieux eſt donné le terme de trois ſemaine aprés leſdits huit jours expirez, pour durant icelles ou plûtoſt,

toſt, ſi faire ſe peut, rentrer en leurs navires avec leurs armes, munitions, bagages, or, argent, utanciles, marchandiſes, pelleteries & generalement tout ce qui leur appartient, pour de là ſe retirer en Angleterre ſans ſéjourner davantage eſdits païs. Et comme il eſt neceſſaire que les Anglois envoyent eſdits lieux pour reprendre leurs gens & les ramener en Angleterre, il eſt accordé que le General de Caen payera les frais neceſſaires pour l'équipage d'un navire de deux cens ou deux cens cinquante tonneaux de port que les Anglois envoyeront eſdits lieux, à ſçavoir le loüage du navire d'aller & retourner, victuailles des gens, tant de marine pour la conduite du navire que

de ceux qui ſont à terre, leſquels on doit ramener, ſalaire d'iceux, & generalement tout ce qui eſt neceſſaire pour l'équipage d'un navire dudit port pour un tel voyage, ſelon les uſances & coûtumes d'Angleterre: Et de plus que pour les marchandiſes loyales & marchandes qui pourront reſter es mains des Anglois non troquées, qu'il leur donnera ſatisfaction eſdits lieux ſelon qu'elles auront coûté en Angleterre, avec trente pour cent de profit en conſideration des riſques de la mer & port d'icelles payé par eux.

Procedant par les Sujets de ſadite Majeſté de la grande Bretagne à la reſtitution deſdites Places, elles ſeront reſtituées en meſme eſtat qu'elles eſtoient lors de la priſe.

Que les armes & munitions contenuës en la déposition du sieur de Champlain, ensemble les marchandises & utenciles qui furent trouvez à Kebec lors de la prise, seront renduës en espece ou en valeur, selon que le porte la deposition dudit sieur de Champlain, & sera le contenu en icelle, ensemble tout ce qui est justifié par ladite deposition avoir esté trouvé audit lieu lors de la prise, rendu & delaissé audit Fort entre les mains des François: Et si quelque chose manque du nombre de chacune espece, sera satisfait & payé par le sieur Philippes Burlamachy, à qui par sa Majesté tres-Chrestienne sera ordonné hormis les coûteaux, castors, & pourveu des debtes

enlevez par les Anglois, dequoy on a convenu cy-dessous, & satisfaction a esté donnée audit General de Caen, pour & au nom de tous ceux qui y pourroient avoir interest.

De plus le sieur Burlamachy de la part de sa Majesté de la grande Bretagne pour & au nom de sadite Majesté, à la requeste & commandement dudit Sr Ambassadeur selon l'ordre qu'il a receu d'Elle, & encore en son propre & privé nom, a promis & promet de payer audit General de Caen dans deux mois, du jour de la signature & datte des Presentes, pour toutes & chacunes desdites pelleteries, coûteaux, debtes deuës par les Sauvages audit general de Caen, & autres marchandises à luy apar-

tenantes trouvées dans lesdits Forts de Kebec en l'an 1629. de la somme de 820700 livr. tournois.

Plus luy faire rendre & restituer en Angleterre la barque nommée l'Helene, agrets, canons, munitions & appartenances selon le memoire qui en a esté justifié pardevant le Seigneur du Conseil d'Angleterre.

Seront de plus restituez audit general de Caen dans l'habitation de Kebec, toutes les bariques de galettes, barils de pois, prunes, raisins, farines, & autres marchandises & victuailles des traites qui estoient dans ladite barque lors de la prise d'icelle en l'an 1629. ensemble les marchandises à luy appartenantes, qui ont esté dechargées & laissées l'année der-

niere à Kebec en la riviere S. Laurent, païs de la nouvelle France.

Et en outre promet ledit sieur Burlamachy audit nom que dessus, payer ou faire payer dans Paris, à qui par sa Majesté tres-Chrestienne sera ordonné, la somme de soixante mil six cens deux livres tournois dans ledit temps, pour les navires le Gabriel de saint Gilles, sainte Anne du Havre de Grace, la Trinité des sables d'Olone, le saint Laurent de saint Malo, & le Cap du ciel de Calais, canons, munitions, agrets, cordages, victuailles, marchandises, & generalement toutes choses compriſes és inventaires & estimations desdits navires faits par les Juges de l'Admirauté en Angleterre. Pareillement pour la barque

d'avis envoyée par les associez du Capitaine Bontemps avec ses canons, munitions, agrets, apparaux, marchandises & victuailles, la somme que l'on trouvera que ladite barque & marchandises, agrets, canons & munitions auront esté vendus ou evaluez par ordre des Juges de l'Admirauté d'Angleterre, & le mesme pour le vaisseau donné par ledit Bontemps aux Anglois repassez en Angleterre selon le valuation qui en aura esté faite comme dessus.

Comme aussi de la part de sa Majesté tres-Chrestienne suivant le Pouvoir qu'elle en a donné aux sieurs de Büillion Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, & Bouthillier aussi Conseiller du Roy

eſdits Conſeils & Secretaire de ſes Commandements dont copie ſera inſerée à la fin des Preſentes : Il a promis & accordé que les ſieurs Lumague ou Vanelly donneront caution & aſſeurance au nom de ſadite Majeſté en leur propre & privé nom, dés ce jourd'huy datte deſdites Preſentes de payer dans l'eſpace de deux mois, à compter du jour de ladite datte audit Ambaſſadeur, ou à qui il ordonnera en la ville de Paris, la ſomme de ſoixante quatre mil deux cens quarante ſix livres quatre ſols trois deniers tournois pour les marchandiſes du vaiſſeau le Jacques, & la ſomme de ſoixante neuf mil huit cens nonante ſix livres neuf ſols deux deniers tournois pour les marchandiſes

du vaisseau la Benediction, le tout au taux du Roy ; & que dans quinze jours lesdits deux navires le Jacques & la Benediction estans maintenant au port du havre de Dieppe avec leurs cordages, canons, munitions, agrets, apparaux & victuailles qui furent trouvez à leur arrivée audit Dieppe, seront restituez audit sieur Ambassadeur d'Angleterre ou à qui il ordonnera ; & si quelque chose de cela vient à manquer luy en sera payé en argent comptant.

Et pour le regard du navire le Bride ou Réponse, les sommes ausquelles se trouveront monter ce qui a esté vendu à Calais, tant des vivres & autres marchandises que du corps du navire, canons, munitions, a-

grets, apparaux & victuailles d'iceluy seront payez; ensemble les sommes ausquelles se trouveront monter le reste de la charge dudit navire trouvé dans iceluy lors qu'il fut pris, lesquelles seront payez sur le pied de la derniere vente faite audit Calais, pour le payement dequoy lesdits sieurs Lumague & Vanelly passeront caution pour le payer à Paris ausdits sieurs Ambassadeurs ou à qui il ordonnera dans le terme susdit.

A esté accordé que sur les sommes qui doivent estre restituées pour les Anglois & François, seront deduits les droits d'entrée, ensemble ce qui aura esté baillé pour la garde des marchandises & reparations des-

dits navires, & particulierement douze cens livres pour ce qui touche les droits d'entrée des marchandiſes dudit General de Caen, & douze cens livres qu'il doit payer pour les vivres fournis aux François à leur retour en Angleterre & en France 1629.

De plus a eſté convenu de part & d'autre, que ſi lors de la priſe deſdits vaiſſeaux le Jacques, la Benediction, le Gabriel de ſaint Gilles, ſainte Anne du Havre de grace, la Trinité des ſables d'Olonne, le ſaint Laurent de ſaint Malo, le Cap du ciel de Calais a eſté priſé aucune choſe contenuë és inventaires, & qui neantmoins n'aura eſté compriſe és procez verbaux des ventes & eſtimations. Comme auſſi,

si lors de la prise desdits vaisseaux il a esté soustrait ou enlevé quelque chose nom compriſe és inventaires, faits tant en Angleterre qu'en France par les Officiers de l'Admirauté, il sera loisible aux interressez desdits navires de se pourvoir par les voyes ordinaires de la Justice contre ceux qu'ils pourront prouver estre coupables de ce delit, pour iceux estre contraints par corps à la restitution de ce qui sera prouvé avoir esté enlevé par eux, & qu'à ce faire ils seront contraints solidairement le solvable pour l'insolvable, sans toutesfois que lesdits Interessez pussent pour raison de ce pretendre aucune reparation de leur griefs par represailles ou

lettres de marques soit par mer ou par terre.

Pour l'execution de ce que dessus, toutes Lettres & Arrests necessaires seront expediez de part & d'autre, & fournis dans quinze jours.

Enſuit la teneur du Pouvoir dudit ſieur Iſaac Wak, Chevalier, Ambaſſadeur du Roy de la Grande Bretagne.

CAROLVS Dei gratiâ magnæ Britanniæ, Francicæ & Hiberniæ Rex, Fidei defenſor &c. Omnibus has Literas viſuris, ſalutem. Cùm controverſia quædam, & difficultates huc uſque obſtiterint quominùs conditiones & articuli nuper inter nos & Sereniſſimum Potentiſſimumque Regem Francorum Chriſtianiſ-

simum Fratrem nostrum charis-
simum initi, redintegrari &
restitui, ac reconciliationis quo
illo & justo modo, atque exac-
tâ & debitâ ratione illâ, quam
arctissimus utriusque nostrûm
consanguinitatis, affinitatis, &
affectus nexus, atque mutua
Regnorum subditorumque nos-
trorum consuetudo, vicinitas,
& utilitas utrimque jubet, &
requirit, observari & impleri
potuerint; nobis verò ipsis nec
quidquam antiquius sit, quàm
ut nostra parte verbo & promis-
so nostris regijs satisfaciamus;
neque ex parte præfati Regis
Christianissimi aliud quàm idem

reciprocum in nos ſtudium & animum nobis promittamus: Nos quidem intelligentes nil amplius ad tantæ rei perfectionem ſupereſſe niſi ut utrimque Commiſſarij & Procuratores ſufficienti authoritate inſtructi conveniant, diutius differre nec debuimus, nec volumus, quin ſanetum & neceſſarium æque ac deſideratum illud perfectæ reconciliationis opus tam feliciter inceptum ad exoptatum finem & effectum promovere, atque mutuam mercaturæ exercendæ & reſtaurandæ libertatem, æquè ac ſincerè colendæ amicitiæ, & neceſſitudinis certitudinem

ſtabilire

ſtabilire anniteremur; igitur ſciatis quod nos virum nobilem & nobis perquam fidelem & dilectum Iſaacum Vvakum Equitem auratum & noſtrum apud dictum Fratrem noſtrum chariſſimum Regem Chriſtianiſſimum morantem Oratorem & legatum; de cujus quidem multâ rerum experientiâ, prudentiâ, virtute, & fide plurimùm confidimus, fecimus, conſtituimus & deputavimus & per præſentes facimus, conſtituimus, & deputamus noſtrum verum & indubitatum commiſſarium deputatum & Procuratorem, dantes eidem & com-

mittentes plenam & omnimodam auctoritatem, & potestatem pariter & mandatum generale & speciale nomine nostro cum præfato Rege Christianiss. simo Fratre nostro charissimo, ipsiusque Commissarijs deputatis & procuratoribus ad hoc sufficientem potestatem habentibus, super dicto controversiarum tollendarum & præfatæ reconciliationis, mercaturæque stabiliendæ negotio communicandi, tractandi, conveniendi, & concludendi cæteraque omnia & singula faciendi quæ ad dictam mutuæ reconciliationis & commercij restitutionis perfectionem

atque ad firmiorem pacem & amicitiam inter nos, noſtras Coronas, & ſubditos firmandam conducunt, atque ſuper iis articulis literas & inſtrumenta neceſſaria conficiendi & ab altera parte petendi & recipiendi, denique omnia ea quæ ad præmiſſa vel circa eadem erunt neceſſaria & opportuna expediendi: promittentes bona fide & in verbo regio nos omnia & ſingula quæ inter dictum fratrem noſtrum chariſſimum Regem Chriſtianiſſimum ejuſque Procuratores, Deputatos aut cõmiſſarios atque prænominatum Equitem Iſaacum Vvakum

noſtrum Procuratorem & Legatum in præmiſſis ſeu præmiſſorum aliquo erunt facta, pacta, & concluſa, rata, grata & firma habituros, ſpecialius mandatum, ſi opus fuerit, daturos, & omnes defectus, ſi quippiam in hiſce literis reperiantur, ſuppleturos atque nunquam contra ipſorum aliquid vel aliqua contraventuros, imò quid quid nomine noſtro promiſſum fuerit, inviolabiliter obſervaturos & obſervari facturos.

In cujus teſtimonium has litteras fieri atque manu noſtra ſignatas Regni noſtri Angliæ ſigillo communiri fecimus; Datas

in regia noſtra Grenovici 29. die Junij anno Chriſti 1631. regni verò noſtri ſeptimo. Ainſi ſigné, *CAROLVS Rex.*

Et ſcellé ſur double queuë de cire jaune.

Enſuit la teneur du Pouvoir deſdits ſieurs de Bullion & Bouthillier Commiſſaires deputez par ſa Majeſté tres-Chreſtienne.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, ſalut. S'eſtant rencontrez quelques difficultez qui ont empeſché juſqu'à preſent l'effet & entiere execution des derniers Articles arreſtez entre Nous, & tres-haut, tres-puiſſant, & tres excellent Prince, noſtre tres-cher & tres-amé Beau-Frere, Couſin & ancien allié le Roy de la

grande Bretagne, & que les Sujets des deux Couronnes n'en ayent retirez les fruits que nous en estions promis pour leur benefice commun, comme Nous n'avons jamais eu rien plus à cœur que faire garder & observer exactement les choses qui ont esté par Nous promises, & d'établir & étraindre entre nous & ledit Roy nostre tres-cher Frere, la bonne & sincere amitié & intelligence qui doit estre entre nous pour le bien commun de nos Couronnes & du Public, aussi ne desirons nous rien tant que de faire cesser & terminer au plûtost les difficultez qui pourroient empescher un si bon œuvre : & dautant que Nous sommes asseuré que ledit Roy de la grande

Bretagne a de ſon coſté la meſme intention, & que meſme il a donné pouvoir par ſes Lettres Patentes du 29. Juin dernier au ſieur Iſaac Wake ſon Ambaſſadeur ordinaire reſident prés de Nous pour traiter de ſes affaires, deſirant y correſpondre de noſtre part. Nous avons fait choix pour cette negotiation, nos amés & feaux Conſeillers, à noſtre Conſeil d'Etat, les ſieurs de Büillion & Bouthillier Secretaire de nos Commandements, comme de perſonnages en l'affection, fidelité experience deſquelles Nous avons particuliere confiance. A CES CAUSES & autres bonnes conſiderations à ce Nous mouvans, Nous avons leſdits ſieurs de Buillion & Bouthillier commis

mis & deputez, commettons & deputtons par ces Presentes signées de nôtre main, avec plein Pouvoir & mandement special, pour en nostre Nom conferer, negocier & traiter avec ledit Sieur Wak Ambassadeur, de l'accõmodement des difficultez susdites des restitutions à faire des choses prises de part & d'autre, de l'établissement d'un bon, libre, & seur commerce & trafic entre les Sujets des deux Couronnes, & generalement de toute autre choses qu'ils verront estre necessaires & convenables pour une parfaite reconciliation entre nous & nos Sujets, & l'affermissement d'une bonne & durable paix entre Nous & nos Couronnes, & de ce en passer, bailler & recevoir tous Articles,

Accords, & Traitez que besoin sera. Promettons en Foy & parole de Roy avoir pour agreable, tenir ferme & stable tout ce qui sera par nosdits Deputez, fait, geré & negocié, conclud & arresté sur ce sujet avec ledit Sieur Ambassadeur, sans y contrevenir, ny souffrir que de Nostre part il y soit contrevenu en aucune maniere: Car tel est nostre plaisir. En témoin dequoy Nous avons fait mettre Nostre Scel à cesdites Presentes. DONNÉ à Mets le vingt-cinquiéme jour de Janvier, l'an de Grace 1632. & de nostre Regne le vingt-deuxiéme. Signé, LOUIS. Et sur le reply, Par le Roy DE LOMENIE. Et scellé sur double queuë du grand Sceau de cire jaune.

En foy de quoy Nous Ambaſſadeurs & Commiſſaires ſuſdits, en vertu de nos Pouvoirs avons ſigné les Preſentes Articles à ſaint Germain, le vingt-neufviéme jour de Mars 1632. Signé,

ISAACUS WAKUS, BULLION, BOUTHILLER.

Extrait du Privilege du Roy.

PAr grace & Privilege du Roy, donné à saint Germain en Laye, le 29. Septembre 1671. Signé DALENCE'. Il est permis au sieur Denys de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra choisir pendant cinq années, un Livre de sa composition. intitulé, *Description Geographique des costes de l'Amerique Septentrionales, depuis la nouvelle Angleterre jusques à la riviere saint Laurent, avec l'Histoire naturelle des peuples & des animaux du pays*, & deffences sont faites à toutes personnes de quelque qualité quelles soient de le faire imprimer sans l'exprés consentement dudit sieur Denis ou de ceux qui auront droit de luy, sur les peines portées par lesdites Lettres.

Et ledit sieur Denis a cedé son droit de Privilege à Louis Billaine & Claude Barbin Marchands Libraires à Paris, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Maistres Imprimeurs & Marchands Libraires, le Mars 1672.

Signé THIERRY *Syndic.*

HISTOIRE NATURELLE

Des Peuples, des Animaux, des Arbres & Plantes de l'Amerique Septentrionale, & de ses divers Climats.

Avec une Description exacte de la Pesche des Moluës, tant sur le Grand-Banc qu'à la Coste; & de tout ce qui s'y pratique de plus particulier &c.

Par Monsieur DENYS, Gouverneur Lieutenant General pour le Roy, & Proprietaire de toutes les Terres & Isles qui sont depuis le Cap de Campseaux, jusques au Cap des Roziers.

Tome Second.

A PARIS,

Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le Perron de la sainte Chapelle.

M. DC. LXXII.

Avec Privilege du Roy.

HISTOIRE NATURELLE DE L'AMERIQUE Septentrionale.

Chapitre Premier.

Qui traitte de la difference & du rapport qu'il y a entre les climats de la nouvelle France & de l'ancienne, avec les raisons pourquoy ces pays là peuvent produire tout ce qui croît en France.

APRES avoir fait voir l'étenduë de la coste de la nouvelle France, depuis la nou-

velle Angleterre juſqu'à l'entrée de la grande riviere de ſaint Laurent, & marqué le tout de port en port, de havre en havre, & de riviere en riviere; ce qui eſt contenu en chaque endroit, des eſpeces, des arbres, leurs grandeurs & groſſeurs, la qualité & bonté de la terre. Il eſt maintenant à propos de montrer qu'elle eſt capable de porter tout ce que la France peut produire, puis qu'elle eſt ſituée ſous les meſmes climats.

La riviere de Pantagoüet eſt ſituée par les quarante-trois degrez & demy de latitude, l'autre bout joignant la grande riviere de ſaint Laurent, & par les quarante-neuf degrez auſſi de latitude. Toute cette éten-

duë de la nouvelle France ne contient donc que cinq degrez en toute sa longueur de coste, qui est environ de deux cens cinquante lieuës. Et Bayonne qui est le bout des costes de France du costé du Midy est par les quarante-trois degrez quarante-cinq minutes ; & Calais qui est le costé du Nord est par les cinquante-un degrez ; partant les costes de France doivent estre bien plus froides que celles de la nouvelle France puis qu'elles sont deux degrez un quart plus Sud du costé du Midy, & le cap Breton est par les quarante-cinq & deux tiers, qui fait la grande entrée de la grande baye de saint Laurent, entre luy & le cap de Rayes : Depuis ledit cap Breton jusques à l'en-

trée de la grande riviere, il ne ſe trouve que deux degrez cinquante minutes de difference plus Sud que la France : Puis que la riviere de Nantes qui eſt par les quarante-ſept degrez vingt-quatre minuttes, & Calais qui eſt l'autre bout du coſté du Nord eſt par les cinquante-un degrez qui ont de differences trois degrez trente-ſix minuttes ; ainſi toutes l'eſtenduë des terres qui ſont depuis Nantes juſques à Calais, doivent donc eſtre auſſi froides, & plus que celles qui ſont depuis le cap Breton juſques à la grande riviere de ſaint Laurent, & meſme tout le reſte du païs, puis que le Soleil qui eſt le maiſtre de tous les Aſtres, & de qui ils dépendent tous, doit faire le meſ-

me effet en un lieu qu'il fait en l'autre pour la chaleur. Mais il y a des accidens qui détournent les effets de sa puissance, comme il se void que sous un mesme climat il se trouve des terres qui sont bien meilleures les unes que les autres ; un endroit n'aura que des roches, un autre ne produira que des brandes, en un autre endroit il n'y aura que des montagnes, dans les vallons il n'y aura que des marescages & prairies, entre tout cela il se trouve de bonnes terres qui sont propres aux bleds, aux fruits & à toutes autres bonnes plantes : ce n'est donc pas la faute du Soleil si toutes les terres qui se rencontrent sous un mesme degré de chaleur n'ont pas un mesme effet. La nouvelle Fran-

ce en eſt de meſme, il s'y trouve des montagnes, des rochers, des mareſcages, des prairies, des brandes, & de bonnes terres qui peuvent tout produire auſſi bien qu'en France. Il s'y trouve encore un autre accident par le froid que l'on dit y eſtre plus grand qu'en France & plus de neges, il eſt vray, pourveu que ce ſoit ſans changer de climat; car ſi je changeois d'un climat à l'autre tout mon raiſonnement ne vaudroit rien, je demeure donc en la meſme étenduë que j'ay fixée cy-deſſus.

Premierement je vais donner ma raiſon du froid & des neges de la nouvelle France, & je dis que la quantité des neges qui s'y trouve vient de ce que toute la terre eſt couverte de

bois, & que les neges qui tombent en ces quartiers-là, qui commencent comme en France, quelque fois à la fin de Septembre ou à la my-Octobre selon que les années se comportent, toutes ces neges-là ne demeurent point d'abord sur la terre, parce qu'elle a encore de la chaleur qui les fait fondre, d'autresfois il se trouve des années pluvieuses, ce qui provient de la temperature de l'air qui d'ordinaire est par delà comme en France, dont j'ay fait plusieurs fois des remarques par le rapport de ceux qui viennent de France, à qui je demandois l'état de l'hyver, tant en son commencement, son milieu qu'à sa fin, à quoy je trouvois le mesme rapport à peu prés. Toutes les

neges qui tombent par delà vers la Touſſains ne fondent plus à cauſe des bois qui les conſervent & que la terre a perdu ſa chaleur, & le Soleil n'a plus aſſez de force pour les fondre a travers des bois, ainſi tout ce qui en tombe depuis ce temps-là s'amaſſent l'une ſur l'autre, ce qui fait qu'on dit qu'il y a ſix mois de neges : cette longueur de neges vient auſſi, de ce qu'au Printemps la force du Soleil n'a pas aſſez de chaleur pour les faire fondre dans les bois qui ont repris leur verdure avant ſa force, & l'empeſche de les faire ſi-toſt fondre. J'ay remarqué que la nege dans les bois ne fond jamais par la force du Soleil, mais par la chaleur de la terre qui s'échauffe

si-tost que le Printemps arrive, & fait que les neges fondent plûtoſt par le deſſous que par le deſſus. Ce n'eſt pas une mauvaiſe marque de la bonté de la terre ; de plus je dis que dans les endroits deffrichez les neges ſont fonduës cinq à ſix ſemaines plûtoſt que dans les bois, quoy que les bois qui en ſont proches leur communiquent encore beaucoup de leurs froidures, cela ſe void aſſez communément en France, où toutes les terres qui ſont proches des bois ſont beaucoup plus ſujettes aux gelées que celles qui ſont éloignées, cela ce peut encore mieux prouver par Kebec qui a deux mois d'Hyver moins qu'il n'avoit avant que les terres y fuſſent défricheés, ce qui

m'a eſté aſſuré par pluſieurs anciens habitans de Kebec : ſi une fois les bois ſont plus éloignez de leurs terres il n'auront pas plus d'Hyver qu'à Paris, par conſequent l'on n'a plus de raiſon de décrier ce païs-là, pour les grands froids & les grandes neges, par les raiſons que j'en rapporte qui ſont aſſez claires pour faire comprendre que la nouvelle France peut tout produire auſſi bien que l'ancienne, mais il faudroit du monde pour travailler au défrichement, il y en a tant en France qui à peine trouve le moyen d'y ſubſiſter, & ſi ce n'eſtoit la Providence de Dieu qui donne à la France une ſi grande abondance de bleds, de vin, de fruits & de legumes il en mourroit de faim

un grand nombre, comme l'on a veu en l'année 1661. en la plus grande partie des Provinces de France, & s'il arrivoit encore une pareille disette, tel qui a dequoy subsister se trouveroit pour lors bien heureux d'estre en la nouvelle France, où avec un peu de travail on ne sçauroit mourir de faim; vaudroit-il pas beaucoup mieux que tant de pauvres gens allassent en ces quartiers-là travailler & défricher des terres & s'y rendre heureux? Il ne leur faut que deux années de travail pour avoir du bled, des pois, des féves & toutes sortes de legumes pour y vivre, plûtost que languir icy; car outre qu'ils y souffrent ils font pâtir les autres, ils ne payent aucune taille au

Roy & empeſchent ceux qui ont quelque peu de choſe de ſe mettre à leur aiſe, leſquels pairoient leurs tailles plus aiſément.

Ceux qui aiment beaucoup mieux boire que manger, me diront que là l'on ne receuille point de vin; l'on n'y prend point les pigeons à la rape, & ne conſiderent pas, qu'aux lieux où le vin ne croiſt point, c'eſt où l'on boit le meilleur; un autre qui aimera les fruits me dira qu'il n'y en a point; ainſi un chacun me demandera les choſes ſuivant ſon inclination, à quoy je leur répond que tout ce que l'on peut receuillir en France, vient en ces païs-là: à meſme temps l'on me demande pourquoy n'en avez vous donc pas? & n'y en ayant pas

presentement auſſi-toſt l'on condamne le païs. Il y en a de qui ces demandes ne me ſurprennent pas, mais auſſi j'en void qui ſe picquent d'eſprit & qui croyent ſçavoir tout; mais ils ont peu de jugement, puis qu'ils voudroient que tout fuſt par delà comme à preſent en France, ſans conſiderer que c'eſt un nouveau païs qui n'eſt point encore habité, que c'eſt le neceſſaire à quoy il faut travailler comme le bled duquel l'on ne ſe peut paſſer & des legumes, qui eſt le principal de la vie, & ayant cela on peut avoir de la biere, & tout cela ſe peut avoir dans deux années ou trois tout au plus, le reſte ſe peut avoir avec le temps, ainſi que l'on a fait en France dans les commencemens

qu'elle s'eſt habitée ; ce n'eſtoit que bois auſſi bien qu'en ces païs-là. Nos anceſtres n'ont pas commencé par la vigne, par les fruits, & par toutes autres choſes qui flattent nos gouſts, tout cela s'eſt fait petit à petit ; & ſi depuis que l'on y travaille l'on n'a pas tout ce que l'on ſouhaite, tous les jours on cherche ce qu'il y a de friand dans les païs étrangers, pour en avoir l'on fait venir du plan de Vigne de tous les côtez où il ſe cueille de bon vin : pour les fruits & legumes de meſmes. Il y a trente à quarante ans qu'à Paris l'on ne faiſoit quaſi des Jardins que pour des choux, de la porée & quelques autres legumes, & à preſent il s'y trouve de tres-beaux fruits,

encore

encore la pluſpart ne vient que par artifice & à force d'argent, & ſi avec tout cela ils n'ont que l'éclat, le gouſt n'y eſt point comme à ceux qui croiſſent au païs d'où on les tire : Pourquoy, c'eſt que l'on les change de climat, & n'ont pas la force du Soleil comme en leur païs natal. N'avons nous pas édifié en France les Cannes de ſuccre à Hieres, auſſi bien que les Oranges de Portugal, dont l'origine eſtoit venuë de la Chine, & les fleurs de Caſſie & de tubereuſe n'y ont pas eſté apportées d'Eſpagne & autres climats encore plus chaud, auſſi bien que le jaſſemin & la tulipe qui ſe ſont tellement naturaliſez & par leur gouſt & par leur odeur, que ce qui nous eſtoit autrefois ſi rare

ſur tout à Paris nous y eſt devenu tres-commun. Ne condamnez dont plus la nouvelle France d'ingratitude, & commencez par le bon ſens, qu'il s'en peut faire un bon païs, & auſſi fertile que la France en toutes choſes.

Encores que j'aye dit que le bon vin ſe boit aux lieux où il ne croît point; n'en tirez pas pour cela une conſequence pour priver le païs de pouvoir produire cette douce liqueur, & d'auſſi agreable que celle qui ſe boit en France; ſi l'on n'y a point encore planté de vignes, c'eſt parce que le neceſſaire va toûjours le premier, qui ne requiert point tant de temps pour en joüir que le vin, pour lequel il faut des ſix & ſept années a-

vant qu'une vigne puisse estre en rapport, ce qu'elle porte auparavant cela étant peu de chose; car un, deux, trois, ou quatre muids que l'on en peut tirer pour l'arpent ne sont pas considerables; cela fait bien voir, qu'il est bien plus necessaire de semer du bled que de planter la vigne; outre que le vin n'est pas si mal-aisé à transporter que le bled, & qu'on se peut plus aisément passer de vin que de pain.

Voyons à present si la vigne y peut venir en toute maturité. Premierement il est certain que le païs produit la vigne naturellement, qu'elle porte raisin qui meurit à sa perfection, le grain aussi gros que peut estre le muscat; pour son suc il n'est pas si

agreable eſtant ſauvage, & la peau en eſt un peu plus dure; mais ſi elle eſtoit tranſplantée & cultivée comme l'on fait en France, je ne doute point que le vin n'en fuſt auſſi bon. Mais laiſſons cela, & voyons ſi le plan de France porté de par delà y porteroit d'auſſi bon vin qu'il fait icy. Il ne faut point parler du creû de Nantes ny du cidre de Normandie, l'on croira aſſez que cela y peut venir; mais parlons du creû d'autour de Paris, Bourgogne & Champagne, ſi l'on eſt une fois convaincu que cela ſe peut, l'on n'aura plus tant de peine à croire tout le reſte.

Je vous ay déja fait le rapport des climats de tous ces quartiers-là, de la cauſe du froid &

de la longueur des neges : il n'eſt pas beſoin de le repeter pour vous faire croire que le païs étant découvert, tous ces accidens de froid & de neges ny ſeront plus ; cela eſtant qui eſt-ce qui empeſchera que la vigne que je nomme cy-deſſus ne puiſſe auſſi bien venir par delà qu'icy : l'on y trouve de pareille terre, des montagnes expoſées au midy & à l'abry du mauvais vent, les coſteaux propres pour y planter de la vigne : pour les façons elles s'y peuvent obſerver comme en ces quartiers de la France, & qui s'y pratiquent autrement que non pas aux lieux chauds, ce qui eſt une des principalles raiſons pour leſquelles les vins viennent aux païs froids meilleurs que dans les païs

chauds, du moins plus delicats & plus agreables à boire ; tels ſont les vins de Champagne beaucoup plus delicats que ceux de Provence, quoy qu'ils croiſſent en un climat beaucoup plus froid. Quant à la culture l'on déchauſſe la vigne en Hyver dans les pays chauds pour la faire hyverner, & aux froids on la chauſſe, c'eſt à dire que l'on enterre les brins de ſermens pour les conſerver du froid ; car eſtant enterrez & couverts le brin de ſerment ne gele point, & au commencement du Printemps on la déterre, & elle a encore aſſez de temps pour s'hyverner, aprés quoy on la taille, & on la met en paiſſeaux ou eſchallas pour parvenir à ſa production. Voila la methode dont on ſe ſert en Champagne.

Pour la Bourgogne, je ne ſçay pas ſi on y pratique la meſme choſe qu'en Champagne ; peut-eſtre qu'il n'y a pas tant de neges & qu'ils ont plus de pluye ; ſi cela eſt il faut qu'ils ayent une autre maniere d'accommoder leurs vignes, ce qui ſera bien aiſé de ſçavoir, pour faire le meſme. A Paris l'on s'y gouverne comme au reſte de la France, à la reſerve de la taille, qui a quelque peu de difference. Pour concluſion, ce qui fait le bon vin c'eſt le bon climat, le Soleil, le terroir & le bon gouvernement dont il faut ſçavoir la pratique ſelon les lieux où elle ſe plante ; mais le terroir avec le Soleil y eſt le principal, car l'on voit des endroits où le vin eſt bien meilleur qu'en un

autre, quoy que la diſtance d'un lieu à l'autre ne ſoit pas conſiderable.

Pour le contenu des autres terres qui ſont depuis le cap Breton qui eſt par les quarante cinq degrez deux tiers juſques à la riviere de Pantagoüet, qui eſt par quarante trois degrez & demy, ce qui fait environ cent cinquante lieuës de coſtes, dont les climats ſont bien plus chauds que ceux dont je viens de parler, qui ſont à peu prés comme ceux de Nantes à Bayonne. Nantes eſt par les quarante-ſept degrez vingt-quatre minutes, & Bayonne par les quarante-trois degrez quarante-cinq minuttes; c'eſt peu de difference. Je conclud donc que tout ce qui peut venir en France en cette étenduë de terre,

terre, peut venir en celle de la nouvelle France, par les raisons que j'ay alleguées cy-dessus, les accidens levez ainsi que j'ay dit; pour ce qui est du sel, il s'y peut faire aussi beau & aussi bon qu'en Broüage; je le sçay par experience, l'épreuve en a esté faite, j'ay veu du sel qui a esté fait en des marests faits exprés qui furent rompus si-tost aprés; l'on s'est contenté de sçavoir qu'il s'y pouvoit faire: je connois un peu le bon sel & la qualité qu'il doit avoir pour estre bon, c'est encore une preuve de ce que je dis, que ce qui se produit en un païs se peut produire en l'autre estant tous deux sous un mesme climat, quelque distance qu'il y ait de l'un à l'autre. Il me semble que tout ce

que je viens de dire eſt plus que ſuffiſant pour deſabuſer ceux qui ont conceu une ſi mauvaiſe opinion de la nouvelle France. Ce n'eſt pas pour obliger perſonne de ceux qui ſont en un bon païs à le quitter, y ayant dequoy ſubſiſter, mais tant de pauvres malheureux qui ont la ſanté qui pourroient bien travailler, ne ſeroient-ils pas plus heureux en ces païs-là, qu'icy à demander leur vie.

CHAPITRE II.

Le recit des profits qu'on retire & qu'on peut retirer du pays pour la peſche des Moluës vertes ou blanches ainſi qu'elles ſe mangent à Paris ; la maniere de la peſcher, habiller & ſaller.

APrés avoir fait voir que ce païs-là ſe peut habiter & produire comme celuy-cy pour ſa ſubſiſtance ; il vous faut faire connoiſtre ce qu'il a de plus que la France, les profits que l'on peut tirer, & que l'on tire de chaque choſe l'une aprés l'autre. Commençons par la

moluë ſi connuë en France, & dont le debit ſe fait par toute l'Europe, & principalement à Paris. Vous ſçaurez donc que la moluë verte ou blanche, & la moluë ſeche ou merluche n'eſt qu'une meſme eſpece de poiſſon, dont la dénomination n'eſt differente que par les diverſes manieres dont elle eſt accommodée, les differends lieux où la peſche s'en fait en ces païs-là, & leur diverſes grandeurs: la plus grande ſe trouve ordinairement ſur le grand Banc, & n'eſt pas propre à ſecher, comme la petite qui ſe peſche à la Coſte, & ſe ſale & ſe ſeche à terre comme je l'expliqueray cy-aprés.

Toute cette peſche ſe fait aux coſtes de la nouvelle France, tout ce qui s'en peſche ailleurs

n'eſt pas conſiderable ; bien que ce poiſſon ſoit une eſpece de manne intariſſable, je ne puis m'empeſcher de m'eſtonner de ce qu'elle ſe vend ſi peu, eu égard à la peine que l'on y a, aux riſques que l'on y court, allant & retournant, qui ſont ſi grands qu'à peine le pourra-on croire. Je taſcheray de vous rapporter icy le plus exactement que je pourray, tout ce qui ſe pratique en la peſche des moluës de l'une & de l'autre ſorte. Ceux qui ſçavent ce que c'eſt s'en mocqueront, mais ceux qui n'en ſont pas informés ſeront peut-eſtre bien-aiſes de l'apprendre, & le nombre en eſt aſſurément plus grand que des autres.

Je commenceray par la moluë verte qui eſt celle que l'on man-

ge à Paris, & qui ſe peſche ſur le grand Banc de Terre-neufve. Le Banc qui s'appelle ainſi eſt une grande montagne qui eſt dans la mer & ſous l'eau diſtante de vingt-cinq lieuës ou environ de l'Iſle de Terre neufve, d'où la moluë verte prend ſon nom. Ce Banc a environ cent cinquante lieuës d'un bout à l'autre, & quelques cinquante lieuës en ſon plus large. Cette montagne qui eſt en la mer a au deſſus d'elle en ſon plus haut vingt-cinq braſſes d'eau, & en d'autres endroits trente, trente cinq, quarante, cinquante, & ſoixante braſſes d'eau. Tout autour elle eſt coupée quaſi tout droit, & en ce tour-là on ne trouve point de fonds à douze & quinze cens braſſes de cordages; par

là vous pouvez juger de la hauteur de la montagne qui est de roche, tout le haut en est plat quoy qu'elle aille en baissant, c'est où se pesche la moluë qui y trouve pour sa nourriture force coquillages de plusieurs sortes & autres poissons. Celuy-cy est fort glouton, & sa gourmandise s'étend sur tout, mesme sur ceux de son espece, & souvent on en pesche qui ne laissent pas depuis qu'ils sont pris à l'hameçon, dans le temps que l'on les tire en haut d'avaler à demy un de leur semblable si il se rencontre à son chemin; il ne trouve rien de trop dur, quelques-fois les pescheurs laissent tomber leurs coûteaux, leurs mitaines, ou autres choses, si une moluë le rencontre elle

l'avalle, & bien ſouvent ils peſchent la moluë qui aura avallé ce qui ſera tombé & le retrouvent dans ſon eſtomac, que les matelots appellent gau. Ce poiſſon a encore une proprieté, qui eſt que ce qu'il avale qui ne ſe peut pas digerer, il le fait revenir de ſon gau qu'il retourne hors ſa gueule, & en fait ſortir tout ce qui luy nuit, aprés quoy il le retire en dedans, & ravalle cet eſtomac. Ceux qui vont ordinairement pour faire cette peſche ſont des Normands du havre de Honfleur, de Dieppe, & d'autres petits havres de Normandie, meſme de Boulogne & de Calais, de Bretagne, d'Olonne & de tout le païs d'Aulnis; tout cela fait bien le nombre de deux cens

à deux cens cinquante navires pescheurs tous les ans, & toute leur pesche n'est quasi que pour Paris, du moins les trois quarts : il y a tel navire qui raporte jusques à trente, quarante & cinquante milliers de moluës, & un navire de cent tonneaux, par exemple, n'aura en comptant mesme le Capitaine, que quinze ou dix-huit hommes au plus d'équipage, & il raportera vingt & jusqu'à vingt-cinq milliers de poisson.

Il faut qu'un Capitaine qui part de France pour cette pesche fasse provision de victuailles pour six mois du moins pour tout son équipage qui est de plus ou moins d'hommes selon la grandeur de son vaisseau : aprés cela ils vont prendre leur

sel en Broüage, Oleron, Ré, ou Bretagne, qui vaut dix, unze, & douze livres le muid, qui est de vingt-huit minots de sel comble & en penne, quasi tout le reste de ce que peut porter son navire. Cette pesche-là dépence beaucoup de sel; il faut de plus des lignes grosses comme des tuyaux de plumes de quatre vingts-brasses de long, il en faut huit à dix pour chaque homme, & quelquefois jusques à douze; il leur faut beaucoup plus d'ains ou hameçons, car il s'en perd que la moluë emporte, il luy faut encore pour chaque homme douze à quinze plombs de six livres pesant chacun, qui s'attachent au bout de la ligne pour la faire aller à fonds, des coûteaux pour ouvrir la moluë,

& d'autres pour l'habiller, qui est la fendre jusques à la queuë, comme on la void à Paris, aprés qu'il est équipé de la sorte, il met à la voille & va à la grace de Dieu pour trouver le grand Banc, où estant arrivé l'on ploye toutes les voilles & accommode son navire pour cette pesche, l'on attache la barre du gouvernail d'un costé, en sorte que le navire demeure quasi comme s'il estoit à l'ancre, bien qu'il ne laisse pas de deriver lors qu'il y a du vent. Aprés cela les uns jettent d'abord les lignes à la mer pour voir si le poisson mord, & les autres travaillent à faire un échaffaut le long d'un des costez du navire par le dehors, à moins que le beau-temps n'ait permis à l'équipage de le faire

pendant la route ou en approchant du Banc; ſur cet échaffaut l'on met des barils qui ſont demy muids qui viennent à hauteur de la ceinture, chaque peſcheur ſe met dedans le ſien, ils ont auſſi un grand tablier de cuir qui leur va depuis la gorge juſques aux genoux, le bas du tablier ſe met par deſſus le baril en dehors, pour faire que l'eau que la ligne apporte avec elle en tirant la moluë du fonds de l'eau n'entre en ſon baril, & le peſcheur ayant ſondé le fonds attache ſa ligne au baril dans lequel il eſt, en ſorte qu'il s'en faut environ deux braſſes que le plomb ne touche au fonds, & il s'en faut auſſi une braſſe que le bout de ligne où eſt l'hameçon, & qui eſt attachée pro-

che du plomb n'y touche auſſi ; il ne ſe peſche qu'une moluë à la fois, & pour ſçavoir le nombre qu'il s'en peſche, chaque peſcheur a un petit fer pointu proche de luy, & au meſme temps qu'il deffait l'hameçon de la moluë il en couppe la langue & la paſſe en ce fer ; chaque peſcheur a deux lignes, & pendant qu'il en tire une en haut il jette l'autre qui deſcend en bas quand il y a abondance de poiſſon au lieu où eſt le navire.

Un bon peſcheur en peut prendre juſques à trois cens cinquante & quatre cens, mais cela laſſe beaucoup les bras ; la moluë eſt peſante, outre ce qu'elle reſiſte, & puis trente, quarante & ſuivant la profondeur juſques à ſoixante braſſes

de lignes ne ſont pas ſi-toſt tirées ; s'ils faiſoient tous les jours cela ils n'y pourroient pas durer ; il ſe trouve bien des jours qu'ils n'en trouvent point, d'autresfois ils n'en peſcheront que vingt-cinq, trente, quarante, un cent, ou deux cens chacun par jour, tout cela eſt au hazard ; pour la boite de la moluë c'eſt l'apaſt que l'on met à l'hameçon, ſur la pointe duquel il pique un morceau de harang, dont la peau a un certain éclat qui reluit en la mer, & lors que la moluë l'apperçoit elle y court : outre cela ils garniſſent entierement l'hameçon des tripailles de la moluë gros comme les deux poings ; mais quand ils trouvent dans le Gau ou eſtomac de la moluë des coquillages ou autres

poiſſons qui ne ſont pas conſommez ils s'en ſervent au lieu de harang.

Il y a tel navire qui ſera aſſez heureux pour faire ſa peſche en un mois ou ſix ſemaines, pendant qu'un autre ſera trois, quatre & cinq mois à l'achever : cela dépend du bon-heur. Tous les navires peſcheurs ne moüillent jamais l'ancre ſur le banc; le jour ils ont une petite voille quarrée ſur le cul de leurs vaiſſeaux qu'ils appellent tapecul, pour les ſoûtenir au vent & empeſcher la derive ou que le navire n'aille de coſté; s'il y alloit les lignes s'éloigneroient trop du navire, & ne pourroient pas prendre le fonds où eſt la moluë.

Pour la nuit ils mettent leur

grande voile, & tous ceux qui ſont ſur le banc la mettent toûjours d'un meſme coſté, afin que les vaiſſeaux faſſent leur derive toute ſemblable, & par ce moyen éviter la rencontre les uns des autres, parce qu'autrement ils courroient riſque de ſe perdre, en ce que les vaiſſeaux ſe pourroient aborder avec fracas.

De plus il faut ſçavoir que le grand Banc eſt rarement ſans une brune ou broüillard, & quelquefois ſi épaiſſe que l'on ne void pas d'un bout du navire à l'autre, c'eſt ce qui les oblige à prendre cette precaution pour éviter le naufrage.

Quand les peſcheurs qui ſont ſur ce grand Banc voyent que le Careſme approche, ceux qui ont

ont la moitié ou les deux tiers de leurs pesche s'en vont pour tâcher d'arriver des premiers pour la vente qui est meilleure qu'en un autre temps.

Le Printemps ils partent encore avec moins de charge, car ceux qui arrivent des premiers trouvent encore la vente meilleure, le debit en estant bien asseuré à Paris, c'est ce que l'on y appelle la moluë nouvelle.

Cette diligence leur procure encore un autre avantage, qui est d'entreprendre un second voyage en la mesme année dés qu'ils sont déchargez, & s'ils font bonne rencontre de pesche sur le Banc, ils peuvent estre encore arrivez assez-tost pour la vente du Careſme, mais tous ces avantages-là sont casuels,

heureux celuy qui les rencontre, encore y a-il bien de la peine & du mal à ſouffrir, en ce que ſur le grand Banc il fait plus froid au mois de Juin, qu'il ne fait en France au mois de Septembre.

C'eſt tout ce qu'il y peut avoir que trois mois d'Eſté qui ſont quaſi toûjours pleins d'une groſſe brune aſſez froide. Cette grande froidure du Printemps provient des glaces qui viennent du coſté du Nord tirant vers la Suede & Dannemarc, où la mer glace fort épaiſſe, & comme la tourmente la fait rompre par morceaux, que la marée emporte au large, & que le vent du Nord qui eſt commun en ce temps-là les amene vers le grand Banc. Pen-

dant leur voyage la mer qui bat contre & qui monte dessus se glace, ce qui la rend toûjours plus épaisse, & lors que le dessus est plus chargé que le dessous, elle tourne le haut en bas, ainsi elle va toûjours profitant, il s'en voit quelques-fois de plus hautes que les tours Nostre-Dame de Paris, quand le Soleil donne dessus on les void de dix-huit à vingt-lieuës; si un navire les rencontre & qu'il soit au dessous du vent il les sent bien d'aussi loin par le moyen du froid qu'elles rendent & du vent qu'il porte.

Lors que l'on va sur le grand Banc ou en la nouvelle France au mois de May, Juin & Juillet, il faut faire bon quart toutes les nuits; un navire qui rencontre-

roit une glace se briseroit en pieces comme s'il donnoit contre une roche, & point de salvation en ces rencontres : à cinquante ou soixante lieuës en mer au deça du Banc quelques fois plus proche du Banc, quelques-fois dessus, quelques-fois par delà, elles vont selon les vents qui regnent, il s'en trouve quelquefois un si grand nombre en suite les unes des autres estant conduites tout d'un mesme vent, qu'il s'est trouvé des navires allant à terre pour le poisson sec qui en ont rencontré de cent cinquante lieuës de longueur encore plus, qui les ont cottoyées un jour ou deux avec la nuit, bon frais portant toutes voiles sans en trouver le bout, ils vont comme cela tout le long

pour trouver quelques ouvertures à passer leurs navires: s'ils en rencontrent ils y passent comme par un détroit, autrement il leur faut aller jusques au bout pour y passer, car les glaces barrent le chemin.

Ces glaces-là ne fondent point que lors qu'elles attrappent les eaux chaudes vers le Midy, ou bien qu'elles soient poussées par le vent du costé de la terre, il en échouë jusques à vingt-cinq & trente brasses d'eau, jugez de leur hauteur sans ce qui est sur l'eau: Des pescheurs m'ont asseuré en avoir veu une échoüée sur le grand Banc à quarante-cinq brasses d'eau qui avoit bien dix lieuës de tour, il falloit qu'elle eust une grande hauteur: les

navires n'approchent point de ces glaces-là l'on apprehende qu'elles ne tournent d'un coſté ſur l'autre, à meſure qu'elles ſe déchargent du coſté où elles ont plus de chaleur, ainſi le plus peſant l'emporte: ces glaces-là ſont la cauſe en partie, de ce que l'on croit le Canadas ſi froid.

Les peſcheurs ſur le Banc ont prés de ſix mois que l'eau gele ſur leur ligne à meſure qu'ils l'a retirent en haut, cela leur donne bien du mal & une grande fatigue: je ne ſçay comment il ſe trouve du monde pour cette peſche, & où ils ont ſi peu de profit: quand un peſcheur gagne pour ſon voyage trente à trente-cinq ou quarante écus il n'eſt pas mal, & ces voyages

sont de cinq, six & sept mois, compris le temps de la charge & de la décharge du navire, pendant quoy ils ne gagnent rien.

Revenons à la façon de saller la moluë. Ayant couppé la langue ils jettent la moluë sur le pont du navire, où des garçons la donnent à ceux qui l'habillent : ce qu'estant fait l'on la donne au saleur qui la range en fonds de cale teste contre queuë, en ayant fait une couche longue d'une brasse ou deux selon qu'il void la pesche donner pour contenir le tout en une pille : le premier rang fait on la couvre toute de sel tant qu'elle en puisse prendre, comme on dit tout son saoul, puis on fait une autre couche dessus qu'on

sale de mesme, ainsi continuant toute la pesche d'un jour, car on ne met que tres-rarement celle d'un jour sur l'autre, ayant demeuré ainsi trois ou quatre jours tant que son eau soit égouttée & qu'elle ait pris son sel, puis on la releve & on luy oste tout ce qu'elle a de sel de reste, & puis on fait une autre couche en un autre endroit du fonds du navire, & on la recouvre encore de nouveau sel, lit pour lit, aprés quoy l'on n'y touche plus & l'on continuë toûjours de mesme jusques à ce que le navire ait sa charge, si on les changeoit encore une autrefois de place, il y faudroit encore remettre de nouveau sel.

Il convient encore de sçavoir que sur le Banc qui est à vingt-cinq

cinq lieuës de la plus proche terre il s'y void une si grande quantité d'oiseaux que cela n'est pas croyable, comme happefoye, croiseurs, poules de mer, pennegoins & beaucoup d'autres sortes.

Je parleray seulemẽt de ceux-cy. Les happefoye sont des oyseaux fort gourmands, ils s'appellent ainsi, parce qu'ils vivent de foye de moluë, & s'ils voyẽt un navire qui pesche, il s'y en assemble un si grand nombre autour de luy pour attraper les foyes qui tombent en la mer, qu'aussi-tost qu'il s'en jette un, plus d'une cinquantaine de ces oyseaux fondent dessus & s'entrebattent pour l'attraper; ils viennent tout proche le bord du navire, & quelques-fois on les peut tuer

avec une perche, leur gourmandiſe fait que l'on les prend aiſément, avec des hameçons qu'on attache au bout d'une petite ligne dont les peſcheurs ſe fourniſſent exprés : cette ligne eſt ſupportée ſur l'eau par un morceau de liege, & l'on metà l'hameçon un morceau de foye: l'on jette cela le plus au large que l'on peut, auſſi-toſt ces oyſeaux ſe battent à qui l'attrapera; & aprés s'eſtre bien battus, à la fin un l'attrape qui ſe prend par le bec, on le tire à bord; il faut bien prendre garde qu'il ne vous attrape la main, ſon bec de deſſus eſt crochu qui paſſe beaucoup ſur l'autre, s'il mordoit il perceroit le doigt ou la main; lors qu'on l'a depris de l'hameçon & qu'on le laiſſe aller

ſur le tillac il ne s'envole point, il ne ſçauroit s'élever à moins qu'il ne ſoit dans l'eau : cette peſche donne un grand divertiſſement.

Les Croiſeurs ſont des oyſeaux qui viennent auſſi pour manger des foyes, mais ils ne s'approchent pas de ſi prés ; ils s'appellent Croiſeurs, parce qu'ils croiſent toûjours en mer d'un coſté & d'autre : leur vol eſt differend de ceux des autres oyſeaux, en ce qu'ils volent pour ainſi dire de travers, ayant une aiſle qui regarde vers le Ciel, & une autre vers la mer, en ſorte que pour ſe tourner ils mettent l'aiſle de deſſus deſſous : il s'en trouve toûjours depuis qu'on eſt en mer à cent lieuës de terre juſques à la nouvelle Fran-

ce : il ne ſe paſſe journée que l'on n'en voye quelqu'un qui va croiſant d'un bord à l'autre, c'eſt pour chercher quelques petits poiſſons à manger qui vont à fleur d'eau, comme le poiſſon volant, le harang, la ſardine & autres dont il vit.

La Poule de mer s'appelle ainſi par la reſſemblance qu'elle a avec cet animal terreſtre : elle vit auſſi de petits poiſſons & de foyes ; elle n'eſt pas gourmande, mais plus privée que les autres ; elle eſt toûjours volante autour du navire, ſi elle aperçoit quelques tripailles elle ſe jette deſſus.

Le Pennegoin eſt un autre oyſeau martelé de blanc & de noir, il ne vole point, il n'a que deux moignons d'aiſles dont

il bat sur l'eau pour fuïr ou plonger : on tient qu'il plonge jusques au fonds pour trouver sa proye sur le banc; il s'en trouve à plus de cent lieuës de la terre, où il ne laisse pourtant pas d'y venir pondre comme les autres ; lors qu'ils ont fait leurs petits ils se mettent à l'eau & leurs petits se mettent sur leur dos, & les portent comme cela jusques sur le Banc, où on en void qui ne sont pas plus gros que des poulets, quoy qu'ils viennent gros comme des oyes : tous ces oyseaux-là sont bons à manger par des pescheurs ; pour moy je n'y trouve point de goust, ils sentent l'huile à cause de la quantité du poisson & des foyes qu'ils mangent, & qui servent à faire l'huile de poisson,

les peſcheurs les amaſſent pour cet effet ; il y a telle navire qui en a fait juſqu'à dix & douze poinçons : C'eſt à peu prés tout ce qui ſe pratique en la peſche de la moluë verte ſur le grand Banc.

CHAPITRE III.

La maniere de pescher la moluë qu'on appelle merluche, de l'habiller, de la saler, & de la faire secher, & de toutes les utencilles necessaires pour cela.

PArlons à present de la pêche du poisson sec qui est toûjours comme nous avons dit au precedent Chapitre la mesme moluë sous le nom de merluche, elle est plus petite que la verte, ce qui la rend plus aisée à conserver, le sel la penetrant davantage que la moluë verte qui

est plus grande & par conſequent plus épaiſſe, & qui ſeroit mangée des vers avant qu'elle fût ſeche à cauſe de ſon épaiſſeur, ce qui n'arrive pas à la petite qui eſt de garde & ſert aux victuailles des plus longs voyages & aux climats les plus chauds; ce n'eſt pas qu'il ne s'en peſchent de grandes à la Terre & plus grandes qu'au Banc, mais l'on ne la fait point ſecher, on la met au verd, c'eſt à dire on la ſale, comme on fait ſur le Banc.

Entre tous ceux qui d'ordinaire font cette ſorte de peſche, les Baſques ſont les plus habilles, ceux de la Rochelle ont le premier rang aprés eux, & les Inſulaires qui ſont aux environs, enſuite les Bourdelois, & puis

les Bretons : De tous ces endroits-là il y peut aller, cent, six-vingt, & cent-cinquante vaisseaux tous les ans, s'il n'y a point d'empeschement par la necessité des matelots qui sont retenus pour les vaisseaux du Roy.

Il faut pour cette pesche beaucoup plus de dépense que pour celle du Banc, à laquelle il ne faut que des plombs, des lignes des couteaux, du sel & d'autres utencilles dont nous avons parlé ; un navire de deux cens tonneaux au Banc n'aura que vingt-cinq hommes, & pour la secherie il en faudra cinquante du moins avec des victuailles pour huit à neuf mois : Pour ce qui est du sel il luy en faut plus de la moitié moins, outre que si un

navire du Banc porte quarante-cinq à cinquante milliers de poisson l'autre en portera deux cens milliers de sec. A l'égard de leur équipage de pesche & nourriture il est bien differend, leur principale victuaille est de quatre quintaux ou quatre cens pesant de biscuit pour hommes tant grands que petits; & une pipe de vin ou deux bariques, outre du lard, des pois, des féves, de la moluë, du harang, du beure, de l'huile, du vinaigre & autres petites commoditez à chaque navire à proportion du nombre des pescheurs.

Pour leurs conditions elles sont differentes; les Basques s'accommodent à la charge du navire, l'on estime le navire ce qu'il peut porter de quintaux de

poiſſon, les Bourgeois accordent avec l'équipage qui ſont deux ou trois cens parts ſelon le nombre, & donnent au Capitaine un certain nombre de parts ſuivant la reputation qu'il a en cet exercice, au Maiſtre de grave tant, au Pilote tant, les Habilleurs tant, les Maiſtres des chalouppes tant, à leurs Arimiers & Boſſoints à chacun tant, & aux Garçons à chacun tant de parts; au retour du navire s'ils n'apportent le nombre des quintaux dont l'on eſt convenu, l'on rabat à un chacun de ce qui manque au prorata de ce qu'il devoit avoir, mais s'il apporte plus on leur augmente auſſi tout de meſme.

La pluſpart des Bourdelois font au tiers de la charge, c'eſt

à dire que si le navire rapporte dix-huit milliers de poisson, il y en a six mil pour l'équipage qui s'accordent aussi à la part, mais c'est le Capitaine qui fait l'équipage, & promet à son Pilotte & Maistre de grave qui souvent n'est qu'un qui fait les deux charges à tant de parts, à un chacun ensuite selon sa charge; le Capitaine se taxe aussi; mais tous les garçons luy appartiennent, à qui il ne donne que des trois, quatre, cinq & six écus pour tout leur voyage & prend leur part: il y a quelquesfois des quatre, cinq, six & dix garçons selon la grandeur du navire, en sorte qu'il y a toûjours un garçon pour chaloupe.

Ceux de la Rochelle & des

Isles font autrement, ils n'ont que le quart de la peſche, de vingt mil livres, cinq mil; c'eſt auſſi le Capitaine qui fait ſon équipage, & ſont tous à la part également, le Capitaine & les garçons, comme les autres, pour chaque chalouppe un garçon, les Bourgeois du navire qui ſont les proprietaires font les victuailles comme je vous ay dit, & donnent au Capitaine cent écus pour chalouppes, à chacunes deſquelles il y a toûjours cinq hommes y compris les garçons; A tous ces gens-là il leur faut un pot de vin à chacun ſelon ſa charge; c'eſt à quoy ſont employez les cent écus pour compenſer la difference qu'il y a du quart de ceux qui ſont au tiers; de ceux-cy le Pilotte aura

par exemple cent cinquante livres ou deux cens livres, le Maiſtre de grave à peu prés autant, ſi un ſeul fait les deux charges il aura trois cens livres, les Maiſtres de chalouppes cent vingt ou cent trente livres ſelon qu'ils vallent : il faut que ces Officiers-là ſçachent habiller le poiſſon : les Arimiers vingt-cinq à trente écus, les Boſſoints, vingt-cinq, trente & quarante livres, tous ſelon leur capacité ; le Capitaine gagne quelquesfois ſur ces cent écus, quelquesfois auſſi il y perd, en ce que les Capitaines ſe piquent d'avoir de bons hommes qu'ils connoiſſent tous, & cela ne s'emporte qu'à force de pot de vin & à les faire boire, & à boire meſme ſouvent avec eux pour

tâcher de les avoir & leur donner le denier à Dieu, aprés cela c'eſt un homme aſſeuré, quelques-fois les Boſſoints les recompenſent, ce ſera un bon garçon fort qui veut apprendre le métier de Matelot, car c'eſt-là leur apprentiſage, auquel il ne donnera que la valeur de ſon pot de vin, pour ſon voyage, & retire ſa part; le Canonier peut eſtre auſſi un homme de chalouppe, en ce cas on luy augmente ſon pot de vin, pour les Charpentiers ils ont auſſi un pot de vin de trente & quarante écus, le maiſtre valet de meſme, c'eſt celuy qui a le ſoin des victuailles : pour le Chirurgien il a ſon coffre pour pot de vin, pour lequel l'on luy donne des deux ou trois cens livres, ſur

quoy il doit fournir des medicaments, inſtruments, & de tout ce qu'il luy faut pour penſer & medicamenter tout l'equipage, & au retour ſon coffre luy demeure, il a auſſi vingt ſols de chaque homme pour leur faire le poil, & ſa part à la peſche comme les autres, mais il doit auſſi ſervir à la terre, c'eſt luy qui eſt un des décoleurs, & porte le boyart comme le moindre des Matelots, ce que j'expliqueray en ſon lieu.

Le Capitaine ayant tout ſon equipage travaille à faire embarquer ſon ſel, ſon vin, & tout ce qui luy eſt neceſſaire pour la peſche, & le vent luy eſtant propre il met à la voile; ayant fait environ cent ou cent cinquante lieuës & qu'il eſt hors des ter-

res

res il ſonge à faire preparer une bonne partie de ce qui eſt neceſſaire pour la peſche, il donne à chaque Maiſtre de chalouppes de la toille pour faire ſa voille & du fil tant qu'il luy en faut, puis il donne à chacun ſon Arimier & Boſſoin, car bien que tous ſoient aſſurez en partant de France de l'employ qu'ils auront ſur les lieux, neantmoins peu ſçavent certainement avec qui ils ſerviront, ſi ce n'eſt lors que le Capitaine leur declare, & quelques-fois il les fait tirer au ſort: ces chalouppes-là ſont appareillées comme celles de la Rochelle, elles n'ont qu'un maſt, la driſſe n'en partage pas la vergue également, elle eſt attachée en ſon tiers & n'a qu'un bras qui eſt un cordage attaché au plus

long bout de la vergue, & de l'autre coſté, le bout de la vergue eſt une fois plus gros que du coſté du bras, afin de faire le contre-poids, le bras ſert pour haller la voile, lors que le vent vient de l'arriere & l'eſcoute qui eſt attachée au coin de la voile, de l'autre coſté par embas ſert à haller la voile, lors que le vent vient de l'avant pour que la voile reçoive plus de vent, à quoy ſert encore le ſecours d'une perche avec laquelle on pouſſe la ralingue, plus en avant pour que le vent donne encore mieux dans la voile; cette perche s'appelle un Valleſton, & pour lors s'il y a du vent la chalouppe eſt tellement couchée ſur le coſté que l'eau entre dedans par deſſus le bord; c'eſt en ces occa-

sions où le maistre de la chalouppe a besoin de toute son adresse à bien gouverner, & qu'il est necessaire qu'il aye l'ecoûte à la main pour l'alonger ou la retirer, pour faire dresser la chalouppe quant elle se couche trop, ou qu'il vient des raffalles, * ayant un bon Gouverneur il n'y a pas de risque, il y en a plus quant le vent vient justement par derriere; l'on souhaite plus celuy-là que l'autre, en ce que la chalouppe est toûjours droite, neantmoins il en perit plus de vent arriere que de celuy de devant, en ce que la chalouppe est plus mal-aisée à gouverner, & plus sujette à virer.

* Raffalles sont des rechargés subites de vent.

Continuons à dire ce qui est necessaire à l'appreſt des chalouppes de pesche; le Capi-

taine donne encore à châque Maiſtre de chalouppe un câbleau, c'eſt un cordage un peu plus gros que les groſſes cannes que l'on porte à la main, il a ſoixante à quatre-vingts braſſes, il en faut garnir un bout de douze à quinze braſſes de long, cette garniture ſe fait des filets d'un vieil cable, & cela s'appelle fil de carret, avec lequel l'on entoure le câbleau le plus ſerré que l'on peut de la longueur que j'ay dite : on le godronne à meſure qu'on le garnit, on leur donne encore un grappin de fer qui eſt l'ancre de la chalouppe, il eſt fait comme un crochet à pendre de la viande, à la reſerve qu'il eſt plus grand, & que la verge ou eſt la boucle a une bonne demie braſſe de longueur &

au bout des pointes ; on soude un morceau de fer plat large comme la main qui vient en pointe sur le bout du grappin qui pese cinquante à soixante livres : le cableau n'est pas attaché à l'anneau comme l'on fait aux ancres, mais aux pattes, tenant seulement à l'anneau par un fil de carret, afin que si le grappin estoit engagé dans quelques roches, le fil de carret venant à rompre par l'effort que l'on fait à l'élever, le grappin puisse plus aisément se dégager, l'effort ne se faisant plus que sur les pattes ou le câbleau est attaché.

Le Capitaine donne encore pendant le voyage à chaque chalouppes six lignes, sçavoir deux à chaque homme & une dou-

zaine d'ains ou hameçons, & deux barres de plomb qui fait à chacun trois calles de trois à quatre livres piece ; cela fait, chacun travaille à preparer ſon affaire pour eſtre preſt à s'en ſervir lors qu'il eſt queſtion d'aller en peſche dés qu'ils ſont arrivez à terre, où ils n'auroient pas le loiſir à cauſe de leurs échaffauts & logemens.

Pour preparer leurs lignes qu'on leur donne en un paquet il les faut détordre & les étendre : pour ce faire ils attachent un morceau de bois à un bout de la ligne qu'on jette à la mer, à meſure que le navire vat ce bout demeure derriere juſques à ce qu'ils l'ayent toute démélée, & eſtant au bout ils y mettent un autre morceau de bois, que

l'on jette auſſi à la mer de l'autre coſté du navire, & tirent le premier bout pour le detordre, & le dernier bout va auſſi de l'arriere du navire; à meſure que l'on tire le premier; ils la tire comme cela d'un bord à l'autre, des ſept, huit & dix fois, tant qu'elle ſoit toute detorſe, & puis la ployent ſur un travoüil qui ſont quatre morceaux de bois, dont deux les plus longs d'environ un pied, ſont plats par les bouts & percez, & dans les trous on met un baſton rond à chaque bout, qui fait un quarré un peu plus long que large; la-deſſus l'on tourne les lignes afin qu'elles ſechent plus facilement qu'en un bouchon, & qu'elles ne ſe meſlent point.

Enſuite ils enchappellent les

ains ou hameçons, c'eſt à dire qu'ils mettent environ un pied de lignes en double ſur le bout de l'ain d'enhaut qui eſt un peu aplaty & le lient en ſorte qu'il ne ſe peut deffaire, car c'eſt dans la pointe de l'hameçon que ſe met la boitte ou l'appaſt, c'eſt à dire un morceau de harang ou de la tripaille de moluës gros comme le poing que prend la moluë, & en la tirant en haut elle emporteroit l'ain s'il n'eſtoit bien lié. De cét ain au plomb que l'on met à la ligne, il y a une bonne braſſe de ligne d'intervalle.

Pour ces plombs-là on coupe la barre de plomb en trois ou quatre morceaux ſelon ce quelle eſt, chaque morceau fait ſon plomb, les uns le font rond, les

autres

autres le font en quarré, & bien plus gros d'un bout que de l'autre, le plus menu s'applatit un peu par un bout; on le perce, & en ce trou-là l'on met auſſi de la ligne en double de la meſme longueur qu'à l'ain, on les lient avec du fil de voile, en ſorte que cela n'échappe point; les uns y font plus d'enjolivements que les autres pour faire voir leurs addreſſes, cela s'appelle garnir le plomb.

Quand ils travaillent il ſemble qu'il y a plus de cinquante Mareſchaux à battre ſur l'enclume au bruit qu'ils font, les uns battent ſur les ancres, les autres ſur les canons, cela dure trois ou quatre jours.

Parlons à preſent de l'équipage des Peſcheurs qui ſert à la peſche ; pour cela les Maiſtres de chalouppes & tous leurs gens ont chacun une paire de bottes, fortes & larges, en ſorte que l'on ſe débotte en ſecouant la jambe : elles n'ont que la tige ſans genoüilleres, il ne faut point qu'elles prennent l'eau ; ils ont encore un grand garderobbe de peau de mouton paſſée avec la laine, le coſté du cuir eſt bien huilé, en ſorte que l'eau ne paſſe point au travers, ce garderobbe va plus bas que la botte, ils ont encore un juſte-au-corps de la meſme étoffe à l'épreuve de l'eau qui vient plus bas que la ceinture qui couvre ce garderobe, & ce

juſte-au-corps a un capuchon qui ſe met ſur la teſte ; outre cela il y a un grand tabelier de meſme étoffe, qui prend depuis le col juſques à my-jambe. Voilà l'équipage à chacun des trois hommes de la chalouppe lors qu'ils vont en mer pour peſcher la moluë, du moins ceux qui ſe veulent conſerver de la pluye & de l'eau en tirant leurs lignes.

Il ſe trouve peu de Baſques qui n'ayent tout cét équipage, & meſmes pluſieurs l'ont double en cas qu'ils ſoient moüillez, ils en prennent un ſec le lendemain pour retourner en peſche pendant que l'autre ſeche, quand ils quittent ces habits-là, ils ne ſont non plus moüillez que

s'ils n'avoient bougé d'une chambre quelque pluye qu'il faſſe.

Les Rochelois, Bourdelois & Iſlois, ou Matelots des Iſles Dieu, d'Olleron & autres ne ſont pas ſi bien équipez, il s'en trouve quelques-uns qui en ont, mais rarement de rechange, pour l'ordinaire la pluſpart ſe contente de leurs petits capots de drap qui leur vient un peu plus bas que la ceinture, avec le capuchon, le tabelier de peau de mouton comme les autres, des manches de cuir ou de toille goudronnée, pour des bottes les Peſcheurs en ont tous generallement. Voila leur équipage de peſche; ils achéptent tout cela à leurs dépens.

CHAPITRE IV.

Contenant ce qui se pratique lors que les navires approchent du lieu où la pesche se doit faire, la maniere d'avoir leur place, ce qui se fait à la descente, & comme l'on met le monde en besongne.

PENDANT que tous ces preparatifs de pesche se font dans le navire il ne laisse pas d'avancer chemin, & estant proche de terre & du lieu où ils pretendent aller faire leur pesche il se rencontre quelquefois deux ou trois navires ensemble qui ont dessein d'aller tous en vn mesme

havre & chaque Capitaine d'y eſtre Admiral; pour avoir cette Admirauté lors qu'ils ſont à huit, dix, ou douze lieuës de terre ils mettent la nuit vne chalouppe à l'eau avec leurs meilleurs hommes de rames équipée de bons avirons, s'ils ont bon vent qui les porte plus viſte que l'aviron ils ſe ſervent de la voile, ſi au jour ils apperçoivent que d'autres y envoyent auſſi; ils n'ont point peur de tourner, ils portent de la voille à l'envie les vns des autres pour gagner le devant, quelquesfois l'eau paſſe par deſſus le bord de la chalouppe, perſonne ne remuë crainte d'en faire perdre l'aire excepté celuy qui jette l'eau; peu de monde voudroit eſtre de leur compagnie, s'il n'y a point de

vent il faut ramer, c'eſt là où ils allongent bien les bras; il n'y a point de galeriens qui tirent ſi fort à la rame qu'eux; l'on ne parle point de boire ny de manger crainte de retarder, il y en a toûjours quelqu'vn qui arrive quelque moment plûtoſt que les autres; le premier qui ſaute à terre acquiert le droit d'Admiral pour ſon Capitaine, c'eſt à luy à prendre ſa place ou bon luy ſemble, tant pour faire ſon échaffaut que pour placer ſon navire, s'il ſe trouve à la coſte du bois des échaffaux qui auroient eſté rompus l'hyver que la mer y aura jettez il le prend & tout ce qu'il y trouve à ſa comodité par preferance.

Le navire y eſtant arrivé ils changent tous d'employ hors le

Capitaine, & chacun d'eux prend celuy auquel il a eſté deſtiné ſuivant ſon engagement, avant que de partir, en ſorte que tel n'eſtoit que matelot pendant la route qui devient Maiſtre de chalouppe; lors qu'il eſt arrivé au lieu de la peſche, à meſme temps le Capitaine envoye tous ces Charpentiers à terre pour vîtement preparer ſes chalouppes, s'il en a à luy à terre; mais ils vont peu en vn lieu qu'ils n'en ayent ou qu'ils n'y en portent, s'il y en manque quelqu'une & qu'il en trouve à la coſte il les prend par preference, moyennant toutefois que les chalouppes n'ayent point de Maiſtre & qu'il n'y ayent aucun peſcheur qui les reclame, ou comme proprietaires, ou par

Procuration d'eux, ou la marque des chalouppes soit exprimée; ce droit d'Admirauté ne donne rien sur les chalouppes d'vn autre; mais seulement sur celles qui se trouvent comme épaves, dont il se peut preferablement servir, aprés quoy s'il y en a suffisament, les navires qui sont arrivez dans le mesme havre ont aprés luy successivement le mesme droit suivant le rang de leur arrivée, à la reserve de Plaisance qui est vn havre en l'isle de Terre-neufve où nombre de navires vont faire leur pêche, dans lequel, quand l'Amiral s'est pourveu suffisãment des chaloupes, il donne le surplus à qui bon luy semble de ceux qui en ont besoin, à la reserve toûjours des proprietaires ou porteurs de Procurations.

Les Charpentiers eſtant à terre, le Capitaine travaille à faire placer ſon navire le mieux qu'il peut & le bien faire amarer, puis laiſſe le Contre-maiſtre avec ſept ou huit hommes pour le degarnir, tout de meſme que s'il eſtoit dans un havre en France pour y paſſer ſon hyver, il ne luy reſte de cordage que les aubans qui ſervent à tenir les mâts debout, ces ordres donnez tout le monde va à terre.

Y eſtãs les uns vont pour travailler à terre au logement des peſcheurs qui eſt comme une halle couverte d'une voile du navire, les côtez du bas tout autour ſont garnis de branches de ſapin entrelacez dãs des piquets ou pieux fichez en terre de quatre à cinq pieds de haut & où finit la voi-

le des deux costez, à l'égard des deux bouts qui sont comme les deux pignons de cet édifice l'on y met des perches de sapin distantes d'vn pied l'vne de l'autre, on les entrelasse aussi de branches de sapin que l'on serre le plus prés les vnes des autres que l'on peut, en sorte qu'à peine le vent y passe; dans le millieu au dedans l'on met de grosses perches de bout, distantes l'vne de l'autre de la longueur d'vn homme qui supportent le faiste, l'on met d'autres perches par le travers que l'on cloue à chaque distance le tout en sorte que cela ne branle point, & en font deux estages l'vn sur l'autre où ils dressent leurs lits & couchent deux à deux; le fonds de leurs lits est

de cordages qu'ils maillent comme vne raquette, mais les ouvertures bien plus larges, & à chaque largeur de lit l'on met vne perche qui fait la ſeparation des deux hommes & qui empeſchent qu'ils ne s'incomodent la nuit par leurs poids, qui autrement les feroit tomber l'vn ſur l'autre ſi les cordes qui en compoſent le fond n'eſtoient roidies par cette perche du milieu, leur lit eſt vne paillaſſe d'herbe ſeche, leur couverture eſt telle qui leur plaiſt d'apporter, car beaucoup n'ont pour cela que leurs cappots. Pour leurs coffres ils les mettent le long de la paliſſade & de leurs lits; voilà le logement des peſcheurs, à l'égard des dimentions de ce logement il dépend pour

l'ordinaire de la grande voile du navire qui le couvre.

Pendaut que l'on travaille à ce logement d'autres travaillent à celuy du Capitaine qui se fait de la mesme sorte ; mais il y a au milieu une cloison de perches les vnes contre les autres, où l'on fait une porte qui ferme à clef, un costé sert pour mettre les victuailles, & l'autre là ou est sa table & son lit, à costé ou au dessus fait de cordages comme les autres, quelquefois il le fonce de planches, il a paillasse & matelats.

D'un autre costé le Maistre-valet avec une partie des garçons travaille à faire la cuisine, qui est couverte de grands gazons de terre arrengés comme des tuilles les uns sur les autres,

en sorte qu'il n'y pleut point, & de la couverture en bas, il y a tout autour des branchages de sapins entrelacez comme les autres que les garçons apportent de de dans les bois aussi bien que pour tout le reste des logemens; c'est d'ordinaire le Chirurgien qui a l'ordre de les faire aller aux bois, tout cela ce fait à la fois & est achevé en deux ou trois jours bien qu'il faille aller chercher tous ces branchages & perches dans le bois, les apporter & les peler, de crainte qu'elles ne percent & gastent les voiles.

Pendant que tout cela se fait le Maistre de grave & le Pilote, qui ont dix ou douze hommes avec eux sont aux bois pour couper des sapins gros comme la cuisse, de douze, quinze,

seize à vingt pieds de longueur pour faire leurs échaffaux & les logemens, tous y trevaillent, il les faut apporter juſques ſur le bord de l'eau de ſept à huit cens pas, & quelquefois de mil ou douze cens; car tous les ans l'on en coupe, & les plus proches ſont toûjours les premiers pris, il y a des endroits où il y en a eſté tant couppé qu'il n'y en a plus, il faut qu'ils en aillent chercher à trois, quatre, cinq & ſix lieuës, & quelquefois plus loin, il n'y a plus gueres d'endroits où il ne les faille aller chercher au loin, ils y vont avec des chaloupes de trois hommes chacune qui vont & viennent jour & nuit qui n'en ſçauroient porter plus de cinquante à ſoixante chacune, & de puis que l'on a

commencé le travail il ne faut quasi plus parler de dormir, boire & manger qu'à la dérobée, sinon pour le souper, pendant que l'on charie tout le bois les autres travaillent à dresser l'échaffaut.

CHA-

CHAPITRE V.

De la maniere de faire l'échafaut pour l'habillage de la Moluë, & du travail qu'il y a à le construire.

L'Echaffaut eſtant auſſi neceſſaire qu'il eſt à cette peſche, il ne ſera pas hors de propos, de le décrire icy, pour en faire mieux comprendre l'uaſge; Il faut ſçavoir d'abord que tout le bois dont il eſt compoſé, ſe prend dans le païs meſme où il ſe fait; il peut avoir quarante, cinquante, & ſoixante pas de long, ſuivant la grandeur des navires, à laquelle nous ſuppo-

ſons toûjours que le nombre des hommes eſt à proportion, ſa largeur eſt à peu prés le tiers de ſa longueur, & le bout qui n'eſt point couvert eſt auſſi environ le quart de ſa longueur, & ſe termine quelquefois en pointe & quelquefois en quarré, & avance en la mer, en ſorte que les chaloupes y puiſſent toûjours aborder.

Pour commencer la conſtruction de l'échaffaut l'on plante à quinze, vingt, ou vingt-cinq pieds en mer, vn gros pieu de dix-huit à vingt pieds de haut, pour cet effet trois ou quatre hommes ſe mettent à la mer eſtant baſſe le plus avant qu'ils peuvent, le pieu eſtant dreſſé l'on y met juſques à trois & quatre arboutans, dont les bouts ſont au fonds de l'eau, & les

autres bouts contre le pieu, auſſi haut qu'un homme peut toucher pour les clouer d'un clou gros cõme le doigt : Ce pieu eſtant bien arreſté debout, on en plante vn autre de meſme à terre & tout vis à vis un ſecond, en ſorte que ces deux derniers font la largeur de l'échaffaut, ce qui fait vn triangle quand le bout de l'échaffaut ou avant bec ſe finit en pointe.

Entre ces deux derniers pieux & celuy qui eſt à la mer, l'on plante encore des pieux de braſſe en braſſe des deux coſtez, en ſorte que cela forme le triangle dont la pointe eſt à la mer, tous ces pieux-là eſtant dreſſez avec des arboutans bien cloüez à chacun deſquels l'on cloüe trois & quatre de ces groſſes

perches de puis le bas juſques en haut, de diſtance en diſtance, en ſorte que cela ſert d'échelle pour monter ſur l'échaffaut ; pour fortifier cette pointe l'on met encore ſous toute l'étenduë de ce triangle nombre de pieux de-bout bien étayés, aprés quoy l'on met quantité de groſſes perches qui traverſent des uns aux autres, d'autres qui prennent du haut en bas en croiſant, en ſorte que cette pointe eſt tellement garnie de bois ſi ſolide & ſi bien cloüée, qu'elle eſt capable de reſiſter aux plus rudes vagues, & au choc des chalouppes qui y abordent toutes continuellement lors qu'elles reviennent de la peſche : le Pilotee de cette pointe eſtant ainſi planté, l'on poſe des traverſe de groſſes pie-

ces de bois à la hauteur de dix-huit à vingt pieds du fonds, de ce premier pieu qui fait la pointe : & les traverſes ſont proprement les ſolives qui ſoutiennent le plancher, qui de haute mer eſt élevé de cinq pieds ou environ de la ſuperficie de l'eau à la pointe de l'échafaut. Cela fait l'on continuë l'échafaut de la largeur de ces deux pieux qui ſont en terre, qui font auſſi la largeur de cette pointe, laquelle largeur l'on continuë trente-cinq ou quarante pas toûjours de plain pied, en ſorte que les pieux que l'on plante debout pour ſoutenir le planché de l'échafaut aillent toûjours en diminuant de longueur, à cauſe que la coſte va s'élevant vers la terre comme un theatre de Comedie. Tous

ces pieux ſont auſſi bien étayez & fortifiez de perches en travers que l'avant bec de l'échafaut : on continuë à mettre deſſus des traverſes de braſſes en braſſes pour parachever le planché de l'échaffaut : dans le milieu de ces traverſes l'on met de groſſes perches de bout de vingt-cinq ou trente pieds pour ſupporter le faiſte de l'édifice, dont le plus gros bout porte ſur terre & ſont clouées à ces traverſes de deux en deux, depuis la baſe du triangle allant vers la terre. Tout cela eſtant achevé, l'on a de petites perches les plus longues que l'on peut trouver, que l'on couche de leurs longs ſur ces traverſes où on les aranges le plus prés que l'on peut les unes contre les autres depuis

la pointe jusques au bout devers terre, ce qui fait proprement le planché de l'échafaut.

Depuis ces deux pieux de la pointe qui font la largeur de l'échafaut en allant à terre, de ces deux costez l'on met de petites perches, qui vont depuis la terre toutes droites, & passent au dessus du plancher d'environ quatre pied, distantes d'environ deux pieds les unes des autres, au bout d'enhaut de ces petites perches qui sont des deux costez de l'échafaut, l'on cloüe une autre grosse perche au dessus qui les prend de travers d'un bout à l'autre.

Dessus ces grosses perches de bout qui sont clouée au milieu des traverses, l'on met d'autres perches que l'on cloüe sur les

bouts d'enhaut d'un bout à l'autre, leſquelles perches font le faiſte ; enſuite on met d'autres perches, qui viennent aboutir ou tomber ſur ces autres perches qui ſont élevées de quatre pieds aux coſtez de l'échafaut, & ſervent de chevrons : cela fait on met une grande voile du navire deſſus, dont les coûtures vont comme les chevrons, afin que l'eau coule plus facilement ; pour cet effet l'on roidit la voile le plus que l'on peut avec des cordes que l'on paſſe à ces perches, ſur quoy portent les chevrons : ſi la voile n'eſt aſſez grande pour couvrir tout l'échafaut, on laiſſe le bout de vers terre découvert ; car le principal eſt le bout oppoſite, où ſe fait le plus fort du travail.

Pour

Pour fermer les deux pignons & les deux coſtez de quatre pieds de haut, l'on commence au pignon de la pointe qui eſt à ces deux gros pieux qui font la largeur de l'échaffaut, l'on clouë pour cela une groſſe perche d'un pieu à l'autre, à la reſerve de la largeur d'une porte que l'on laiſſe d'un coſté pour aller du dedans ſur la pointe : cette perche que l'on cloüe en bas eſt élevée au deſſus du plancher de deux pieds, & de là en haut juſques au faiſte l'on met d'autres perches à un pied l'une de l'autre cloüée en haut & en bas qui diminuent comme la pente de la voile, l'on en fait autant au pignon oppoſé, où neantmoins les perches vont depuis le bas juſques en haut, aprés quoy l'on

garnit les bouts & les coſtez de branchages entrelacez entre ces perches & les plus ſerrez que l'on peut.

Pendant que tout ce travail ſe fait, le Capitaine ne laiſſe pas d'envoyer des chaloupes à la peſche ſi-toſt que les Charpentiers les ont miſes en eſtat d'y pouvoir aller, & le poiſſon qu'ils rapportent tous les ſoirs s'habille ſur des planches, que l'on met ſur des bariques, qui ſont des eſpeces d'établis volans dont ils ſe ſervent en attendant que l'échaffaut & ce qui en dépend ſoit en ſa perfection : ce poiſſon ſe ſale & ſe met en pile, ainſi que ſi tout eſtoit en eſtat de le recevoir, comme je vous diray dans la ſuite.

L'échaffaut n'eſt pas plûtoſt

fait que l'on travaille à accommoder le dedans, où on fait une table de quatre pieds de large d'environ trois pieds de haut, éloignée de trois pieds de la cloiſon dont je viens de parler : cette table s'apelle l'étably ; dans l'eſpace qui eſt entre cet étably & la cloiſon ſe mettent les picqueurs & decoleurs ; de l'autre coſté ſont les habilleurs, & ces habilleurs ſont cinq, ſix ou ſept ſelon la grandeur du navire ; chaque habilleur a un picqueur & un decoleur ; les habilleurs ont à leur coſté droit une eſpece d'auget ou quaiſſe de bois d'environ un pied & demy de large & un peu plus de long dont le fonds eſt incliné d'environ demy pied vers le plancher, tirant en de-

dans, & ce qui ferme le coſté vers lequel le fonds s'incline eſt une couliſſe qui ſe leve & ſe baiſſe entre deux tringles, afin que le poiſſon tombe de luy-meſme & tout d'un coup dans les broüettes, comme je l'expliqueray plus au long lors que je parleray de l'habillage du poiſſon. A cinq ou ſix pieds en arriere tirant vers la terre, dans le milieu de l'edifice, l'on fait une eſpece d'enceinte pour mettre le ſel qui ſert à ſaller le poiſſon, cette enceinte s'appelle la ſaline & eſt ſituée juſtement ſous le faiſte, en ſorte que les pieux qui le ſoûtiennent paſſent tout au travers de cette ſaline, qui peut avoir vingt à vingt-cinq pieds de longueur & plus, ſelon la grandeur du navire auquel

elle est proportionnée, & a environ quatre pieds de large; ce reduit est fait de longs pieux couchez les uns sur les autres jusques à la hauteur d'un pied & demy ou environ : des deux costez de cet edifice il y a deux portes, lesquelles servent à décharger l'échafaut du poisson lors qu'il le faut porter à la mer pour le laver. Voila à peu prés tout ce qui se peut dire, de l'échaffaut, pour en donner l'intelligence.

CHAPITRE VI.

Contenant la maniere de tirer l'huile des foyes de moluë, avec la description des instrumens & utencilles qui servent à habiller, saller & laver le poisson; ce que c'est que vignaux & grave, leur construction & leur usage.

PENDANT que ce travail se fait, d'autres sont employez à preparer ce qui est necessaire pour faire l'huile, ce qui se pratique de trois façons: La premiere est une forme de met comme celle d'un pres-

soir où l'on foule la vendange, dont les costez sont bien plus hauts tout autour; il y a trois planches & quatre si elles sont étroites, l'une sur l'autre, bien jointes, bien calfetées, & bien brayées, tant au fonds qu'aux costez, en sorte que l'huile ne coule point, cela peut avoir six à sept pieds en quarré : à l'un des costez l'on met une cliſſe ou claye de la hauteur & de la largeur de la met, avec des nattes de paille en dedans le long d'un costé du preſſoir : entre cette cliſſe & natte, & le bord du preſſoir il y a une petite espace de vuide, cela se fait pour empescher que tous les foyes de moluë que l'on jette tous les jours dans cette grande espace qui reste de vuide ne passe, &

qu'il reſte une eſpace pour l'huile à meſure qu'elle ſe fait, ce qui n'arrive que par la force du Soleil qui fait fondre les foyes, car cette met ou eſpece de preſſoir ſe place hors l'échafaut en un endroit le plus commode qu'il ſe peut; l'huile va toûjours au deſſus du ſang que les foyes rendent, & l'eau qui tombe quand il pleut décend plus bas que l'huile qui eſt au milieu de l'eau & des foyes que l'on y met tous les jours qui flottent ſur l'huile; lors qu'on la veut tirer on fait un trou dans le bord du preſſoir, à environ un pied du fonds du coſté de la cliſſe, & l'on fait un autre trou plus bas pour vuider l'eau & le ſang; à ces trous l'on met une bonne cheville ou une canelle, & l'huile ſe tire à me-

sure qu'elle se fait & se met dans des bariques : tous les foyes ne fondent pas entierement, & il se fait sur l'huile beaucoup de villanies qu'il faut vuider & jetter de temps en temps, autrement cela feroit une crouste à force de secher, qui empescheroit que le Soleil ne fist fondre les foyes qu'on y met tous les jours : il n'y a presque que les Basques qui fassent ces sortes de pressoirs, encore faut il que ce soit de grands navires, les autres se servent d'une chaloupe bien calfetée, dont l'on met un bout quelque peu plus haut que l'autre, & au bout d'en bas l'on met une cisse & des nattes comme à la met ou pressoir pour empescher les foyes de passer : à ce bout on y fait deux trous,

l'un pour vuider l'eau, & l'autre pour tirer l'huile qu'on vuide de temps en temps, le dessus & le dessous comme à la met ou pressoir, à faute de chalouppe ou de pressoir l'on se sert de bonnes barriques deffoncées d'un costé, qu'on met debout sur des chantiers assez élevez, l'on met une cliſſe dedans, du bas en haut, avec des nattes qui font une espace vuide d'environ demy pied de large du haut en bas de la barique; on fait aussi au bas deux trous pour vuider l'eau & l'huile, & l'on vuide aussi toute l'ordure ou le marc qui se fait dessus de temps en temps; la barique de cette huile vaut jusques à vingt & vingt-cinq écus: toutes ces trois sortes de vaisseaux dont l'on se sert

pour faire l'huile s'appelle un Charnier par tous les pescheurs, à la reserve des Bretons qui l'appellent un Treüil.

Comme tout le monde ne travaille pas à la fois à une seul besogne, & que chacun a son travail. Voyons ceux qui sont employez aux utencilles qui servent à appreſter la moluë, comme la galaire qui est une espece de petit échaffaut que l'on fait à terre sur le bord de la grave, pour cela, on fait un fonds de pieux plantez tous droits comme ceux de dessous l'échaffaut, qui vont toûjours en haussant allant vers la mer, afin que le planché soit de niveau; il se fait de la mesme maniere que l'échaffaut, tant le fonds que le plancher de petites perches, à la

reſerve qu'il n'a que douze ou quinze pieds tant de long que de large; celuy-là eſt double, les ſimples ont la meſme longueur le long de la grave, & la moitié de la largeur allant vers la mer. Il s'en fait de trois ou quatre comme cela, ſelon la grandeur du navire, & toûjours plus que moins, crainte que le mauvais temps ne permette pas de mettre le poiſſon au ſec : cette galaire eſt couverte par deſſus de perches en forme d'une treille, ſur leſquels l'on met force branchages pour empeſcher que le Soleil en donnant ſur le poiſſon ne l'échauffe, ce qui le gâteroit.

Il faut auſſi des boyars que nous appellons en France des ſivieres à bras; tout le monde

sçait ce que c'eſt ; il y a auſſi des clayes qui ſont plattes, faites avec de longues baguettes groſſes d'un pouce, entrelacées comme une claye à nettoyer des habits, mais elles ſont bien plus grandes & plus fortes, elles ſervent à jetter la moluë deſſus lors qu'elle eſt lavée, afin qu'elle ne prenne point de ſable : l'on en fait une autre grande d'environ une braſſe & demie en quarré ; elle eſt faite comme une cage hors qu'elle n'eſt point fermée deſſus, les baſtons en ſont gros comme le pouce, elle eſt foncée de planches, cela ſe met dans l'eau, l'on jette le poiſſon dedans pour le laver, & s'appelle un Timbre.

Les broüettes ne ſont autre

chose que deux morceaux de bois écarris gros comme le bras ou environ, de quatre à cinq pieds de long, de figure de crosse par un bout, sur lesquels l'on clouë des douves d'un pied & demy de longueur, dont les bouts sont clouez sur la rondeur de ces bois pour faire un fonds, afin que cela soit creux l'on met encore des douves aux deux costez, dont un bout de la douve est cloüée contre le bout de la crosse, & l'autre bout de la douve au milieu de ces bâtons, où il commence à perdre sa rondeur, en sorte que la rondeur de ces bastons estant ainsi acommodez fait un grand creux comme à une civiere roulante, & au lieu d'une rouë l'on met un gros rouleau de bois, poin-

tu des deux bouts que l'on passe en deux boulons de fer qui sont attachez au dessous de cette broüette ; en sorte que lors que l'on la traîne ce roulleau sert de roue, ce qui la rend plus facile à mener ; son usage est de transporter le poisson des augets dont j'ay parlé qui servent aux habilleurs. L'on met cette broüette sous ces augets, & on n'a pas plustost levé la coulisse que le poisson tombe dedans sans y toucher, ce qui se fait pour épargner le temps & expedier besogne.

Pendant que tous ces travaux se font le Chirurgien avec partie des garçons travaillent à faire des vignaux, pour cela on a quantité de petites perches que l'on coupe par morceaux d'en-

viron cinq à ſix pieds de long pointus d'un bout que l'on enfonce en terre, en ſorte qu'il en reſte environ de trois pieds & demy ou quatre pieds hors de terre ; ces piquets-là ſont diſtant les uns des autres d'environ une braſſe tous arangez ſur vne meſme ligne, & tous d'une meſme hauteur d'environ vingt-cinq, trente ou quarante pas de longueur ſelon l'eſtenduë de la place, qui oblige quelquesfois de les faire plus long & plus courts ; cette premiere ligne de piquets eſtant faite l'on en fait une autre du meſme ſens, dont la diſtance d'entre les deux lignes a environ cinq pieds, peu plus ou moins ; en ſuitte l'on met de longues perches que l'on lie au bout d'en haut de ces piquets

quets, d'vn bout à l'autre des deux costez, la ligature dont on sert ce sont des fils de carret, toutes ces perches estant posées on en met d'autres en travers dont les bouts portẽt sur ces perches des deux costez, & liée de chaque bout à ces perches de distances d'environ un pied les vnes des autres, cela fait on couvre toute cette longueur & largeur de branchages, ausquels l'on oste tout le feüillage afin que l'air donne aussi bien par dessous que par dessus, lors que la moluë est sur ces vignaux pour secher. Il faut à vn navire environ de trente, quarante ou cinquante de ses vignaux selon la grandeur du vaisseau, & qui est aussi selon l'estenduë de la place qui est quelquefois des

trente, de cinquante, & juſques à cent pas de longueur.

D'vn autre coſté le maiſtre valet a vne partie des garçons qu'il fait travailler à la grave, s'il n'a pas d'autre beſongne plus preſſée; mais voyons le travail de la grave, & puis je diray ce qu'il fait en faiſant faire cette grave. Ce qu'on appelle grave ſont de petits caillous que la mer jette à la coſte, leſquels on applanit le plus également que l'on peut s'il y en a trop en vn endroit on l'oſte pour remplir les fonds en d'autres endroits, ou bien les garçons en vont querir à la coſte avec des mannes, (c'eſt vne eſpece de panier rond ſans ance) & la portent où il en faut, ſi la grave eſt vieille qu'elle n'aye point eſté gâ-

tée l'hyver par la mer, il si trouve de l'herbe qui vient parmy ces caillous, il faut que les garçons l'arachente tout brin à brin en sorte qu'il n'en reste point.

Ce que le Maistre-valet à outre le travail de la grave, il a le soin de donner tout ce qu'il faut pour la cuisine, tous les jours pour tout l'équipage, d'aler avec ses garçons dans vne chalouppe qu'il a, de terre au navire, tantost querir du vin, du biscuit, du lard, du beure, de l'huile, & tout autre provisions; il va à la fontaine chercher de l'eau avec des bariques pour faire son brevage, & pour la chaudiere, il va encore au bord du navire avec sa chalouppe querir du sel, le fait apporter à terre où il le fait mettre en

un petit monceau par ſes garçõs, juſques à ce que l'echaffaut ſoit fait & la ſaline preſte à le recevoir : ce ſel là que l'on apporte ainſi eſt pour ſaller la mouluë que l'on peſche pendant le travail par ces chalouppes qui vont en peſche comme j'ay dit à meſure que les Charpentiers les rendent preſte, & c'eſt ce poiſon-là que j'ay dit cy-devant que l'on habille ſur ces planches que l'on met ſur des bariques.

Chapitre VII.

Contenant la maniere dont on construit les Chalouppes qu'on doit embarquer par quartiers pour porter à la Peſche.

IE croy qu'il ne ſera pas hors de propos de décrire auſſi le travail des Charpentiers, quoy qu'ils ayent eſté mis à terre les premiers pour commencer la beſogne encore qu'ils achevent les derniers. Pour rendre les chalouppes preſtes pour aller en peſche l'on commence par le charpentage qu'il y a à faire aux chalouppes neufves qu'on porte de France, elles ſe mettent par

quartiers dans le navire, l'vne a la quille entiere, à d'autres on la coupe par la moitié ſelon la place qu'il y a dans le navire pour les y mettre; cette quille eſt le fonds de la chalouppe, & le fondement de tout le baſtiment; ſur cette quille on met les varangues qui ſont de bois écarris d'environ trois pouces, de trois pieds & demy ou environ de longueur, qui releve vn peu par les bouts, en allant du milieu de la chalouppe aux deux bouts, elles vont toûjours en diminuant, parce que la chalouppe n'eſt pas ſi large par les bouts que dans le milieu, principalement dans le fond, à cauſe des façons qu'elle a afin que le devant couppe plus facilement l'eau lors que la chalouppe va à la voile ou à la

rame; le derriere n'a pas la façon si haute que le devant; ce que l'on appelle façon, c'est que le bordage ou planche qui fait l'enceinte de la chalouppe se joignent quasi toute par le devãt depuis la quille jusques au haut de la chalouppe pour coupper l'eau, & derriere n'a cette pince que par le bas, afin que l'eau lors que le bastiment va à la voille, ou à la rame rencontre le gouvernail, & qu'en donnant contre il la fasse venir d'vn coste ou de l'autre pour, aller droit ou l'on veut.

Au dessous de ces varangues l'on cloüe deux bordages ou deux planches d'vn bout de la quille à l'autre de chaque costé; voilà le premier quartier; à ces varangues l'on cloüe des mem-

bres à cloux perdus, ces membres sont de bois écarris de la grosseur des varangues, qui sont courbez en bas & en montant tout droit jusques à la hauteur que l'on veut donner à la chalouppe, chaque varangue a son membre à chaque bout qui va toûjours en acoursissant vers les deux bouts, pour faire ces façons dites cy-dessus, tous ces membres estant posez des deux costez d'vn bout de la quille à l'autre, à cette quille l'on cloüe vne estrave sur le devant, qui est vne piece de bois d'environ six pouces d'écarrissage, qui fait vn rond en montant du bout de la quille en haut de la hauteur de la chalouppe, à l'autre bout de la quille au derriere, l'on met vne autre piece de bois écarrie de la

mesme

meſme groſſeur de l'eſtrave laquelle eſt droite, mais elle va un peu en penchant en dehors, & qui va auſſi haut que doit eſtre la chalouppe, & cette piece s'appelle l'Etambot, à laquelle l'on a fait des feüilleures d'un pouce de profondeur des deux coſtez en dedans pour cloüer le bordage que l'on met pour fermer le tour de la chalouppe, l'eſtrave a une feüilleure auſſi de meſme pour cloüer le bout des planches, l'eſtrave & l'étambot & tous les membres eſtant poſez ſelon la façon ou la forme que doit avoir la chalouppe, il la faut border, border c'eſt mettre des planches tout autour, qui s'appellent bordage.

En poſant le bordage depuis le bas de la quille allant en haut

l'on prend garde que les bouts ne finiſſent dans le milieu l'un contre l'autre ; il faut qu'il paſſe d'un pied & demy ou deux les uns ſur les autres pour rendre la liaiſon plus forte, tant à l'égard des pieces de bordage, qui vont de l'avant à l'arriere, qu'à l'égard de celles qui vont de l'arriere en avant, à la maniere des pierres que l'on laiſſe ſurpaſſer les autres en la conſtruction d'une maiſon, & que les Maçons appellent mordans; cela ſe pratique de puis le bas juſques au haut des deux coſtez de la chalouppe en mettant toûjours les bordages les uns ſur les autres, ce qui ne ſe fait d'ordinaire que pour ces chalouppes-là que l'on eſt obligé de porter en quartiers, ne les pou-

vant mettre entieres dans le navire : ayant esté ainsi assemblées en France on les demonte pour les mettre en quartiers, tous les bordages que j'ay dit passer les uns sur les autres dans le milieu ne sont clouez en cet endroit qu'à cloux perdus, tout le reste est cloüé à demeure à la reserve d'un costé qui tient à l'estrave & l'autre costé à l'étambot, en sorte que l'étrave & l'étambot ne tiennent que d'un costé à l'un des quartiers; pour faire ces quartiers l'on coupe la quille par la moitié, mais si le navire la peut porter entiere, l'on démanche les membres des varangues où je vous ait dit qu'ils estoient cloüez à cloux perdus; l'on démanche aussi tous ces bouts de bordages

du milieu qui vont les uns ſur les autres, ainſi la chalouppe demeure partagée en quatre quartiers quand on la couppe, & en cinq quand la quille demeure entiere.

Aprés avoir parlé de la conſtruction des chalouppes & de la maniere de les mettre en quartiers ; il faut maintenant dire comme l'on les remonte ou r'aſſemble dans le païs, le tout eſtant mis à terre les quartiers de chalouppes à part, car chaque chalouppe à ſes quartiers marquez d'vne marque & du coſté qu'ils doivent eſtre, afin que les bouts du bordage qui ſe doivent rapporter au milieu ſe trouvent juſtes ; tout le triage des chalouppes eſtant fait l'on poſſe ſa quille d'une

sur des tins, qui sont des especes de chantiers ou gros morceaux de bois pour l'élever de terre, puis on pose le quartier où tient l'étambot à un bout & l'étrave qu'on clouë à l'autre bout de la quille, & ensuite les membres aux varangues, & puis l'on pose les deux autres quartiers, l'un d'un costé en avant, & l'autre de l'autre costé en arriere, en sorte que les bouts des bordages se retrouvent dans le milieu juste comme ils doivent estre; estant ainsi posée l'on clouë les membres aux varangues à demeure, & les bouts des bordages sur les membres aussi à demeure, & pareillement à l'estrave & l'étambot; voilà la chalouppe remontée, il y manque une lisse qui est faite d'une

planche ſiée de ſa longueur par morceaux, d'environ quatre & cinq pouces de large, l'on en met une tout au tour de la chalouppe cloüée en dedans à un demy pied ou environ du bord, cela ſert à renforcer la chalouppe & à tenir les membres en eſtat, & à ſuporter les baux ou toutes qui ont demy pied de large & d'vn pouce d'épaiſſeur, les baux ou toutes ſont proprement les bancs ſur leſquels s'aſſient les rameurs, il y en a ſix comme cela d'un bout de la chalouppe à l'autre; ces toutes eſtant chacune en leurs places, ſçavoir trois en avant & trois en arriere a environ deux pieds les uns des autres, & entre deux on laiſſe une eſpace de cinq pieds ou environ qui eſt le milieu;

ces toutes-là ſont poſées ſur cette liſſe traverſant la chalouppe d'un coſté à l'autre, à chacun de ces bouts de toute l'on met un court bâton qui eſt un morceau de bois fait en équerre tout d'une piece, dont un bout eſt cloüé ſur la toute, & l'autre côté ſur le bord de la chalouppe; ce sõt ces toutes-là qui tiẽnent la chalouppe en état & empêchent qu'elle ne ſe puiſſe élargir; maintenant il y faut mettre un carreau tout au tour de la chalouppe; ce carreau eſt un morceau de bois de deux bons pouces, ou de deux & demy en quarré que l'on met tout autour de la chalouppe par deſſus le dernier bordage d'enhaut, & que l'on cloüe au bout des mẽbres qui paſſe un peu au deſſus du bordage, aprés quoy

l'on rongne les membres au niveau du carreau.

Il faut en ſuite galfeter cette chalouppe ; galferter c'eſt mettre de l'étoupe dans les joints qui eſt l'ouverture qui ſe fait entre deux bordages ; cette étoupe eſt faite de vieux cables que l'on coupe par morceaux, puis l'on deffait les fils de carret que l'on fait boüillir dans l'eau, puis on les bat avec un maillet ou autre choſe pour les rendre maniables & pour ſeparer mieux le chanvre en brin, ce qui s'apelle décharpir ou mettre en filaſſe, eſtant ſeparé l'on le file gros comme le pouce, dont l'on fait des quenoüillées groſſes comme le bras, de la longueur de la moitié du bras, voilà l'étoupe dont l'on ſe ſert à galfeter les navires

& chalouppes, pour faire entrer cette étoupe dans les jointures du bordage, il faut avoir un fer qui eſt fait comme un cizeau large de deux doigts & long d'un bon demy pied, un bout eſt plat, & l'autre tout rond & plat deſſus où l'on cogne avec un maillet pour faire entrer l'étoupe à force, en ſorte qu'elle devienne auſſi dure que le bois, le fer s'apelle un galfet, & le travail galferter, & la beſogne la couture. La chalouppe eſtant bien galfetée d'un coſté l'on la tourne ſur l'autre pour y en faire autant; le galfetage eſtant achevé l'on fait bien chaufer un coſté avec de la brande ou branchage de ſapin dont l'on fait de petits fagots que l'on emmanche au bout d'un bâton, pour les allu-

mer & les porter tous flambans à la chalouppe pour faire bien chauffer le bordage, quand un fagot eſt bruſlé on en allume un autre tant qu'elle ſoit bien chaufée, & pour lors on a du bray dans vn grand pot de fer que l'on fait bien chauffer; ce bray c'eſt ce que les joüeurs de violon appellent colofhanne dont ils frottent leur archet, lequel eſtant bien chaud l'on y met de l'huile de poiſſon pour le rendre plus gras & empeſcher qu'il ne s'écaille quand il eſt ſec; le bordage eſtant bien chaud l'on a un bouchon de laine emmenché au bout d'un bâton que l'on appelle un guipon, l'on le trempe dans cette chaudiere où eſt le bray que l'on employe le plus chaudque l'on peut,

& l'on passe ce guipon par dessus les coutures & le bordage même, afin que le tout soit bien brayé, ce costé-là estant fait l'on tourne la chalouppe pour en faire autant de l'autre costé, estant bien brayée l'on travaille au dedans de la chalouppe, les intervales qui sont entre les toutes sont separez les uns des autres par des plãches ou douves de bariques, que l'on cloüe d'un bout aux toutes, & l'autre bout est cloüé au bas de la chalouppe à une barre de bois qui traverse le fond, & cette separation s'apellent rums, chaque pescheur en a deux, dont l'un sert à metre la moluë à mesure qu'il la pesche, & l'autre luy sert de place à se mettre pour pescher, quand son rums est plain l'on le

vuide dans cette grande eſpace qui eſt au milieu de la chaloupe qui s'appelle le grand rums ; les autres peſcheurs vuident auſſi leurs rums dans ce grand quand il eſt plain, & les petits c'eſt lors que l'on dit la chalouppe eſt chargée, & pour lors ellè a bien cinq à ſix cens de moluë.

Il faut encore des fargues à la chalouppe pour eſtre toute preſte à aller en peſche, ces fargues ſont une bande de toile forte bien gaudronnée d'environ un pied de largeur, que l'on cloüe ſur le carreau que j'ay dit que l'on mettoit par deſſus le haut du bordage ; cette fargue ſe clouë par vn bord tout autour de la chalouppe, & le long de l'autre bord de la fargue il y a des œuillets par le moyen deſ-

quels on y attache avec des fils de carrets une perche de chaque costé, qui va d'un bout à l'autre de la chalouppe, si une perche ne suffit on en met deux ou trois; il y faut encore des bois ronds ou carrez d'une demie braſſe de long que l'on fourre entre le bord de la chalouppe & cette liſſe ſur quoy portent les baux, ces bâtons paſſent au deſſus du bord, de la chalouppe de la largeur de la fargue, & ſont à demie braſſe de diſtance les uns des autres, & percez par le haut pour paſſer une ficelle qui eſt atachée à cette petite perche de la fargue qu'on leve, & dont l'on ne ſe ſert que quād les peſcheurs trouvent mauvais temps en mer, ou bien quand la chalouppe eſt trop chargée, pour lors l'on met ces

bois & l'on leve les fargues par le moyen de ces petites cordes qu'on lie & qu'on arreſte en ſuite à ces bouts de bois appellez eſpontilles, par ce moyen la fargue ſert d'un bordage qui empeſche l'eau d'entrer dans la chalouppe, & aprés que la peſche eſt faite on oſte les fargues des chalouppes qu'on laiſſe dans le païs, ceux qui s'en ſervent l'année d'aprés ſont obligez d'y adjoûter ces fargues, pour les rendre d'uſage à la peſche, outre le radoube qu'on eſt obligé d'y faire ſelon l'eſtat où l'on les trouve.

CHAPITRE VIII.

De la distribution qui se fait des chalouppes aux Maistres Pescheurs & du moyen dont on se sert pour les mettre en seureté pendant la nuit.

POVR sçavoir qui montera les chalouppes à mesure qu'il y en aura de prestes, tous les Maistres de chalouppes tirent au billet, dans lequel est écrit, premier, second, troisiéme, ainsi du reste: celuy à qui arrive la premiere, prend la premiere appreſtée par les Charpentiers, ainsi des autres chacun en son rang; ce sont les

Maiſtres & leur equipage qui font les rums, les fargues, le maſt, & la vergue, pour la voile, les ains, les plombs, les lignes, tout cela eſt appreſté pendant le voyage ainſi que j'ay dit; ce choix par billet ſe fait pour éviter la diſpute & querelle entr'eux afin qu'ils ne ſe puiſſent plaindre ſi l'un a une chalouppe meilleure que l'autre, parce que les Charpentiers accommodent d'ordinaire toutes les meilleures les premieres y ayant moins de travail à faire, & afin qu'elles puiſſent toûjours aller en peſche pendant que les autres s'appreſtent, & à meſure qu'il y en a une accommodée, celuy à qui elle appartient met tout ſon equipage de peſche & tous ſes hommes de meſme, & puis s'en vont

vont en pesche, leur poisson s'habille comme j'ay dit cy-devant; j'en feray le recit amplement lors que toutes les chalouppes seront en estat & que le travail sera achevé.

Maintenant il faut travailler à mettre toutes les chalouppes en seureté lors qu'elles reviennent le soir de la pesche, crainte que le mauvais temps ne les surprenne la nuit, ce qui les pourroit faire perdre; pour cela on a un câbleau gros comme le bras ou plus selon la grandeur du navire, car il le faut plus fort ayant plus de chalouppes qu'à un qui en a moins: De ce cable on en porte un bout à la mer le plus au large que l'on peut qui est de toute sa longueur, il est amaré ou attaché à

une bonne & forte ancre que l'on jette au fonds de la mer, puis l'on prend le bout qui eſt à terre que l'on haſle ou tire à force d'hommes, & s'ils ſont pluſieurs navires en un meſme havre ils s'entr'aident les uns les autres : ce cable eſtant bien roidy l'on le tourne autour d'un pieu fort gros qui eſt enfoncé bien avant en terre, ce bout là eſtant bien amaré l'on met encore un pieu au deſſus de celuy-là à cinq ou ſix braſſes qui eſt encore bien enfoncé en terre, & à ce pieu-là l'on amare un autre cordage qui tient à la teſte du premier pieu pour le tenir ferme & empeſcher que les chalouppes qui ſont amarées ſur le cable ne l'ébranlent par la tourmente qui pourroit arriver :

Pour amarer ces chalouppes à ce cable il y a de bons bouts de cordes qui y ſont amarés d'un bout, de diſtances en diſtances, & à l'autre eſt amaré un petit bois qui tient toûjours le bout ſur l'eau, cela s'appelle un Boyon, l'on en met comme cela autant que de chalouppes, & diſtantes les unes des autres, en ſorte que la tourmente quand il en fait ne les faſſe entre heurter ce qui les feroit rompre, il faut que ce cable-là porte toute la fatigue des chalouppes & du mauvais temps.

A ce meſme cable, on attache à huit ou dix braſſes de l'échaffaut une poulie où l'on paſſe un cordage, dont un bout eſt fixé & attaché à la teſte de ce gros pieu qui fait la pointe de

léchaffaut, l'autre bout qui eſt de cinquante à ſoixante braſſes ſelon la grandeur du navire demeure ſur l'échaffaut, afin d'y pouvoir attacher les chalouppes deſtinées ſeulement au ſervice de terre, & non à la peſche, & lors qu'on les a attachées à ce cordage on tire le bout qui eſt fixe, & par ce moyen on fait aller la chalouppe à certaine diſtance de l'échaffaut, en ſorte pourtant qu'on y en peut encore mettre une autre de la meſme maniere, en tirant davantage le bout de la corde qui eſt fixe & attachée au pieu de la pointe de l'échaffaut, & quand on a beſoin de ces chalouppes ou de l'une d'icelles ſeulement, on n'a qu'à tirer le bout oppoſé de cette meſ-

me corde pour les faire venir à l'échaffaut ; ce cordage s'appelle un Tourne-vire ; d'autres l'appellent un Vas-tu, Viens-tu ; son usage est de tenir toûjours à flot les deux chalouppes de service, dont la plus grande s'appelle charroy, & de les avoir aisément sous la main dés qu'on en a besoin, sans qu'il soit necessaire d'avoir des batteaux pour les aller querir, servant à aller querir celles qui sont attachées au boyon & destinées à la pesche.

Chapitre IX.

Les preparatifs des chalouppes pour aller en peſche. Ce qui ſe pratique eſtant ſur le fonds pour peſcher. Ce qui ſe fait à terre. Du retour des Peſcheurs, & leur maniere de décharger leurs chalouppes & de les mettre en ſeureté.

Maintenant que tous nos travaux ſont preſts & que toutes nos chalouppes ſont en eſtat d'aller en peſche, il les faut faire partir pour cela ;

la veille qu'ils doivent aller à la mer pour pescher, le Bossoin a le soin d'aller emplir son corbillon de biscuit qui ne leur est point épargné, ils en prennent à discretion ; ce corbillon est une grande boëste semblable à celle dans lesquelles on envoye des pruneaux de Tours, mais presque une fois plus grande, ensuite il va emplir son baril de bruvage qui ne les enyvre pas, car d'une barique de vin l'on en fait quatre & quelquesfois cinq, sans autre miracle que de l'eau, elles sont à l'abandon chacun en prend tant qu'il veut ; le Maistre-valet a le soin de cette multiplication œconomique, & les garçons vont querir l'eau en une chalouppe avec des bariques, quelquesfois loin, quel-

quefois prés, selon que la fontaine est située : c'est là toute la provision que les pescheurs ont tous lors qu'il vont sur le fonds, qui est le terme dont ils se servent pour dire aller à la pesche.

Le lendemain dés la pointe du jour on les fait lever, ils vont prendre les chalouppes du Vas-tu Vien-tu pour aller aux leurs qui sont amarez sur ces boyons; y estant embarquez ils mettent à la voile, s'il y a du vent, car ils vont où le vent les porte, ou bien s'ils ont dessein d'aller en quelque endroit, ils rament au vent; d'autrefois qu'il n'y a point de vent ils vont tous à la rame, ils n'usent point de ce mot, c'est aller à la nage; ils disent qu'il n'y a que les galeriens, qui tirent à la rame, il n'y a guere de havre

vres où il n'y ait plus d'un navire, & tous les matins l'on void des trente, quarante & cinquante chalouppes à la voile ou à la nage dont les unes vont d'un costé & les autres d'un autre ; chaque Maistre de chalouppe est libre d'aller où bon luy semble, & où il croit trouver plus de moluë ; lors qu'ils sont à une lieuë ou une lieuë & demie ils amenent leur voile bas ou cessent de nager s'ils vont à la nage : ils jettent la ligne hors toute aboittée, c'est à dire avec la moluë ou apast qui est pareille à celuy du grand Banc, à l'exception que la ligne, l'ain & la boitte ne sont pas si gros icy.

La ligne estant jettée s'ils trouvent de la moluë qui morde à l'hameçon, qui est l'ain & la

boitte enſemble, pour lors tous ceux de la chalouppe jettent leurs lignes, & le Boſſoin qui eſt celuy de devant jette le grappin à la mer, c'eſt ſa charge; aprés cela ils travaillent à tirer la moluë haut tant qu'ils peuvent, & ont chacun deux lignes, l'une d'un bord de la chalouppe & l'autre de l'autre, ſi-toſt que la moluë eſt halée haut on la décroque de l'ain & on la jette en ſon run comme j'ay dit cy-devant, & ſi la boitte eſtoit emportée, il y en met preſtement d'autre, qu'il prend dans le gau de la moluë; s'il y trouve quelque choſe qu'il ne ſoit conſommé il le met à la pointe de ſon ain, puis rejette ſa ligne en la mer, pendant qu'elle va au fonds il ſe tourne à l'autre bord

& hale l'autre ligne s'il y sent une moluë prise, ce qui manque rarement : tant qu'ils trouvent du poisson ils ne bougent pas de là, tous les autres font de mesme, quand le poisson leur manque ils levent le grappin & vont en un autre endroit, mais quand la moluë donne, c'est un plaisir que de les voir agir des bras & du corps, comme ils se tournent d'un bord sur l'autre, ils ne font que tirer la ligne & au mesme temps la rejettent, car elle est bien-tost décroquée, & il est bon de sçavoir que les lignes sont amarées sur le bord de la chalouppe, & ne peuvent aller jusques au fonds, il s'en faut toûjours une bonne brasse que l'ain ne touche à terre, & deux brasses pour le plomb,

ils travaillent à l'envie, c'eſt à qui en halera le plus, ils ne reviennent point que le ſoir.

En attendant leur retour, voyons ce que font ceux qui ſont à terre, le Capitaine va viſiter ſes vignaux, regarde s'ils ſont bien faits, s'il y a aſſez de branchages deſſus, s'il en aura ſuffiſamment pour éparer tout ſon poiſſon (c'eſt à dire l'étendre deſſus) s'il croit n'en pas avoir aſſez & qu'il ait encore de la place de reſte, il donne ordre pour en faire encore; il viſite la grave, regarde ſi elle eſt bien accomodée, le Maiſtre de grave eſt avec luy, ſi luy meſme ne l'eſt, car beaucoup ſont l'un & l'autre: ils viſitent les boyars, les clayes, & tout ce que j'ay nommé pour le ſervice de terre,

s'ils trouvent qu'il n'y ait suffisamment de tout, il donne ordre d'en faire encore, car il s'en rompt, & quand le fort de la pesche vient l'on n'a pas le temps de s'amuser à cela, & dans le commencement de la pesche qu'il n'y a pas encore nombre de moluë peschée, ils ont plus de temps à travailler à ces petites choses-là : pendant cette visite le Maistre-valet, quelques matelots & les garçõs vont au bord du navire avec des chalouppes de terre, pour apporter les victuailles necessaires à l'equipage, & regarder que rien ne soit en desordre à bord, pendant ce temps-là, les matelots & les garçons portent du sel pour emplir la saline, & sitost qu'une chalouppe est

chargée on la mene à terre pendant que l'on charge l'autre, il leur faut bien cinq ou ſix voyages de chalouppes pour emplir la ſaline. Lors que le fonds ou l'ancrage permet que le navire ſoit proche de l'échaffaut, il n'y demeure perſonne, ny nuit ny jour l'on n'y va point que l'on n'y aye affaire, mais lors qu'il eſt ancré loin de l'échaffaut l'on y envoye coucher deux, trois, ou quatre matelots pour le garder.

Pendant que le Capitaine & le Maiſtre de grave font leur viſites & donnent leurs ordres pour tout ce qui reſte à faire, & que la ſaline s'emplit de ſel, les peſcheurs qui ont fait leur devoir ſur le fonds paroiſſent à la voile, qui eſt environ les quatre heures du ſoir qu'ils commen-

cent à lever le grappin & mettre à la voile, il leur faut du moins une heure & demie & deux heures, & quelquesfois trois à venir de dessus le fonds à l'échaffaut selon qu'ils en sont esloignez, il est toûjours prest de six heures avant que la premiere chalouppe arrive à l'échaffaut, les autres suivent qui arrivent à prés de demie heure, de trois quarts ou une heure & quelquesfois plus, ils se suivent comme cela pour se donner le temps de decharger les uns les autres, neantmoins quelquefois il y en arrive deux ou trois à la fois : la premiere arrivée amare sa chalouppe à cette pointe de l'échaffaut qui est avancée à la mer, & les autres chalouppes tout autour de cette pointe, où

les peſcheurs jettent leur poiſſon deſſus à meſure qu'ilsarrivent pour décharger la chalouppe, & pour le jerter haut ils ont un tré ou daguet qui eſt une pointe de fer longue d'un demy pied ou environ qui va un peu en courbant vers la pointe, il eſt emmanché au bout d'un baſton de quatre à cinq pieds de long, ils mettent ce fer en la teſte de la moluë & la jettent en haut; ſi la moluë eſt trop grande & qu'un homme ne la puiſſe mettre ſur l'échaffaut, un garçon qui eſt deſſus a une gaffe, c'eſt encore un fer qui eſt crochu, de la groſſeur d'un doigt, pointu d'un bout, & l'autre qui eſt aſſez long pour amancher au gros bout d'une grande perche, que ce garçon qui eſt ſur la pointe de

l'échaffaut donne à la chalouppe & tient toûjours le petit bout : ceux de la chalouppe paſſent la teſte de cette groſſe moluë dans le croc de cette gaffe, & celuy d'en-haut la tire à luy ; il y a quelques-fois des moluës ſi grandes qu'à peine deux garçons les peuvent-ils mettrent haut. Quant les Maiſtres de chalouppes habillent, ils ne s'amuſent point à décharger, ils vont viſtement quitter leur equipage de peſche à la reſerve des bottes, pendant que les arimiers & les boſſoins déchargent leurs chalouppes, & ſi-toſt qu'elle eſt déchargée l'arimier monte ſur l'échaffaut pour aller au travail, & le Boſſoin oſte ſa chalouppe de là, pour faire place a une autre qui en fait autant,

& va auſſi-toſt l'amarer à ce cable au boyon, là il lave & nettoye ſa chalouppe le plus proprement qu'il peut, ſur tout les baux que la moluë engraiſſe, & qui deviennent ſi gliſſans qu'on pourroit tomber en marchant deſſus s'ils ne les dégraiſſoient à force de les laver & nettoyer; cela fait ils ſe repoſent en attendant que l'on les aille querir tous enſemble avec la chaloupe de ſervice, à moins que quelqu'une de celles qui reviennent de la peſche ne les prennent en paſſant quand leur beſogne eſt faite.

CHAPITRE X.

De la maniere d'habiller & saler la moluë, de faire l'huile qui s'en tire, & comme on appreste les rabbes, ce que c'est & leur usage, &c.

DEs lors qu'il y a deux ou trois chalouppes déchargées, qu'il y a du poisson sur cette pointe ou avant-bec, & des Maistres de chalouppes & des arimiers à l'échaffaut; chacun selon sa charge commence à se preparer pour aller à l'étal; c'est prendre sa place autour de l'étably; pour cela les habilleurs commencent par leurs

couſteaux, qui leurs ſont fournis par le Capitaine, ils les aiguiſent, & leur éguiſoire, c'eſt un morceau de bois plat de quatre doigts de large, de trois d'épeſſeur & long comme le bras, ſurquoy ils mettent le marc d'une meule à éguiſer; ce marc ce fait par le moyen des Charpentiers, qui à force d'aiguiſer leurs ferremens ſur une grande meule de pierre qui s'uſe à force de ſervir, & ce qui s'en mange tombe dans l'auget où eſt l'eau; ils ont ſoin d'amaſſer cela, & meſme quelques-uns en portent de France avec quoy ils affillent leurs couteaux qui couppent comme des raſoirs, ils en ont deux chacun; dés qu'ils ſont éguiſez ils mettent un grand tabelier de cuir qui leur prend au

dessous du menton, & va jusques au genouil, ils ont aussi des manches de cuir ou de toile godronnée ; en cet estat ils se vont mettre en un baril qui leur vient jusques à my cuisse, ces barils-là sont entre ces petits coffrets qui tiennent à l'étably dont j'ay parlé cy-devant, ils mettent leur tablier en dehors ou par dessus ce baril pour empescher l'eau, le sang, & autres vilenies d'y entrer. Voila les habilleurs placés prest à bien faire, mais il leur faut un picqueur & un décoleur à chacun, lesquels ont aussi un grand tablier & des manches comme les autres, mais ils n'ont point de barils, outre cela ceux de mer ont leurs bottes qu'ils ne quittent que pour dormir ; ceux de terre qui font

ce métier-là, n'en ont point, le décoleur n'a point de coûteau, mais le piqueur en a, differend de ceux de l'habilleur, celuy de l'habilleur eſt quarré par le bout, & fort épais par le dos pour luy donner de la peſanteur, afin qu'il aye plus de coup à couper l'areſte de la moluë, celuy du picqueur eſt plus long & pointu, la pointe en arondiſſant du coſté du tailland, les piqueurs & décoleurs ſont de l'autre coſté de l'étably proche la cloiſon qui eſt du coſté de la mer, joignant cette pointe où l'on décharge la moluë, eſtans tous ainſi diſpoſés, les garçons & d'autres encore, ſont ſur cette pointe de l'échaffaut avec leur tré ou daguets, avec leſquels ils picquent la moluë dans

la teſte, la pouſſent proche de l'étably par deſſous cette cloiſon ou pignon que j'ay dit cy-devant, où l'on avoit laiſſé une ouverture d'environ deux pieds de haut; l'ayant pouſſée là, d'autres hommes qui ſont entre les piqueurs & décoleurs prennent la moluë, la mettent ſur l'étably proche du piqueur, qui au meſme temps la prend luy coupe la gorge, puis luy fend le ventre juſques au nombril, qui eſt proprement par où elle ſe vuide, puis paſſe ſon couſteau tout proche des oüyes pour ſeparer un os qui eſt entre l'oreille & la teſte, & tout d'un temps pouſſe la moluë à ſon voiſin le décoleur, qui luy arrache les tripailles du ventre, au meſme inſtant il met en deux mannes

qu'il a devant luy, dans l'une les foyes & dans l'autre les rabbes, qui ſont les œufs de la moluë, & puis tout d'un temps il renverſe la moluë le ventre ſur l'étably, & prend la teſte à deux mains, la renverſe ſur le dos de la moluë & luy romp le col, il prend la teſte d'une main la jette dans un trou qui eſt à ſes pieds par où elle tombe dans la mer, & de l'autre main pouſſe la moluë à l'habilleur, qui la prend par l'oreille avec une mitaine qu'il a à la main gauche, autrement il ne la pourroit pas tenir ferme, luy poſe le dos contre une tringle de bois de la longueur de la moluë, épaiſſe de deux doigts, & cloüée vis à vis de luy ſur l'étably, afin de tenir le poiſſon ferme & l'empeſcher de gliſſer pendant l'operation

ration, à cauſe de la graiſſe, & puis avec ſon couteau décharne le gros de l'arreſte du coſté de l'oreille qu'il tient à la main, & commençant à l'oreille & venant juſques à la queuë, & au meſme temps donne un coup de coûteau ſur l'arreſte & la coupe à l'endroit du nombril, & puis paſſe ſon couteau par deſſous l'arreſte allant vers les oreilles, coupe toute ces petites arreſtes, qui ſervent de coſte au poiſſon, jette cette arreſte derriere luy, & du couteau jette la moluë dans ce petit coffret ou auget qui eſt à ſa droite, ce qu'ils font avec une telle dexterité & vîteſſe, tant les piqueurs, décoleurs, qu'habilleurs, que ceux qui ne font autre choſe que d'amaſſer les moluës & les mettre ſur l'é-

tably ont peine à les fournir ; A cette arreſte qu'ils jette derriere eux ſe prend, ce qu'on appelle en France trippe de moluë, que les peſcheurs appellent des noües, qui n'eſt autre choſe que la peau ou membrane qui enveloppe les inteſtins, tous les poiſſons en ont de meſme les uns plus grandes, les autres plus petites ſelon la grandeur du poiſſon, je diray cy-aprés comme ces noües ſe font & s'accomodent.

La moluë eſtant habillée ainſi que je viens de dire, on la ſalle, ce qui ſe fait ſur le meſme échaffaut à couvert de la voille, le long de ces paliſſades de branchages, qui ſont aux deux côtez de l'échaffaut, la ſaline eſtant au milieu afin que l'on

puisse prendre le sel plus facilement d'un costé & de l'autre, pour cela il y a des hommes qui ont chacun une de ces broüettes, que j'ay d'écrittes qui vont mettre sous ces petits coffrets, puis ils levent la coulisse & toutes les moluës tombent dedans d'elles-mêmes à cause que le coffret est en pente, puis remettent la coulisse en sa place, trainent la broüette au lieu où l'on sale la moluë, l'y renversent & retournent en querir d'autres, deux ou trois hommes prennent cette moluë par les oreilles, l'arangẽt teste contre queuë, en font une couche de la longueur qu'ils jugent à peu prés pour contenir toute la peschе de cette journée, car pour rendre la salaison égale on ne met ja-

mais l'un ſur l'autre du poiſſon ſallé en differends jours; car c'eſt une maxime inviolable que tout le poiſſon qui ſe peſche en un jour a ſes autres façon de ſuitte; la longueur de deux moluës miſes bout à bout fait toûjours la largeur de la pille, & la hauteur dépend auſſi bien que la longueur de la quantité du poiſſon qui aura eſté peſché pendant la journée; l'on met toûjours la peau de la moluë en bas; de cette premiere couche eſtant ainſi faite de la longueur qu'ils l'ont jugé à propos, le ſalleur a une grande pelle toute plate avec laquelle il prend du ſel en la ſaline qui eſt derriere luy & en ſalle la moluë; le ſalleur y eſt ſi adroit qu'encor que ſa pelle ſoit chargée de ſel il le jette ſur cet-

te moluë à plus d'une grande braſſe de luy, de la largeur de ſa pelle ſans en mettre quaſi plus en un en droit qu'à l'autre, s'il y a quelque endroit où il n'y en ait pas aſſez il y en remet, & n'en ſort de deſſus ſa pelle que ce qu'il en veut mettre ; cette moluë ſe ſalle fort peu, quand il y a trop de ſel il la brûle, & n'eſt jamais ſi belle que l'autre, c'eſt pourquoy il faut que le ſalleur ſoit adroit à jetter ſon ſel, quand cette premiere couche eſt faite l'on en fait vne autre deſſus de la meſme façon, & puis l'on la ſalle de meſme l'autre, ce qui ſe reïtere juſques à ce que tout le poiſſon ſoit habillé.

Pour cette grande mouluë que j'ay dit avoir beſoin d'un homme & quelquesfois de deux

pour la mettre haut avec une gaffe, elle s'appelle moluë de gaffe, & s'abille & se sale comme celles du grand Banc ; c'est pourquoy l'on ne la mesle pas avec l'autre, l'on en fait une pille à part au bout de la saline, ou a costé, & pour la saler on la couvre de sel & principalement au haut de la queuë où le gros os a esté couppé, car c'est là l'endroit où elle se gaste le plûtost quand il n'y a pas assez de sel, & tout le long de la queuë, s'il estoit fendu comme le corps il n'y faudroit pas tant de sel.

Voyons à present ce que l'on fait de ces mannes où le decolleur met les foyes & les rabbes, qui sont comme j'ay déja dit les œufs de la moluë ; un garçon ou un homme les vont vuider à

mesure qu'elles s'empliſſent, ſçavoir les rabbes ſe mettent au bout de la ſaline dans laquelle on fait une petite eſpace de vuide où l'on les jette, & là on les ſalle à meſure que l'on les arrange les unes ſur les autres, il n'y faut pas beaucoup de ſel, on porte les foyes au charnier qui eſt hors l'échaffaut, & on les y met tous les jours à meſure que la peſche en fournit; j'ay déja d'écrit ce charnier, mais il eſt bon de remarquer icy que tout ce qui ſert à tirer l'huile, des foyes s'appelle charnier, ſoit preſſoir, met, chalouppe, ou bariques.

Je reviens à nos Boſſoins que j'ay laiſſé aller amarer leurs chalouppes à leurs boyons qui tiennent à ce gros cable, aprés

les avoir bien nettoyez & lavez, ils ployent leur voille, la mettent tout le long d'un des côtez de la chalouppe y arrangent auſſi tous leurs avirons, puis mettent leur maſts bas, les cordages tournez tout autour, & puis paſſent le gros bout qui eſt celuy d'embas par deſſus la premiere toute du grand rum, qui eſt en arriere, & le font paſſer par vn trou qui eſt fait dans la cloiſon ou ſeparation du grand rum en avant, & afin que le petit bout du mâts qui porte ſur le derriere de la chalouppe, n'empeſche point de nager lors qu'il n'y a point de vent, ny meſme à manier les lignes lors de la peſche; l'on a une groſſe fourche dont le bout d'embas qui a trois pieds ou environ, eſt aplaty

ty pour la faire entrer entre la liſſe & le bord de la chalouppe où l'on met ſes pontilles ou bâtons qui tiennent les fargues, eſtant là poſez à l'endroit du petit rum qui joint le grand en arriere, l'on met le maſt ſur cette fourche qui éleve le bout d'enhaut, en ſorte qu'il ne peut incomoder, cette fourche s'oſte & met quand on veut ; ils demeurent là dans leur chalouppes juſques à ce que l'on les aille querir, qui eſt lors que la fin du travail ceſſe à l'échaffaut, un des garçons avec une des chalouppes de terre les va prendre les uns aprés les autres, & viennent avec leur barils & corbillons qu'ils vont emplir dés qu'ils ſont décendus à terre, afin d'eſtre tout preſt le lendemain à la pointe du jour

pour retourner ſur le fonds.

Lors que le travail de l'échaffaut eſt finy chacun va quitter ſon équipage d'échaffaut, d'habillage & de peſche, à la reſerve des coûteaux d'habillage & dont ils ne ſe deſſaiſiſſent point, de crainte qu'on n'en gaſte le tranchant en coupant autre choſe que du poiſſon; les garçons ont le ſoin de laver les tabliers & les manches, & les faire ſecher pour eſtre preſts pour s'en ſervir le lendemain au ſoir, autrement ils ſont aſſeurez d'être bien battus; car quand un garçon manque à ce qu'il doit faire il a le foüet & tous les autres par compagnie; c'eſt pourquoy ils s'entre-avertiſſent de faire ce qui leur eſt donné en charge. Eſtant tous nettoyez &

lavez ils vont souper, ils se mettent sept à sept au plat, s'il se trouve un homme ou deux de plus, l'on fait deux plats de huit, & chacun se place où il peut, hors le Capitaine qui mange en son logement, & avec luy le Maistre de grave, le Pilotte, & le Chirurgien qui est celuy qui a le soin de la cuisine; il a aussi vn garçon pour le servir, & un à chaque plat, lesquels ne mangent que les restes & en ont suffisamment.

CHAPITRE XI.

Le gouvernement des Victuailles, comme on en use pendant la pesche. Comme la boitte ou appast se pesche, & de la proprieté de la moluë & du maquereau.

IL n'est pas hors de propos de dire icy que toutes les victuailles qui ont esté mises dans le navire appartiennent aussi bien à tout l'équipage qu'au Capitaine, qu'il n'en peut disposer en faveur de qui que ce soit, que du consentement de tout le monde, quoy qu'il ait

le droit de faire boire le vin pur à sa table pendant le voyage & durant le sejour ; l'équipage le boit pur à la mer trois fois la semaine, & les autres jours du breuvage qui n'est qu'à moitié eau : estant à terre pendant la pesche le breuvage est bien plus trempé, d'une barique de vin l'on en fait trois ou quatre, la raison est que pendant le temps de la pesche le travail est extrémement rude, l'on dort peu, & ils sont tout le jour au Soleil, à terre & à la pesche, pendant ce temps-là ils sont toûjours alterez ; il est meilleur en toutes manieres qu'ils se passent de vin pur, ils se contentent d'en boire le Dimanche à disner & souper, parce que ce jour-là on ne va point sur le fonds, c'est celuy

qu'ils prennent pour blanchir leurs linges, accommoder leurs hardes & mesme leurs chaloupes s'il y a quelque chose à faire. Cette épargne de vin qui se fait est pour leur santé, & pour boire tout pur au retour de leur voyage s'il y en a suffisamment, sinon ils font quelque peu de bruvage à demy vin : il y a quelques equipages qui ne veulent pas faire cette épargne pendant le travail, & qui ayment mieux boire de l'eau à leur retour, cela despend d'eux, ils sont maistres de leur victuailles, les garçons y ont autant que les compagnons.

Pour le manger ceux qui vont sur le fonds n'ont pour ordinaire que leur baril de bruvage, & leur corbillon de pain à trois

hommes depuis le matin jusques au soir à souper, il y en a quelqu'un qui porte quelque morceau de moluë, de maquereau, ou de haran rosty du reste de leur soupé, ceux qui demeurent à terre disnent sur les neuf heures avec de la moluë boüillie & rostie, ou du maquereau, ou haran quand on en pesche; sur les deux heures ils collationnẽt avec du pain & du bruvage, ceux qui veulent manger autre chose l'apresten eux mesmes, le Capitaine a quelque fromage, mais cette provision se fait à ses despens; il fait faire un jardin à terre qui luy donne des salades, des pois, des févres, outre le gibier qu'il peut tirer avec le Chirurgie quand ils en ont le loisir, comme tourtres, canards, outardes, sar-

celles, lapins, & autre gibier qui ſe trouve au bord de la mer ou dans les eſtangs : le Capitaine apporte encores des volailles de France, dont il a des œufs & des poulets, il y en a de menagers qui n'ont rien de tout cela & vivent comme l'équipage, pour le ſouper il y a grande chaudiere de moluë boüillie, & de petites moluës qui ſont graſſes que l'on coupe par tronçons, que l'on fait roſtir à la broche, & meſme le maquereau que l'on coupe auſſi par darnes, outre cela on diſtribuë de l'huile & du vinaigre pour chaque plat, joint qu'ils ont encores un plat de pois ou féves boüillies, & l'on met de l'huile ou du beurre dans la chaudiere, mais perſonne ne ſouppe que tout le travail de l'é-

chaffaut ne ſoit fait, ny meſme le Capitaine: pour les Dimanches tout le monde diſne, collationne & ſoupe de bonne heure, ce jour-là il ont du lard que l'on fait boüillir avec des pois ou des féves, sils ont de l'un à diſner, ils ont de l'autre à ſouper, outre grands plats de poiſſon boüilly & roſty, pour l'eau de vie ceux qui en veulent boire vont à leur coffre.

Le Capitaine a le ſoin d'envoyer tous les ſoirs une chaloupe avec des hommes, & un filet que l'on va moüiller à la mer avec un grappin qui l'arreſte en bas, & au deſſus il y a un morceau de bois pour entretenir ce filet eſtendu perpendiculairement, & à l'autre bout du filet au coin d'enhaut l'on met un au-

tre morceau de bois, & celuy là va & vient comme la marée le porte, & pour empescher les chalouppes de passer sur ce filet, il y a pour signal sur l'un de ces deux morceaux de bois une branche de sapin pour les faire voir de loin & en éviter la rencontre; le lendemain matin il renvoye la chalouppe sur les neuf heures pour lever le filet; apres que toute la moluë est lavée, l'on va querir le filet qu'on rapporte à terre & le poisson qui y est pris, à sçavoir du maquereau & du harang; dans les commencemens il s'en pêche peu, & ce qu'il y en a le Capitaine les partage le soir aux chalouppes de pesche; apres que l'on a quité l'étal, c'est à dire que toute la moluë est habillée, salée, les foyes & les rabes

ſerrez, & que tout le travail de la journée eſt fait, chaque chalouppe en a par fois, des quinze, vingt, trente, & quelques-fois plus ou moins de ce poiſſon ſelon qu'il donne, c'eſt pour faire la boitte de leur ain, qui eſt garny de tripaille de moluë plus gros que le poing, & ſur la pointe de l'ain l'on met un morceau de maquereau ou de harang, qui jette un certain éclat dans l'eau aprés lequel la moluë court dés qu'elle le voit, car elle eſt friande, & par ce moyen les peſcheurs font meilleure peſche, outre que la moluë eſt extremement gourmande & ſe mange l'une l'autre, & n'eſt jamais ſaoule, mais cet éclat fait qu'elle y court plûtoſt qu'aux autres rencontres de poiſſons qui ſe preſentent devant

elles, & ſi par hazard une petite moluë court à l'ain & qu'elle le prenne, & qu'une groſſe moluë l'apperçoive elle engoulera la petite moluë avec l'ain, ce qui arrive aſſez ſouvent, & meſme une grande moluë comme celle de gaffe, quoy qu'elle ſoit priſe à l'ain à la machoire d'en haut, & que le peſcheur ne le haſle pas aſſez promptement, ſi elle rencontre encore une petite moluë elle l'engoule en chemin faiſant, & ſouvent il ſe rencontre des moluës eſtant haſlées haut, de la gueule deſquels ſortiront encore les queuës des moluës qu'elles n'auront peu achever d'avaler. Comme la moluë eſt gourmande, auſſi a-elle la proprieté de revirer ſon eſtomac, que les peſcheurs appel-

lent gau, & quand elle a quelque choſe dedans qui l'incommode elle le fait revenir à la gueule, comme qui tourneroit ſa pochette, & puis la remettre, & par ce moyen jette tout ce qu'elle ne peut digerer, ou qui l'incommode; pour preuve de cela, c'eſt qu'il y a des moluës qui avalent l'ain & l'apaſt ſi goulument que l'ain entre dans leur gau, les peſcheurs appellent cela eſtre engotté, & de celle-là qui ſont engottées, il s'en rencontre qui ont leur gau à la gueule, tout deviré ou retourné lors qu'elles ſont haut, & c'eſt qu'elles vouloient vomir l'ain qui les incommodoit, mais il n'en ſort pas comme une autre choſe qu'elles ont avalé.

Revenons à nos maquereaux,

lors qu'ils viennẽt à la côte, ils ne voyent goute, ils ont une maille ſur les yeux qui ne leur tombe que vers la fin de Juin, & pour lors ils voyent & ſe prennent à la ligne, en ce temps-là tout le monde en mange: car quoy qu'ils voyent ils ne laiſſent pas de ſe prendre la nuit aux filets, & alors l'on n'en donne plus aux peſcheurs, ils en prennent tant qu'ils veulent, en allant ſur le fonds le matin, & le ſoir en revenant, avec de petites lignes que l'on porte exprés pour cela, & le Capitaine en donne une à chaque peſcheur, & des petits ains; pour la boitte on y met un petit morceau de la peau de moluë de la largeur & longueur du petit doigt, ou un petit morceau d'étoffe rouge, tout cela

c'eſt manque de maquereau, dont l'on prend une boitte de la meſme longueur & largeur que l'on couppe du ventre, & qui eſt la meilleure. Pour bien peſcher le maquereau il faut que la chalouppe aille à la voile ou à la nage, pour cela ils amarent la ligne ſur le bord de la chalouppe, car ils ne la peuvent pas tenir à la main comme quand l'on va à la voile; lors que le maquereau mord à l'hameçon ils donnẽt une ſecouſſe à la ligne, il y a quelques matelots qui y mettent un grelot ou ſonnette pour avertir, les autres ſe contentent de la ſecouſſe que le maquereau donne; ſi-toſt qu'ils l'apperçoivent ils mettent le bout de leur aviron ſous une de leur jambe, & haſlent la ligne & décroquent le maque-

reau & rejettent la ligne en mer, qui n'eſt pas long-temps ſans en prendre un autre ; ils vont toûjours prenant du maquereau, tant qu'ils ſoient ſur le fonds, & pour lors ils ne manquent point de boitte ny de faire bonne peſche de moluë.

CHA-

Chapitre XII.

Le depart des Maistres des chaloupes pour aller sur le fonds & ce qui s'y pratique. L'explication du marigot, l'avantage des pescheurs. Ce que c'est que degrat, comment il se fait, la cause pourquoy; & autres raisons sur le mesme fait.

LE lendemain dés la petite pointe du jour, le Capitaine & le Maistre de grave reveillent tout le monde, chacun va à son travail, mais pour ceux de

terre, je remets à en parler aprés que j'auray dit tout ce que les peſcheurs font à la mer; à peine ſont-ils partis, qu'en allant ſur le fonds, ſoit à la nage ou à la voile, ils peſchent du maquereau à la ligne; eſtant aſſez éloignez de terre ils s'arreſtent & jettent la ligne pour ſçavoir s'il y a de la moluë, s'en trouve-t-ils jettent le grappin, ſinon ils vont en un autre endroit, ainſi que j'ay dit cy-devant, mais comme ils ne manquent pas de maquereau, auſſi ne manquent-ils pas de moluë, & la pluſpart du temps ils retournent à l'échaffaut chargés aux deux tiers, du moins à my charge, ce qui ne donne pas peu de joye au Capitaine qui les flate, leur fait boire le petit coup d'eau de vie en

passant, c'est à dire à ceux qui chargent leur chalouppes seulement, où les vieux Maistres de chalouppes ont bien de l'avantage, parce qu'ils sçavent quasi tous les bons endroits de pesche & les meilleurs fonds. Ayant fait cette pesche en tous les havres de la coste, ils sont aussi bien plus recherchez des Capitaines lors qu'ils font leurs equipages & ont plus de pot de vin que les autres, & estans connus de tous les Capitaines c'est à qui les aura, ce qui ne se fait qu'à force d'argent, mais tous ces Maistres de chalouppes ne laissent pas de s'ennuyer de la fatigue d'une si longue pesche, & les lâches dorment & ne font pas grande pesche, n'apportant le soir que cent cinquante, ou deux cens

moluës, ce qui fait bien deteſter les Capitaines qui les grondent & leur chantent injures, les appellant coureurs de marigots ; courir le marigot, c'eſt lors que les peſcheurs vont ſe cacher en quelque petite ance de terre, ou à l'abry des rochers, au lieu d'aller ſur le fonds, ce qui ne leur arrive que trop ſouvent, & là ils font du feu pour roſtir du maquereau & faire bonne chere, & puis ils dorment juſques à une heure ou deux heures apres midy qu'ils ſe reveillent & s'en vont ſur le fonds, prennent ce qu'ils peuvent attraper, cent ou cent cinquante moluës, & s'en retournent à l'échaffaut comme les autres, crainte d'eſtre grondez : ils grondent les premiers, alleguent leurs malheur, qu'ils

ont couru toute la journée d'un bord sur l'autre, moüillé plus de vingt fois le grapin sans trouver de moluë, qu'ils sont plus fatiguez que s'ils en avoient pesché cinq cens, qu'ils ont esté malheureux dés le matin, qu'ils n'ont pesché que dix à douze maquereaux, que le lendemain ils iront d'un autre costé, qu'ils seront plus heureux, & en effet le lendemain ils apportent de la moluë, car d'aller au marigot deux fois de suite c'est trop, quoy qu'il y ait des paresseux qui le fõt & de tout cela ils ne s'accusent jamais les uns les autres; il n'y a point de Maistre qui n'y aille quelquefois, mais les uns plus que les autres, au temps de pluye ils y sont bien sujets n'ayant pas de hardes pour changer.

C'eſt en quoy les Baſques ont bien de l'avantage, ayant de bons habits de peaux, ils vont rarement au marigot & ſont peu pareſſeux, le ſoir ils viennent aux échaffaux, & ont leurs chalouppes chargées que les autres peſcheurs ne les ont pas à demy, auſſi les appellent-ils tous Sorciers, & diſent qu'ils font joüer la Barrette qui eſt une toque qu'ils portent ſur la teſte qu'ils font tourner lors qu'ils ſont en colere; tous ces reproches ne ſont fondés que ſur une haine que tous les peſcheurs ont contre eux, parce qu'ils ſont plus habilles à la peſche que toutes les autres Nations.

Il n'y a gueres de havres où il n'y ait pluſieurs navires, à l'iſle Percée j'en ay veu juſques à un-

ze, auſſi eſt-ce le meilleur endroit de la peſche; ce nombre de navires qui ſe trouvent en chaque endroit ne laiſſe pas de bien enlever du poiſſon; il y a des endroits où il s'enleve tous les jours des quinze, vingt, & trente milliers de poiſſon, ſans ce qui ſe fait en tous les autres endroits, en ſorte qu'une peſche de cette force continuë ſix ſemaines ou deux mois; ce qui éclaircit furieuſement la moluë & la fait fuïr, & la quantité de la moluë fait auſſi fuïr le maquereau, & le harang que la moluë ſuit, ce qui fait que les peſcheurs ne trouvent plus de peſche ſur les fonds ordinaires, cela oblige les Capitaines à faire des dégrats pour la ſuivre. Pour cet effet le Capitaine envoye des

chalouppes à la pesche d'un côté & d'autre à cinq, six, & sept lieuës de l'échaffaut, pour sçavoir où peut être allé le poisson, elles ne reviennent que le lendemain au soir, & chacun fait son rapport de ce qu'il a trouvé; sur cela le Capitaine prend resolution, apres en avoir conferé avec son Maistre de grave & son Pilotte: la resolution du lieu étant prise, l'on donne ordre à toutes les chalouppes d'aller le lendemain du matin faire leurs pesches de ce costé-là, & de porter leur poisson au lieu dudégrat, & pour preparer ce qui est necessaire, il fait aussi partir les deux chaloùppes de terre, dont l'une est un charroy qui est une double chalouppe dont le rum du milieu est une fois aussi grand

que

que les autres, fonce de planches pour porter le sel du navire à l'échaffaut, l'on le charge de sel & de planche pour faire un étably sur des bariques, que l'on porte aussi; la chalouppe porte du bruvage, du pain, & tout ce qui est necessaire pour l'habillage du poisson; il y va aussi une partie du monde de terre pour cela, avec le pilotte; estant arrivé au degrad l'on décharge tout à terre, & pour coucher le monde on fait une petite cabanne à la haste que l'on couvre d'une voile portée exprés; l'on accommode les planches dont l'on fait un étably sur lequel l'on habille le poisson comme à l'échaffaut, on le sale de mesme; chacun se met au travail aprés que les pescheurs sont venus, &

un garçon prepare le ſouper pendant que l'on habille le poiſſon; ayant achevé ils vont ſoupé, & puis ſe coucher, les boſſoins vont auſſi remplir leurs barils & corbillons pour partir le lendemain du matin, pour retourner à la mer à l'ordinaire.

Le degrad durera quelquefois huit, dix, ou quinze jours avant que le poiſſon aille en un autre endroit, tous les peſcheurs ſont ſujets à ce degrad; s'il y a pluſieurs navires en un havre, ils ne vont pas toûjours faire ce degrad d'un meſme coſté, cela dépend de la fantaiſie du Capitaine s'il a de l'experience, ou bien ſelon que les anciens Maiſtres de chalouppes luy conſeillent, qui diſent la bonne rencontre qui leur eſt arrivée en cette mê-

me heure, ayant esté obligez de faire degrat ; il y a bien du hazard à cela, à moins que d'avoir une grande routine à la pesche, & avoir bien frequenté la coste, & tous les havres où l'on se place pour faire sa pesche, car la moluë ne va pas tous les ans d'un mesme costé ; celle qui sera une année sur une batture, la depeuplera par le grand nombre qui y vont en bande, ainsi l'année suivante elle est obligée d'aller chercher une autre batture, où la moluë n'aura pas donné l'année d'auparavant ; il y a encore le maquereau & le harang, qui prendra une autre route que celle de l'année passée, cela vient quelquefois des vents qui ont regnez l'hyver, ou de la sardine, de l'éperlan, du lançon &

autres petits poiſſons qui viennent au Printemps jetter leurs œufs à la coſte, qui avancent ou retardent ſelon l'Hyver, ce qui eſt la nouriture du maquereau ou du harang, & le maquereau & le harang eſt celle de la moluë; j'ay remarqué pluſieurs fois que où donne ce petit poiſſon le Printemps, que la peſche y eſt toûjours meilleure que aux autres endroit; j'ay fait encore ſur cette peſche beaucoup d'autres remarques que je paſſeray icy ſous ſilence pour n'eſtre propre qu'aux peſcheurs en faveurs deſquels je n'ay point entrepris décrire tout cecy, puis qu'ils en ſont ou doivent eſtre ſuffiſamment informez.

CHAPITRE XIII.

L'apprest du poisson au degrat, ce que l'on en fait; la maniere de laver la molue & de la mettre en gallaire; le grand travail à l'echaffaut quand la molue donne, & des lumieres dont l'on se sert.

A L'égard du travail de terre il est bon de sçavoir que le nombre des hommes est toûjours proportionné à ceux qui sont occupez à la pesche, laquelle se regle sur le nombre des chalouppes qu'a chaque navire, par exemple un navire de huit, neuf à dix chalouppes qui va

en peſche chacune aura trois hommes, & pour chaque chalouppe deux hommes à terre, qui ſont le Capitaine, le Maiſtre de grave, le Pilotte, le Chirurgien, les Charpentiers, le reſte ſont matelots & garçons.

J'ay déja dit cy-devant le travail qu'il y avoit à l'habillage du poiſſon dans la premiere ſortie des chalouppes, & comme l'on fait à leur retour pour l'appreſter & ſaler, mais il faut dire ce que devient tout ce poiſſon que l'on a peſché & porté à ce degrad, où j'ay dit qu'il s'habille & ſale pareillement à celuy de l'échaffaut, mais là l'on a le ſoin aprés qu'il eſt ſalé de couvrir la pille de branchage vert pour empeſcher que le Soleil ne l'échauffe, ce qui le gaſteroit,

car il n'a point d'abry comme celuy de l'échaffaut, qui a la voile, & si on ne laisse pas quelquefois d'y mettre du feuillage dans la grande chaleur; la premiere journée le poisson que l'on porte au degrad demeure dans le sel, la nuit dont il est sallé le soir, le lendemain tout le jour & la nuit suivante; celuy qui se sale à l'échaffaut demeure autant dans le sel, si ce n'est que le mauvais temps ne permette pas de l'oster; pour le degrad, beau temps ou non on l'enleve, son temps fait qu'il doit demeurer dans le sel, ce qui se fait tous les matins, car comme il s'en sale tous les jours, on l'enleve aussi tous les matins; si-tost que les pescheurs sont partis pour aller sur le fonds on le

charge dans le charroy, & s'il ne peut tout porter on en met dans l'autre chalouppe, à ſçavoir, quatre hommes dans la grande, & trois dans la petite; s'il fait du vent qui leur puiſſe ſervir, ils mettent à la voile, ſinon il faut qu'ils aillent à la nage des ſix ſept & huit lieuës, quelquefois ſitoſt qu'ils ſont arrivez ils les faut decharger de jour ou de nuit; l'on approche les chalouppes proche de terre que l'on amare pour les tenir en eſtat : on met tout proche dans l'eau, entre la chalouppe & la terre le grand timbre que j'ay dit eſtre fait comme une cage plancheée par le bas, dont le deſſus n'eſt point couvert : du charroy & de la chalouppe on jette la moluë dedans qui n'en peut ſortir:

tous les coſtez eſtant eſlevez, dans le timbre il y a deux où trois garçons tout nuds en chemiſe qui lavent cette moluë : pour la laver prennent une moluë de chaque main par les oreilles, en battent l'eau en la ſecoüant dans l'eau, la faiſant aller d'un coſté à l'autre ſans la quitter de la main, eſtant ainſi bien lavée en ſorte qu'il n'y puiſſe eſtre demeuré de ſel, ils la jettent ſur ces clayes que j'ay dit eſtre ſemblables à celles où on nettoye des habits, qui ſont proche du timbre à terre, élevées ſur des bois, pour que la moluë ne prenne point de ſable ; de là on la charge ſur ces boyars que j'ay dit, & on la porte ſur ces galaires dont j'ay parlé qui ſont de petits échaf-

fauts ſur quoy on la remet en pille, non ſi longue que celle que l'on fait en la ſalant, mais bien plus haute, on la laiſſe là pour egouter autant de temps qu'en la ſaline, celle que l'on ſale en l'échaffaut ſe porte auſſi ſur des boyars tous les matins pour eſtre lavée; on la jette dans ce timbre, où les garçons la lavent comme l'autre, & ſe porte de meſme ſur la galaire.

Le charoy & la chalouppe eſtant déchargé on les renvoye au degrad ſoit de jour ou nuit, ils n'ont point de relaſche, mais avant que d'aller il faut qu'ils aillent charger du ſel au bord du navire, & des victuailles, & de tout ce qui leur eſt neceſſaire, & remportent le vin pur; ils font leur breuvage au degrat comme

il leur plaiſt, c'eſt à faire à boire de l'eau au retour du voyage; le Capitaine ne ſe met point en peine de cela, pourveu qu'il charge ſon navire de moluë; tous les jours on fait la meſme choſe au degrat, tant qu'il dure: lors que la moluë ne donne plus au degrat il en faut faire un autre & la ſuivre où elle va, où on fait toute la meſme choſe; ſur la fin de la peſche la moluë revient ſur ces premiers fonds proche de l'échaffaut où on acheve ſa charge.

Tout ce travail eſt d'une grande fatigue, & principalement quand le poiſſon donne, car ils ſont à l'étably quelquesfois juſques a une heure ou deux apres minuit, avant que tout le poiſſon ſoit habillé, ſalé, & que tout

soit achevé : en ce temps-là les Bossoins n'ont pas le loisir de laver leur chalouppes ny les accommoder ; le Capitaine les fait venir à l'étal pour travailler la nuit, il leur faut de la lumiere : de cette lumiere ils en ont de deux façons ; les uns ont des lampes qui ont quatre grosses méches en nombre suffisant pour éclairer par tout le dedans de l'échaffaut, mais à l'étably ils ont de gros tizons de bois bien sec, & au bout d'en bas du tizon on fait trois trous en triangle, où on met trois chevilles qui font un pied pour le tenir de bout, le bout d'en haut s'alume, & tout au dessus on met un sabot plein d'huile, il y a un petit trou au bas par où l'huile

tombe goute à goute sur le feu du tizon qui l'entretient toûjours flambant, qui rend plus de lumiere qu'un flambeau, il y en a deux ou trois de la sorte sur l'étably : Comme le travail est de longue durée, le Capitaine fait apporter du vin pur, leur en fait boire un ou deux coups au plus, autrement cela les gasteroit : quand ils sortent de là pour aller souper ils sont si fatiguez qu'ils s'endorment en mangeant, quoy qu'ils ayent bon appetit ; je croy que l'on ne doutera pas de cela, estant d'âge pour bien manger, & mesme apres tout cela ils ne sont pas sitost couchez que l'on les fait lever pour aller sur le fonds : ceux de terre se levent aussi

matin, mais ils attrapent ſur le jour quelque heure pour repoſer.

CHAPITRE XIV.

Du travail de terre qui se fait à laver la moluë, la porter à la galaire, aux vignaux, à la grave, la tourner & retourner, & la mettre en pile.

IL faut maintenant faire travailler ceux de terre ; estant levés la premiere chose qu'ils font tous les jours est d'aller à l'échaffaut prendre la pille de moluë qui est à laver, la porter à l'eau dans ce timbre, la laver & de là la porter à la galaire : il y en a aussi tous les jours à la ga-

laire qu'il faut porter ſur les vignaux : celle-là ſe charge ſur des boyarts, on la porte aux vignaux : ceux qui la portent l'arangent ſur les vignaux queuës contre teſte, la peau en haut : quand un vignau en eſt tout couvert on commence à en mettre ſur un autre : quand il eſt queſtion de porter le boyart il n'y a perſonne d'exempt, ny meſme le Capitaine, ſi ce n'eſt quelque vieux Capitaine qui a eu cõmandement & qui a veu le loup : pendant ce temps-là ceux qui ont de l'eau de vie en boivent un petit coup à la dérobée ſans perdre leur rang, ayant demeuré comme cela juſques ſur les neuf heures que la peau a eu le temps de ſecher, on va la retourner la chair en haut, & y

demeure jusques sur les qurtre heures que l'on la va retourner la peau en haut pour passer ainsi la nuit : on ne laisse jamais la chair en haut pendant la nuit, à cause de l'humidité : cela se fait tous les matins, la laver, la porter sur la galaire, de la galaire sur les vignaux, & toute la moluë qui est sur les vignaux, tant celle du jour que celle des precedents, on la va retourner la chair en haut tous les matins, sur les neuf heures ou environ, que le Soleil a eu la force de secher la rosée & l'humidité de la nuit, & on la laisse ainsi environ jusques sur les quatre heures aprés midy, si ce n'est qu'il arrive de la pluye ou apparence de pluye : car depuis que la moluë a esté une fois mise au sec il ne faut plus qu'el-

le moüille, & meſme ſi la pluye continuë on la laiſſe toûjours la peau en haut, & celle qui eſt ſur la galaire y demeure auſſi, & celle qui eſt au ſel ſans la laver, il arrive quelquefois des ſix, ſept & huit jours ſans que l'on puiſſe mettre ſur des vignaux, laver, ny retourner; quand cela arrive, qui eſt rarement, la moluë court grand riſque de s'échauffer, & ſi cela arrivoit on ſeroit obligé de la jetter, & meſme quand cela arrive pour deux ou trois jours la moluë n'en eſt jamais ſi belle & eſt quaſi toûjours de rebut à la vente, dont il faut donner deux quintaux ou deux cens peſant pour un.

Quand celle qui a eſté la premiere miſe ſur les vignaux commence d'eſtre un peu ſeche, &

que le Maiſtre de grave juge qu'elle ſoit en eſtat d'eſtre miſe en mouton, au lieu de la retourner le ſoir à l'ordinaire la peau en haut, il en fait mettre juſques à huit, & dix & douze queuës contre teſte, les unes ſur les autres, la baſe de cette petite pille n'eſtant que de deux moluës qui s'appellent Mouton; on les met ainſi afin qu'elles conſervent leur chaleur, ce qu'elles ne pourroient pas faire n'eſtant que retournées ſeules, en ce que la nuit eſt toûjours fraiche qui les humectroit trop avec le grand air, & le vent humide qui les prendroient par deſſous ſur ces vignaux; on augmente tous les ſoirs ces moutons, juſques à quinze, vingt, & vingt-cinq moluës: quand elles ont eſté

miſes de la ſorte en gros moutons, le ſoir au lieu de les remettre ſur les vignaux on les porte ſur la grave pour décharger les vignaux & faire place à d'autres, & de deux moutons on n'en fait qu'un ſur la grave, & pour lors on n'en oſte tous les ſoirs de deſſus les vignaux que l'on met ſur la grave, & tous les jours on en met ſur les vignaux: on en oſte & on en met ſur la grave juſques à la fin de la peſcherie.

Ayant ainſi tous les vignaux & la grave garnie de moluë, tous les matins aprés l'avoir lavée & porté celle de la galaire ſur les vignaux, & retourné toute l'autre la chair en haut, on va retourner de meſme celle qui eſt ſur la grave, & celle qui y eſt

en moutons on la pare une à une, la peau en haut, & puis on va retourner celle que l'on avoit apporté de la galerie le matin la chair en haut comme aux autres, en ſuite de quoy on revient faire la meſme choſe qu'on a fait à celle de la grave, qui eſtoit en gros moutons, que l'on avoit choiſie & miſe la peau en haut; preſentement toute la moluë des vignaux & de la grave a toute la chair en haut. Voila le travail que l'on fait tous les jours le matin avant le dîner, je ne doute pas qu'ils n'ayent bon appetit pour y bien faire leur devoir, & ſi pendant le temps du dîné il arrivoit à paroître quelque nuage où il y euſt apparence de pluye, il leur faudroit tout quiter & courir vîte-

ment à la moluë pour la tourner la peau en haut crainte que la chair ne moüille, cela fait ils vont achever leur dîner, & ſi ce nuage là ne donne point de pluye ou peu, que le Soleil vienne à reparoiſtre beau, il faut quiter ſon dîner encore une fois & retourner mettre la moluë comme elle eſtoit, où elle demeure juſques a quatre heures du ſoir ou environ.

Depuis le dîné juſques à ce qu'il faille retourner la moluë le Capitaine viſite par tout, cherche s'il n'y a rien à faire, va faire changer ſa moluë de gaffe de place, fait reſſaller la plus vieille ſalée, la fait mettre en quelque endroit de l'échaffaut qu'elle n'incommode pas, & là en fait faire une pille, & y demeure juſ-

ques à ce qu'il la faille embarquer; une autrefois il fera racommoder ses rabbes ou œufs de moluës que l'on sale tous les jours à un des bouts de la saline, comme j'ay dit, il les fait lever, de là les fait porter à un coin de l'échaffaut, au bout du costé de terre, & là les fait resaller, les arrange en pille les unes sur les autres, la pille estant grosse il les fait mettre en des bariques où on les resalle encore, mais legerement estant bien pleines, on les enfonce & demeurent là jusques à ce que l'on embarque tout: Une autre fois il visitera ses charniers où se fait l'huile, s'ils sont plains il la fait tirer & mettre en bariques qui demeure aussi là jusques à l'embarquement; une autre fois il fera vui-

der ses charniers pour faire sortir l'eau & le sang, & oster toute la vilannies qui se fait au dessus des foyes qui ne fondent pas, il trouve toûjours de quoy s'occuper & à faire travailler les autres, de crainte que les havives ne les prennent; le Maistre-valet est au bord du navire pour faire apporter des provisions à terre à mesure qu'il en faut, où il va chercher de l'eau pour faire son breuvage, il a soin que les garçons fassent ce qui est de leur charge qui est d'obeyr à tout le monde en toutes choses, & avoir soin que les tabliers des habilleurs & leurs manches soient bien lavées & sechées, que les coûteaux des piqueurs soient nets & éguisez, que l'échaffaut soit lavé & net de tous ces os de

moluë,

moluë que les habilleurs jettent derriere eux, & des tripailles qui tombe d'un costé & d'autre, que le tablier soit net & bien lavé, la moindre chose de tout cela qui manque tous les garçons ont le foüet, il n'y a point d'excuse à prendre les uns sur les autres, d'autres matelots avec le pilotte ont soin d'aller chercher du sel à bord pour entretenir la saline; le Chirurgien travaille à son jardin, ou va à la chasse pour la table du Capitaine, le Maistre de grave se promene autour de ses vignaux & de sa grave, visite sa moluë d'un bord & d'autre, regarde celle qu'il faudra mettre en moutons grands & petits tant aux vignaux qu'à la grave, visite aussi celle des petites pilles, pour voir s'il est temps d'en faire de

plus grandes, il viſite auſſi les grandes pilles pour voir s'il y en a qui ayent beſoin d'eſtre miſes le lendemain au Soleil, perſonne ne manque d'occupation; ſur les deux heures aprés midy ils ont une heure pour collationner, prendre du tabac ou dormir; comme les quatre heures approchent le Maiſtre de grave le Capitaine & le Pilotte ſont à regarder de temps en temps ſi les chalouppes de peſche ne reviennent point ſi-toſt que l'on les apperçoit le Maiſtre de grave commence à appeller le monde, qund il parle il faut quiter toute ſorte de beſogne & aller à luy, puis il envoye les uns tourner les vignaux, & leur dit vous mettrez cela en petits moutons, cela en grands, celle-là vous la

porterez ſur la grave & envoye les autres à la grave faire la méme choſe.

La moluë qui ſe doit mettre en pille le Maiſtre de grave & le Pilotte ſe la font apporter par braſſée & en font des pilles, les unes groſſes & les autres petites, ſelon qu'ils jugent à propos, pendant que cela ſe fait les peſcheurs arrivent à l'échaffaut qui déchargent leurs moluës, & chacun ſe va preparer pour l'habiller comme à l'ordinaire.

Quand la moluë a eſté miſe pluſieurs fois en gros moutons, l'on la met en pitites pilles, & une autre fois de ces petites pilles l'on en fait une plus grande, ainſi l'on va tous les jours en augmentant ces pilles, juſques à ce que la moluë ſoit entiere-

ment ſeche, dont l'on fait une groſſe pille où l'on ne touche plus de douze ou quinze jours, puis l'on la remet encore en pille pour un mois ſans y toucher.

C'eſt tous les jours la meſme beſogne d'habiller & ſaler, tous les matins l'aver & mettre en pille dans les galaires, des galaires les porter ſur des vignaux, des vignaux ſur la grave, de la grave les ſoirs en mettre en petites pilles, des petites pilles en faire de grandes; pour celà il y a tous les matins des pilles à mettre ſur la grave juſques à ce que la moluë ſoit bien ſeche, pour en faire une pille qui demeure un mois ou cinq ſemaines ſans que l'on y touche; au bout de ce temps-là on luy donne encore un Soleil, puis on la remet

en pille pour autant de temps, cela se fait de crainte que la pille n'aye pris quelque humidité, & pour tenir toûjours le poisson sechement.

CHAPITRE XV.

La maniere de faire les pilles de molue : tout ce qui s'y pratique à l'embarquement, tant pour la molue que victuailles & autres choſes.

LEs pilles de poiſſon ſe font toutes rondes, c'eſt le Maître de grave & le Pilotte d'ordinaire qui les font; pour cela l'on fait un fondement de roches que l'on arrange les unes contre les les autres tout en rond, de ſix, huit, dix, & douze pieds de diamettre, ſelon le nombre du poiſſon que l'on y veut mettre, elles ſe font aux lieux les plus eſle-

vez de la grave, & ces roches ne ſont que pour eſlever, afin que la pille ne moüille par le deſſous, enſuite l'on apporte la moluë par braſſe a celuy qui fait la pille, il couvre toutes ces roches de moluës tout en rond la peau en bas, puis il met toutes ces braſſes de moluës les unes contre les autres, la moluë ſur le coſté tout en rond les queuës en dedans, & les teſtes en dehors, tellement arrangée qu'une teſte ne paſſe pas l'autre, & remplit le milieu de moluë à meſure que le tour hauſſe qui eſt fait comme une tour de moulin à vent, non ſi eſlévée, ſeulement pour ce qu'il y a de moluë à mettre en la pille.

L'on choiſit la grande qui eſt pour la couvrir, & cette couver-

ture va toute en pointe comme celle d'un moulin à vent où la moluë ſert de tuille ou de barderau, arrangée de meſme les unes ſur les autres, en ſorte que le dedans de la pille ne peut moüiller; il y a telle pille qu'il faut une échelle pour la couvrir, outre cette couverture on met encore des voiles deſſus pour empeſcher que l'humidité ne la penetre.

Quand toute la peſche eſt faite, que les peſcheurs ont quité les lignes, il faut encore du temps pour faire ſecher le dernier poiſſon, pendont quoy on va au bois chercher des branchages, qu'on porte au navire pour mettre par deſſus le leſte, qui ſont des roches ou caillotage qu'on met au fonds du vaiſ-

seau pour le tenir en assiete, & empescher que le vent ne le puisse coucher d'un bord ny d'autre, ce qui fait que le navire en porte mieux ses voiles, & ses branchages qu'on met dessus, c'est pour unir le fonds & pour le hausser, en sorte que l'eau ne puisse toucher à la moluë; l'on garny aussi tous les costez du navire de mesmes branchages que le fonds, afin que la moluë ne sente point l'humidité du bord; tout cela estant preparé l'on charge le navire, pour cela l'on prend de ces grandes pilles de poisson le premier sec, à qui il faut encore donner un Soleil sur la grave de deux ou trois heures, & pour l'enlever on la met par quarterons de trente-trois moluës, qui font

cent trente deux moluës au cent, c'eſt le compte des peſcheurs, à cauſe qu'à la vente il s'en trouve de gaſtée & de rompuës, & dont on donne deux cens pour un, attendu que c'eſt du poiſſon de rebut & non marchant, ſi c'eſt au poids, deux quintaux pour un, & c'eſt pour cela que les peſcheurs font leur cent de cent trente deux, afin de trouver leur compte à la vente, lors qu'il arrive du dechet qui eſt preſque inevitable.

Pour l'embarquer, chacun prend ſon quarteron qu'il porte dans le charoy; à faute de charoy l'on ſe ſert d'une chalouppe, & à meſure qu'ils paſſent le Capitaine ou le Maiſtre de grave eſt là, qui met une petite pierre dans ſon chapeau pour ſçavoir

le nombre de la moluë que l'on embarque tous les jours, pourveu que le temps ſoit beau & ſec, car la moluë ſe gaſteroit ſi elle eſtoit moüillée, & meſme ſi elle eſtoit humide.

Eſtant portée au bord du navire, on la met entre les deux ponts pour la donner à ceux qui ſont en bas, qui l'arrangent ſur ces branches teſte contre queuë; on commence à charger par le devant ou par le derriere, ſelon la commodité du navire, les unes ſur les autres, tant qu'elles viennent à toucher le pont, & à meſure qu'elle s'affaiſſe on remplit toûjours le vuide, tant que le navire ſoit plein de devant en arriere, à la reſerve du milieu devant le grand maſt, qui eſt pour mettre cette gran-

de moluë de gaffe que l'on a salée au vert.

Et la plus belle & la plus grande du sec on la trye à part, à chaques fois que l'on met des pilles au Soleil, & cela ce met dans la soutte, c'est où estoit le pain ou biscuit comme estant le lieu le plus sec, & ce qui reste de biscuit pour le retour, il se met entre deux ponts, aussi bien que tout le reste des boissons, vivres, & bagages des matelots.

Pendant que l'on fait tout celà, le Contre maistre est à bord avec quatre ou cinq hommes qui travaillent à remetre le navire en funins, qui est de remettre tous les maneuvres, & cordages en leurs places; maneuvres se sont tous les cordages, aprés cela il accommode ses voi-

les & les envergue, enverguer c'eſt attacher les voiles aux vergues.

Le Maiſtre valet travaille avec les garçons à faire du breuvage pour le retour, & de l'eau pour la chaudiere, les Charpentiers ſont à bord pour mettre des aitances ou eſtais, qui ſont des bois de bout, qui prennent de deſſus le premier pont à celuy d'en haut tout le long du navire des deux coſtez ; c'eſt pour empeſcher que les barriques de vin, breuvage, & l'eau qui ſe mettent là n'aillent d'un bord ſur l'autre, en cas de rencontre de mauvais temps, on laiſſe la place des canons libre pour s'en ſervir au beſoin, & toutes choſes ſe por-

tent à bord à meſure qu'elles s'appreſtent, & s'arrangent à méme temps ; il n'y a que la moluë à qui il faut du beau temps pour l'embarquer ; & ſitoſt qu'elle eſt embarquée, tout le reſte eſt bien-toſt preſt, il n'y a plus que le vent qui les puiſſe empeſcher de partir, leur eſtant contraire.

Ils n'emportent d'ordinaire qu'une chalouppe, ils cachent les autres dans le bois, à trois ou quatre lieuës, ou plus loin, là où ils croyent que l'on va le moins ; s'il y a un étang quelque part, ils les mettent dedans, les font emplir d'eau & quelque roches qu'on met dedans, & les coulent bas, en ſorte qu'elles ne paroiſſent ; on les cache le mieux qu'on peut pour n'eſtre priſes

l'année ſuivante par d'autres peſcheurs, qui les emmennent d'un coſté & d'autre où ils en ont beſoin, ainſi leurs peſches étant faites ils les laiſſent là cachées, ſi à deux ou trois ans de là ils reviennent, ils les trouvent, ſinon ils les vendent à un autre, qui viendra faire ſa peſche en ce lieu-là.

Voilà la maniere & pratique de la peſche de la moluë ſeche, la plus intelligible que je l'ay peu faire, vous excuſerez un peſcheur : ſi j'avois autant employé de temps à l'étude que j'ay fait à m'inſtruire & à rechercher les moyens de ſuivre la moluë, & connoiſtre les endroits où elle donne, tant au Printemps qu'en l'Autonne, & où eſt l'endroit pour y char-

ger plus preſtement qu'en un autre lieu, je vous aurois donné plus de ſatisfaction en tout ce recit que je n'ay fait.

CHA-

CHAPITRE XVI.

Recit general de la peſche Sedentaire de la molue; les profits qu'en ont retiré ceux qui l'ont entrepriſe; les avantages qu'on en peut faire; l'établiſſement, ſuppoſé que le pays ſe peuple en y envoyant des Colonnies.

APres avoir expliqué le détail de ſe qui ſe pratique à la peſche du poiſſon ſec ou merluche, par les peſcheurs qui partent tous les ans des coſtes de France pour celà. J'ay penſay qu'il ne ſeroit pas hors de pro-

pos de vous entretenir de la peſche Sedentaire du meſme poiſſon ; j'ay nommé ainſi celle qui ſe peu faire par les habitans ou colones qui y ſeront établis, & je commençay à la pratiquer dés le temps que j'entrepris de m'habituer en la nouvelle France avec le Commandeur de Razilly, dont j'ay parlé au commencement de mon Livre, & fait connoiſtre les raiſons qui mont empeſché d'en faire l'établiſſement, mais comme je l'ay toûjours jugée avantageuſe pour ceux qui ſeroient ſedentaires dans le pays : cela m'a donné occaſion d'en parler dans les entretiens que j'ay eu avec pluſieurs perſonnes ſur ce ſujet qui en ont entretenu d'autres ; ce qui a donné envie a pluſieurs

de l'entreprendre, outre que l'on ma veu persister nonobstant toutes mes pertes, à métablir au pays & y faire des logemens, mais je n'ay jamais fait connoître comme il se falloit prendre à l'établissement, ny par où il falloit commencer : j'ay seulement fait voir des profils fondez sur la peſche ordinaire, assez avantageux pour donner envie d'entreprendre cette peſche Sedentaire.

Le premier qui la commencée a esté un nommé Rivedou, au cap de sable, qui y vint s'établir avec sa femme, sous commission du Gouverneur de la nouvelle Angleterre : il fit son embarquement à la Rochelle, il amenna avec luy nombre de peſcheurs, tant pour la moluë que

pour les loups marins, dont la peſche ſe fait aux Iſles de Touſquet; & au cap de ſable où il fit ſon logement; envoya ſes peſcheurs en peſche qui ne luy fuſt pas avantageuſe, auſſi y eſtoit-il arrivé un peu tard : il renvoya ſon navire en France porter ce qu'il avoit de poiſſon, pour revenir l'année ſuivante, eſperant reüſſir : l'Hyver il envoya à la peſche des loups marins une partie des hommes qui luy étoient reſtez, dont il n'euſt pas non plus grand profit, les Anglois ayant ruiné les Iſles de Touſquet où la peſche s'en fait : l'année d'apres ſon navire revins de bonne heure avec de bonnes victuailles & du monde de renfort; il enuoya à la peſche, & fait ſi bien qu'il char-

gea son navire, & le renvoya en France, le poisson estant vendu il ne se trouva pas de profit; au contraire il n'y avoit pas pour rembourser la moitié de ses frais, ce qui fut cause qu'il n'eust point de retour de France l'année suivante; outre que le feu prit à son habitation, où il perdit si peu qu'il avoit de reste : il a tout abandonné sans envie d'y vouloir retourner.

En suite le sieur de la Giraudiere l'a voulu entreprendre : il fit un embarquement à Nante; il se vint établir à sainte Marie, & fit faire sa pesche au havre de Campseaux, qui ne luy reüssit pas mieux qu'à ce Rivedou, car il perdit tout ce qu'il y avoit mis.

Apres cela est venu un nommé

Doublet de Normandie, qui croyoit eſtre plus habile que tous les autres : il eſt vray qu'à l'entendre parler, il eſt capable de beaucoup de choſes ; il avoit entendu parler de la peſche à des peſcheurs du païs ; comme l'on y travaille, & ce qui s'y pratique : Voila un homme ſçavant par ouy dire, il s'imagine eſtre capable d'entendre cette peſche Sedentaire, il va à Roüen, en parle à pluſieurs, & fait tant par ſes raiſonnemens, qu'il forma une compagnie, pour ſe venir établir aux Iſles de la Magdelaine ; par le moyen de ſes aſſociez, il obtint de la Compagnie antienne de la nouvelle France, une conceſſion des Iſles de la Magdelaine, à condition de ne faire aucune traite, ou negoce

avec les Sauvages : en ſuite il fit un embarquement de deux vaiſſeaux avec tout ce qu'il crut eſtre neceſſaire pour leur établiſſement ; il arrive à l'Iſle percée, & apprend que ces Iſles m'appartenoient, dont il ne fit pas grand eſtat : il fut à la Magdelaine où il fit ſon établiſſement, met tous les peſcheurs en beſogne, Baſques & Normands ; tout cela eſtant en train d'aller, il me vint trouver à ſaint Pierre Iſle du cap breton avec grand équipage, & me dit qu'il me venoit ſignifier ſa conceſſion de la Compagnie ; il me fit le recit de ſon deſſein, les moyens qu'il tiendroit pour faire valoir ſon affaire, & tous ces grands profits pretendus : en ſuite je luy demanday s'il n'avoit point d'au-

tres moyens que ceux-là, il me répondit que cela eſtoit infaillible, que l'on n'y pouvoit pas parvenir autrement : Je ſuis bien aiſe, luy dis-je, de ſçavoir vos intentions : je ſuis à preſent hors d'inquietude, je n'auray point la peine de vous aller chaſſer, d'une conceſſion que la Compagnie n'a peu vous accorder, puis qu'elle m'en a mis en poſſeſſion il y a plus de dix ans : dans trois ans vous en ſortirez condamnez aux dépens, & vos aſſociez y perderont tout ce qu'ils y mettront : je pris conge de luy & le laiſſay faire : il en partit au bout de deux ans comme je luy avois predit, ſa compagnie s'eſtant rebutée des pertes où le galand homme l'avoit engagée.

Tout ce diſcours n'eſt que pour faire

faire voir, que tous ceux qui ont entrepris cette peſche y ont perdu, & ces derniers icy n'en ont pas eu meilleur marché : tout ce qui m'en fache, eſt que tous ces ignorans-là avec leur babil font tort aux autres, & d'ordinaire on ſe fie pluſtoſt à ces grands diſeurs de rien, qui promettent quatre fois plus qu'ils ne peuvent tenir, & l'emportent ſur ceux qui ne voudroient pas tromper, & qui cependant ne ſont pas creus, parce que leur experience n'eſt ſoutenuë que par leur ſincerité : il faut mentir pour faire quelque choſe, & eſtre fourbe pour engager en de nouvelles entrepriſes, y faire bien valoir tous les profits & avantages, diminuer les dépenſes en ſorte qu'ils ne rebutent

point : & comme il auroit eſté naturel de ſe deffier plûtoſt de leur peu d'experience, que d'ajoûter foy à leur diſcours vains & vagues : il eſt auſſi vray de dire, que s'il y a du profit à faire en la peſche des moluës, & des moyens pour multiplier ce profit-là ; ces moyens-là ſeront plûtoſt trouvez par une perſonne conſommée par des experiences de trente & quarante années, que par ceux qui s'aviſent ſubitement de ſe mettre en teſte des choſes dont à peine avoient ils oüy parler, & qui cependant ne laiſſent pas d'embarquer les credules en des entrepriſes, dont le mauvais ſuccez eſt capable de rebuter dans la ſuite les mieux intentionnez, & donner des deffiances de ceux qui n'ont

besoin que de secours pour reüssir.

Revenons à nostre pesche. Il est constant qu'à moins que d'avoir un moyen extraordinaire pour multiplier la force & l'industrie des hommes, ceux qui iront la faire tous les ans à l'ordinaire, y trouveront mieux leur compte, que ne feront pas ceux qui entreprendront la pesche sedentaire, comme l'ont entrepris ceux dont nous avons parlé, attendu qu'on trouvera peu de pescheurs qui veulent abandonner pour cela leur famille qu'ils ont en France, & quand mesme ils le voudroient bien faire, ce qui n'est pas impossible, en leur y faisant trouver leur compte, il faudra qu'ils soient à charge pendant quatre

ou cinq mois de l'année à ceux qui les employeront, & qu'ils demeureront tout ce temps-là à ne rien faire, au lieu qu'en la pesche ordinaire ils ne sont pas plûtost de retour en France qu'on en est quite, ce n'est pas qu'ils ne fussent bien aise d'estre employez, & de gagner toute l'année, mais cela ne se peut, ny par la pesche ordinaire, ny par la pesche Sedentaire, comme elle a esté entrepriſe jusques à cette heure; il faut donc avoir un moyen par lequel on les puisses employer continuellement, & leur donner dequoy gagner toute l'année; & c'est à quoy personne n'a reüssi jusques à cette heure, parce que personne peut-estre n'y a fait reflexion, au moins n'en avons nous point

encore veu d'effets; quoy qu'on nous en propose depuis quelques années, mais ce ne sont que des projets qui n'ont encore abouty à rien; pour moy qui ay eu tout loisir de m'y appliquer, d'y faire reflexion, & d'éprouver diverses fois un moyen par lequel dix hommes peuvent pescher plus de poisson en un jour, que cinquante ne sauroient faire par les voyes communes & ordinaires.

En la mesme maniere que par les machines qu'on a introduites depuis peu, tant pour les bas de soye, les rubans, & les soyes, en quoy l'on a multiplié l'industrie des hommes sans en multiplier le nombre. Je croy n'avoir pas tout à fait perdu mon tẽps, bien qu'il ait esté traversé de mille

diſgraces, puis que outre le moyen d'établir ſeurement la peſche ſedentaire, qui eſt l'unique moyen à mon avis qui la puiſſe faire reüſſir avec utilité : j'ay encore trouvé en cela l'expedient de faire habiter le païs, ſuivant l'intention du Roy par les grands avantages que pourront retirer les habitans, que le gain rendra peſcheurs, & les peſcheurs que les grands profits rendront habitans, le profit eſtant le premier mobile de toutes les conditions des hommes : le Roy outre cela y trouvera encore un avantage tres-conſiderable, en ce que la peſche du poiſſon ſec, ſe faiſant à l'avenir avec le tiers moins de matelots qu'elle n'avoit accoûtumé, le ſurplus ne pouvant

s'employer qu'à la mer, sera obligé de prendre party, ou dans ses armées navales, ou dans les voyages d'Orient, ou d'Occident, ou sur les autres navires Marchands, ce qui facilitera le commerce maritime, rendra les matelots plus souples, & les reduira à la necessité de chercher de l'employ, au lieu qu'on les recherche. Le Roy tirera encore d'autres avantages plus considerables de cet établissement: mais n'estant pas icy le lieu de les dire, je couclus seulement en assurant qu'il est impossible que l'on trouve son compte à la pesche sedentaire, qu'on ne le fasse trouver en mesme temps à ceux qui y travailleront, depuis le premier jusques au dernier, & que ce compte ne s'y pourra

trouver, ſi l'on ne ménage & le temps, & le lieu, & ſi l'on n'a l'art de tourner à ſon profit tous les avantages qu'on peut tirer, & de la terre, & de l'induſtrie, & des experiences, reïterées par le choix des havres, des ſaiſons, & des degradations diverſes du poiſſon.

Avant que d'achever ce Chapitre, diſons encore pour prouver ce que j'ay avancé de la peſche Sedentaire à la maniere ordinaire, & de tous ceux qui l'entreprendront, que les navires qui partent tous les ans de France pour la peſche, ont plus d'avantage que ceux qui la feront ſedentaire, à moins que d'eſtre habitans comme j'ay dit, d'autant que le poiſſon ne donne point en toutes les coſtes de la

nouvelle France, qu'au mois de May, & si peu en Avril qu'il n'est pas considerable, & si les navires qui partent de France peuvent estre à la coste en Avril, ils y sont donc aussi-tost que les Sedentaires qui n'y auront aucun avantage. La bonne pesche n'a que May, Juin, Juillet, Aoust, Septembre: encore ce dernier mois n'est que pour les appreſter à s'en retourner: & si leur charge n'est faite, ils ont de la peine à l'achever, en ce que les vents sont rudes, la saison facheuse pour envoyer des chalouppes sur le fonds, encore ne trouvent-ils pas trois jours en la semaine pour y aller, & s'ils y vont, ils n'ont pas plus d'une heure ou une & demie à demeurer sur le fonds, & pes-

cheront cinquante ou soixante moluës à chaque voyage : ce n'est pas qu'il n'y ait de la moluë à la coste, mais le temps ne permet pas aux pescheurs de demeurer sur le fonds avec le grappin, & principalement un si petit bastiment qu'une chalouppe : ainsi la charge ou non, le mois de Septembre passé il s'en faut retourner, outre que la dépence qu'ils feroient, se monteroit à plus que la pesche ne pourroit valoir : de plus en ce temps-là les pescheurs ne veulent pas aller dehors, quoy que leur avantage soit de bien charger : mais l'excez de la peine, jointe au desir de revoir leurs femmes & leurs enfans, l'emporte alors sur l'espoir du gain.

Dites moy donc quel avanta-

ge auront les ſedentaires, de plus que ceux qui partent de France tous les ans, au contraire ils en auront moins : car les autres eſtant arrivez en France ſont déchargez de leurs peſcheurs, au lieu qu'il faudra nourrir & payer les ſedentaires de leur gages tout l'Hyver. Je veux qu'on les faſſe travailler, mais voyons ſi leur travail vaudra la dépence & les gages. Dans l'Hyver ils ne peuvent faire que de la planche, & abbattre du bois & le debiter pour bruſler. Je ſçay par experience qu'il s'en faut beaucoup qu'ils ne puiſſent gagner leurs dépens, ce qui n'arive pas lors qu'ils travaillent pour eux & leur petite famille, car alors ils le font d'inclination, & le gain qu'ils trou-

vent en la peſche les rend induſtrieux pour s'établir commodement au lieu où ils rencontrent tant d'avantages : ainſi pour entreprendre une peſche Sedentaire avec des profits conſiderables, il faut faire habiter le païs ; mais auſſi pour rendre le païs habité, il faut faire en ſorte que la peſche produiſe un profit ſi extraordinaire, que le monde, comme j'ay déja dit, veule bien y venir avec leurs familles pour habitans, & que les habitans veulent bien s'y faire peſcheurs.

Chapitre XVII.

Des autres Poiſſons de mer : de ceux qui approchent de terre ; leurs combats ; la maniere de les peſcher & leurs qualitez.

IL reſte maintenant à parler de la peſche des loups marins, il y en a deux eſpeces ; j'ay parlé de la premiere aux Iſles de Touſquet, la ſeconde ſorte eſt bien plus petite qui font auſſi leurs petits à terre dans ces Iſles, ſur le ſable, & ſur les roches, & par tout où il ſe trouve des ances de ſables c'eſt où ils vont ; il ſe

trouve des endroits où ils frequentent plus qu'en d'autres ; il n'y a gueres que les Sauvages qui leur font la guerre eſtans bons à manger, on en tire de l'huile, non comme les autres loups marins : cette huile leur eſt un ragouſt à tous les feſtins qu'ils font entr'eux, ils s'en ſervent encore à greſſer leurs cheveux : cette eſpece de loups marins s'échoüent à terre en toutes ſortes de ſaiſons, & ne s'écartent gueres de la terre ; d'un beau temps on les trouvent échoüez à une coſte de ſable, ou bien ſur des roches où ils dorment au Soleil ; il y en a toûjours quelqu'un qui fait la ſentinelle pour avertir s'il paroiſt quelque choſe, ſoit canot ou quelqu'un le long de la coſte ; au meſme temps qu'il ap-

perçoit quelque chose il se jette à l'eau & tous les autres ensuite, & puis reviennent à la nage proche la terre, ils se levent sur leurs pattes de devant, la teste hors de l'eau, regardant de tous les costez s'ils verront quelque chose, s'ils ne voyent rien, quelques-uns retournent à terre, les autres vont en mer.

Il y a des endroits où il s'en échoüe des deux à trois cens d'une bande, & s'il se trouve des roches le long des terres, où en des culs de sacq où ils hantent d'ordinaire, on les trouve dessus à dormir au Soleil, c'est où ils sont faciles à tuer, n'y en ayant que deux ou trois sur une roche, sans sentinelle, on les approche facilement avec un canot, si on les blesse à mort

ils tombent à l'eau & ſe debattent, où on les prend, mais ſi on les tuë tous roides, & qu'ils tombent à l'eau ils vont à fond comme une roche ; on les perd ſouvent y ayant trop d'eau au pied de la roche.

Tout ce qu'ils peuvent rendre d'huile, c'eſt environ plain leur veſſie, dans laquelle les Sauvages la mettent, apres l'avoir fait fondre. Cette huile eſt bonne à manger fraiche & pour fricaſſer du poiſſon : elle eſt encore excelente à brûler, elle n'a odeur ny fumée, non plus que celle d'olive, & en bariques elle ne laiſſe d'ordure ny lie au fonds ; ſi on en apportoit à Paris elle s'y debiteroit fort bien.

On void auſſi des vaches marines, autrement appellées bê-

tes

tes à la grande-dent, parce qu'elles ont deux grandes dents, grosses & longues cõme la moitié du bras, & les autres dents longues de quatre doigts, il n'y a point d'yvoire plus beau : j'en ay parlé à l'Isle de sable, & comme les Anglois ont fait leur possible pour les prendre: ces petits loups marins échoüent aussi en la même Isle, si l'on avoit trouvé l'invention de les prendre, cela raporteroit un grand profit ; je croy en avoir trouvé une infaillible, pour les vaches & loups marins ; ne l'ayant point éprouvé, je n'en diray autre chose, pour n'assurer pas ce qui m'est encore incertain, si j'avois esté sur le lieu je l'aurois éprouvé, les frais n'en estant pas grands, ce sont là tous les poissons qui vont à terre.

Ceux qui approchent des terres sont les marsoüins de deux especes, les plus grands sont tous blancs, de grosseur à peu prés d'une vache, qui vont sautant en mer de distance en distance environ de cent pas en cent pas, d'un saut à l'autre, quelquefois plus, quelquefois moins, selon la pâture qu'ils trouvent, qui est le maquereau, le harang, ou sardine, surquoy ils se jettent plus qu'au reste. Ils rendent force huile, prés d'une barique chacun; & comme je n'en ay point mangé je ne diray rien de leur gouſt.

L'autre marsoüin est celuy que l'on nomme poursille, ceux là vont toûjours en grande bande, & il s'en trouve par toute la mer, ils vont aussi proche de

terre suivant la boitte, ils sont bons à manger, l'on fait des boudins & andoüilles de leurs tripes, la fressure est excellente fricassée, la teste en est meilleure que celle de mouton, mais non pas si bonne que celle de veau.

Il y a encore dans ces mers, le saumon, l'aloze, la truite, la lemproye, l'éperlan, l'anguille de mer, le maquereau, le harang, l'enchois, la sardine, & beaucoup d'autres sortes de petits poissons, qui se prennent tous à la cenne ou filets proche de terre.

Lors qu'on est à deux ou trois lieuës en mer, l'on ne connoist encore que ceux qui se prennent à la ligne, n'y ayant encore de pescheurs comme en France,

les Flaitans, c'eſt le nom des peſcheurs qui les maudiſſent, parce qu'ils sõt trop grands, s'ils ſe prennent à la ligne il faut qu'elle ſoit bonne ſi elle ne ſe rompt, ou qu'ils n'emportent l'ain, & ſi l'on l'amene haut il faut tout l'équipage de la chalouppe pour le mettre dedans, avec des gaffes, & luy coupper au plûtoſt l'arreſte ou la queuë avec une hache qu'ils ont expres en leurs chalouppes. Ce temps-là détourne leur peſche, & c'eſt ce qui fait que les peſcheurs les deteſtent & jurent contre eux : ce Flaitan, c'eſt à mon jugement la ſole, il a la meſme forme, noir deſſus & blanc deſſous, la gueule de mẽme ; il n'a qu'une arreſte dans le milieu & tout autour des na-

geoires avec des petites arreſtes comme la ſole : c'eſt ce que les peſcheurs mangent eſtant le plus friand & le plus gras de la ſole : l'on couppe ces nageoires tout autour de la largeur de quatre grands doigts, puis l'on les couppe par tronçons qu'on met en broche, on les fait rotir & on les mange au vinaigre eſtant aſſez gras d'eux-meſmes, ce n'eſt pas que boüillis & mis au beure & en toute autre ſauce que l'on peut faire à la ſole ils ne ſoient excellents, & meſme le corps au court boüillon avec de bonnes herbes & de l'orange; j'en ay mangé quelquefois que j'ay trouvez bons, il s'en peſche ſi grand nombre que l'on s'en dégoute, & ſont ſi prodigieux, qu'à peine pourra-on croire,

qu'un fletan ou solle soit capable de donner à dîner à quarante ou cinquante personnes, c'est tout ce que deux hommes peuuent faire que d'en porter un dessus un boyart.

Il s'y trouve trois sortes de rayes, la bouclée, celle qui ne l'est point, & le posteau : la premiere est la meilleure, la seconde apres, & la troisiéme n'est pas fort bonne, il s'en mange des trois especes en France, je trouve que celles-cy ont quelque chose de plus agreable au goust.

L'Esturgeon, je croy que c'est ce qu'on appelle Dauphin, il y en a de huit, dix, unze & douze pieds de long, gros par le corps comme un mouton, il a sur la teste une Couronne rele-

vée d'un pouce, le corps couvert d'écailles, de la grandeur du rond d'une assiette un peu en ovale, elles sont parsemées d'especes de Fleurs de lys, la chair en est bonne comme du bœuf, se leve de mesme par éguillettes, & la graisse en est jaune; il faut que cela boüille pendant quatre ou cinq heures pour estre cuit: ce poisson là vient jusques aux entrées des rivieres; il s'éleve en sautant de sa hauteur sur l'eau: on le prend avec un harpon qui est fait comme une cramaillée de huit à dix pouces de long, pointu d'un bout, & un trou de l'autre où l'on attache une ligne, puis on l'amanche au bout d'un baston, pour le pouvoir darder; la pesche s'en fait la nuit.

Deux Sauvages ſe mettent dans un canot, celuy de devant eſt tout debout le harpon à la main, l'autre derriere pour gouverner, qui tient un flambeau d'écorce de bouleau, & laiſſe aller le canot au courant de la marée : lors que l'éturgeon apperçoit le feu, il vient faire des paſſades tout autour, ſe tournant d'un coſté ſur l'autre: ſi toſt que le harponeur en apperçoit le ventre, il le darde au deffaut des écailles, le poiſſon ſe ſentant frappé il nage d'une grande furie : la ligne eſt attachée au canot ſur le devant qu'il entraine de la viteſſe d'une fleche ; il faut que celuy qui eſt derriere gouverne droit ſelon que l'éturgeon va, autrement il renverſeroit le canot, ce qui arrive quelquefois,

quefois, ils ſçavent bien nager, & puis toute ſa force ne va de furie que cent cinquante ou deux cens pas ; cela fait on retire la ligne, on l'amene contre le canot mort ; pour lors on luy paſſe une corde avec un nœud coulant en la queuë, & on le tire ainſi à terre, ne le pouvant mettre dans leur canot pour eſtre trop puiſſant.

Il y en a de plus petits, qui eſt une autre eſpece, ayant pourtant la chair de meſme, mais de meilleur gouſt & plus tendre ; c'eſt de ce poiſſon-là dont on fait la plus grande partie de la colle de poiſſon, cela vaudroit quelque choſe, & ſi le pays étoit habité, il s'en prendroit nombre.

Lencornet eſt un autre poiſ-

ſon fait environ comme la ſeiche, il a les barbes autour de la teſte, longue d'un demy pied ou environ, avec cela il prend le poiſſon pour le manger : pour le prendre on fait du feu à terre ſur le bord de l'eau, la nuit la mer montant il vient à terre, la mer perdant il demeure à ſec ſur la greve, qu'on en trouve quelquefois toute couverte ; il a environ un pied de longueur, tout rond, plus gros du milieu qu'aux bouts, le bout de la queuë eſt pointu, où il y a un rebord de deux doigts de large tout en rond, comme une petite rondache, il eſt bon à manger, roſty, boüilly, & fricaſſé, il fait la ſauſſe noire ainſi que le caſſeron en France, qui ſont de petites ſeiches, il ſe trouve de

ces poiſſons là à la mer gros comme des muids ; ceux-là ne viennent pas à terre, où l'on ne void que les petits au Printemps & à l'Automne.

On a encore la Goberge que les peſcheurs nomment poiſſon de ſaint Pierre, pour deux marques noires qu'il a au deſſus des deux coſtez de la teſte, que l'on dit eſtre l'endroit par où noſtre Seigneur le prit ; il eſt fait comme une petite moluë, excellent à manger, & meſme on le fait ſecher comme la moluë.

La Plaiſe ou Plie de mer ſe trouve proche de terre dans des fonds de ſable lors que la mer eſt baſſe ; pour la prendre on ſe ſert d'un bâton & un fer pointu au bout avec une petite dent qui l'empeſche de ſortir ; lors qu'el-

le eſt picquée, elle eſt bien meilleure à manger que celles des rivieres, eſtant plus ferme & de meilleur gouſt.

Il ſe prend encore des Hommars, qui ſont des Ecreviſſes de mer ; il s'en voit qui ont la patte ou mordant ſi gros qu'elle peut tenir une pinte de vin : on les prend à la coſte autour des roches, ils viennent au Printemps, & durent juſques à l'Hyver ; ils ſe prennent du meſme fer que les plaiſes, c'eſt un fort bon manger à toutes ſortes de ſauces ; nous les avons nommez perdrix de mer pour leur bonté.

L'Eſpadon eſt un poiſſon gros comme une vache, de ſix à huit pieds de longueur qui va en diminuant vers la queuë : il a ſur le nez un eſpadon dont il prend

le nom, qui est long d'environ trois pieds, large d'environ quatre bons doigts : il y a des deux costez de cet espadon des pointes longues d'un pouce, de pareille distance les unes des autres, & va étraississant vers le bout, il ne plye point & est dur & fort roide : il s'en est échoüé une fois un proche du Fort, c'est un tres-excellent manger, & à toute sauce; la teste en est aussi bonne que celle d'un veau, quoy que plus grosse & plus carrée; les yeux en sont gros comme les poings; ce poisson là est l'ennemy de la Balene, s'ils se rencontrent il faut se battre : je m'y suis une fois rencontré; j'en eust le divertissement prés d'une heure sans en approcher que de trois ou quatre cens pas,

n'ayant qu'une barque pour lors qui n'euſt pas pû reſiſter aux coups de queuë de la balene ; je les voyois aſſez, c'eſt l'eſpadon qui attaque eſtant plus agille que la balene : ils eſtoient deux eſpadons contre une balene, l'eſpadon s'élance ſur l'eau plus que de ſa hauteur : étant en l'air il ſe tourne le nez en bas & tâche de donner en tombant de ſon eſpadon dans le corps de la balene, qui ſe plonge en l'eau quaſi toute droite, & ayant la queuë en l'air en frappe l'eau de toute ſa force, taſchant d'attraper ſon ennemy : ſi elle l'attrappoit elle l'incommoderoit, mais au meſme temps qu'il tombe ſur elle, il va au fonds pour retrouver la balene qu'il oblige à revenir ſur l'eau : ſi-toſt

qu'elle revient, l'autre espadon s'éleve qui tasche aussi à luy donner de son espadon sur le dos: quelquefois ils s'élevoient tous deux à la fois & tomboient dessus la baleine qui na que sa queuë pour deffence, & n'estant si agille que l'autre n'atrappe rien, mais l'autre qui se remuë bien autrement, estoit à sa teste au fonds de l'eau avant qu'elle donnast son coup de queuë, & l'obligeoit à revenir sur l'eau, eux en mesme temps en l'air pour offencer la balene, ce qu'ils ne peuvent faire, ayant le lard plus épais que la longueur de l'espadon, qui ne peu toucher à la chair, & s'ils y touchoient ces pointes pourroient s'y accrocher, ce qui l'y feroit demeurer & causeroit sa perte: tout leur

combat ne provient que d'une haine, ſans ſe pouvoir faire de mal; neantmoins ils obligerent la balene à s'enfuir qui s'en alla au fonds, & ne revint plus au combat, du moins je ne la vis plus paroiſtre ſur l'eau, mais bien les eſpadons comme victorieux.

Il s'y voit encore un poiſſon que les matelots François appellent Requiem, & les Eſpagnol Tiburon, il eſt long de cinq à ſix pieds, plus menu que l'eſturgeon, en diminuant vers la queuë, la teſte pointuë, fort longue: il a la gueule par deſſous, & faut qu'il ſe tourne ſur le dos pour mordre, il a ſept rangée de dents fort affillées; ſi un homme tomboit à l'eau ou qu'il ſe baignât, & qu'un de ces poiſſons là s'y rencontraſt il auroit

bien de la peine à s'en sauver, à moins que de bien nager pour gagner la terre, jusques à mettre le ventre sur le sable; car s'il luy donnoit le temps à se pouvoir tourner il le morderoit; & s'il prenoit un bras, une cuise, ou la teste il emporteroit la piece; nous n'avons point d'os qu'il ne tranchast net comme une rave; si l'on estoit tombé à l'eau en un lieu d'où l'on ne peust gagner la terre, si on n'estoit promptement secouru on ne s'en pourroit sauver. Il s'en rencontre par toute la mer & aux costes: La peau en est fort rude, l'on s'en peut servir pour polir du bois; je n'en ay jamais mangé, ny veu personne qui en eust mangé, ny qui ait eu envie d'en manger, les matelots les ont en horreur.

Il ſe trouve auſſi des Chiens de mer, qui ſont faits de meſme que le Requiem, mais ils ne ſont pas plus gros ny plus longs que le bras, ils ne mordent point le monde, auſſi n'ont-ils pas tant de dents, & ils ſont bons à manger.

Pour du poiſſon de riviere ou d'étang, j'en ay veu fort peu, nous avons tant de poiſſon de mer tout proche les Forts, que l'on ne prend pas la peine d'aller chercher les étangs, outre qu'il faudroit avoir des tramails pour cela; la cenne n'y peut ſervir, y ayant trop d'herbiers & des bois dedans, en quelques rivieres on peut faire cenner; j'y ay pris des barbeaux, des petits barbillons & du goujon.

L'Hyver mes gens ſont allez

en quelques étangs, on fait un trou dans la glace, & avec une petite ligne & un petit ain, ont peſché de petites truites ſaumonnées d'environ un pied de long, l'on en prend bien un cent en une apreſdiſnée, elles ſont tres-bonnes, dans les meſmes étangs l'on prend de la tortuë, il s'en trouve d'auſſi grandes que le tour d'un chappeau; l'écaille de deſſus eſt rayée de couleur rouge, blanches & bleuës: c'eſt un tres-bon poiſſon, étant boüilly on oſte l'écaille, puis on la pelle, on le couppe par morceaux, le met à l'étuvée ou fricaſſé avec une ſauce blanche, il n'y a point de poulets qui vallent cela.

J'ay parlé des huiſtres au premier Livre, mais je ne vous ay

pas dit que c'eſt une grande manne pour l'Hyver que le temps ne permet pas d'aller à la peſche : elles ſont dans les ances ou à la coſte proche de terre : pour les avoir on caſſe la glace, on fait une grande ouverture, puis on a de petites perches aſſez longues pour toucher au fonds de l'eau : on en lie deux enſemble par la moitié, puis on ouvre & ferme cela comme des tenailles, l'on les tire de l'eau & les jette ſur la glace ; on ne va point à cette peſche que l'on ne ſoit pluſieurs, les uns peſchent, un autre fait du feu, l'autre écalle pour en fricaſſer, d'autres les mettent ſur les charbõs deux ou trois en une grande coquille, avec leur eau, de la mie de pain, & un peu de poivre ou muſcade,

on les fait cuire comme cela, & c'eſt un bon manger, & quand on eſt bien raſſaſié chacun emporte ſa charge, & les chiens entrainent chacun une ſachée avec un petit traineau que l'on leur fait fort legere, attelez comme un cheval, ils vont toûjours courant ſur la glace, ou la neige, ce ſont eux qui portent tout l'équipage des chaſſeurs: quand on va l'Hyver coucher dehors, on en fait moins de difficulté qu'en France quoy que l'on die le pays ſi froid, j'y ay moins ſouffert de froid qu'à Paris, ſur tout lors qu'on eſt dans le bois à l'abry du vent,

CHAPITRE XVIII.

Deſcription des poiſſons d'eau douce à quatre pieds ; leurs formes & qualitez, leurs induſtries & maniere d'agir & tenailler.

IL y a encore en ce païs-là, trois ſortes de poiſſons d'eau douce qui ont quatre pieds, le Rat muſqué, le Loutre, & le Caſtor, il eſt permis d'en manger pendant le Careſme, comme le Loutre en France. Le Rat muſqué eſt un peu plus gros & plus long que le Rat d'eau de France, ſon élement eſt l'eau, mais il ne laiſſe pas d'aller quel-

quefois à terre; il a la queuë plate, longue de huit à dix pouces de la largeur d'un doigt, couverte de petites écailles noires, la peau rousse couleur de minime brun, le poil en est fort fin, assez long, & porte des rognons proche les testicules, qui ont l'odeur du musque tres-agreable, & n'est point incommode à tous ceux à qui le musque donne des incommoditez : si on les tuë l'Hyver pendant que la peau est bonne pour fourrer, les rognons ne sentent rien : au Printemps ils commencent à prendre leur senteur qui dure jusques à l'Automne ; estans tuez en la bonne saison, leurs rognons sentent toûjours, & pour entretenir leur bonne odeur, il les faut humecter d'un peu d'huile, autrement

les portant ſur ſoy ils ſechent, & la mitte s'y met qui les gaſte, la peau eſt bonne à faire fourure, ſur la fin de l'Automne où elle a peu de ſentiment : pour la chair elle n'a point de gouſt de muſque, elle eſt excellente à manger, roſtie, ou fricaſſée avec une ſauce blanche.

Le Loutre eſt un poiſſon connu en France, beaucoup de perſonnes y en mangent ; le gouſt eſt à peu pres de meſme, mais elles different de celles de France en ce qu'elles ſont plus longues & plus noires, toutes communement ; il s'en trouve qui le ſont bien plus les unes que les autres, il y en a d'auſſi noires que du jay ; lors qu'elles ont valu de l'argent, eſtant tuées en bonne ſaiſon, il s'en eſt vendu

juſques

jusques à huit, dix & douze Loüis d'or la piece; ces belles-là sont encore recherchées, mais ne sont plus si cheres.

Le Castor est vn poisson comme le Loutre, il n'est pas si long, il est à peu prés de la longueur & grosseur d'un mouton, les pieds plus courts, ceux de derriere toillés ainsi qu'un oye, ceux de devant sont en forme de mains, la queuë en est faite comme une solle couverte de petites écailles noires; le dedans est une graisse ferme, semblable à des tendrons de veau, qui est un tres-bon mangé boüilly & fricasse; la chair se mange aussi boüillie, mais les cuisses & les épaules sont beaucoup meilleures rosties & semblent à une épaule & à un membre de mouton rosty, les

arreſtes ſont de meſme, & la chair de ſemblable couleur; pour le gouſt a quelque difference, autrement il ne ſeroit pas poiſſon; pour leur couleur ils ſont d'ordinaire d'un minime brun, tirant ſur le noir ou bien roux, il s'en trouve quelquefois de noirs, & meſme de blancs, ces peaux-là ont eu autrefois grand cours lors des chappeaux de caſtors, il ne l'ont pas tant à preſent, l'on s'en ſert pourtant pour fourure en Alemagne, Pologne, Moſcovie, ou autres lieux froids où on les envoye, quoy qu'il y en ait en Moſcovie, mais le poil n'en eſt pas ſi beau, ny ſi long; outre qu'ils ont un ſecret en ce pays-là que nous n'avons point encore en France, de tirer de deſſus une peau de

castor, tout le duvet sans offencer le grand poil, ainsi la peau leur sert pour fourure avec le grand poil, & ils envoyent le duvet en France, qui est ce qu'on appelle Laine de Moscovie.

En France on coupe le poil sur la peau pour avoir le duvet, & le grand poil est perdu, mais la peau sert à faire des pantoufes ou mulles du Palais à Paris : c'est là tout ce que l'on peut dire de la peau & de la chair, qui n'est pas ce qu'il y a de plus remarquable en cet animal, mais son naturel laborieux & disciplinable, son industrie & son obeïssance dans le travail, en sorte qu'on aura peine à croire ce que j'en vais dire, & que j'aurois peine à croire moy-mesme si je n'en avois esté souventes fois le témoin oculaire.

Tous les animaux dont on a le plus venté l'induſtrie ſans en excepter meſme le ſinge, avec tout ce qu'on luy peut apprendre & tous les autres ne ſont que ce qu'ils ſont, c'eſt à dire des beſtes en comparaiſon du Caſtor, qui ne paſſe que pour poiſſon : comme tel il luy faut de l'eau : pour cet effet il fait des lacs & de grands étangs ; & la pluſpart de tous ceux qui ſont en ces quartiers de la nouvelle France ont eſté faits par les Caſtors ; pour cela ils cherchent un ruiſſeau qui paſſe par quelque endroit étroit, dont les côtes ſoient hautes, comme entre deux montagnes ou cotteaux, & où les bois, la terre, & tous les matereaux propres à leur travail ſe trouvent en cet endroit-là ; ils

font une digue ou chaussée, il s'en voit de cent cinquante & deux cens pas & plus de longueur, & de huit, dix, onze & douze pieds de hauteur, & sont aussi larges en leur base avec un talus proportionné à sa hauteur en sorte qu'elle soit assez forte pour soûtenir la pesanteur de l'eau.

Pour ce travail, ils s'assemblent jusques à deux, trois & quatre cens castors & plus, tant grands que petits : il faut sçavoir premierement que le castor n'a que quatre dents, deux en haut & deux en bas, les plus grandes sont de la longueur de deux travers de doigt, les autres les ont à proportion de leur grandeur, ils ont des pierres pour les aiguiser, en les frottant

dessus ; avec leurs dents ils abattent des arbres gros comme des demie bariques ; ils se mettent deux aprés, & un homme avec une coignée ne l'aura pas plûtost mis à bas qu'eux, & le font toûjours tomber du costé qu'ils veulent le plus à leur commodité.

Pour mettre tous ces ouvriers en besogne, & bien faire leur travail, il leur faut un architecte & des commandans : ceux-là sont les anciens qui y ont travaillé autrefois, selon le nombre il y a huit ou dix commandans, qui neantmoins dépendent tous d'un seul, qui donne les ordres : c'est cet architecte qui va tantost à l'atellier de l'un, tantost à celuy de l'autre, & est toûjours en action. Lors qu'il a arresté le lieu où il faut faire la

chaussée, il y employe un nõbre de Castors à oster ce qui pourroit nuire, comme du bois abatu qui pourroit donner cours par le dessous de la chaussée, & faire perdre l'eau : ceux-là sont les massons : il en fait mettre d'autres à abattre des arbres, puis couper les branches de longueur d'environ deux pieds, ou plus selon la grosseur de la branche, ce sont les Charpentiers ; d'autres sont pour porter le bois au lieu du travail où sont les massons comme les maneuvres, les autres sont destinez à la terre, se sont les vieux qui ont la queuë la plus large qui servent de hotteurs : il y en a qui bechent la terre, & la grattent avec leurs mains, ce sont les bescheurs, d'autres sont pour la charger,

chacun fait ſon métier ſans ſe méler d'autre choſe : chaque travailleurs d'un métier a un commandant avec eux qui veille ſur leur travail, leur montre comme il faut faire : celuy qui commande aux maſſons leur montre à arranger le bois & bien poſer la terre, ainſi chacun montre à ceux qui ſont en ſa charge, s'ils manquent il les chaſtie, les bat, ſe jette deſſus & les mord pour les mettre à leurs devoir.

Tout eſtant ainſi diſpoſé, ce qui eſt bien-toſt fait, tous les matins chacun va à ſa beſogne : ſur les onze heures ils vont chercher à manger, & ne reviennent qu'environ les deux heures, je crois que c'eſt à cauſe de la grande chaleur qui leur eſt contraire,

traire, car s'il fait clair de Lune ils travaillent la nuit plus que le jour.

Voyons-les donc tous agir pour faire leur chauſſée, où ſont les maſſons, les maneuvres y apportent le bois couppé de longeur; chacun porte ſa piece ſelon ſa force ſur ſes eſpaules; ils marchent tous droits ſur les pieds de derierre, eſtant là ils poſent la piece proche des maſſons, les hotteurs font de meſme, leur queuë leur ſert de hotte; pour les charger ils ſe tiennent tous droits, & leur queuë porte à terre toute plate; les chargeurs mettent la terre deſſus qu'ils foullent pour la faire tenir, & tout le plus haut qu'ils peuvent venant en dos d'aſne par enhaut, puis ceux qui ſont

chargez marchant tous droits trainant leur queuë aprés eux, qu'ils déchargent proche les maſſons, leſquels ayans des matereaux commencent à arranger leurs bois les uns contre les autres, & en font une couche de la longueur & largeur qu'ils veullent faire le fonds de la chauſſée : à meſure que les uns poſent du bois, d'autres prennent de la terre à belle mains qu'ils mettent deſſus, la foulent pour remplir l'entre-deux des bois ; quand elle eſt au deſſus des bois ils la battent avec la queuë dont ils frappent deſſus pour la rendre ferme ; cette couche eſtant faite de terre & de bois de la longueur de la chauſſée, ils remettent des bois & puis de la terre deſſus, comme

auparavant, & vont continuant toûjours en la hauſſant, & le coſté de l'eau à meſure qu'elle hauſſe ſe garnit de terre, qu'ils y mettent pour remplir les trous que les bois auroient pû faire: à meſure qu'ils mettent cette terre ils poſent le cul ſur le bord de la chauſſée en ſorte que leur queuë pend à bas, & puis en levant leur queuë frapent deſſus la terre pour l'applanir, & la faire entrer dans les trous qu'il y pourroit avoir au bout des bois du coſté de l'eau & empeſcher qu'elle n'y puiſſe avoir d'entrée, & meſme y mettent juſques à deux ou trois fois de la terre l'une ſur l'autre, la battant de temps en temps avec leur queuë, en ſorte que l'eau ne peut paſſer au travers de leur

digue ; lors qu'ils battent comme cela de la queuë, on les attend d'une lieuë dans les bois.

Pour pouvoir monter ſur leur digue & y porter leurs mattereaux à meſure qu'ils la hauſſent, ils font aux deux bouts une montée au dedans & au dehors, jointe à la digue qui va inſenſiblement en montant vers le milieu de la digue, ils en font des deux coſtez, d'autant que l'on apporte les matereaux de part & d'autre : on pourra dire que l'eau eſtant arreſtée peut ſurmonter la digue & empeſcher leur travail, mais comme ce ne ſont pas de gros ruiſſeaux cela n'arrive pas.

Outre que c'eſt l'Eſté & l'Automne qu'ils font leur travail & pendant que les eauës ſont baſ-

ſes, & avancent plus leur travail que l'eau ne peut monter, à cauſe de ſon étenduë, mais à la fin il faut que l'eau monte plus haut que la digue, outre qu'elle groſſit l'Hyver & au Printemps que les neges fondent qui romperoient la digue, ſi elle n'avoit paſſage, pour lors elle paſſe pardeſſus où ils ont fait des conduits de diſtance en diſtance, comme des goutieres par où l'eau ſort, qui court par deſſus la digue, qui eſt ſi bien accommodée que rarement l'eau y fait breche.

Tout leur travail eſtant achevé, ils laiſſent emplir l'étang d'eau, juſques à ce qu'elle ait cours pardeſſus la digue pour voir juſques où va le bord de l'eau à ſa plus grande hauteur, afin de travailler à faire leurs lo-

gemens qu'ils font tout autour de l'étang, ſi ce n'eſt qu'il ſe trouve de la terre haute dedans l'eau, où il ſe met quelques caſtors qui y feront leurs logements, leſquels ſont faits ainſi que des fours par le dehors, ils les bâtiſſent de branches de bois, dont un bout eſt en terre, & les autres ployées les uns dans les autres, qui font la voute, laquelle eſtant faite, bien garnie de bois, ils font un étage haut par dedans, le deſſous en eſt partagé en deux, par une cloiſon dont une partie du four ou logement eſt dans l'eau, & l'autre à terre; tout le deſſus & les coſtez ſont maſſonnez de terre de meſme qu'un nid d'yrondelle.

Le logement fait, ils font leur proviſion d'Hyver, car le caſtor

ne mange point de poiſſon, il vit d'écorce de tremble qui eſt un bois fort leger ; il abat un arbre, le couppe par tronçons de longueur pour ranger en ſon logis, puis chacun porte ſon morceau & entrent par l'ouverture de terre, empliſſent tout le haut de ce bois & auſſi le bas qui n'eſt point à l'eau, l'arrange auſſi proprement que ſont les bûches de bois flotté dans un chantier, ayant tout remply à la reſerve d'un trou qu'il laiſſe pour aller à terre ; il abat de gros arbres qu'il fait tomber tout autour & deſſus ſon logement tout en confuſion, afin que ſa maiſon ne paroiſſe pas, & ne puiſſe eſtre approchée ſans faire de bruit.

Chaque maſle & femelle a ſa maiſon avec leurs enfans, qu'ils

gardent d'une portée à l'autre, qui n'arrive qu'une fois l'année d'ordinaire, & mettent bas au Printemps ; ces petits tettent & ne mangent pas qu'ils n'ayent deux ou trois mois, quoy qu'ils mangent ils ne laiſſent pas de tetter juſques à ce qu'ils ſoient grands : lors que la mere a mis bas, tous les petits de l'année precedente ſont chaſſez de la maiſon, & alors ils s'accouplent & vont chercher place pour bâtir un logement, s'ils n'en trouvent quelqu'un de tout fait.

Quand ils ſont dans leurs logemens qui eſt l'Hyver, ils ont tous le derriere à l'eau & la teſte à l'air, car ils ne peuvent pas demeurer long-temps ſans reſpirer ; pour leur nourriture ils prennent une de ces branches ou morceau de

bois ou deux selon la grosseur dont ils sont, mangent la peau, mettent le bois tout net, & ensuite poussent ce bois à l'eau par le trou ou est leur derriere pour ne point embaraſſer leur logis: leur bois qui est leur nourriture, est à couvert crainte qu'il ne se moüille; s'il se moüilloit la peau se gasteroit & ne vaudroit plus rien à manger, c'est pourquoy ils massonnent leurs logis.

Pour l'Esté ils ne font point de provisions, ils vont manger à terre, & se tiennent à l'eau la plus grande partie du temps, mais l'Hyver lors que leur étang gelle ils sont contraints de demeurer à la maison; s'ils alloient à l'eau comme ils le peuvent faire, par dessous la glace ils n'y pourroient pas vivre, estant pri-

ſe par tout, & n'y ayant aucune ouverture pour reſpirer, apres tout cela je vous laiſſe à juger, ſi l'inſtinct qu'on attribuë au reſte des animaux eſt fort different en ceux-cy de la raiſon & du bon ſens. Pour moy je ſçay bien qu'il y a beaucoup d'hommes, meſmes habilles en beaucoup de choſes, qui ſeroient fort embaraſſez s'il leur falloit faire eux-meſmes leurs logements, ſur tout s'il y avoit autant de precautions à prendre, & auſſi importantes à la conſervation de leur vie, comme le ſont aux Caſtors la reſpiration, les alimens, l'eau & le ſoin de ſe derober à la connoiſſance des chaſſeurs.

Chapitre XIX.

Des oyseaux de mer & de leurs proprietez.

IL me reste à faire connoistre les oyseaux de mer, je veux dire les principaux, car le nombre est trop grand pour me souvenir de tous ; le premier est l'Outarde, elle est de la grosseur d'un coq d'Inde, le plumage en est gris brun de la maniere de celuy d'une oye, le dessous de la gorge blanc, les Sauvages en font des robes, elles ne pond point que de deux ans en deux ans, l'année qu'elle ne pond point elle se deplume.

Les jeunes outardes ne pondent point qu'elles n'ayent qua-

tre ans, leur ponte eſt de quatorze, quinze & ſeize œufs; elles font leurs nids dans des Iſles, ou des mareſcages à plat de terre pour l'ordinaire; neantmoins il y en a qui les font dans des arbres, & lors que leurs petits ſont éclos, ils ſe mettent ſur le dos du pere ou de la mere, qui les portent à l'eau à une ou à deux fois; celles de terre les menent auſſi à l'eau ſi-toſt qu'ils ſont éclos : la nuit la mere les remene à terre pour les mettre ſous elle, & toûjours dans quelques Iſles ou marécages, à cauſe des renards qui leur font la guerre.

Il y en a une autre eſpece qui ſont plus petites, pour ce qui eſt du reſte c'eſt la meſme choſe, la chair en eſt bonne,

& tres-exellente à manger rôtie & boüillie, font de tres-bon potage, le boüillon en eſt blanc, elle eſt encore bonne ſalée, le gouſt en eſt autrement bon que d'un oye, & n'eſt pas de ſi mauvaiſe digeſtion, celles qui n'ont point encore pond, ont bien meilleure gouſt que les autres, leur mangeaille n'eſt que de l'herbe; elles vont paiſtre en des marécages ou des prairies qui ſont ſur le bord de la mer; ſi elles ſe rencontrent en des lieux de ſable vazeux, où il croît des herbes de la longuenr d'une braſſe & plus, qui ſont fort étroittes & montent juſques à fleur d'eau, c'eſt la pâture qu'elles ayment le mieux: en ces endroits-là on ne manque jamais d'y en trouver, outre qu'elles

aiment mieux eſtre à l'eau qu'à terre crainte de la ſurpriſe.

En quelque lieu qu'elles ſoient il y en a toûjours une ou deux, ſi elles ſont grand nombre, qui font le guet & ne mangent point ſe promenant d'un coſté & d'autre regardant par tout : ſi elles voient ou entendent quelque choſe dans le bois, au meſme temps elles font un cry, tous les autres levent la teſte, demeurent comme cela un temps, ſi la ſentinelle ne dit mot elles ſe remettent à manger, mais ſi cette ſentinelle entend ou apperçoit quelque choſe elle fait un autre cry, s'enleve, & au meſme temps toute la ſuite.

Le Cravan n'eſt gueres moins gros que la petite outarde, le gouſt en eſt bien auſſi friand,

roſty & boüilly, non ſalé; il eſt plus brun de plumage, le col plus court, & point de blanc ſous la gorge : c'eſt un oyſeau paſſager, il ne vient dans le païs que l'Eſté, il s'en va l'Hyver, on n'a point de connoiſſance d'où il vient, ny où il va : on n'a jamais veu qu'il aye fait des petits : ſi ce n'eſtoit le gouſt qui eſt autrement bon que la macreuſe, je dirois que s'en ſont, le plumage en approche beaucoup, mais d'en manger le Careſme il y auroit trop de delices ; ils vivent auſſi d'herbes, de quelques petits coquillages, ou vers qui ſe trouvent dans le ſable.

Les Canars ſont tous comme en France, pour le plumage & la bonté : ceux qui ont l'aiſle bleuë & le pied rouge ſont les

meilleurs ; les pieds gris qui ont auſſi l'aiſle bleuë ne different guere en bonté : il y en a d'une autre ſorte qui n'ōt point d'eſle bleuë qui ne ſont pas ſi bons : il s'en void auſſi d'une autre eſpece, qui ont le plumage minime clair, de cette eſpece le maſle eſt blanc, a le bout de l'aiſle noir : le maſle & la femelle ne ſont jamais enſemble, & ne s'aſſemblent qu'au Printemps qu'ils entrent en amour ; & quand les femelles commencent à faire leurs nids ils ſe ſeparent ; les maſles vont en bandes à part, & les femelles de meſme ; ſi on tire ſur les femelles, à moins que de les tuer tout roide on les perd, ſi-toſt qu'elles ſont bleſſées elles plongent, & la moindre herbe qu'elles trouvent elles la prennent

nent avec le bec, meurent là & ne reviennent point sur l'eau, elles ne sont point autrement bonnes elles sentent l'huile comme la macreuse.

Pour la Sarcelle, elle est commune en France, on en scait la valeur comme du Plongeon, & de la Poule d'eau, c'est pourquoy je n'en parleray pas davantage : il s'y void encore quantité d'autres sortes d'oyseaux de la grosseur des canards comme la palonne, qui a le bec long d'environ un pied, rond par le bout en pelle de four; laigraite qui porte trois petites plumes toutes droites sur la teste : le bec de scie, en ce qu'il a le bec fait en forme de scie; le Cacaoüy, parce qu'il prononce ce mot pour son ramage; Marionnet-

tes, parce qu'ils vont ſautant ſur l'eau : la Gode, c'eſt un oyſeau qui vole auſſi vîte qu'une fleche, le blanc & noir eſt ſon plumage ; le Cormorant qui ſe dreſſe à la peſche du poiſſon, on luy lie le col proche l'eſtomac qui l'ẽpeſche d'avaler, eſtant privé il apporte ſa peſche à terre.

Il y a des Alloüettes de trois façons, les plus groſſes, ſont de la groſſeur d'un gros merle griſette, elles ont les pieds longs : d'autres qui ne ſont gueres moins groſſes ont le bec plus long, d'autres comme des moineaux, & de petits pinçons ; tout ce gibier-là va en bande toûjours ſur le bord de l'eau, où il y a de la greve ? les Chevalliers, ſont une eſpece de beccaſſes qui ont le bec fort long, ils vivent

de l'éches & autres choſes qu'ils trouvent dans le ſable, ſur le bord de la mer, ils ſont de la meſme groſſeur, ont les jambes auſſi longues, & le plumage plus roux que la beccaſſine.

Les Eſterlais, ſont d'autres oyſeaux, gros cõme un pigeon, qui vivẽt de poiſſon, volent toûjours en l'air s'il apperçoit ſa proye il tombe deſſus ainſi qu'une pierre, la prend avec le bec & l'avalle. Le Goiſlan eſt beaucoup plus gros, vit de poiſſon & de foye, ou tripaille de moluë, mais n'atrappe que ce qui flotte ſur l'eau: il y en a encore nombre d'autres, dont je ne me ſouviens pas; toutes ces ſortes d'oiſeaux-là ſont bons à manger, & meſme tous leurs œufs, hormy celuy du Cormorant: en tout le pays, on

trouve nombre de Herons, qui sont toûjours sur le bord de la mer ou des étangs, vivent de petits poissons qui se trouvent dans des trous, où l'eau demeure lors que la mer se retire, ou au bord de l'eau dans les étangs, ils font leur nids dans de grands bois, qui se trouvent en des Isles: ils sont bons à manger, & ont sept fiels, & toûjours maigres, pour les petits ils sont meilleurs & toûjours gras.

Chapitre XX.

La description de toutes les especes de bois qui sont avant dans les terres; leurs proprietez, & les avantages qu'on en peut tirer.

Apres avoir décrit la plus grande partie des poissons, & des oyseaux de mer, il faut parler de la terre, de la plus grande partie des bois qu'elle porte, & les profits que l'on en peut tirer: ce que j'en ay deja dit ne concernant que les costes, ce qui n'est rien au prix de ceux qui sont avant dans les

terres & au haut des rivieres, ſelon le rapport des Sauvages dont j'ay connu la verité en un endroit où j'ay traverſé vingt-cinq où trente lieuës de bois, ce qui me fait ajoûter foy aux recits qu'ils m'en ont fait : en tout le païs on trouve grand nombre de prairies & d'étangs : les arbres bien plus beaux en hauteur & groſſeur, & partant plus clairs & moins confus : on y pourroit courir un orignac à cheval : il n'y a que de vieux arbres qui ſont tombez d'un côté & d'autre qui puiſſent y apporter de l'empeſchement, faute de monde pour les oſter, comme font les pauvres gens dans les foreſts de France : les terres y ſont auſſi beaucoup meilleures, & plus facilles à defricher que

sur les bords de la mer : le païs y est plus beau, l'on y trouve des haistres considerables, tant pour leur hauteur que leur grosseur, dont on peut faire des avirons de galaires de quarante & cinquante pieds de long, & d'autres pour les pescheurs à qui il en faut nombre & qu'ils sont obligez d'apporter de France, l'on en peut faire de beaux & bons bordages pour les fonds de navires qui vaudroient bien le chesne, car il ne pourit point dans l'eau, & n'est pas moins fort ny si sujet à fendre & aux jarces, ce qui arrive souvent aux chesnes & fait des voyes d'eau qui sont mal-aisée à bien étancher.

Le Mignogon est une espece de bouleau, mais le bois en est plus rouge, l'on en peut faire aussi de

bons bordages, & n'eſt pas trop fendant : on s'en ſert pour la monture des fuzils, il ſeroit bon à mettre à la fleur d'un navire, pour les preſſeintes & pour les hauts, le bouleau y ſeroit auſſi fort bon, il eſt plus leger, il ne fend ny ne jarce au Soleil, ou bien peu : j'en ay fait conſtruire quelques baſtiments qui ſe ſont bien conſervez quoy qu'on les échouë l'Hyver : ils demeurent au froid & au chaud ſans ſe gâter : l'on n'y manquera point de bois, pour faire des membres, varangues, genoüeilles & allonges, quoy qu'il ſe trouve peu d'arbres tortus : les membres difficiles à trouver ſont ceux de revers pour les façons, & les etraves : pour les fourches l'on en trouvera, & les courbaſtons d'équaire y ſont

y ſont rares, mais j'ay un moyen ſeur d'en avoir quantité, de tres-bõs & de toutes les autres ſortes.

Parlons du Cheſne que l'on dit ne rien valoir pour les navires, ce qui n'eſt pas mon ſentiment, quoy qu'il ne ſoit pas bon à faire des bariques pour contenir des choſes liquides, mais ſeulement pour marchandiſes ſeches; parce qu'il eſt trop gras & que le grain par conſequent en eſt trop gros, & ſi a une piece de cheſne de vingt-cinq à trente pieds, on crache à un bout, & que l'on ſoufle à l'autre le crachat enflera, cela eſt pour le fil du bois, mais non pas par ſon travers: quand j'ay dit que des bariques de ce bois ne tiennent pas les liqueurs, c'eſt que pour faire une

barique, il y faut un jable pour l'enfoncer ; ce jable eſt entaillé dans les douves, & couppe le fil du bois par le travers, ſi bien que la liqueur dont la barique eſt pleine entre dans ce jable, & trouvant le fil du bois couppé, paſſe tout le long des douves, ce qui fait que la barique degoutte par les bouts, bien qu'elle ne paſſe point au travers des douves ny des joints, & partant le cheſne de la nouvelle France n'ayant que ce deffaut, il ne laiſſe pas pour cela d'eſtre bon à baſtir des navires.

De plus, ſi un navire ne ſe pouvoit faire que de cheſne, comment font donc ceux qui en bâtiſſent de ſi beaux, & de ſi bons dans les Indes où il n'y a point de cheſne : ſi j'y ſuis une

fois bien étably je feray voir que l'on y peut faire de bons navires, & d'auſſi bonne durée que ceux de France, en ayant déja fait l'épreuve diverſes fois.

Il y a auſſi du pin pour faire des planches, bonnes à faire les tillacts, & le ſapin pour les ornemens & œuvres mortes, & doubler les chambres; il ſe trouve encore dans le pays des foreſts de petits pins, pruſſes, & ſapins qui me fourniront le bray & le gauldron, des qualitez duquel j'ay déja parlé : j'ay un moyen certain pour en rendre la mâture encore meilleure qu'elle n'eſt.

Pour la toille de voile & du cordage, le pays n'en fournira que trop quand on s'y voudra appliquer, il ne me reſte que le fer & le cuivre pour avoir tout ce

qu'il faut pour rendre un vaiſſeau accomply, & je crois que ſi le païs eſtoit bien habité, je trouverois le fer & le cuivre auſſi bien que la pierre à chaux, qui n'y eſtoit point connuë que depuis quinze ans que je l'ay trouvée auſſi bien que le plaſtre.

Pour les affuts des canons, il y a de tres-beaux ormes, pour faire les eſſieux, les rouës & tout le reſte : l'Erabe eſt encore un bon bois qui y pourroit auſſi ſervir : cet arbre-là a la ſéve differente de tous les autres, on en fait une boiſſon tres-agreable à boire, de la couleur de vin d'Eſpagne, mais non ſi bonne ; elle a une douceur qui la rend d'un fort bon gouſt, elle n'incommode point l'eſtomac, elle paſſe auſſi promptement que les eaux

de Pougue ; je croy qu'elle seroit bonne pour ceux qui ont la pierre : pour en avoir au Printemps & l'Automne que l'arbre est en seve, l'on fait une entaille profonde d'environ un demy pied, un peu enfoncée au milieu pour recevoir l'eau, cette entaille a de hauteur environ un pied, & à peu prés la mesme largeur ; au dessous de l'entaille à cinq ou six doigts on fait un trou avec un ville-brequin ou foiret, qui va répondre au milieu de l'entaille où tombe l'eau : on met un tuyau de plume ou deux bout à bout si un n'est assez long, dont le bout d'en bas répond en quelque vaisseau pour recevoir l'eau, en deux ou trois heures il rendra trois à quatre pots de liqueurs ; c'est la boisson des Sau-

vages & meſme des François qui en ſont friands.

Pour le Freſne, il s'y en void de beaux & bien droits : on s'en ſert pour faire les piques en biſquaye, on pourroit en faire pour fournir toutes les armées du Roy : ſi ceux qui commandent ou commanderont en ces pays-là ont du genie pour les mecaniques, & l'eſprit inventif, trouveront encore bien des choſes à faire valoir & de quoy employer leurs talents, outre le negoce & la peſche qui ſont les meilleurs moyens de faire peupler le pays.

CHAPITRE XXI.

Qui traite des animaux, oyseaux & reptiles, de leurs qualitez, & de la maniere de les prendre.

APrés avoir parlé des forests & des especes differentes des bois qui les composent, il ne sera pas hors de propos de dire deux mots de divers animaux qui les habitent, qui sont l'Orignac autrement Eslan, l'Ours noir, le Loup servier, le Porc espic, les Renards, la Marthe, le Quincajou, les Escureuils, l'Ermine, le Pitois, la Foüinne & les Serpens.

L'Orignac est aussi puissant qu'un mulet, la teste à peu prés de mesme, le col plus long, le tout plus déchargé, les jambes longues fort seches, le pied fourchu, un petit bout de queuë, les uns ont le poil gris-blanc, les autres roux & noir, & quand ils vieillissent le poil est creux, long d'un doigt & bon à faire des matelats, & garnir des scelles de cheval; il ne se foule pas & revient en le battant; il porte un grand bois sur sa teste plat & fourchu en forme de main : il s'en void qui ont environ une brasse par le haut de largeur, & qui pesent jusques à cent & cent 50. livres, il leur tombe comme au cerf, il est sujet à tomber du haut mal; les Sauvages disent que lors qu'il le sent venir

il s'arreſte, & que du pied gauche de derriere il ſe gratte derriere l'oreille tant qu'il en ſorte du ſang, ce qui le guarit : l'on en void de vieux qui ont la corne ou ſabot d'un pied de long & plus, tout en eſt bon à manger; le maſle eſt gras l'Eſté, & la femelle l'Hyver : lors qu'elle eſt pleine elle porte un & quelquefois deux petits, on en mange de roſty & boüilly, fait bon potage, on en ſalle pour la garder, elle n'eſt point incommode à l'eſtomac; on en peut manger tout ſon ſaoul, & puis une heure apres on en mangeroit encore autant, elle n'incommode jamais; pour le gouſt elle ſent un peu la venaiſon, & eſt du moins auſſi agreable à manger que le Cerf; dans le cœur il ſe trouve

un petit os dont les femmes des Sauvages se servent pour aider à leur accouchement, le mettant en poudre & l'avallent dans de l'eau ou du boüillon de la beste.

L'Ours est tout noir, est de la hauteur d'un grand porc, non si long mais plus gros de corps, le poil grand, il a une grosse teste platte, de petites oreilles, point de queuë, ou si peu qu'elle ne paroist quasi point, il a les griffes grandes & monte dans les arbres, vît de gland, mange peu de charongne, va le long des bords de la mer, où il mange des hommars, & autres poissons que la mer jette à la coste : il ne court point sur l'homme à moins que d'estre blessé, la chair en est bonne à manger, blanche comme le

veau & d'auſſi bon gouſt, meſme plus delicat; il eſt ſix mois de l'hyver caché dans un creux d'arbre, pendant tout ce temps-là il ne fait que leſcher ſes pattes pour tout vivre, & c'eſt le temps qu'il eſt le plus gras: les petits de cinq à ſix mois ſont d'un tres-excellent gouſt & tres-tendres.

Le Loup ſervier c'eſt une eſpece de Chat mais bien plus gros, il monte auſſi dans les arbres, vit d'animaux qu'il attrape, le poil en eſt grand, d'un gris blanc, c'eſt une bonne fourrure, la chair blanche & tres-bonne à manger.

Le Porc-épic eſt de la groſſeur d'un moyen chien, mais plus court; ſon poil eſt long d'environ quatre pouces, blanc,

gros comme une paille, il eſt roide quoy que creux; quand on l'attaque il darde ſon poil de deſſus ſon dos, qui pique : s'il perce la peau ſi peu que ce ſoit, & qu'on ne l'arache pas promptement, ſoit à la main, au corps ou en quelque autre lieu que ce ſoit, il entrera toûjours, paſſera tout au travers du lieu où il ſera attaché : l'on fait tout ce que l'on peut pour empeſcher les chiens de ſe jetter deſſus, car il les gaſtent s'ils ne ſont promptement ſecourus : il eſt tres-bon à manger ; on le met au feu pour le faire griller comme un cochon, mais auparavant les Sauvageſſes arrachent tout le poil de deſſus le dos, qui eſt le plus grand, dont ils font de beaux ouvrages : eſtant bruſlé,

bien rosty, lavé & mis à la broche il vaut un cochon de laict, il est tres-bon boüilly, mais moins bon que rosty.

Des Renards, il y en a de plusieurs sortes pour la couleur; l'on en trouve de tous noirs; ceux là sont rares; il y en a de noirs meslez de blanc, il s'en trouve plus de gris meslez de blanc, & plus communement de tous gris & de tout rouge, tirant sur le roux. Ceux là n'y sont que trop communs; toutes ces sortes là ont l'inclination de Renards, fins & subtils pour attraper les Outardes & les Canars, s'ils en voyent quelques bandes à la mer au large, ils vont sur le bord de la gréve font des courses de trente à 40. pas, puis reviennent de temps en tẽps de mesme,

faiſant des ſauts; le gibier qui les voit faire vient à eux tout doucement, quand ils le voyent aprocher, ils courent & ſautent, puis s'arreſtent tout d'un coup, ſe couchent ſur le dos, l'Outarde ou le Canard approche toûjours, eſtant prés ils ne remuent plus que la queuë. Ces oyſeaux là ſont ſi ſots qu'ils en viennent juſques à les vouloir becqueter, les droſles prennent leurs temps ne manquent pas d'en attraper une qui paye ſa peine.

Nous dreſſons nos chiens à faire de meſme qui font auſſi venir le gibier, on ſe met en embuſcade en quelque endroit ou ce gibier ne vous puiſſe voir, eſtant à bonne portée l'on tire deſſus, il en demeure des quatre cinq & ſix, & quelquesfois plus,

au mesme temps le chien saute à l'eau que l'on envoye toûjours au plus loing, les apporte puis on le renvoye les querir toutes les unes aprés les autres.

Le Quincajou est approchant d'un chat d'un poil roux brun, a la queuë longue, la relevant, il en fait deux ou trois tours sur son dos, il a des griffes; il monte dans les arbres, se couche tout de son long sur une branche & attend là quelque Orignac, s'il en passe, il se jette dessus son dos, il l'acolle de ses griffes, l'entourne de sa queuë puis luy ronge le col, un peu au dessous des oreilles, tant qu'il le fasse tomber bas, ils ont beau courir & se frotter contre des arbres, il ne quitte jamais sa prise, si la beste ne passe proche de luy il court

aprés, la suit & ne l'abandonne point, s'il la peut joindre une fois il saute sur sa croupe & se va attacher à son col & le ronge si bien qui le met bas, pour s'en sauver. L'Orignac court à l'eau tant qu'il peut, se jette de dans, mais avant que de s'y jetter le Quincajou quitte prise & saute à terre, car il ne se veut point mettre à l'eau; il y a quatre ans qu'il m'attrapa une grande geniſſe de trois ans, & luy couppa le col, le lendemain matin nous mismes nos chiens sur sa piste, nous la trouvâmes, il n'avoit encores mangé que les yeux & la langue.

Les Renards & le Quincajou font la chasse ensemble, le Quincajou n'a pas le sentiment bon comme les renards qui battent le bois pour trouver la piste de l'Orignac

l'Orignac & chaſſent ſans faire de bruit, s'il la rencontre ils la ſuivent tant qu'ils ayent trouvé la beſte, s'ils la trouvent paiſſant ou couchée ils ne luy font rien; mais ils vont au large & cherchent l'endroit le plus commode à faire paſſer leur proye, à lors le Quincajou qui les ſuit ſe met ſur une branche d'arbre en embuſcade, eſtant placé, les Renards retournent trouver la beſte, ſe mettent dans le bois au large, à ces deux coſtez, un autre Renard va derriere pour la faire lever en jappant tout doucement, ſi la beſte va droit ou eſt le Quincajou, ceux qui ſont à ſes côtez ne diſent mot, ſi elle n'y va pas, ceux qui ſont du coſté où elle va jappent pour la faire détourner, ils font ſi bien qu'ils la

font paſſer où eſt le Quincajou, qui ne manque point ſon coup, & ſe jette à ſon col & luy ronge, eſtant tombée bas, ils ſe mettent aprés & en font bonne chere enſemble tant que la beſte dure.

Pour la Marthe elle eſt aſſez connuë, il s'en voit en France, mais elles ſont bien plus rouges que celles de ce païs-là & n'ont pas le poil ſi fin, elles ſe tiennent d'ordinaire bien avant dans les bois, l'on n'en voit ſur la coſte que de deux ans en deux ans, ou de trois en trois, quand ils y viennent c'eſt en grand nombre, & quand les Sauvages les voyent ils ſe rejoüiſſent, parce que c'eſt ſigne d'une bonne année, c'eſt à dire force nege, ſans laquelle il ne font pas bonne chaſſe, elle

leur manque souvent : toute cette coste-là de la Nouvelle-France n'est pas abondante en nege, & l'année des neges nous trouvons que les bleds se portent mieux.

Disons un mot des Ecureüils, le plus grand est tout pareil à ceux de France & de mesme poil, il y en a une espece un peu plus petite qui se nomme Suisse, parce qu'ils sont tous rayez de la teste à la queuë par rayes blanche, rousse & noire toutes d'vne mesme largeur d'environ la moitié d'un travers de doigt : La troisiéme espece est de la grandeur de la seconde, & d'un poil approchant ceux de France un peu plus noir, ceux là volent, ils ont des aisles qui les prennent du train de derriere à celuy de

devant, qui ſouvrent de la largeur de deux bons doigts, c'eſt une petite toille fort mince, couverte deſſus d'un petit poil folet, toute ſa volée ne peut aller droit que trente à quarante pas, mais s'il vole d'un arbre à un autre en baiſſant il volera bien le double, tous ces animaux là s'apprivoiſent aſſez facilement, mais le volant eſt plus rare que les autres, ils vivent de graine de haiſtre qui ſe nomme foine, ils en font leurs proviſions l'Automne pour l'Hyver dans quelque creux d'arbres ou la nege ne donne point, cet animal vollant eſt fort curieux, j'en ay veu un à Paris chez Monſieur Berruier cy-devant Directeur de la Compagnie de Canada.

L'Ermine eſt de la groſſeur de

l'Escureuil un peu plus longue d'un beau poil blanc, & la queuë longue dont le petit bout est noir comme jay, elle mange les œufs des oyseaux quant elle les peut attraper, & mesme les petits oyseaux.

Le Pitois, & la Foine est quasi la mesme chose, sinon que le Pitois a le poil noir, non pas si épais, mais plus long que la Foine, tous les deux font la guerre aux oyseaux, gros & petits, aux poulles, aux pigeons, & à tout ce qu'ils peuvent attraper, entrent librement dans les logis.

L'on trouve aussi en tout le païs force Serpens de toutes couleurs dans les bois, neantmoins l'on n'a eu encores connoissance qu'ils ayent jamais incommodé Sauvages ny François, quoy que

l'on ait marché deſſus il ne font point de mal en ces pays-là.

Il ne faut pas oublier le Lapin dont tout le païs eſt fourny de toutes parts, tant la grande terre que les Iſles, pourveu qu'on aille en des endroits un peu éloignez des habitations, attendu que les chiens les chaſſent & meſme les mangent, cela les oblige à s'eſloigner, on n'y fait la chaſſe que l'Hyver qu'ils ont des routes battuës ſur la nege, ou bien on fait une grande haye, fort longue, de branchage ou on laiſſe de petits paſſages, de diſtance en diſtance, en ces endroits-là on met de petites branches de bouleau qui eſt ce qu'ils mangent l'Hyver, & là on tend des collets qui ne ſont que de cordes fort deliées, & l'on atta-

che le collet au bout d'une branche d'arbre, que l'on plie comme une repuſſe, où l'on prend une grande perche à faute de branche, que l'on met ſur une fourche, en ſorte que le gros bout eſleve le petit aſſez haut, pour que le Lapin ne ſoit mangé du Renard, eſtant pris au colet qui eſt attaché au bout de la perche. De trente colets tendus, l'on aura le lendemain matin du moins vingt lapins, ſi la nuit a eſté belle, c'eſt à dire, qu'il ait fait froid, qu'il n'y ait point de pluye ny de nege, car en ces temps-là le Lapin ne court point; ils ne ſont pas faits comme ceux de France; ils ont les jambes de derriere plus grandes, mais la chair ſemblable; ils ſont bons roſtis & meſme boulis au pot, l'Eſté

ils sont roux, & l'Hyver ils sont tous blancs; ils muent quasi toûjours, ce qui fait que la fourure n'en est pas bonne, le poil en est fin, je croy qu'il ne laisseroit pas d'estre bon pour faire des chappeaux; on n'en a point encores apporté de ma connoissance en France pour en faire l'épreuve.

A l'égard des oiseaux de ce païs-là, le plus gros est l'Aigle, il a une fraise blanche, il prend le Lapin à la main & l'emporte, la plus petite espece n'a point de fraise & vole l'oyseau non si gros que le Canard, leur plumage est grisastre, le bec gros & fort & la main grande

Le Faucon, l'Autour & le Tiercelet sont du plumage de ceux que l'on voit en France, la main & le bec de mesme, ils volent

lent la Perdrix, la Tourtre & les autres oyseaux de cette force. Le Tiercelet n'a pas la main bonne pour la Perdrix, mais bien pour la Tourtre & pour les autres petits oyseaux; il s'y trouve une autre espece de Faucon, celuy-là ne prend que du poisson, il est toûjours à voler sur l'eau, s'il apperçoit quelque poisson il fond dessus plus viste qu'une pierre ne peut tomber; il prend sa proye à la main & l'emporte sur un arbre pour la manger.

Il y a de trois sortes de Perdrix, de rouges, de grises, & de noires, la rouge est la meilleure, égale à celle de France pour la chair & le gouſt; la grise a un autre gouſt que celle de France, elle sent la venaison: quelques-uns trouvent le gouſt meilleur

que de la rouge; pour la noire elle à la teſte & les yeux d'un Faiſant, la chair brune, le gouſt de venaiſon ſi fort, que je le trouve moins bon que les autres, elle ſent le genievre avec un gouſt de ſapin, elle mange de ces grai-nes-là, ce que les autres ne font pas. Toutes ces ſortes de perdrix ont la queuë longue, elles ouvrẽt leurs queuë comme une poulle d'Inde en évantail, elles ſont fort belles, la rouge l'a meſlée de rouge brun & gris, la griſe de deux gris, un clair & l'autre brun, la noire de gris & noir, on en a apporté en France que l'on a donné à quelques perſonnes qui en ont fait faire des éven-tailles, que l'on a trouvé beaux; elles perchent toutes, & ſont ſi ſottes, que ſi vous en rencontrez

une bande sur un arbre vous les tirez toutes l'une aprés l'autre sans qu'elles s'envolent, & mesme si elles sont assez basses & que vous y puissiez toucher d'une perche, il en faut couper une, & y attacher au bout une corde ou un petit ruban avec un nœud coulant, puis leur passer au col & les tirer à bas, vous les prenez toutes vives les unes aprés les autres, portez les au logis mettez les à terre dans une chambre, baillez leur du grain elles le mangent toute à l'heure, mais il ne faut pas qu'elles puissent sortir autrement elles s'envoleroient, j'ay tâché d'en apporter en France par deux fois, elles se portent bien tout le long du chemin, mais lors qu'on approche de la France

elles meurent, ce qui me fait croire qu'il faut que noſtre air leur ſoit contraire.

Il y a auſſi des becaſſes de bois mais elles ne ſont pas communes, on en trouve quelquesfois aux ſources des fontaines.

Tous les corbeaux de ces païs-là ſont tous noirs, le chant n'eſt pas de meſme; ils ſont auſſi bons à manger qu'une poule.

Il s'y rencontre auſſi des Orfrayes, non ſi groſſes comme celles de France; l'Eſté on les entend crier le ſoir, leur cry n'eſt pas ſi deſagreable qu'en France, & crient montant en l'air fort haut, puis ſe laiſſent tomber comme une pierre à une grande braſſe prés de terre, puis elles remontent & c'eſt ſigne de beau temps.

Le Chat-huant eſt du plumage & groſſeur de celuy de France, a une petite fraiſe blanche; ſon cry n'eſt pas ſemblable, mais il y a peu de difference, tous les oyſeaux luy font la guerre, il eſt meilleur & plus delicat à manger que la poule, il eſt toûjours gras; il ſe nourrit de petits mulots qui ſont dans les bois, il en fait ſa proviſion pour l'Hyver, il en prend qu'il met dans des creux d'arbres, il leur coupe avec le bec les pattes de devant afin qu'ils n'en puiſſent ſortir ny remonter, il amaſſe de la foinne en un autre arbre pour les nourrir, leur en porte tous les jours leur proviſion, pendant qu'il fait la ſienne de ces petits animaux à meſure qu'ils s'engraiſſent.

Il y a aussi un oyseau que l'on nomme Merle, il tient de l'Etourneau estant moins noir que le Merle & moins grisatre, que l'Etourneau, il n'est pas mauvais à manger.

L'on y rencontre aussi des Piquebois, ils ont le plumage plus beau que ceux de France, & de la mesme grosseur, il y en a d'autres que l'on nomme des Gays, qui sont d'un beau plumage, la teste est toute rouge & le col d'une vraye couleur de feu.

L'oiseau Mouche est un petit oyseau qui n'est pas plus gros qu'un hanneton, la femelle a le plumage d'un vert doré, le mâle de mesme excepté la gorge, qu'il a d'un rouge brun, quand on le void d'un certain jour, il jette

un feu plus vif que le ruby : ils ne vivent que de miel qu'ils amaſſent ſur des fleurs, leur bec eſt long & gros comme une petite épingle, leur langue paſſe un peu le bec & eſt fort déliée, leur vol eſt preſte & fait un grand bruit en volant ; ils font leurs nids dans des arbres de la grandeur d'une piece de quinze ſols, leurs œufs ſont gros comme des pois, ils en font trois, quatre, ou cinq au plus, on a tâché d'en nourrir, mais l'on n'a pas pû en venir à bout.

Pour l'Hyrondelle c'eſt la meſme qu'en France, elle vient au Printemps, & s'en retourne à la fin de l'Automne, elles font leurs nids aux maiſons, ou contre quelques rochers où ils ne moüillent point.

La Chauve-ſouris eſt auſſi de la meſme ſorte que c'elle d'icy, mais elle eſt beaucoup plus groſſe elle ſe retire l'Hyver en des trous d'arbres, ou dans des rochers & ne paroiſt point que l'Eſté.

Chapitre XXII.

Qui traite de la diverſité des ſaiſons de l'année, & des diferentes eſpeces des fruits.

APrés avoir fait la deſcription du païs, des climats, des coſtes, des rivieres, des poiſſons & oyſeaux de mer & de terre, je croy qu'il ne ſera pas mauvais de parler des ſaiſons.

Les quatre Saiſons de l'année ne ſont point égales en ces païs-là non plus qu'en France; le Printemps y eſt un peu plus tardif, & ne commence qu'au mois d'Auril du coſté du Nord: le

coſté plus Meridional de l'Acadie commence au vingt ou vingt cinq de Mars ; les commencemens du Printemps ſont d'ordinaire pluvieux ; ce n'eſt pas qu'il n'y ait des intervalles de beau temps, le mois de May venu, les pluyes n'y ſont pas ſi communes, mais il fait des bruïnes les matins juſques ſur les neuf à dix heures que le Soleil les ſurmonte, & tout le reſte du jour le temps eſt beau & ſerain.

L'Eſté d'ordinaire eſt toûjours beau & fort chaud, il fait quelque pluye de peu de durée & encores quelquefois le matin de la brune, elle ne paſſe point ſept à huit heures, tout le reſte de la journée il fait beau Soleil ſans nuage, il y a des années que la brune dure juſques à dix heu-

res & quelquefois tout le jour ; elles ne ſont point mal-ſaines.

Pour l'Automne, il ſe trouve peu d'années qu'elle ne ſoit belle : j'y ay veu baigner du monde à la Touſſaint, le froid ne commence qu'à la my-Novembre, & par de petites neges fonduës qui ne durent point ſur la terre.

L'Hyver eſt agreable en ce qu'il n'eſt point pluvieux ny remply de broüillards ny frimats ; c'eſt un froid toûjours ſec & beau Soleil, on ne void pas un petit nuage au Ciel, il y nege rarement plus de vingt-quatre heures de ſuite, & d'ordinaire il n'en tombe que durant un jour ou une nuit, on eſt des huit & quinze jours & meſme trois ſemaines ſans voir neger, pendant quoy il fait toujours

beau-temps. Cela n'empeſche pas qu'il n'y ait des coups de vent quelques-fois furieux qui arrachent des arbres, ils ne ſont pas de durée ; pour des tremblemens de terre, je n'ay point ouy dire qu'il y en euſt eu de connoiſſance d'homme, qu'un que j'ay veu il y a environ neuf à dix ans, encore ce fut ſi peu de choſe qu'à peine s'en apperçeut-on. Il n'y euſt que trois petites ſecouſſes, & ſans quelques batteries de cuiſine & vaiſſelle on ne s'en fût point apperceu ; il y euſt quelques Sauvages qui le ſentirent, cela ne les étonna pas ſeulement ; il fut terrible à Kebec, où apparament il commença, mais je ne parle pas de ce pays-là, & j'en laiſſe le recit à ceux qui en ont reſſenty les effets.

Depuis la fin du Printemps, & pendant l'Eſté & l'Automne, il s'y trouve ſouvent des orages, mais ils ne durent pas ; neantmoins le tonnerre tombe quelques-fois en feu & ſe met dans le bois, où tout eſt ſi ſec qu'il y demeure des trois ſemaines & un mois, & à moins qu'il n'y vienne des pluyes ſuffiſamment pour l'éteindre, il brûlera par fois des dix, douze, & quinze lieuës de pays ; le ſoir & la nuit on en void la fumée de dix & douze lieuës. Du coſté que le vent la porte, elle ſe void bien d'auſſi loin ; aux cantons où cela arrive toutes les beſtes en fuyent quinze & vingt lieuës, & ſi c'eſt ſur le bord de la mer que l'eau des pluyes y puiſſent couler, tout le poiſſon en fuit,

& n'y aura point de peſche l'année enſuivant, ny de gibier à la coſte, en ſorte que les navires peſcheurs peuvent bien chercher d'autres endroits, autrement ils ne feroient rien, ce que j'ay veu arriver non par le feu du Ciel, mais par le hazard d'un canonnier, qui faiſant ſécher ſes poudres à Miſcou y mit le feu en prenant du tabac, & le feu ayant mis en cendre une bonne partie du bois de l'Iſle, fit que l'année ſuivante il n'y avoit point de moluë à la coſte, en ſorte que les peſcheurs furent obligez d'aller chercher du poiſſon ailleurs.

A l'égard des fruits qui ſe trouvent dans le païs, il y a des ſeriziers ſauvages, le fruit n'en eſt pas gros, pour le gouſt il

tient de la cerise: l'on y void encore d'autre arbres, tout le fruit en est fort menu, il y a des framboises en tous les lieux découverts des bois, & mesme en nos défrichemens, si on est une année sans les labourer ils se rempliſſent tout de framboisiers, les framboises sont fort grosses d'un gouſt tres-bon & plus excellent que celles de France, on a peine à en degarnir la terre; si aprés les avoir bien arrachées on laisse encore la terre sans l'avoir labourée & la semer, elle produit des noizilliers dont les noisettes sont bonnes; arrachez les noisettes & ne labourez point encore la terre, elle produit des bois comme auparavant, la terre y est si bonne qu'elle ne peut dmeurer sans produire quelque

choſe, joint qu'il s'y trouve rarement des épines, des ronces, & des chardons.

L'on y void encore de pluſieurs ſortes de grozelliers : il y a de ces groſſes groſeilles vertes de France qui ne ſont bonnes que lors qu'elles ſont choppes, il y en a qui ne ſont bonnes que lors qu'elles ſont violettes ; la grozeille rouge qui vient ſemblable à celle de France n'eſt pas commune ; il y en a d'autres pareilles qui ſont veluës : il s'en void encore de blanches & de bleuës, cette eſpece ne ſe trouve pas communement, toutes ces ſortes de groſeilles-là ſont bonnes à manger.

Les Pommiers de ce pays-là rempent ſur la terre, ils ne croiſſent que d'un demy pied, & ont

ont la feüille ſemblable à du mirthe, le fruit en eſt gros comme des noiſettes, il eſt d'un côté tout rouge, & de l'autre blanc: c'eſt le petit lapis, elles ne viennent qu'en l'Automne, & ne ſont bien bonnes à manger qu'au Printemps & l'Eſté, lors que la nege & l'Hyver ont paſſé deſſus.

Il ſe trouve une racine qui jette un petit brain d'herbe, ſemblable à la veillée ou liſette, qui s'entortille à ce qu'elle rencontre & ne monte pas ſi haut, la rencontrant ſi vous foüillés au pied vous trouvés la racine, qui a des grains gros comme des chataignes enfilées, ſemblables à des chapelets, les grains diſtans les uns des autres d'environ un demy pied; il y a de ces racines

là qu'on levera des dix à douze pas toûjours garnies, l'une manquant vous en trouvez une autre: les Sauvages en ſont friands, elles ont le gouſt de chataigne lors qu'elles ſont boüillies, & s'appellent des Chicamins.

CHAPITRE XXIII.

Concernant les mœurs des Sauvages, leur police, & coûtumes, leur maniere de vivre, leur inclination, celle de leurs enfans, de leurs mariages, leur maniere de bâtir, se vestir, haranguer, & autres particularitez.

IL me reste maintenant à faire voir les mœurs des Sauvages, leur complection, la maniere de vivre, les mariages, les enterrements, leur travail, les dances, leurs chasses, & comme ils se gouvernoient par le passé,

ainſi que je l'ay pû apprendre d'eux, & la maniere dont ils agiſſoient il y a trente ſept à trente huit ans que je fus en ce païs-là, ils avoient encore peu changé leurs coûtumes, mais ils ſe ſervoient déja de chaudiere, de hache, de couſteaux, & de fer pour leurs fleches, il y en avoit encore peu qui euſſent des armes à feu.

Ils vivoient encore long temps; j'ay veu des Sauvages de ſix à ſept-vingts ans qui alloient encore à la chaſſe à l'Orignac, les plus vieux qui approchoient de huit-vingt ans, ſelon leurs comptes n'y alloient plus, ils comptent par Lunes.

Avant que de parler de leur maniere d'agir d'apreſent, il faut examiner le paſſé : leur nourri-

ture estoit de poisson & de viande rostye & boüillie : pour faire rostir la viande ils la coupoient par roüelles, fendoient un bâton, la mettoient dedans, puis piquoient le baston devant le feu, chacun y avoit les siens, lors qu'elle estoit cuite d'un costé & à mesure qu'elle cuisoit, ils la mangeoient mordant à mesme, & coupoient le morceau avec un os qu'ils aiguisoient sur des roches pour les faire couper, ce qui leur tenoit lieu de cousteaux de fer, & d'acier dont nous leur avons introduit l'usage depuis.

Ayant mangé tout ce qu'il y avoit de cuit ils remettoient la viande devant le feu, prenoient un autre bâton & faisoient de mesme, avoient-ils mangé toute la viande d'un baston ils en

remettoient toûjours d'autres en continuant tout le jour.

Ils avoient une autre maniere de faire roſtir avec une corde d'écorſe d'arbres, attachée à une perche, qui traverſoit le haut de leur cabanne, ou d'un arbre à l'autre, où ſur deux fourches piquées en terre l'on attachoit la viande au bout d'en bas de la corde, au travers de laquelle on mettoit un bâton, avec lequel on luy faiſoit tourner pluſieurs tours, apres on le laiſſoit aller, ainſi la viande tournoit long-temps d'un coſté, puis de l'autre devant le feu : ne tournoit-elle plus, on tournoit encore la corde avec le baſton du milieu, on le laiſſoit encore aller ; le deſſus de la viande eſtant cuit, ils mordoient le deſſus, & coupoient le

morceau tout ras de la bouche, continuant tant que le tout fut mangé : ils en faisoient aussi rôtir sur les charbons.

Pour le poisson, il le faisoient rostir avec des bastons fendus qui servoient de grille, ou bien sur les charbons, mais il falloit qu'il fut tout cuit avant que d'en manger ; tous les enfans faisoient leur rotisserie comme les autres, avec des bastons fendus & sur les charbons.

Toutes ces sortes de rosty n'estoient que l'entrée pour reveiller l'appety, il y avoit la chaudiere d'un autre costé qui boüilloit : cette chaudiere estoit de bois, faite comme une grande auge ou timbre de pierre : pour la faire ils prenoient le pied d'un gros arbre qui étoit tombé,

ils ne le tranchoient point n'aynt pas d'outils propres pour cela ; de les porter il n'y avoit pas de moyen ; ils en avoient fait quaſi en tous les endroits où ils alloient.

Pour les faire ils ſe ſervoient de haches de pierre bien éguiſées, amanchées au bout d'un baſton fendu, bien liées, & avec ces haches ils coupoient un peu le deſſus du bois de la longueur qu'ils vouloient la chaudiere ; cela fait ils mettoient du feu deſſus, faiſoient brûler l'arbre ; eſtant brûlé d'environ quatre doigts de profondeur, ils oſtoient le feu, puis avec des pierres & des gros os pointus larges d'un pouce, ils creuſoient de leur mieux en oſtant tout le charbon, puis y remettoient du feu,

feu, & ayant encore brûlé, ils oſtoient tout de dedans, & recommençoient d'en ſeparer le charbon, faiſant toûjours de meſme juſques à ce que leur chaudiere fuſt aſſez grande à leur fantaiſie, mais plûtoſt trop grande que trop petite.

La chaudiere eſtant faite, il s'en faut ſervir, à cet effet ils l'empliſſoient d'eau, & mettoient dedans ce qu'ils vouloient faire cuire: pour la faire boüillir, ils avoient de groſſes roches qu'ils mettoient dedans le feu rougir, eſtans rouges ils les prenoient avec des morceaux de bois, les mettoient dans la chaudiere, elles faiſoient boüillir l'eau; & pendant que celles-là eſtoient dans la chaudiere, les autres rougiſſoient, puis oſtoient celles

qui eſtoient dans la chaudiere, y en mettoient d'autres : continuant toûjours tant que la viande fut cuite.

Il y avoit toûjours force boüillon qui eſtoit leur plus grand breuvage, ils beuvoient peu d'eau cruë pour lors auſſi bien qu'a preſent : leur plus grand travail c'eſtoit de bien manger & d'aller à la chaſſe, ils ne manquoient pas de beſtes n'en tuant qu'à meſure qu'il en avoient beſoin, & mangeoient ſouvent du poiſſon, ſur tout du Loup marin pour avoir l'huile, tant pour ſe graiſſer que pour boire, & de la balene qui s'échouë ſouvent à la coſte, du lard de laquelle ils faiſoient grande chere; leur plus grand ragouſt eſt de la graiſſe, ils la mangent comme

on fait le pain & la boivent fonduë.

Il y avoit pour lors bien plus grand nombre de Sauvages qu'à preſent : ils vivoient ſans ſoucy, & ne mangeoient ny ſalé ny épiſſé, ils ne beuvoient que de bon boüillon du plus gras ; c'étoit ce qui les faiſoit vivre longtemps & peuploient beaucoup : ils auroient bien plus peuplé, ſi ce n'eſtoit que les femmes ſi-toſt qu'elles ſont accouchées lavent leurs enfans quelque froid qu'il faſſe, puis les emmaillotent dans des peaux de marte ou caſtors, ſur une planche où ils les lient, ſi c'eſt un garçon, ils luy paſſent la verge par un trou, par où ſort l'urine, & à une fille ils mettent une petite écorſe en goutiere entre ſes jambes qui porte l'uri-

ne dehors ; & ſous leur derriere ils mettent du bois pourry ſec, & reduit en pouſſiere pour recevoir les autres excrements, en ſorte qu'ils ne les démaillottent que tous les vingt-quatre heures, mais comme ils leurs laiſſent à l'air pendant la gelée la partie de leur corps la plus ſenſible, cette partie leur gele, ce qui en fait mourir beaucoup, principalement des garçons qui ſont plus expoſez à l'air par cet endroit-là que les filles : à cette planche eſt attachée une couroye en haut par les deux bouts, en ſorte qu'en la mettant ſur leur front la planche leur prend derriere les épaules, & de cette maniere la mere n'en a point les bras embaraſſez, & ne les empeſche ny de travailler n'y d'al-

ler dans les bois, ſans que l'enfant puiſſe eſtre offencé des branches aux paſſages : ils ont trois ou quatre femmes & quelques-fois plus ; s'il s'en trouvoit quelques-unes ſterilles, ils la peuvent repudier ſi bon leur ſemble, & en prendre une autre, & ainſi ils peuvent avoir force enfans, mais ſi une femme demeuroit groſſe, pendant qu'elle nourrit un enfant elle ſe fait avorter ; ce qui les ruinent encore, elles ont une certaine drogue dont elles ſe ſervent pour cela qu'elles tiennent ſecrettes entr'elles ; la raiſon pourquoy elles ſe font avorter, c'eſt diſent-elles parce qu'elles ne peuvent pas nourrir deux enfans enſemble, d'autant qu'il faut que l'enfant quitte la mamelle de luy-

mesme, & tette des deux ou trois ans ; ce n'est pas qu'elles ne leurs donnent à manger de ce qu'elles ont, & qu'en machant un morceau elles ne leurs mettent en la bouche, & l'enfant l'avale.

Leurs enfans ne sont point opiniâtres en ce qu'elles leurs donnent tout ce qu'ils demandent, sans les laisser jamais crier apres ce qu'ils souhaitent, les plus grands cedent aux petits, le pere & la mere s'ostent le morceau de la bouche si un enfant le demande ; ils ayment beaucoup leurs enfans, ils n'apprehendent jamais d'en avoir trop, car ce sont leurs richesses ; les garçons soulagent le pere allant à la chasse & nourrissent la famille ; les filles travaillent,

soulagent la mere, vont au bois, à l'eau, & vont chercher la beſte dans les bois ; aprés qu'elle eſt tuée, ils la portent à la cabanne, il y a toûjours quelque vieille femme avec les filles pour les conduire & leur apprendre les chemins, car ſouvent ces beſtes qu'il faut aller chercher ſont tuées à cinq ou ſix lieuës de la cabanne, & il n'y a point de chemins battus.

L'Homme dira ſeulement la diſtance du chemin, les bois qu'il faut paſſer, les montagnes, rivieres, ruiſſeaux, & prairies, s'il y en a ſur le chemin, & ſpecifiera l'endroit où ſera la beſte, & où il aura rompu trois ou quatre branches d'arbres pour la remarquer, cela leur ſuffit pour la trouver, en ſorte qu'elles ne la

manquent jamais & l'apportent: quelques-fois elles couchent où eſt la beſte, elles font grillades reviennent le lendemain.

Quand ils ont demeuré quelque temps en un endroit, qu'ils ont battu tout le tour de leur cabanne, ils vont cabanner à quinze ou vingt lieuës de là; pour lors ils faut que les femmes & les filles emportent la cabanne, leurs plats & leurs ſacs, les peaux, les robes, & tout ce qu'ils peuvent avoir, car les hommes & les garçons ne portent rien, ce qu'ils pratiquent encore à preſent.

Eſtant arrivez au lieu où ils veulent demeurer, il faut qu'elles baſtiſſent la cabanne, chacune fait ce qu'elle doit faire; l'une va chercher des perches

dans le bois, l'autre va rompre des branches de sapin, les petites filles les apportent, la maîtresse femme, qui est celle qui a eu le premier garçon commande & ne va rien querir dans le bois, on luy apporte tout, elle accommode les perches pour faire la cabanne, arrange le sapin pour faire la place sur laquelle chacun se met, c'est leur tapis de pied, & la plume de leur lit; si la famille est grande elles la font longue pour faire deux feux, sinon elles la font ronde, toutes semblables aux tentes de guerre, si ce n'est qu'au lieu de toilles sont des écorses de bouleau, qui sont si bien accommodées qu'il ne pleut point dans leurs cabannes : la ronde tient dix à douze personnes, la lon-

gueur le double, les feux ſe font dans le milieu de la ronde, & aux deux bouts de la longue.

Pour avoir de ces écorces, elles choiſiſſent tous les plus gros bouleaux qu'elles peuvent trouver de la groſſeur d'un muid, elles couppent l'écorce tout autour de l'arbre, le plus haut qu'elles peuvent avec leurs haches de pierre, puis la coupent en bas auſſi tout autour : apres cela la fendent du haut en bas, & avec leurs couſteaux d'os la levent tout autour de l'arbre, qui doit eſtre en ſeve pour la bien lever : lors qu'elles en ont ſuffiſamment elles les couſent bout à bout, quatre à quatre, ou cinq à cinq : leur fil eſt fait de racine de ſapin qu'elles fendent en trois de meſme que l'o-

zier dont on lie les cerceaux des bariques, elles le font auſſi fin qu'elles veulent.

Leurs aiguilles ſont des os qu'elles rendent aigus comme des alaines à force de les aiguiſer, elles percent leurs écorces, y paſſent cette racine de trous en trous, de la largeur des écorces: cela étant fait elles les roulent le plus ſerré qu'elles peuvent, pour eſtre plus faciles à porter, quand elles les oſtent de deſſus leur cabanne pour les porter en un autre endroit, bien qu'elles ſoient ſechées par le feu que l'on y a fait, elles les chauffent encore pour les rendrent plus ſouples; à meſure qu'elles chauffent on les roule autrement elles romperoient pour eſtre trop ſeches.

A preſent elles font encore de meſme, mais elles ont de bonnes haches, des couſteaux plus commodes à leur travail, des chaudieres faciles à porter, qui eſt une grande commodité pour elles n'eſtant plus ſujettes d'aller aux lieux où eſtoient les chaudieres de bois, dont on n'en void plus à preſent, en ayant entierement perdu l'uſage.

Pour leur mariage, anciennement un garçon qui vouloit avoir une fille, eſtoit obligé de ſervir le pere pluſieurs années ſelon la convention : ſon ſervice eſtoit d'aller à la chaſſe, faire voir qu'il eſtoit bon chaſſeur, capable de bien nourrir ſa femme & ſa famille; faiſant des arcs, des fleches, le bois des raqueſtes, meſme un canot, cela eſt le tra-

vail des hommes : tout ce qu'il faiſoit pendant ſon temps eſtoit pour le pere de la fille, mais il ne laiſſoit pas d'en avoir luy-meſme l'uſage en cas de beſoin.

Sa Maiſtreſſe cordoit les raqueſtes, faiſoit ſes robbes, ſes ſouliers & ſes bas pour marque qu'elle eſtoit habille au travail ; le pere, la mere, la fille, & le ſerviteur, tout couchoit en une meſme cabanne, la fille proche la mere, le ſerviteur de l'autre coſté, & toûjours le feu entre-deux, les autres femmes & enfans y couchoient auſſi. Il n'y arrivoit jamais de deſordre, les filles eſtoient fort ſages pour lors, toûjours couvertes d'une peau d'orignac bien paſſée qui deſcendoit plus bas que les genoüils ; elles faiſoient des bas

& des ſouliers de meſme peau pour l'Eſté : l'Hyver elles faiſoient des robes de caſtor ; & la pudeur des filles eſtoit telle en ce temps-là, qu'elles euſſent plûtoſt retenu leur eau vingt-quatre heures que de ſe laiſſer voir en cette action par un garçon.

Le terme eſtant finy il faloit parler du mariage : les parens du garçon venoient trouver ceux de la fille, leur demandoient s'ils l'auroient agreable : ſi le pere de la fille en eſtoit d'accord, il falloit ſçavoir des deux parties s'ils en eſtoient contens, & ſi l'un des deux ne vouloient le mariage il n'y avoit rien de fait, on ne les contraignoit point, que ſi tout eſtoit d'accord on prenoit jour pour faire le feſtin, pendant

quoy le garçon alloit à la chaſſe, faiſoit tout ſon poſſible pour traiter toute l'aſſemblée, tant de roſty que de boüilly, & d'avoir force boüillon bien gras principalement.

Le jour eſtant venu tous les parens & conviez aſſemblez, & tout eſtant preſt, les hommes & grands garçons entroient tous dans la cabanne, les vieillards au haut bout proches des pere & mere; le haut bout c'eſt la gauche en entrant dans la cabane faiſant le tour allant à la droite: il n'y entroit point d'autre femme que la mere du garçon; chacun ayant pris ſon rang, tous aſſis ſur le cul comme des ſinges, car c'eſt leur poſture, le marié apportoit la viande dans un grand plat d'écorce, la

partageoit & la mettoit en autant de plats qu'ils y avoit de perſonnes, tant qu'ils en peuvent tenir, il y avoit dans chaque plat de la viande pour douze perſonnes, il dõnoit à chacun ſon plat, & on ſe mettoit à manger, le marié eſtoit là qui avoit un grand plat de boüillon, dont il donnoit à boire tout ſon ſaoul au premier, lequel eſtant ſuffiſamment deſalteré bailloit le plat à ſon voiſin qui faiſoit de meſme, eſtant vuide on le rempliſſoit, puis ayant bien beu & mangé ils faiſoient une poſe, le plus ancien faiſoit une harangue à la loüange du marié, & faiſoit le recit de ſa genealogie où il ſe trouvoit toûjours décendre de quelque grand Capitaine de dix ou douze races, exageroit tout

ce

ce qu'ils avoient fait de beau, tant en guerre qu'à la chasse, l'esprit qu'ils avoient, les bons conseils qu'ils avoient donné, & tout ce qu'ils avoient fait en leur vie de considerable, il commençoit par le plus ancien en décendant de race en race & venoit finir au pere du marié, puis exhortoit le marié à ne point degenerer de la valeur de ses ancestres : ayant achevé sa harangue, toute la compagnie faisoit deux ou trois cris, disant *hau, hau, hau* ; apres quoy le marié les remercioit, promettant autant & plus que ses ancestres, & l'assemblée faisoit encore le mesme cry : ensuite la marié se metoit à dancer, chantoit des chansons de guerre qu'il composoit sur le champ, qui exhal-

toit ſon courage & ſa valeur, le nombre des beſtes qu'il avoit tuées, & de tout ce qu'il pretendoit faire : en danſant il prenoit en ſes mains un arc, des fleches, un grand baſton où eſt amanché un os d'un Orignac, bien pointu dequoy ils tuent les bêtes l'Hyver, lors qu'il y a beaucoup de neges : ces choſes-là les unes apres les autres, chacun ayant ſa chanſon, pendant laquelle il ſe mettoit en furie, & ſembloit qu'il vouloit tout tuer : ayant finy, toute l'aſſemblée recommençoit leur *hau, hau, hau,* qui ſignifie joye & contentement.

Apres cela ils recommencent à manger & boire tant qu'ils ſoient ſaouls, puis ils appellent leurs femmes & enfans qui ne

ſont pas loin, ils viennent & chacun leur donne ſon plat dont elles vont manger à leur tour.

Que s'il y avoit quelques femmes ou filles qui euſt ſes mois, il faut qu'elle ſe retire à part, les autres leur donnent à chacune leur part, en ce temps-là ils ne mangent jamais que toutes ſeules, elles ne font rien, & n'oſent toucher aucunes choſes, principalement du manger, il faut qu'elles ſoient toûjours à l'écart.

Ils ont ainſi fait paſſer en coûtume le recit de leurs genealogies, tant dans les harangues qu'ils font aux mariages qu'aux funerailles, afin d'entretenir la memoire & conſerver par tradition de pere en fils l'hiſtoire de leurs enceſtres, & l'exemple de

leurs belles actions & de leurs plus conſiderable qualitez, ce qui autrement leur pourroit échaper, & leur oſteroit la connoiſſance de leurs parentez qu'ils conſervent par ce moyen-là & leur ſert à tranſmettre leurs alliances à la poſterité, de quoy ils ſont tres curieux, principalement ceux qui vienent d'anciens Capitaines ce qu'ils rapportent quelquefois de plus de vingt races, & ce qui les fait plus eſtimer de tous les autres.

Ils obſervent certains degrez de parenté entre eux qui les empeſchent de ſe marier enſemble, il ne ſe fait jamais de frere à ſœur, de nepveu à niepce, de couſins à couſine, c'eſt à dire au ſecond degré, car au deſſous ils le peuvent, ſi une jeune mariée

n'a point d'enfans de son mary au bout de deux ou trois ans, il la peut repudier, & la chasser pour en prendre une autre : il n'est tenu au service comme à la premiere, il fait seulement des presens de robes, de peaux, ou de porcelenes, je diray en son lieu ce que c'est que porcelene, il est obligé de faire un festin au pere de la fille, mais non pas si solemnel que la premiere fois; si elle devient grosse on fait grand festin à ses parens, sinon il la chasse comme la premiere, & se marie à un autre, & sa femme estant grosse il ne la voit plus, & pour cela ils prennent des femmes tant qu'ils veullent, moyennant qu'ils soient bon chasseurs, & point paresseux, autrement les filles ne le prendront pas, on

voit des Sauvages qui ont des deux ou trois femmes groſſes tout à la fois, & c'eſt toute leur joye que d'avoir grand nombre d'enfans.

En toutes ces réjouiſſances de nopces & de feſtins, ils ſe parent de leur plus beaux habits ; l'Eſté les hommes avoient des robes de peau d'Orignac bien paſſées, blanches, paſſementées de paſſement large de deux doigts du haut en bas, tant plein que vuide, d'autres ont trois rangs par le bas, les uns en long, & les autres en travers, d'autres en chevrons rompus, ou parſemées de figures d'animaux ſelon la fantaiſie de l'ouvriere.

Elles faiſoient toutes ces façons-là, de couleur rouge, violette & bleuë, appliquées ſur la

peau avec dela colle de poiſſon; ils avoient des os façonnez de pluſieurs ſortes qu'ils paſſoient tous chauds ſur les couleurs de la maniere à peu prés dont on dore les couvertures des livres : quant ces couleurs ſont une fois appliquées elles ne s'en vont point à l'eau.

Pour paſſer leurs peaux on les moüille & on les étend au Soleil les faiſant bien chauffer du coſté du cuir pour aracher le poil, puis les tendent & arachent le poil avec des os faits exprés, comme ceux qui preparent une peau à mettre en parchemin, & enſuite ils la frotent de foix d'oyſeau, & de quelque peu d'huiſle, puis l'ayant bien frotée entre leurs mains la paſſent ſur un bois poly fait en dos

d'aſne, ainſi que l'on fait pour paſſer les peaux à faire des gans ſur un fer, la frotent tant qu'elle ſoit ſouple, & bien maniable enſuite la lavent & la tordent avec des bois pluſieurs fois, tant qu'elles rendent l'eau blanche puis l'eſtendent pour la faire ſecher.

Pour les peaux paſſées avec le poil, ils ne ſe ſervent que de foixdont ils les frotent bien avec la main, & les paſſent encores ſur leurs bois pour les bien corroyer, s'ils elles ne ſont aſſez molettes ils y mettent encores du foix & recommencent à les froter tant qu'elles ſoient maniables puis les font ſecher, toutes ces robes-là ſont faites comme une couverture ſoit pour hommes ou pour femmes.

Les

Les hommes les mettent sur leurs épaulles lient les deux bouts avec des cordons de cuir dessous le menton, tout le reste n'est point fermé ; ils montrent tout leur corps, à la reserve de leurs parties qui sont cachées par le moyen d'une peau bien souple & fort mince, laquelle passe entre leurs jambes & est attachée par les deux bouts, à une ceinture de cuir qu'ils ont autour deux, & s'appelle un brayer.

Les femmes mettent cette robe en façon de Bohemiennes, l'ouverture est au costé, elles l'attachent avec des cordons en deux endroits, distans l'un de l'autre, en sorte que leur teste puisse passer dans le milieu & les bras aux deux costez, puis doublent les deux bouts l'un

ſur l'autre, & par deſſus elles mettent une ceinture qu'elles lient bien ſerrée, en ſorte qu'elle ne puiſſe ſe deffaire par ce moyen elles ſont toutes cachées, elles ont des manches de peaux qui ſont attachées l'une à l'autre par derriere, elles ont auſſi des chauſſes de peau en étrier qui n'ont point de pied les hommes les portent de meſme.

Elles font auſſi des ſouliers de leurs vieilles robes d'Orignac, qui ſont engraiſées & meilleures que des neuves, leurs ſouliers ſont arrondis pardevant, & la ſemelle redouble ſur le bout du pied qui eſt froncée auſſi menu qu'une chemiſe, cela eſt fait fort proprement, les filles en font pour elles enjolivez de couleurs & les couſtures garnies de

poil de Porc-épy qu'elles teignent en rouge & violet.

Elles ont de fort belles teintures, ſur tout leur couleur de feu qui paſſe tout ce que nous voyons icy en ce genre-là, ce qui ſe fait avec une petite racine groſſe comme du fil; pour la feüille elles ne la veulent point faire voir, cela eſt rare entre elles, c'eſtoit-là à peu prés leurs habits d'Eſté; pendant l'Hyver leurs robes ſont de Caſtor, de Loutre, de Marte, de Loups ſerviers, ou d'Ecureüils, toûjours martachées c'eſt à dire peintes.

Meſmes leur viſage lors qu'ils vont en ceremonie avec leurs beaux habits ſont peint de rouge ou de violet, ou bien ils ſe

font des rayes longues & courtes & de couleur ſelon leur fantaiſie, ſur le nez, & ſur les yeux, le long des jouës, & ſe graiſſent les cheveux d'huiles pour les rendre luiſans, qui ſont les plus beaux entre eux, ils ſemblent à des maſcarades, ce ſont leurs parades aux jours de rejoüiſſances.

CHAPITRE XXVI.

De leur Coiffure, de leurs ornemens, & de leurs braveries. Du regime qu'ils observent pendant leurs maladies, de leurs divertissemens & conversations. Du travail des hommes & des femmes, & de leurs plus ordinaires occupations.

POur distinguer les hommes & les femmes d'avec les garçons & les filles par les ornemens, les premiers ont les cheveux coupez au dessous des oreilles, les garçons les portent

tous longs, les lient en mouſtaches des deux coſtez avec des cordons de cuir; les curieux les ont garnis de poil de Porc-épic de couleurs, les filles les ont auſſi tout longs, mais les lient par derriere de meſme cordons, mais les galantes qui veulent paroiſtre jolies & qui ſçavent bien travailler, ſe font des garnitures de la largeur d'un pied ou huit pouces en quarré toute brodée de poil de Porc-épic de toutes couleurs fait ſur le meſtier, dont la chaîne eſt de filets de cuir d'Orignaux mornez qui eſt fort delicat, le poil de Porc-épic eſt la trame, qu'elles paſſent au travers de ces filets ainſi que l'on fait la tapiſſerie, ce qui eſt bien travaillé; tout autour ils font une frange des meſ-

mes fillets qui sont entourés aussi de ce poil de Porc-épic mêlez de couleurs; en cette frange elles mettent de la porcelene blanche & violette, elles s'en font aussi des pendans d'oreilles, qu'elles ont percez en deux ou trois endroits.

Cette porcelene n'est autre chose que des dents d'un certain poisson qui se pesche par les Sauvages de la nouvelle Angleterre, qui leur estoit bien rare, & en ce temps-là valoit beaucoup entre eux, ce qui est commun à present, chaque grain est long de la moitié d'un travers de doigt, c'est tout leur enjolivement en toute sorte de travail où il falloit coudre à l'éguille, qui estoit cette alaine dont j'ay déja parlé ou un poinçon d'os

bien pointu pour faire un petit trou, & y passoient leur fil, qui est fait d'un nerf d'Orignac qui se trouve au long de l'épine du dos, quand il est bien battu il se leve par filets aussi fin que l'on veut, c'est avec cela qu'elles cousent toutes leurs robes, qui ne se decousent jamais : voilà l'enjolivement des filles, si-tost qu'elles sont mariées, la mere les livrant à leur mary luy coupe les cheveux, qui est la marque du mariage, pareillement au marié.

La Loy qu'ils observoient anciennement estoit celle de ne faire à autruy que ce qu'ils souhaitoient leur estre fait ; ils n'avoient aucun culte : tous vivoient en bonne amitié & intelligence, ils ne se refusoient rien les uns

aux autres, si une cabanne ou famille n'avoit pas de vivres suffisamment ses voisins luy en donnoient, quoy qu'ils n'eussent que ce qui leur faloit, & de toutes autres choses de mesme, ils vivoient dans la pureté, les femmes estoient fidelles à leurs maris, & les filles fort chastes, point sujettes à maladies ; ne connoissoient point de fiévre, s'il leur arrivoit quelque accident, par chûtte, par brûlures, ou en coupant du bois, manque de bonne haches, qui vacilloient faute de bien couper, il ne leur faloit point de Chirurgien, ils connoissoient des herbes, dont ils se servoient & se gueriſſoient fort bien, ils n'estoient point sujets à la goute, gravelle, fiévres ny rumatismes, leur reme-

de general eſtoit de ſe faire ſuer, ce qu'ils pratiquoient tous les mois & meſme plus ſouvent, je dis pour les hommes; car je n'ay point eu connoiſſance que les femmes ſe fiſſent ſuer, pour cet effet ils faiſoient une petite cabanne en rond pour tenir au nombre de quatre, cinq, ſix, ſept, ou huit au plus, elles eſtoient couvertes d'écorſſe de haut en bas, bien bouchées à la reſerve d'une petite ouverture pour entrer, le tout ſe recouvroit encore de leurs robes, & pẽdant que cela ſe faiſoit l'on avoit de groſſes roches que l'on metoit dans le feu, & que l'on faiſoit bien rougir, aprés quoy ceux qui vouloient ſuer, ſe mettoient tous nuds dans la cabane aſſis ſur le cul tous en rond, eſtant là

leur femme ou des garçons leur donnoient de ces roches toutes rouges, avec un grand plat tout plain d'eau, & un autre petit pour verſer de l'eau ſur les roches qui étoient au milieu d'eux; cette eau que l'on verſoit ſur ces roches faiſoit une fumée qui rempliſſoit la cabanne & l'échauffoit ſi bien que cela les faiſoit ſuer; lors qu'ils commençoient à ſuer ils ne jettoient plus d'eau que de temps en temps, les roches eſtant froides ils les mettoient dehors, on leur en donnoit d'autres toutes rouges : ils ne ſe preſſoient pas de ſuer, s'échauffoient petit à petit, & ſi bien que l'eau leur couloit de toutes parts laquelle ils abatoient de temps en temps avec la main, ils y demeuroient

tant qu'ils pouvoient, & s'y tenoient une heure & demie & deux heures. Pendant ce temps-là, ils chantoient des chanſons, faiſoient des contes pour ſe faire rire : vouloient-ils ſortir, ils abatoient l'eau tant qu'ils pouvoient du haut en bas, & puis prenant leur courſe ils s'en alloient ſe jetter dans la mer ou riviere, eſtant rafraichis ils mettoient leurs robes ſur eux, & puis s'en alloient en leur cabane auſſi poſez qu'auparavant. Nos François ſe font ſuer comme eux, & ils ſe jettent à l'eau de meſme & n'en ſont point incommodez ; l'eau de ces païs-là n'incommode point la ſanté : l'Hyver que nos gens vont à la chaſſe, quelquefois ils n'ont point de chiens & tuent du gi-

bier, ceux qui sçavent nager se mettẽt à l'eau pour l'aller querir & s'en reviennent au logis pour changer d'habits & n'en reçoivent aucune incommodité, & n'en sont jamais enrhumez.

S'ils estoient malades à mourir de vieillesse, ou quelqu'autre accident d'arbres, ou autre chose qui tomboit sur eux & où il ne paroissoit rien, il y avoit des vieillards qui disoient parler au *manitou*, c'est à dire au diable, qui les venoient soufler, ces gens-là leur mettoient force scrupules en l'esprit, dont j'ay parlé de plusieurs cy-devant, c'étoient des gens qui auoient quelque subtilité plus que les autres, qui leur faisoient croire tout ce qu'ils vouloient & passoient pour leurs Medecins. Ces gens-

là venoient voir le malade, luy demandoient où eſtoit ſon mal, aprés s'eſtre bien enquis de tout il promettoient gueriſon en le ſouflant, & pour cela ils ſe mettoient à danſer parlant à leur *manitou*, ils danſoient avec telle furie qu'ils écumoient gros comme les poings des deux coſtez de la bouche, pendant ce temps là ils alloient de fois à autres trouver le malade, & l'endroit où il avoit témoigné ſentir le plus de douleur ils poſoient la bouche deſſus & y ſouffloient de toute leur force quelque temps, & puis commençoient à danſer, en ſuite dequoy ils retournoient au malade faire tout de meſme qu'auparavant, puis ils diſoient que c'eſtoit le *manitou* qui le tenoit là qu'il avoit paſſé en quelques endrois

où il n'avoit pas satisfait à l'hommage accoustumé ou quelque autres folies semblables, & qu'avec le temps ils se sperroient le faire sortir, cela duroit quelquesfois des sept à huit jours, & à la fin ils faisoiẽt semblant de luy arracher quelque chose du corps par subtilité qu'ils montroient, en disant le voilà, le voilà, il est sorty, maintenant il est guery, & en effet souvent il s'en guerissoit par imagination, & s'ils n'en gueriſoient ils trouvoient quelque autre excuse, à sçavoir qu'il y avoit plusieurs *manitous* qu'ils n'avoient pas voulu sortir, & qu'ils les avoient trop mepriſez; ils faisoient toûjours leur cause bonne, on ne laissoit pas de leur donner quelque chose; non pas tant que s'il eust esté entiere-

ment guery, ces Medecins-là estoient vieillards paresseux qui ne vouloient plus aller à la chasse, & qui avoient d'eux tout ce qui leur faloit, s'il y avoit quelques belles robes ou autre chose de rare en une cabane, c'étoit pour Monsieur le Medecin, quand on tuoit des bestes on luy envoyoit tous les meilleurs morceaux, quand ils avoient guery trois ou quatre personnes ils ne manquoient plus de rien ce qui ne leur estoit pas mal aisé de faire, en ce que la plus grande maladie des Sauvages, ne venoit que de fantaisie; leur ostant cela de l'esprit tout aussi-tost ils estoient gueris.

Les Sauvages aimoient fort ces tours de soupleſſes & à entendre des contes, il y avoit de

ces

ces vieillards qui en compoſoient comme on faiſoit aux enfans du tẽps des Fées, ou de peau d'aſne, ou autres ſemblables, mais eux les compoſoient ſur les Orignaux, ſur les Renards & autres animaux, leurs diſoient qu'ils en avoient veu d'aſſez puiſſants pour avoir apris à travailler aux autres, comme ſont les Caſtors, & oüy d'autres qui parloient: ils faiſoient des contes qui étoient agreables & d'eſprit, quand ils en diſoient quelqu'un, c'eſtoit toûjours par ouy dire de leur grand pere, ce qui faiſoit paroiſtre qu'ils avoient eu connoiſſance du Deluge, & des choſes de l'ancienne Loy. Lors qu'ils faiſoient des feſtins de réjoüiſſance, apres eſtre bien repeus, il y en avoit toûjours quelqu'un

qui en faisoit un si long qu'il en avoit pour toute la journée & soirée avec les intervalles de rire, ils estoient grands rieurs, si un faisoit un conte, tous l'écoûtoient avec un grand silence, s'ils se mettoient à rire s'estoit un ris general; pendant ce temps-là ils ne laisoient pas de petuner, ils avoient un certain tabac verd, dont la feüille n'étoit pas plus longue que le doigt ny plus large, ils le faisoient secher & le mettoient en pain, fait en galette, épaisse de quatre doigts, la fumée n'estoit pas forte, le tabac bon & fort doux: ces faiseurs de contes qui paroissoient plus subtils que les autres, quoy que leur subtilitez ne fussent que des badineries, ne laissoient pas d'abuser ceux qui prenoient

plaisir à les écoûter.

Pour le travail des hommes, il consistoit à faire leurs arcs qui estoient d'Erable tout de brin; pour le façonner ils se servoient de leurs haches & cousteaux; pour le polir ils se servoient de coquilles d'huistres ou autres coquilles qu'ils polissoient comme peut faire le verre; leurs fleches sont de cedres, qui se fend droit, & qui avoiẽt pres de demie brasse de longueur: ils les emplumoient de queuës d'Aigles; au lieu de fer ils y mettoient des os: leur bois de raquette estoient de haistre de la grosseur de celles à joüer à la paulme, plus longues & plus larges, & de la méme forme sans manche, leur hauteur estoit d'ordinaire à un chacun de la ceinture en bas, ils y

mettoient deux bois qui traverſoient, diſtant l'un de l'autre de la longueur du pied, elles étoient cordées de peau d'Orignac, paſſée en parchemin, que l'on coupoit par éguillettes fort longues groſſes & menuës; la groſſe ſe mettoit dans le milieu de la raquette où l'on met le pied entre ces deux baſtons, & la plus menuë aux deux bouts; tout joignant le baſton de devant, on laiſſoit une ouverture au milieu de cette raquette pour y paſſer le bout du pied en cheminant, afin que la raquette ne leve point du derriere, & qu'elle ne faſſe que traiſner, c'eſtoient d'ordinaire les femmes qui les cordoient.

Leurs bâtons à darder, étoient auſſi de heſtre, au bout deſquels

ils emmanchoient un grand os pointu, ils s'en servoient pour darder les bestes lors qu'il y avoit beaucoup de neges.

Pour faire leurs canots ils cherchoient les plus gros bouleaux qu'ils pouvoient trouver, ils levoient l'écorce de la longueur du canot qui estoit de trois à quatre brasses & demie, la largeur d'environ deux pieds par le milieu, & toûjours en diminuant aux deux bouts venant à rien; la profondeur estoit d'un homme assis à venir jusques aux aisselles; la garniture du dedans pour le renforcer estoit des lattes de la longueur du canot, larges de quatre doigts en appetissant par les bouts, afin qu'elles se puissent joindre; le dedans du canot en estoit garny

par tout, & tout autour d'un bout à l'autre ; ces lattes estoient faites de cedre qui est leger, & qu'ils fendoient aussi long qu'ils vouloient & aussi mince qu'ils leurs plaisoit ; ils faisoient encore du mesme bois, des demy cercles pour servir de membres, & leurs donnoient la forme au feu.

Pour coudre le canot ils prenoient des racines de sapin de la grosseur du petit doigt & plus petites encore, elles estoient fort longues, ils fendoient ces racines en trois ou quatre les plus grosses, ce qui se fend plus facilement que l'ozier à faire des paniers ; ils faisoient des paquets de cela que l'on mettoit dans l'eau de peur qu'ils ne se chassent, il falloit encore deux

baſtons de la longueur du canot, tout rond, & de la groſſeur d'une groſſe canne, & quatre autres baſtons de haiſtre plus courts: tout cela eſtant prés ils prenoient leurs écorces, la plioient & dreſſoient en la forme que doit eſtre le canot, puis mettoient ces deux grandes perches tout autour, couſuës ſur le bord en dedans avec ces racines.

Pour coudre ils perçoient l'écorce avec un poinçon d'os pointu & paſſoient dans le trou un bout de l'ozier, le tiroient & ſerroient le baſton contre l'écorce tant qu'ils pouvoient toûjours en tournant le baſton de l'ozier, en ſorte qu'ils ſe touchoient l'un l'autre; les baſtons eſtant bien couſus, tout autour,

ils en mettoient auſſi de petits de haiſtre de travers, l'un dans le milieu qui entroit des deux bouts, en des trous qui étoient aux baſtons dont le canot eſtoit bordé, & trois autres en avant, diſtantes de demie braſſe les unes des autres, qui alloient en diminuant comme la forme du canot, & trois autres auſſi qui ſe mettoient en arriere en meſme diſtance; tous ces baſtons entrent auſſi par des bouts dans des trous qui eſtoient faits en ces baſtons qui ſont couſus tout autour du canot, auquel ils eſtoient ſi bien attachez des deux coſtez que le canot ne ſe pouvoit élargir ny étreſſir.

En ſuite on mettoit ces grandes lattes, dont on garniſſoit tout le dedans du haut en bas, qui

qui se touchoient toutes : pour les tenir ils mettoient par-dessus ces demy-cerceaux, dont les bouts venoient joindre d'un côté & de l'autre ; au dessous de ces bastons qui estoient cousus tout autour par le haut, qu'ils y faisoient entrer de force & en garnissoient tout le canot d'un bout à l'autre, ce qui rendoit le canot ferme, en sorte qu'il ne plioit point par aucun endroit.

Il y avoit des coûtures, car pour l'étreſſir des deux bouts ils fendoient l'écorce du haut en bas, ils doubloient les deux bouts l'un sur l'autre qu'ils coûsoient, mais pour empescher que les coûtures ne prissent l'eau, les femmes & les filles maschoient de la gomme de sapin tous les jours tant qu'elles devint en

onguent, qu'ils appliquoient avec du feu tout le long des coûtures, ce qui eſtanchoit mieux que du bray; tout cela eſtant fait le canot eſtoit achevé, qui eſtoit ſi leger qu'un homme ſeul le pouvoit porter ſur ſa teſte.

Les avirons étoient de haiſtre, la palle de la lõgueur du bras, large d'un demy pied ou environ, & le manche un peu plus long que la palle le tout d'une piece, trois, quatre & cinq perſonnes, tant hommes que femmes ramoient enſemble, cela alloit extremement viſte, ils alloient auſſi à la voile, qui étoit autrefois d'écorce, mais le plus ſouvent d'une peau d'un jeune orignac bien paſſée; s'ils avoient le vent favorable, ils alloient auſſi viſte

que le jet d'une pierre, & un canot portoit juſques à huit ou dix perſonnes.

Le travail des femmes eſtoit d'aller chercher la beſte apres qu'elle eſtoit tuée, l'écorcher, la couper par morceaux pour la faire cuire : pour cet effet elles faiſoient rougir les roches, les mettoient & oſtoient de la chaudiere, amaſſoient tous les os des orignaux, les piloient avec des pierres ſur une autre bien large, les reduiſoient en poudre, puis les mettoient en leur chaudiere & les faiſoient bien boüillir, ce qui rendoit une graiſſe qui venoit ſur l'eau, qu'ils amaſſoient avec une cuillier de bois, & les faiſoient tant boüillir qu'à la fin les os ne rendoient plus rien, en ſorte que des os d'un orignac,

ſans compter la moüelle, ils en tiroient cinq à ſix livres de graiſſe blanche comme nege, ferme comme de la cire; c'étoit dequoy ils faiſoient toute leur proviſion pour vivre allant à la chaſſe; nous l'appellons du beurre d'Orignac, & eux du Cacamo.

Elles faiſoient leurs plats d'écorces grands & petits, les couſoient avec ces racines de ſapin, ſi bien qu'ils tenoient l'eau, elles en garniſſoient quelqu'uns de poil de Porc-épic, faiſoient des ſacs de jonc aplaty, qu'elles treſſoient les uns dans les autres, alloiẽt aux bois chercher du bois ſec, qui ne fume point pour ſe chauffer & brûler à la cabane; tout autre ſorte de bois étoit bõ pour la chaudiere, attẽdu qu'elle étoit toûjours hors de la cabane,

elles alloient chercher de l'eau, paſſoient les peaux, faiſoient les robes, les manches, les bas, & les ſouliers, cordoient les raquettes, faiſoient & defaiſoient les cabannes, alloient chercher le ſapin dont elles garniſſoient tout le dedans de la cabanne de l'épaiſſeur de quatre doigts, à la reſerve du milieu ou ſe faiſoit le feu, qui n'eſtoit point garny, elles l'arrangeoient ſi bien qu'on l'auroit levé tout d'une piece, ce qui leur ſervoit auſſi de paillaſſe & de matelats à ſe coucher.

La plume eſtoit une peau d'ours ou d'un jeune Orignac, dont le poil eſt fort long & épais : lors qu'ils ſe couchoient ils defaiſoient leurs robbes qui leurs ſervoient de couvertures, ils avoient tous les pieds au feu,

qui ne mouroit point, l'entretenant toûjours & y mettant du bois dont la proviſion eſtoit à la porte.

Si on changeoit de lieu pour aller cabanner en un autre endroit les femmes portoient tout: leurs filles grandes & petites portoient auſſi ſelon leurs forces, on les accoûtumoit pour cela de jeune âge au travail, & à tout ce qu'il y avoit à faire, meſme à mâcher de la gomme de ſapin, auſſi n'avoient-elles jamais mal aux dents, qu'elles avoient bien arrangées & blanches comme de la nege : ſi les Dames de France ſe ſervoient de cette gomme, je ne doute point qu'elles n'en tiraſſent les meſmes avantages : car il eſt bon de remarquer icy que les hom-

mes qui vivoient d'un meſme regime n'avoient pas neantmoins les dents ſi belles que les femmes qui eſtoient obligées de macher la gomme de ſapin pour calfetter leurs canots.

Le travail des hommes eſtoit de faire leurs bois de raquettes, les plier, les polir, mettre les deux bois de travers, les rendre tout preſt à eſtre cordées, ils faiſoient leurs arcs, leurs fleches, les bois pour emmancher leurs grands os dont ils tuoient les orignaux, les caſtors, & tout ce qu'ils dardoient : ils faiſoient encore les planches ſurquoy les femmes mettoient leurs enfans, & toutes autres ſortes d'ouvrages de bois.

Ils faiſoient auſſi leurs pipes à prendre du tabac, ils en faiſoient

de bois, d'un pouce du hommart qui eſt proprement l'écreviſſe de mer, ils en faiſoient auſſi d'une certaine pierre verte, & d'un autre qui eſt rouge, avec le tuyau, le tout d'une piece.

Pour creuſer & percer le tuyau ils ſe ſervoient de leurs os dont la pointe eſtoit un peu platte & tranchante, & à force de tourner & virer ils creuſoient la pierre & perçoient le tuyau, de meſme & à force de temps en venoient à bout, tout leur travail n'étoit jamais bien preſſé, & ce qu'ils en faiſoient eſtoit ſeulement pour leur divertiſſement.

Pour leurs autres ſortes de pipes elles étoient de deux pieces, les tuyaux eſtoient faits d'un certain bois que nos matelots

nomment du bois de Calumet, ils en faisoient des tuyaux d'un pied & d'un pied & demy de longueur; pour les percer ils faisoient un cerne à un pouce prés du bout dont ils ostoient le bois tout autour jusques au milieu, qu'ils laissoient gros comme la mesche d'une chandelle qui semble de la moisle, quoy qu'il n'y en ait point ou si peu qu'elle ne paroist quasi pas; ils prenoient cette méche avec les dents qu'ils tenoient ferme, & tout le reste du baston avec les mains qu'ils tournoient petit à petit & fort doucement; & cette méche se tordoit si bien qu'elle se détachoit du dedans du baston, estant deprise d'un bout à l'autre de sa grosseur; on la tiroit tout doucement en tournant toûjours le

baſton, qui de cette maniere ſe trouvoit percé; enſuite ils le poliſſoient & le rendoient de la groſſeur qu'il le falloit pour entrer dans le trou de la pipe, qui eſtoit quelquefois de bois dur, quelquesfois d'os d'orignac, du pouce de homart, ou d'écreviſſe de mer, & de toutes autres choſes ſelon la fantaiſie qui leur prenoit d'en faire.

Chapitre XXV.

La chasse des Orignaux, des Ours, des Castors, des Loups serviers & autres animaux, selon leur saison.

LA chasse des Sauvages anciennement leur estoit facile, ils ne tuoient des bestes qu'à mesure qu'ils en avoient besoin; estans las d'en manger d'une sorte ils en tuoient d'une autre; ne vouloient ils plus manger de viande, ils prenoient du poisson, ils ne faisoient point d'amas de peaux d'orignac, castors, loutres ny autres qu'autant qu'il

leur en falloit pour leur ſervice; laiſſoient le reſte où les beſtes étoient tuée, & ne prenoient pas la peine de les apporter à la cabanne.

La chaſſe d'orignac ſe faiſoit l'Eſté par ſurpriſes : les Sauvages ſçavoient à peu prés les endroits où on les pouvoit trouver; en ces quartiers-là ils battoient le bois allant d'un coſté & d'autre pour en trouver la piſte, l'ayant trouvée ils la ſuivoient & connoiſſoient par cette piſte ſi c'eſtoit maſle ou femelle, même à la fumée, & s'il eſtoit vieil ou jeune, par la piſte ils connoiſſoient auſſi s'ils eſtoient proches de la beſte, pour lors ils regardoient s'il y avoit quelque Fort ou prairie proche ou la bête pouvoit eſtre ſelon le train

qu'elle tenoit, ils s'y trompoient peu, ils faiſoient une enceinte autour du lieu où elle eſtoit pour prendre le deſſous du vent, afin de n'eſtre pas éventez de l'orignac, ils en approchoient tout doucement crainte de faire du bruit tant qu'ils la peuſſent découvrir; l'ayant découverte s'ils n'eſtoient pas aſſez preſts approchoient encore tant qu'elle fut à portée de la fleche, qui eſt de quarante-cinq à cinquante pas; alors ils laſchoient leur coup deſſus la beſte qui demeuroit rarement pour une fleche, apres quoy il la falloit ſuivre à la piſte, quelquesfois la beſte s'arreſtoit n'entendant plus de bruit; ils alloient au petit pas; & connoiſſant cela à ſon train, ils tâchoient de l'approcher en-

core une fois, & luy donnoient encore un coup de fleche : ſi cela ne la faiſoit demeurer il la falloit encore ſuivre jûſques au ſoir & couchoient proche la bête, & le matin l'alloient retrouver au giſte : eſtant pareſſeuſe de ſe lever à cauſe du ſang qu'elle avoit perdu, ils luy donnoient un troiſieſme coup & la faiſoient demeurer l'achevant de tuer ; alors ils rompoient des branches pour marquer l'endroit pour l'envoyer querir par leurs femmes.

Mais apres avoir tiré les deux premiers coups, ils tâchoient de gagner le devant pour la faire tourner devers la cabanne, la pourſuivant & la faiſant approcher tant qu'elle tombaſt morte manque de force ; ſouvent ils

l'amenoient tout proche de la cabane; ils en trouvoiẽt toûjours plusieurs ensemble, mais l'Esté ils n'en peuvent suivre qu'un.

Le Printemps la chasse se faisoit encore de mesme, si ce n'est lors que les femelles entrent en amour; en ce temps-là la chasse se faisoit la nuit sur les rivieres en canot, contrefaisant le cry de la femelle, & puis avec un plat d'écorce, les Sauvages prenoient de l'eau, la laissoient tomber dans l'eau de haut, & le bruit faisoit venir le masle qui croyoit que ce fust une femelle qui pissoit : pour cela ils se laissoient aller doucement au fil de l'eau, si c'estoit en montant ils ramoient tout doucement, & de temps en temps ils faisoient tomber de l'eau contrefaisant

toûjours la femelle, & alloient tous ſur le bord de la riviere, s'il y avoit quelque maſle dans le bois qui entendit le bruit de cette eau il y venoit; ceux qui étoient dans le canot l'entendoient venir, par le bruit que faiſoit la beſte dans le bois, & continuoient de contrefaire toûjours le cry de la femelle, les faiſoient venir tout proche d'eux; ils eſtoient tous preſts à tirer deſſus & ne le manquoient pas: la nuit la plus noire eſtoit la meilleure pour cette chaſſe, & le temps le plus calme; le vent empeſchant d'entendre le bruit que faiſoit la cheute de l'eau.

Pour l'Hyver la chaſſe eſtoit differente à cauſe des neges, on ſe ſervoit de raquettes, par le moyen

moyen desquelles on marche sur la nege sans enfoncer, principalement le matin à cause de la gelée de la nuit, & en ce temps-là elle porte les chiens, mais l'orignac ne fait pas grand chemin, parce qu'il enfonce dans la nege, ce qui le fatigue beaucoup à cheminer.

Pour trouver les orignaux, les Sauvages couroient dans les bois d'un costé & d'autre pour trouver du bois mangé; car en ce temps-là ils ne mangent que le jet du bois de l'année, là où ils trouvoient le bois mangé, ils rencontroient bien-tost les bêtes qui n'en estoient pas loin, & les approchoient facilement ne pouvant pas aller viste, ils leurs lancoient un dard, qui est le grand baston dont j'ay parlé,

au bout duquel eſt emmanché ce grand os pointu qui perce comme une épée, mais s'il y avoit pluſieurs orignaux à la bande ils les faiſoient fuïr, alors les orignaux ſe metoient tous queuë à queuë, faiſoient un grand cerne d'une lieuë & demie, ou deux lieuës, & quelquesfois plus, & battoient ſi bien la nege à force de tourner qu'ils n'enfonçoient plus: celuy de devant étant las ſe met derriere, mais les Sauvages qui eſtoient plus fins qu'eux ſe mettoient en embuſcade, & les attendoient à paſſer, & là ils les dardoient; il y en avoit un qui les pourſuivoit toûjours; à chaque tour il en demeuroit toûjours un, mais à la fin ils s'écartoient dans le bois, les uns d'un coſté, les autres de l'autre; il en

demeuroit toûjours 5. ou 6. & quand la nege portoit, les chiens les ſuivoiẽt quelque nõbre qu'il y en euſt, il ne s'en pouvoit ſauver un ſeul, mais en ce temps-là ils n'en tuoient que leur proviſion, & n'alloient à la chaſſe qu'à meſure qu'ils avoient beſoin de viande; toute leur chaſſe & pêche ne ſe faiſoient qu'autant qu'ils avoient neceſſité de manger.

La chaſſe du caſtor ſe faiſoit l'Eſté à la fleche dans les bois où on les prenoit, ou bien dans des lacs ou étangs, où les Sauvages ſe mettoient en canots & à l'affuſt pour les gueter lors qu'ils venoient ſur l'eau prendre l'air, mais le plus commun & le plus aſſuré, c'eſtoit de rompre leur digue & en faire perdre l'eau,

alors les Caſtors ſe trouvoient ſans eau, ne ſcachant plus où aller, leur logement paroiſſoit par tout, les Sauvages les attrapoient à coups de fleches & de leurs dards, & en ayant leurs proviſions ils laiſſoient là tout le reſte.

Les Caſtors n'entendant plus de bruit ſe raſſembloient & ſe mettoient à raccommoder leur digue; c'eſt là où nous les avons veu travailler, ce qui fait bien croire que tout ce que j'ay dit de leur travail eſt veritable. Je ne tiens pas le travail de leurs digues à les faire entieres, ſi difficile que de les racommoder eſtans rompuës dans le milieu.

L'Hyver la chaſſe s'en faiſoit autrement, les digues & les lacs eſtant tous gelez: Pour lors les

Sauvages ont leurs chiens qui ſont une eſpece de mâtins, mais plus déchargez, ils ont la teſte de renard & ne jappent point, ayant ſeulement un hurlement qui n'eſt pas de grand bruit; pour les dents elles ſont plus longues & plus afillées que celles des mâtins, ces chiens ſervent pour la chaſſe de l'Orignac comme j'ay dit, le Printemps, l'Eſté, l'Automne, & l'Hyver lors que les neges les peuvent porter; il n'y a pas de Chaſſeurs qui n'en ayent des ſept à huit : ils les cheriſſent beaucoup; s'ils ont des petits que la mere ne puiſſe nourrir, les femmes les font teter; ſont ils grands ils leurs donnent du boüillon, eſtant en eſtat de ſervir on ne leur donne plus rien.

que les tripailles des beſtes que l'on tuë; s'ils ſont huit jours ſans tuer des beſtes, ils ſont autant ſans manger, pour des os on ne leur en baille point crainte de gaſter leurs dents, ny meſme ceux de Caſtor, s'ils en mangeoient cela empeſcheroit les Sauvages d'en tuer, meſme ſi on les faiſoit brûler, car il eſt bon de remarquer icy, que les Sauvages avoient la deſſus des ſuperſtitions dont on a eu bien de la peine à les deſabuſer : s'ils avoient fait roſtir une anguille ils croyoiẽt auſſi que cela les empeſcheroit d'en prendre une autrefois : ils avoient anciennement pluſieurs ſcrupulles de cette ſorte qu'ils n'ont plus à preſent, & dont nous les avons deſabuſez.

C'eſtoit leur richeſſe que leurs chiens, & pour témoigner à un amy l'eſtime qu'ils faiſoient de luy, ils luy donnoient à manger le chien qu'ils eſtimoient le plus en témoignage d'amitié : on dit que c'eſt un excellent manger : ils le font encore, & les François en mangent quand ils ſe trouvent aux feſtins, dont ils font grand recit, & l'ayment plus que le mouton ; cela ne m'a pourtant jamais donné envie d'en manger.

Lors qu'ils menoient leurs chiens à la chaſſe de l'Orignac, le Printemps, l'Eſté, & l'Automne, les chiens alloient quelque temps les uns d'un coſté, les autres de l'autre : celuy qui rencontroit quelque piſte la ſuivoit ſans faire bruit, s'il attra-

poit la beſte il gagnoit le devant luy ſautant ſur le nez : pour lors il hurloit, l'Orignac s'y amuſoit & luy vouloit donner du pied de devant ; tous les autres chiens qui l'entendoient y couroient & l'attaquoient de tous les coſtez ; il ſe defend de ſes pieds de devant, les chiens tâchent de luy attraper le meufle ou les oreilles : pendant ce temps-là le Sauvage arrive qui tâche ſans ſe faire voir de l'aborder à portée & au deſſous du vent, car ſi la beſte l'apperçoit ou l'éventent, l'Orignac prend la fuite & ſe moque des chiens, ſinon le Chaſſeur luy donne un coup de fleche, eſtant bleſſé il a peine de ſe ſauver des chiens qui le ſuivent toûjours, & le Sauvage auſſi, qui le ratrappe

& le

& le tire encore, mais quelques fois les chiens qui l'ont attrapé aux oreilles ou au mufle le couchent bas avant que le Sauvage l'eye ratrapé; ils n'ont garde de l'abandonner, car bien souvent il y a sept à huit jours qu'ils n'ont mangé, le Sauvage arrivé, l'acheve de tuer, luy fend le ventre, donne toutes les tripailles à ses chiens qui font grand curée, c'est ce qui rend leurs chiens aspres à la chasse : pour l'Hyver lors qu'il a pleu sur la nege & qu'elle peut porter les chiens, ils s'en servoient comme j'ay deja dit, parce qu'ils n'ont pas pour lors tant de peine à attraper les Orignaux, ne courant pas si viste, étant plus lourds que les chiens ils enfoncent dans la nege, & ne peuvent

plus aller que par ſauts.

Pour celle du Caſtors elle ſe faiſoit auſſi l'Hyver avec les chiens, mais ils ne ſervoient qu'à trouver le logement où ils ſentoient les caſtors au travers de la glace, les ayant trouvés les Sauges couppoient la glace & faiſoient un trou aſſez large pour pouvoir paſſer le Caſtor, enſuitte ils en faiſoient un autre à vingt-cinq ou trente pas de là, ſur le lac au large ; en ce lieu-là ſe mettoit un Sauvage ou deux avec l'arc & la fleche qui a un harpon d'os au bout fait en cramailliere, comme celuy dont on ſe ſervoit à la peſche de l'éturgeon, mais plus petit, qui a auſſi une corde où il eſt attaché d'un bout, & le Sauvage tenoit l'autre ; tout cela eſtant fait, un

autre Sauvage alloit à l'autre trou proche du logement des Castors, se couchoit le ventre sur la glace, mettoit son bras dedans le trou pour chercher l'ouverture des Castors, par où ils mettent leur queuë dans l'eau ; là ils sont arrangez tous les uns contre les autres, c'est à dire tous ceux d'une famille Castorienne ; les ayant trouvez le Sauvage passoit la main tout doucement sur le dos d'un par plusieurs fois, & approchant petit à petit de la queuë taschoit de la prendre.

J'ay oüy dire à des Sauvages, qu'ils ont esté si long-temps le bras dans l'eau que la glace prenoit tout autour de leur bras, quand ils tenoient une fois la queuë ils tiroient le Castor tout

d'un coup de l'eau ſur la glace, & en meſme temps luy donnoient de la hache ſur la teſte, & l'aſſommoient de crainte que le caſtor ne les mordit, car où ils mettent les dents ils emportent la piece ; en ayant tiré un ils tâchoient d'en avoir un autre, auquel ils faiſoient de meſme, les frottant doucement cela ne les fait pas fuïr, s'imaginant ſe toucher les uns les autres, mais pourtant en ayant enlevé trois ou quatre le reſte prend la fuite & ſe jette à l'eau, n'y pouvant demeurer longt-temps ſans reſpirer ; le jour qui donne ſur le trou qui eſt au large les y fait venir pour prendre l'air ; les autres Sauvages qui ſont là en embuſcade, ſi-toſt qu'ils paroiſſent leurs donnent un coup de fleche,

le harpon qui a des dents prend à quelque endroit du castor qui l'empesche de sortir ; on tire donc la corde, on ramene le castor au trou, puis l'enlevent sur la glace & l'assomment, quelque temps apres il en vient un autre que l'on prend de même, il s'en sauve peu d'une cabane, ils attrapoient tout. L'humeur des Sauvages est de ne pardonner non plus aux petits qu'aux grands ; ils tuoient tout de quelque sorte de beste que ce fust quand ils les pouvoient attraper : il est bon de remarquer icy qu'ils estoient plus friands des petits que des grands de quelques especes de bestes que ce fust, en sorte que souvent lors qu'ils couroient deux Eslans masles & femelles, ils

quittoient le maſle s'ils apperce-voient que la femelle fuſt plei-ne afin d'avoir ſes petits, car d'ordinaire elles en portent d'eux, & c'eſt pour eux un grand regal.

Pour les Ours, s'ils en tuoient l'Hyver il falloit qu'ils les ren-contraſſent en allant à la chaſſe, rencontrant quelques gros ar-bres ils regardoient s'il ſortoit de l'haleine en forme de fumée de dedans, s'ils en apperce-voient s'eſtoit un ſigne que l'Ours y eſtoit, ils montoient deſſus l'arbre & tuoient l'ours avec leurs dards, puis ils le ti-roient de dedans; l'Eſté ils en rencontroient dans le bois qu'ils ſuivoient à la piſte; où le tuoient quelquesfois ſur un cheſne où ils mangeoiẽt dugland, lors un coup

de fleche les faisoit bien-tost décēdre, & si-tost qu'il estoit à bas, ils redoubloient d'une autre fleche, puis l'assommoient à coups de hoches; s'ils le rencontroient à terre & qu'ils tirent dessus, selon que l'ours est blessé il fuit, ou vient à l'homme, qui a bien-tost une autre fleche parée; s'il ne le fait demeurer, l'ours l'embrasse, & l'auroit bien-tost mis en pieces avec ses grifs, mais le Sauvage pour l'éviter se jette la face contre terre, l'ours le sent, & si l'homme ne remuë point, il le tourne & luy porte le nez sur la bouche pour connoistre s'il respire; s'il ne sent point son halaine, il met le cul sur son ventre, le foule tant qu'il peut, & en mesme temps reporte son nez sur sa bouche, s'il

n'y ſent point ſon halaine, & que l'homme ne remuë point il le laiſſe là, & s'en va à quinze où vingt pas, puis ſe met ſur le cul & regarde ſi l'on ne remuë point, que l'on demeure quelque temps immobile il s'en va, mais s'il void remuer, il revient à l'homme, luy foulera encore ſur le ventre aſſez long-temps, puis il retourne le ſentir à la bouche, s'il s'apperçoit qu'il reſpire, il le foulera comme cela tant qu'il croye l'avoir étouffé, ſi pendant ce temps-là les bleſſures ne le font tomber bas; pour s'en garantir il faut bien prendre garde de reſpirer ny de remuer qu'il ne ſoit tres-éloigné, ils ne font point d'autre mal, & lors qu'on a des chiens on ſe garantiſt de tout cela.

Pour les Loups ſerviers, ſi les Sauvages les rencontrent & qu'ils les pourſuivent ou leurs chiens, cet animal monte dans un arbre où il eſt facille à tuer, pendant que les chiens l'épouvantent de leurs cris; tous les autres animaux ne ſont pas bien mal aiſés à tuer, & il n'y en a point qui ſoit capable d'attaquer l'homme à moins qu'il n'en ſoit attaqué le premier; ils ne tuoient qu'à la fleche toutes ſortes de gibier d'eau & de terre, ſoit en volant ou à terre; pour l'écureuil, la perdrix & autres petit gibier, ce ſont les enfans qui s'amuſent à cela.

CHAPITRE XXVI.

La chasse des Oyseaux, des Poissons, tant de jour que de nuit, & la ceremonie de leur Enterrement, ce qui s'y pratiquoit lors que l'on les mettoit en terre

ILs avoient encores une autre chasse de nuit qui est assez plaisante en de certains cul de sacs qui sont à labry du vent, les Outardes, les Cravans & les Canards s'y retirent pour dormir fort au large, car à terre ils ne seroient pas en seureté à cause des Renards, en ces lieux

là les Sauvages alloient deux ou trois dans un canot avec des torches qu'ils faisoient d'écorse de bouleau qui flamboient plus clair que des flambeaux de cire estans au lieu où sont tous ces oyseaux ils se couchoient dans le canot qu'ils laissoient aller à la derive sans paroistre ; la marée les portoit droit au milieu de tous ces oyseaux qui n'en ont point de peur, s'imaginant estre quelque piece de bois que la mer transporte d'un costé & d'autre comme cela arrive souvent, ce qui fait qu'ils y sont accoûtumez, lors que les Sauvages estoient au milieu d'eux, ils allumoient leurs flambeaux tout d'un coup ce qui les surprenoit, les obligeoit tous au mesme temps de se lever en

l'air, la nuit qui est brune fa
beaucoup paroistre cette lumi
re, soit qu'ils s'imaginent que c
soit le Soleil, ou autre chose, ils
se mettoient tous à tourner en
confusion tout au tour de ces
flambeaux qu'un Sauvage te-
noit en s'approchant toûjours
du feu & si proche qu'avec un
baston que les Sauvages te-
noient ils les assommoient en
passant, outre qu'à force de tour-
ner ces oyseaux s'etourdissoient
si bien qu'ils tomboient comme
morts, & pour lors les Sauva-
ges les prennoient & leur tor-
doient le col, en sorte qu'en
une nuit ils empliſſoient leur
canot.

Les Sauvages se servoient en-
cores de ses flambeaux pour la
pesche du Saumon & de la truite

ſaumonée qui eſt auſſi puiſſante que le Saumon, il y a de deux eſpeces de Saumon, les uns ſemblables à ceux de France, les autres ont la mâchoire de deſſous plus pointuë & un crochet au bout qui releve au haut, je crois pourtant que c'eſt ce que nous appellons en France Becars, ils ne ſont pas moins bons que les autres, tout cela vient de la mer & montent dans les rivieres au printemps, il s'y rencontre force foſſés dans ces rivieres ou le Saumon s'égaye aprés avoir monté, à quoy il a de la peine à cauſe des ſaults qui s'y trouvent, il y a des endroits ou l'eau tombe de huit, dix, douze & quinze pieds de haut où le Saumon monte, il ſe darde dans la cheute de l'eau en cinq ou

ſix coups de queuë il monte haut, ce n'eſt pas qu'il y aye des ſauts en toutes ces rivieres, mais en certaines rivieres ſeulement, aprés avoir monté ils ſe divertiſſent en ces foſſes, y ayant demeuré quelque temps ils montent encores plus haut, en ces lieux de repos les Sauvages alloient la nuit avec leurs canots & leurs flambeaux; où il y a des foſſes ils y portoient leurs canots par dedans le bois, & les mettoient où eſtoient les ſaumons ou les truites qui rarement ſe mettent en une meſme foſſe, eſtant là, ils allumoient un flambeau: le ſaumon ou la truite voyant le feu qui fait lueur ſur l'eau, viennent faire des caracolles tout le long du canot; celuy qui eſt debout le harpon à la

main, qui eſt le meſme du caſtor auſſi emmanché au bout d'un grand baſton, ſi-toſt qu'il voyoit paſſer un poiſſon il le dardoit & en manquoit fort peu, mais quelquesfois le harpon ne tenoit pas manque d'artraper quelque areſte, ainſi ils perdoient leur poiſſon; cela n'empeſche pas qu'ils n'en prennent des cent cinquante & deux cens par nuit.

Ils ſe ſervent encore d'une autre invention au plus étroit des rivieres où il y a le moins d'eau, ils font une paliſſade de bois tout au travers de la riviere pour empeſcher le poiſſon de paſſer, & au milieu ils laiſſent une ouverture, en laquelle ils mettent des naſſes faites comme celles de France, en ſorte qu'il faut

de neceſſité que le poiſſon donne dedans : ces naſſes qui ſont plus grandes que les noſtres, ils les levent deux ou trois fois le jour, il s'y trouve toûjours du poiſſon, c'eſt au Printemps que le poiſſon monte, & l'Automne il décend & retourne à la mer, pour lors ils mettoient l'embouchure de leurs naſſes de l'autre coſté.

Tout ce que j'ay dit juſques à preſent des mœurs des Sauvages & de leurs diverſes manieres d'agir, ne ſe doit entendre que de ce qu'ils pratiquoient anciennement, à quoy j'ajoûteray leurs enterremens & ceremonies anciennes de leurs funerailles. Lors qu'il mouroit quelques hommes parmy eux c'eſtoit de grands pleurs en ſa cabane, tous ſes parents

rents & amis le venoient pleurer, ce qui duroit des trois ou quatre jours ſans manger; pendant ce temps-là on faiſoit ſon oraiſon funebre, chacun parloit les uns apres les autres, car jamais ils ne parlent deux à la fois ny hommes ny femmes, en quoy ces barbares donnent une belle leçon à bien des gens qui ſe croyent plus polis & plus ſages qu'eux : il ſe faiſoit un recit de toute la genealogie du deffunt, de ce qu'il avoit fait de beau & de bon, des contes qu'il luy avoient oüy dire de ſes anceſtres, des grands feſtins & reconnoiſſances qu'il avoit fait en grand nombre, des beſtes qu'il avoit tuées à la chaſſe, & toutes les autres choſes qu'ils jugeoient à propos de dire à la loüange de

ſes predeceſſeurs : apres quoy ils venoient au deffunt, alors les grands cris & les pleurs redoubloient ; ce qui faiſoit faire une poſe à l'Orateur auquel les hommes & femmes répondoient de temps en temps par un gemiſſement general, tout d'un temps & d'un meſme ton, & ſouvent celuy qui parloit faiſoit des poſes & ſe mettoit à crier & pleurer avec les autres ; ayant dit tout ce qu'il vouloit dire, un autre recommençoit qui diſoit encore toute autre choſe que le premier, enſuite les uns apres les autres faiſoient chacun à ſa maniere le panegyrique du mort, cela duroit trois ou quatre jours avant que l'oraiſon funebre fuſt finie.

Apres quoy il falloit faire

grand tabagie, c'eſt à dire feſtin, & ſe réjouïr de la grande ſatisfaction qu'aura le deffunt d'aller voir tous ſes ayeuls, ſes parens & bons amis, & de la joye que chacun auroit de le voir, & les grands feſtins qu'ils luy feront, ils croyoient qu'eſtans morts ils iroient en un autre pays où tout abondoit à foiſon, & où l'on ne travaille point, le feſtin de la joye eſtant finy il falloit travailler pour le mort.

Les femmes alloient chercher de belles écorces dont ils faiſoient une eſpece de bierre, dans laquelle elles le mettoient bien enveloppé, puis on le portoit en un lieu où ils avoient un échaffaut baſty exprés, élevé de huit à dix pieds ſur lequel ils mettoient la bierre, & l'y laiſ-

soient environ un an, jusques à ce que le Soleil eust entierement deseché le cadavre ; pendant ce temps-là les femmes du mort le pleuroient autant de fois qu'elles se rencontroient en compagnie, mais non pas si longtemps que la premiere fois, rarement les femmes se remarioient, ou du moins si ce n'estoit apres le bout de l'an, & pour l'ordinaire ayant des enfans qui les pouvoient nourrir, elles ne se remarioient point, & demeuroient toûjours avec ces enfans dans la viduité.

Le bout de l'an estant passé & le codavre sec on l'ostoit de là, & on le portoit en un autre endroit qui est leur cimetiere où on le mettoit en un coffre ou biere neufve aussi d'écorce de bouleau,

& incontinent apres dans une grande fosse qu'ils avoient faite dans la terre, dans laquelle tous les parens & amis jettoient des arcs, des fleches, des raquettes, des darcs, des robbes d'orignac, de loutre, de castor, des chaussses, des souliers & tout ce qu'il leur estoit necessaire pour la chasse & le vestement; tous les amis du deffunt luy faisoient chacun son present du plus beau & du meilleur qu'ils avoient, ils se piquoient à qui feroit le plus beau don : du temps qu'ils n'étoient pas encore desabusez de leurs erreurs je leur ay veu donner au deffunt, des fusils, des haches, des fers de fleches, & des chaudieres, car ils trouvoient tout cela bien plus commode à leur usage que n'auroient esté

leurs chaudieres de bois, leurs haches de pierre, & des coûteaux d'os, pour leur ſervice en l'autre monde.

Il y a eu des morts de mon temps qui ont emporté pour plus de deux mil livres de pelleteries, ce qui faiſoit pitié aux François, & peut-eſtre envie tout enſemble, on n'oſoit pourtant pas les aller prendre, car cela euſt cauſé une haine & guerre immortelle, ce qui n'étoit pas prudent d'hazarder, puis que c'étoit ruiner entierement le commerce que nous avions avec eux; tous les enterremens des femmes, garçons, filles & enfans ſe faiſoient de meſme, mais les pleurs ne duroient pas ſi long-temps: on ne laiſſoit pas de mettre à un chacun ce qui é-

toit propre pour son usage, & l'enterrer avec luy.

On a eu de la peine à les désabuser de cela, quoy qu'on leur ait dit que toutes ces choses pourrissoient dans la terre, & que si on y regardoit ils verroient bien que rien n'alloit avec le mort : on fit tant qu'à la fin ils consentirent d'ouvrir une fosse, où on leur fit voir que tout estoit gasté ; il y avoit entre autres une chaudiere toute percée de ver de gris, contre laquelle un Sauvage ayant frapé & trouvé qu'elle n'avoit plus de son, il se prist à faire un grand cry & dit qu'on les vouloit tromper : Nous voyons bien, dit-il, les robbes & tout le reste & si elles y sont encore, c'est une marque que le deffunt n'en

a pas eu beſoin en l'autre monde où ils en ont aſſez depuis le temps qu'on leur en fournit.

Mais à l'égard de la chaudiere dit-il dont ils ont beſoin, qui eſt parmy nous un uſtencile de nouvelle introduction, & dont l'autre monde ne peut eſtre fourny. Ne vois-tu pas bien dit-il, frappant encore ſur la chaudiere, qu'elle n'a plus de ſon & qu'elle ne dit plus mot, parce que ſon ame l'a abandonnée pour aller ſervir en l'autre monde au deffunt à qui nous l'avons donnée.

Il fut bien mal-aiſé de s'empeſcher de rire, mais bien plus encore de le deſabuſer, car luy en ayant montré une autre qui s'eſtoit uſée à force de ſervir, & luy ayant fait entendre qu'elle ne

le ne disoit mot non plus que l'autre : ha, dit-il, c'est qu'elle est morte, & que son ame est allée au païs où ont accoûtumé d'aller les ames des chaudieres, l'on n'en pût jamais avoir d'autres raisons pour lors ; on les a pourtant desabusez de cela à la fin avec bien de la peine, les uns pour la Religion, l'exemple de nos Coustumes, & presque tous par la necessité des choses qui viennent de nous, & dont l'usage leur est devenu d'une necessité indispensable, ayant renoncé à toutes leur ustenciles, soit par la peine qu'ils avoient, tant à les faire & à s'en servir, que par la facilité de tirer de nous pour des peaux qui ne leurs coûtoient presque rien, des choses qui leur sembloient inestima-

bles, non tant par leur nouveauté que par les commoditez qu'ils en reçoivent : ſur tout la chaudiere leur a toûjours paru & paroiſt encore la choſe la plus precieuſe qu'ils puiſſent tirer de Nous ; ce que témoigna aſſez plaiſamment un Sauvage que feu Monſieur de Razilly envoya de l'Acadie à Paris, car paſſant par la ruë Aubry-bouché, où il y avoit pour lors beaucoup de Chaudronniers, il demanda a ſon Truchement s'ils n'étoient pas parents du Roy, & ſi ce n'étoit pas le métier des plus grands Seigneurs du Royaume. Il ne faut pas que cette petite digreſſion me faſſe oublier de dire icy avant de finir ce Chapitre des funerailles, que pour exprimer une choſe telle

qu'elle ſoit qui ne peut plus ſervir, ils diſent qu'elle eſt morte, par exemple quand leur canot eſt rompu, ils diſent qu'il eſt mort, & ainſi de toutes autres choſes hors de ſervice.

Chapitre XXVII.

La difference qu'il y a entre les coustumes anciennes des Sauvages, & celles d'apresent.

LEs Sauvages aujourd'huy pratiquent encore l'enterrement ancien en toutes choses, excepté que l'on ne met plus rien dans leurs fosses, dont ils sont entierement desabusez, ils se sont deffaits aussi de ces offrandes si frequentes & ordinaires qu'ils faisoient comme par hommage à leur *manitou*, en passant par des endroits où il y avoit quelque hazard à essuyer, ou bien où il estoit arrivé quel-

ques disgraces, ce qu'ils faisoient pour en détourner autant de dessus eux ou leur familles: ils se sont encore corrigez d'autres petites superstitions qu'ils avoient, comme de donner des os aux chiens, de faire rostir des anguilles, & plusieurs autres de cette maniere qui sont entierement abolies, autant par un esprit d'interest que par aucune autre raison, car ils y donnoient souvent ce qu'ils avoient de plus precieux & de plus rare, mais comme ils ne pourroient pas recouvrer maintenant les choses qui viennent de Nous avec tant de facilité qu'ils en avoient à trouver des robbes de marte, de loutre ou de castors, des arcs, des fleches, & qu'ils se sont apperçeus, que les fuzils &

autres choſes ne ſe trouvoient ny dans leurs bois, ny dans leurs rivieres, ils ſont devenus moins devots, ou pour mieux dire, moins ſuperſticieux dés que leurs offrandes leurs ont trop couſté; mais ils pratiquent encore toutes les meſmes manieres de la chaſſe, avec cette difference neantmoins, qu'au lieu qu'ils armoient leurs fleches & leurs dards avec des os de beſtes, pointus & aiguiſez, ils les arment aujourd'huy avec des fers qu'on fait exprés pour leur vendre, & leurs dards ſont faits maintenant d'une épée emmenchée au bout d'un baſton de ſept à huit pieds de long, dont ils ſe ſervent l'Hyver quand il y a de la nege, pour darder l'orignac, ou pour la peſche du ſaumon, de

la truite & du caſtor, on leur fournit auſſi des harpons de fer, de l'uſage deſquels nous avons parlé cy-deſſus.

Le fuzil leur ſert plus que tout cela à leurs chaſſes du Printemps, de l'Eſté & de l'Automne, tant aux beſtes qu'aux oyſeaux: d'une fleche ils ne tuent qu'une outarde, mais d'un coup de fuzil ils en tuent des cinq ou ſix: pour la fleche il falloit approcher la beſte de prés, avec le fuzil ils tirent la beſte de loin avec une balle ou deux: les haches, les chaudieres, les coûteaux & tout ce qu'on leur donne leur eſt bien plus commode & plus portatif que ce qu'ils avoient le temps paſſé lors qu'ils eſtoient obligez d'aller cabaner aupres de leurs monſtrueuſes

chaudieres au lieu qu'aujourd'huy ils ont la liberté d'aller camper où ils veulent, & on peut dire qu'en ce temps-là les chaudieres immobiles eſtoient la principale regle de leur vie, puis qu'ils ne pouvoient vivre qu'aux lieux où elles étoient.

A l'égard de la chaſſe du caſtor pendant l'Hyver, ils la font de meſme qu'ils la faiſoient autrefois, quoy qu'ils ayent neantmoins aujourd'huy plus d'avantage avec les fleches & harpons, armez de fer, qu'avec les autres dont ils ſe ſervoient anciennement, & dont ils ont abandonné tout à fait l'uſage.

Pour leurs feſtins, ils les font comme ils faiſoient anciennement, les femmes n'y entrent point; ceux qui ont leurs mois

ſont toûjours à part ; ils y font toûjours des harangues, des dances, mais l'iſſue n'eſt pas ſemblable, depuis qu'ils boivent du vin & de l'eau de vie, ils ſont ſujets à ſe battre ; leur querelle vient d'ordinaire ſur leur condition, car eſtant ſaouls, ils ſe diſent tous grands Capitaines, ce qui engendre des querelles entre eux, dans les commencemens il leur falloit peu de vin ou eau de vie pour les ſaouler.

Mais à preſent ils boivent bien d'une autre façon depuis qu'ils ont hanté les navires peſcheurs, ils ne tiennent plus compte du vin & ne veullent plus que de l'eau de vie ; ils n'appellent pas boire s'ils ne ſe ſaoulent, & ne croient pas avoir beu s'ils ne ſe battent & ne s'aſſomment ;

neantmoins lors qu'ils ſe mettent à boire, leurs femmes oſtent de leurs cabannes, les fuzils, les haches, les épées emmanchées, les arcs, les fleches, & meſmes juſques à leurs couſteaux, que les Sauvages portent pendus au col, elles ne leurs laiſſent rien dont ils ſe puiſſent tuer, & eux ſouffrent cela ſans dire mot ſi c'eſt avant que de boire, autrement les femmes n'oſeroient entrer dans les cabanes, & tout auſſi-toſt qu'elle leurs ónt oſté tout ce dont ils ſe pourroient bleſſer, elles l'emportent dans le bois au loing où elles ſe vont cacher avec tous leurs enfans: aprés cela ils ont beau ſe battre s'aſſommer & ſe tuer, les femmes n'y viennent point, juſques au lendemain qu'ils ſont déſaou-

lez, pour lors leur combat ne se fait que des perches de leurs cabannes qu'ils mettent en pieces pour les avoir, apres cela il faut que les pauvres femmes aillent chercher d'autres perches & d'autres écorces pour faire leur logement, & si il ne faut pas gronder, autrement elles seroient battuës.

S'il se trouve quelqu'un de blessé entr'eux, celuy qui l'aura fait luy demande pardon, en disant qu'il estoit yvre, il en est quitte pour cela, mais s'il y en a quelqu'un de tué, il faut que le meurtrier, outre l'aveu de son yvrognerie & le pardon qu'il demande, fasse quelque present à la vefve, à quoy tous les autres le condamnent; & pour faire la paix entiere il faut qu'il paye

encore à boire, s'il n'a point de peaux, c'eſt comme qui diroit je n'ay point d'argent: pour acheter de l'eau de vie pour lors faut qu'il vende ſon fuzil, ſa couverture ou autre choſe pour en avoir, ce qui leur coûtera des cinq à ſix peaux ils le donneront aux peſcheurs pour une bouteille ou deux d'eau de vie, ils recommencent à boire; ſi l'eau de vie qu'ils ont euë n'eſt pas capable de les enyvrer ils donneront tout ce qu'ils auront pour en avoir encore, c'eſt à dire qu'ils ne ceſſeront de boire tant qu'ils auront quelque choſe, ainſi les pêcheurs les ruinent entierement.

Car aux habitations l'on ne leur en veut pas tant donner qu'ils en puiſſent boire au point de ſe tuer, & on leur vend davan-

tage qu'aux navires, ce ſont les Capitaines & les matelots qui leurs en donnent, auſquels il n'en couſte que l'achapt, ſurquoy ils ne laiſſent pas de gagner beaucoup, car tous les dépens & frais du navire ſe font par les bourgeois, outre que l'équipage traite ou negocie avec les Sauvages, du biſcuit, des plombs, des lignes toutes neufes, des voiles & de beaucoup d'autres choſes aux dépens deſdits bourgeois, cela fait qu'ils donnent aux Sauvages deux ou trois fois plus que l'on ne leur donne aux habitations, où il n'y a rien dont le fret ou le portage ſeul ne coûte ſoixante livres pour tonneau ſans l'achat & le coulage, outre qu'on donne aux Sauvages toutes les fois qu'ils vien-

nent aux habitations un coup d'eau de vie, un morceau de pain, & du tabac en entrant, quelques nombre qu'ils ſoient, hommes & femmes : pour les enfans on ne leur donne que du pain ; on leur en donne encore autant quand ils s'en vont, joint qu'il faut entretenir bien du monde à gage outre la nourriture ; toutes ces gratifications-là avoient eſté introduites par le paſſé pour attirer les Sauvages aux habitations, afin de les pouvoir plus facilement inſtruire à la foy & Religion Chreſtienne, ce que l'on avoit fait déja d'un grand nombre, par les ſoins des Reverends P. Jeſuites qui s'en ſont retirez voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire avec des gens que la frequentation des navires entrete-

noit dans une perpetuelle yvrognerie.

A preſent, ſi-toſt que les Sauvages ſortent du bois au Printemps, ils cachent toutes leurs meilleures peaux, en apportent quelqu'unes aux habitations pour avoir leur droit de boire, manger & fumer, ils payent une partie de ce qu'on leur a preſté pendant l'Automne pour ſubſiſter, autrement ils mourroient de faim : ils aſſurent que c'eſt tout ce que leur ont produit leur chaſſe pendant tout l'Hyver, ſi-toſt qu'ils ſont partis ils vont reprendre les peaux qu'ils ont cachées dans les bois, & vont ſur les paſſages des vaiſſeaux peſcheurs faire ſentinelle : s'il apperçoivent quelques navires ils font de groſſes fumées pour a-

vertir qu'ils ſont-là ; au meſme temps le navire approche la terre, & les Sauvages prennent quelques peaux & ſe mettent en canots pour aller au navire, où ils ſont bien receus, on leur baille à boire & à manger tant qu'ils veulent pour les mettre en train, & on s'enqueſte d'eux s'ils ont beaucoup de peaux, s'il n'y a point d'autres Sauvages qu'eux dans le bois, s'ils diſent qu'il y en a & qu'ils ont des peaux, tout à l'heure on fait tirer un coup de canon de la plus groſſe piece pour les avertir qu'ils viennent, à quoy ils ne manquent pas auſſi-toſt qu'ils entendent le canon & apportent leurs peaux, pendant ce temps-là le navire amene ſes voiles, paſſe un jour où deux à courir bord

bord sur bord, en attendant les Sauvages qui leurs apportent une ou deux peaux, & sont receus avec la mesme chere que les premiers qui ont encore part à la bonne reception que l'on fait aux derniers venus, & reboivent tous ensemble sur nouveaux frais : il est bon d'observer que quand on dit peaux, simplement sans autre adition, c'est à dire peaux d'orignac dont se font les meilleurs buffles.

Le soir estant venu ils se retirent à terre avec quelques barils d'eau de vie, & se mettent à boire, mais peu, crainte de se saouller, ils renvoient seulement des femmes au navire qui portent une peau & rapportent de l'eau de vie, & renvoient comme cela de temps en temps des

femmes afin d'avoir leur bouteille d'eau de vie : mais ſi vous deſirez ſçavoir pourquoy ils ne prennent pas tout ce qu'ils veulent boire tout d'un coup, c'eſt que les femmes ne font point de voyages aux navires qu'elles ne rapportent vingt-cinq ou trente galettes de biſcuit de preſent que chacun leur fait, pour quelques plats d'écorce & des deſpeſchipoty. Je croy avoir déja dit que ces peſchipoty ſont des bourſes de cuir enjolivées pour mettre du tabac, qui eſt un travail des femmes aſſez proprement fait.

Un peſchipoty c'eſt tout ce qui ſe ferme par un lien ou ſerrant comme une bourſe, moyennant que tout cela ne paſſe point la grandeur d'un ſac à

mettre des heures, on en fait de martes, d'écureuils, de rats musquez ou autres petits animaux, d'autres de peaux d'orignac, de peaux de loup marin, ceux-là sont de la largeur de la main & un peu plus longs; un costé tourne sur l'autre avec une petite couroye qui fait plusieurs tours pour la fermer, à la maniere de ces porte papieres de cuir : ceux de peaux ont des tirans comme les bourses, & tous ces peschipoty-là servent à mettre du tabac ou du plomb pour la chasse : les Sauvagesses les font valoir aux pescheurs selon la peau & l'enjolivement bigarré, qu'ils appellent matachiez, ce qui se fait avec du poil de porc-épic blanc, rouge & violet, & quelques-fois a-

vec de leurs pourcelenes, dont j'ay déja parlé, avec cela elles tirent beaucoup de choſes des matelots, il n'y a celuy qui n'en vueille avoir aux dépens du corbillon, c'eſt à dire du biſcuit du navire & de la boiſſon; elles portent des martes, des eſcureuils, pour cravattes ou autres bagatelles que les femmes font; ce n'eſt pas qu'elles debitent à chaque voyage tout ce qu'elles portent, elles ſçavent bien ménager leur fait, mais ſeulement pour faire montre & donner de l'envie; elles promettent à l'un & à l'autre & ne donnent rien, pendant tout ce negoce-là, on leur promet beaucoup s'ils les veulent aller trouver au lieu où ils vont ancrer pour faire leur peſche, ce qu'el-

les font eſperer ; apres quoy chaque matelot leur donne en cachette les uns des autres des galettes de biſcuit, prennent toûjours, en les aſſurant de les aller trouver, mais elles n'y vont pas ſi-toſt, & demeurent encore à terre en attendant que d'autres navires viennent à paſſer, il n'en paſſe point dont elles n'ayent par la meſme methode deux ou trois quintaux de biſcuit & de bons barils d'eau de vie, pour deux ou trois peaux qu'ils donnent, & ce qu'il y a de certain, c'eſt que tant qu'ils peuvent aller aux navires ils ne ſe ſaoullent jamais, car ils ne pourroient pas conſerver le jugement qui leur eſt neceſſaire pour prendre les matelots & les Capitaines pour duppes & attra-

per leur pain, outre que tant qu'ils peuvent aller de ſang froid ils boivent ſans qu'il leur en couſte rien, tant hommes que femmes, & font pourtant ſi bien qu'à la fin ils ſe ſaoullent aux dépens d'autruy avant que d'avoir touché à l'eau de vie qu'ils ont traittée, tant ils ſont adonnez à leur intereſt & à leur plaiſir, & habiles à tromper ceux qui s'y fient.

Les navires les ayant quitez, ils commencent à boire tout de bon à terre; s'il y demeure quelques femmes avec eux qui ayment à boire, quoy qu'elles ſoient aſſurez d'eſtre bien battuës, elles ne ſe mettent point en peine pourveu qu'elles ſe ſaoullent; celles qui ne veulent pas boire ſi cherement ſe reti-

rent avec leurs enfans dans les bois & ne reviennent point que toute l'yvrognerie ne ſoit paſſée qui durera quelquesfois des deux ou trois jours ſans déſaouller, apres quoy il ſe trouve bien des teſtes, des bras, des jambes fort endommagées & force cheveux arrachez, ainſi il n'y a point de ſoumiſſion à faire, chacun eſt marqué & ne ſonge qu'à ſe penſer; leur plus grand remede c'eſt de la gomme de ſapin qui eſt ſouveraine comme le baume pour les playes n'y ayant point d'os caſſez, s'il y en a ils les ſçavent bien rabiller & les remettre en leur eſtat; tout cela fait, il faut retourner où les peſcheurs ſont; là ils recommencent la meſme vie tant qu'ils ont dequoy boire, & ſe dépoüillent tous nuds, c'eſt

à dire qu'ils vendent tout & boivent tout, conſervant ſeulement du biſcuit pour leur Hyver : ils paſſent ainſi tout l'Eſté & partie de l'Automne, tant qu'il y a des navires à la coſte, & il ne ſe paſſe point d'année qu'il ne ſe tuë des ſix, ſept & huit Sauvages en toute la coſte par l'yvrognerie.

Les femmes & les grandes filles boivent bien auſſi à la dérobée, & ſe vont cacher dans les bois pour cela ; les matelots ſçavent bien les rendez-vous, ce ſont eux qui fourniſſent l'eau de vie, & les mettent en ſi bon eſtat qu'ils peuvent faire d'elles tout ce qu'ils veulent. Toutes ces frequentation des navires les ont entierement perduës, & ne ſe ſoucient plus de la Religion, elles

elles jurent le nom de Dieu, ſont larroneſſes & fourbes, & n'ont plus la pureté du paſſé, ny femme ny filles, du moins celles qui boivent : ce n'eſt pas un crime à une fille d'avoir des enfans, elle en eſt plûtoſt mariée, parce qu'on eſt aſſuré qu'elle n'eſt point ſterile : celuy qui l'épouſe prend les enfans ; ils ne repudient pas à preſent cõme ils ont fait par le paſſé, & n'ont plus tant de femmes, n'eſtans pas bons chaſſeurs à cauſe de leur yvrognerie, & que les beſtes n'y ſont plus ſi abondantes : outre toutes les méchancetez dont j'ay parlé, les peſcheurs leurs ont apris à ſe vanger les uns des autres : celuy qui voudra mal à ſon compagnon le fera boire en compagnie tant qu'il l'aye fait

ſaouller pendant qu'il ſe reſerve, il fait ſemblant d'eſtre ſaoul comme les autres & fait une querelle; la batterie eſtant commencée, il a une hache ou autre ferement qu'il a caché devant que de boire qu'il prend & dont il aſſomme ſon homme; il continuë de faire l'yvrogne & c'eſt le dernier reveillé: le lendemain on luy dit que c'eſt luy qui a tué l'autre, dont il fait le faſché, & dit qu'il eſtoit yvre; ſi le mort eſtoit marié, ce faux yvrogne fait ou promet de faire preſent à la veufve, & ſi c'eſt un garçon il témoigne les meſmes regrets au pere & à la mere, avec promeſſe auſſi de leur faire des preſens; ſi le deffunt a des freres ou des parens qui l'aiment celuy qui a tué eſt aſſuré qu'on

luy en fera autant, & toſt ou tard ils ſe vengeront.

Voila une grande difference entre leurs mœurs preſents à ceux du paſſé ; s'ils ont toûjours la liberté de frequenter les navires ce ſera encore pis à l'avenir, car leurs peaux ne vallent pas tant qu'elles ont vallu ; pour avoir dequoy boire comme ils ont eu il leur en faudra donner de force, comme ils ont déja obligé les navires qu'ils ont trouvez ſeuls, ce qui arrive aſſez ſouvent ; ils en ont déja menacé, & meſme à un petit navire qui eſtoit ſeul à un havre, ils l'ont forcé à leur en donner, & ont pillé des chalouppes qui étoient au degrat, c'eſt la recompenſe de tout ce qu'ils leurs ont appris, & les Sauvages que

les peſcheurs ont amené en France y ont encore contribué par la frequentation des blâphemateurs, des cabarets & des lieux infames où on les a menez ; enſuite les guerres que les François ont eu les uns contre les autres pour ſe depoſſeder par leur ambition & l'envie d'avoir tout : ce que les Sauvages ſçavent bien dire, quand on leur repreſente qu'il ne faut pas dérober ny piller des navires, car ils répondent auſſi-toſt, que nous le faiſons bien entre nous : Ne vous prenez vous pas vos habitations les uns aux autres : nous diſent-ils, & ne vous tuez vous pas pour cela, ne vous avons nous pas veus faire, & pourquoy ne voulez-vous pas que nous le faſſions, ſi on ne nous

en veut point donner nous en prendrons, c'eſt ce qu'ils diſent à preſent, à quoy je ne vois point de remede qu'en peuplant le païs, & pour y parvenir que ſa Majeſté maintienne un chacun en ce qui luy appartient, ſans le donner à un autre aprés qu'on l'aura mis en bon eſtat, comme l'on a preſque toûjours fait juſques à preſent, & ruiné ceux qui avoient bonne volonté de peupler, pour y mettre ceux qui n'y cherchoient que de grands profits de traitte, ce que n'ayant pas trouvé auſſi abondamment qu'ils ſe l'eſtoient imaginez, ont tout abandonné & perdu bien du temps avec toutes leurs avances, meſme ruiné le païs qui ſeroit à preſent en eſtat de ſe maintenir, & de con-

ſerver au Roy les grands profits qu'il en a retiré, comme il feroit le païs eſtant auſſi bon qu'il eſt, s'il eſtoit habité comme il devroit eſtre; ſurquoy je ſouhaite que Dieu inſpire ceux qui ont part au gouvernement de l'Eſtat, toutes les conſiderations qui les peuvent porter à l'execution d'une entrepriſe auſſi glorieuſe au Roy, comme elle peut-eſtre utile & avantageuſe à ceux qui y prendront intereſt; ce que je ſouhaite qu'ils faſſent, principalement pour la gloire de Dieu

FIN.

Table des Chapitres contenus au second Tome.

CHAPITRE PREMIER.

QVi traite de la difference & rapport qu'il y a entre les climats de la nouvelle France & de l'ancienne, avec les raisons pourquoy ces pays-là peuuent produire tout ce qui croît en France. 3

CHAP. II. Le recit des profits qu'on retire & qu'on peut retirer du pays pour la pesche des moluës vertes ou blanches ainsi qu'elles se mangent à Paris; la maniere de la pescher, habiller & saler. 27

CHAP. III. La maniere de pescher la moluë qu'on appelle merluche, de l'habiller de la saler, & de la faire secher, & de toutes les utencilles necessaires pour cela. 35

CHAP. IV. Contenant ce qui se pratique lors que les navires approchent du lieu où la pesche se doit faire, la maniere d'avoir leur place, ce qui se

fait à la décente, & comme l'on met le monde en besogne. 77

CHAP. V. De la maniere de faire l'échaffaut pour l'habillage de la moluë, & du travail qu'il y a à le construire. 91

CHAP. VI. Contenant la maniere de tirer l'huile des foyes de moluë, avec la description des instrumens & utencilles qui servent à habiller, saler & laver le poisson, ce que c'est que vignaux & grave, leur construction & leur usage. 102

CHAP. VII. Contenant la maniere dont on construit les chalouppes qu'on doit embarquer par quartiers pour porter à la peſche. 117

CHAP. VIII. De la distribution qui se fait des chalouppes aux Maistres pescheurs, & du moyen dont on se sert pour les mettre en seureté pendant la nuit. 135

CHAP. IX. Les preparatifs des chalouppes pour aller en peſche, ce qui se pratique estant sur le fonds pour peſcher; ce qui se fait à terre; du

retour des pescheurs, & leur maniere de decharger leurs chaloupes & de les mettre en seureté. 142
CHAP. X. De la maniere d'habiller & saler la moluë, de faire l'huile qui s'en tire, & comme ou appreste les rabbes, ce que c'est & leur usage. 155
CHAP. XI Le gouvernement des victuailles, comme on en use pendant la pesche; comme la boitte ou appast se pesche, & de la proprieté de la moluë & du maquereau. 172
CHAP. XII. Le depart des Maistres de chalouppes pour aller sur le fonds, & ce qui s'y pratique; l'explication du marigot, ce que c'est que degrat, comme il se fait, la cause pourquoy: & autres raisons sur le mesme sujet. 185
CHAP. XIII. L'appreſt du poisson du degrat, ce que l'on en fait, la maniere de laver la moluë, & de la mettre en galaire; le grand travail à l'échaffaut quand la moluë donne, & des lumieres dont l'on se sert. 197
CHAP. XIV. Du travail de terre qui se

fait à laver la moluë, la porter à la galaire, aux vignaux, à la grave, la tourner & la mettre en pile. 207

CHAP. XV. La maniere de faire les pilles de moluës, tout ce qui s'y pratique à l'embarquement, tant pour la moluë que victuailles & autres choses. 222

CHAP. XVI. Recit general de la peſche ſedentaire de la moluë; les profits qu'en ont tiré ceux qui l'ont entrepriſe; les avantages qu'on en peut faire; l'établiſſement, ſuppoſé que le pays ſe peuple en y envoyant des Colonies. 233

CHAP. XVII. Des autres poiſſons de mer, de ceux qui aprochent de terre, leurs combats, la maniere de les peſcher & leurs qualitez. 255

CHAP. XVIII. Diſcription des poiſſons d'eau douce à quatre pieds, leurs formes & qualitez, leurs induſtries & maniere d'agir & travailler. 278

CHAP. XIX. Des oyſeaux de mer & de leurs proprietez. 295

CHAP. XX. La deſcription de toutes

les eſpeces de bois qui ſont avant dans les terres; leurs proprietez, & les avãtages qu'on en peut tirer. 309

CHAP. XXI. Qui traite des animaux, oyſeaux & reptiles, de leurs qualitez, & de la maniere de les prendre. 319

CHAP. XXII. Qui traite de la diverſité des ſaiſons de l'année, & des differentes eſpeces de fruits. 345

CHAP. XXIII. Concernant les mœurs des Sauvages, leur police & coûtume, leur maniere de vivre, leur inclination, celle de leurs enfans, de leurs mariages, leur maniere de baſtir, ſe veſtir, haranguer, & autres particularitez. 355

CHAP. XXIV. De leur coiffure, de leurs ornemens, de leurs braveries; du regime qu'ils obſervent pendant leurs maladies, de leurs divertiſſemens & converſations, du travail des hommes & des femmes, & de leurs plus ordinaires occupatiõs. 389

CHAP. XXV. La chaſſe de orignaux, des ours, des caſtors, des loups ſerviers & autres animaux ſelon leur ſaiſon. 419

CHAP. XXVI. La chasse des oiseaux, des poissons, tant de jour que de nuit, & la ceremonie de leurs enterremens, ce qui s'y pratiquoit lors que l'on les mettoit en terre. 442

CHAP. XXVII. La difference qu'il y a entre les costumes anciennes des Sauvages, & celles d'apresent. 454

E672
D417d
[R]